

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

MAÎTRISER SON DÉVELOPPEMENT OU LE SUBIR

Les avatars d'un modèle de développement et
stratégie de relance pour un territoire à vocation forestière:
le cas de Girardville, MRC Maria-Chapdelaine

PAR

LINDA FRASER

B.sc. géographie

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES

JANVIER 1991



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

RESUME

L'occupation et le développement d'un territoire sont indissociables de la mise en valeur d'une ou de plusieurs de ses ressources.

Le développement de la région de la Sagamie, et particulièrement du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine, n'a pris véritablement son essor qu'avec le commerce du bois, principal moteur de la colonisation et de l'activité socio-économique actuelle.

Girardville est née au début du siècle, dans la mouvance de la dernière vague de colonisation des terres du lac Saint-Jean. Cette percée vers l'intérieur chevauchait d'ailleurs une autre vague, industrielle celle-là, marquant l'offensive du Capital dans les pâtes et papiers, à la recherche de nouvelles essences jusque-là délaissées. L'histoire de Girardville se calque donc en partie sur les besoins des papetières et des scieries qui ont exploité le territoire à 200 km à la ronde.

Toutefois, la surexploitation des dernières années a considérablement réduit les surplus de matières ligneuses des années 1960, au point de provoquer un raz de marée de questionnements face à la gestion de cette ressource renouvelable.

La présente recherche procède, dans un premier temps, à l'analyse spatio-temporelle de la dynamique forestière d'un petit territoire en symbiose avec un noyau de peuplement humain, et dans un deuxième temps, à l'évaluation de son potentiel de revalorisation et de prise en charge en vue d'un développement durable et viable.

L'ancienne réserve forestière cantonale de Girardville, ainsi que la collectivité agro-forestière du même nom, situées au nord du lac Saint-Jean, constituent le territoire d'observation retenu.

L'approche systémique est privilégiée pour l'ensemble de la recherche et, spécifiquement, pour l'analyse de la ressource biophysique, de son développement et de sa gestion. Le territoire socio-économique bénéficie, en plus, d'une grille d'analyse permettant d'identifier certaines conditions préalables au développement local.

Cette recherche permet en somme de retracer l'histoire forestière de cette micro-région, de procéder à l'analyse spatio-temporelle de la dégradation de la ressource biophysique, sociale et économique, d'évaluer son potentiel de revalorisation, et enfin de proposer un projet structurant innovateur: un CICf ou Centre d'initiative et de Culture forestière.

NOTE DE L'AUTEURE

L'auteure tient à mentionner qu'entre le début de son mémoire et son dépôt, près de cinq ans se sont écoulés; certains événements comme certaines pratiques ont manifestement évolué.

Ainsi, depuis le 1er avril 1990, le Québec forestier vit à l'heure des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), et depuis le 22 juin, le projet de Loi modifiant la Loi sur les forêts a été sanctionné à l'Assemblée nationale (Loi 44).

Celle-ci apporte des modifications quant à l'application de certaines règles, mais demeure conforme à ses principes et à ses fondements tels que sanctionnés le 1er avril 1987, et qui font l'objet d'une analyse dans ce mémoire.

Dans l'ensemble du mémoire, le genre masculin est employé aussi pour le genre féminin; on fera donc les substitutions nécessaires.

REMERCIEMENTS

L'auteure tient à remercier sincèrement le directeur de son projet de mémoire, soit monsieur Jean Désy, pour son empressement à collaborer et pour l'enthousiasme qu'il a su démontrer à superviser ce projet, dont l'idée initiale lui revient.

L'auteure remercie également la Coopérative forestière de Girardville pour sa collaboration et son soutien tout au long du projet, et particulièrement son directeur général, monsieur Jacques Verrier, dont l'acuité et la ténacité dans la pratique quotidienne et parfois frustrante du développement local, ont grandement inspiré l'auteure. L'avant-dernier chapitre lui est en bonne partie redéivable.

Enfin, un merci sincère à ceux et à celles qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de ce mémoire.

Un octroi du "Fonds pour la formation de chercheurs et d'Aide à la recherche" (FCAR), de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi et de la Coopérative Forestière de Girardville à Jean Désy, ainsi que la bourse au mérite du Programme d'aide institutionnelle à la recherche (PAIR) de l'Université du Québec à Chicoutimi ont contribué au soutien financier de l'auteure.

TABLE DES MATIERES

RESUME	iii
NOTE DE L'AUTEURE	iv
REMERCIEMENTS	v
TABLE DES MATIERES	vi
LISTE DES CARTES	x
LISTE DES FIGURES	xi
LISTE DES TABLEAUX	xii
LISTE DES PHOTOS	xiii
LISTE DES ANNEXES	xiv
LISTE DES SIGLES	xv

INTRODUCTION

0.1 Etat de la situation	1
0.2 Problématique et objectif de recherche	6
0.3 Hypothèses	10
0.4 Travaux antérieurs	13
0.5 Démarche théorique et méthodologique	14
0.6 Plan de travail et justification	22

CHAPITRE I MODE D'OCCUPATION ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1 La mise en place du peuplement	25
1.1.1 La région de la Sagamie	25
1.1.1.1 De l'ouverture, à la veille du 20 ^{ème} siècle ...	25
1.1.1.2 De 1892 à 1941	29
1.1.2 La collectivité de Girardville	33
1.1.2.1 De 1899 à 1930: Occupation spontanée	33
1.1.2.2 De 1931 à 1960: Etat, clergé et colonisation ..	37
1.2 Les "anneaux de croissance" de la forêt, au Québec et en Sagamie	39
1.2.1 L'exploitation du bois d'équarrissage: de 1800 aux environs de 1850	41
1.2.2 L'exploitation du bois de sciage: de la moitié à la fin du 19 ^{ème} siècle	46
1.2.3 Pulp and Paper: le grand virage du 20 ^{ème} siècle .	50
1.2.4 La collectivité de Girardville: de 1931 à 1960 ...	52

CHAPITRE II LES REGLES DU JEU EN FORET QUEBECOISE: ECO SYSTEMES ET SYSTEME LEGISLATIF

2.1	Les grands principes	59
2.1.1	L'écosystème forestier naturel	59
2.1.2	L'écosystème forestier anthropique	68
2.1.2.1	Sa fonction et sa finalité	69
2.1.2.2	Méthode de prélèvement de la ressource	72
2.1.2.3	Mode de transport de la ressource	75
2.1.3	Le cadre législatif	77
2.1.3.1	Ses antécédents	77
2.1.3.2	Ses particularités	80
a.	Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier	80
b.	L'aménagement forestier intensif	82
c.	La valeur des bois sur pied	83
d.	L'affectation du territoire	84
e.	L'aménagiste de la forêt	87
2.2	La pratique auscultée	87
2.2.1	La méthode d'exploitation	87
2.2.2	Le transport du bois	90
2.2.2.1	Par flottage	90
2.2.2.2	Par camionnage	92
2.2.3	Le CAAF: formule améliorée	94
2.2.4	La culture de la forêt	97
2.2.5	La valeur marchande des bois sur pied	99
2.2.6	La monovalence du territoire	101
2.2.7	L'aménagiste de la forêt: mutation sur demande ...	103

CHAPITRE III A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ESPACE DE DEVELOPPEMENT:
LA RESERVE FORESTIERE CANTONALE

3.1	Localisation et délimitation	108
3.2	L'affectation du territoire	109
3.3	L'espace biophysique	111
3.3.1	Le couvert forestier	111
3.3.2	Les dépôts de surface	113
3.3.3	Le réseau hydrographique	116
3.3.4	Les habitats fauniques	117
3.4	L'espace récréo-forestier	119
3.4.1	Les utilisateurs	119
3.4.1.1	Pour la matière ligneuse	119
3.4.1.2	Pour les activités récréatives	124
3.4.2	Les chemins d'accès	129

3.5	Estimation des modifications	130
3.5.1	Exploitation de la matière ligneuse	131
3.5.2	Transport du bois par flottage et camionnage	139
3.5.3	Les activités récréatives	143
3.5.4	Feux	147
3.6	Portrait synthèse	148

CHAPITRE IV A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ESPACE DE DEVELOPPEMENT: LA COLLECTIVITE DE GIRARDVILLE

4.1	Localisation et description du territoire	153
4.2	Importance de la ressource forestière	156
4.3	Profil démographique	157
4.3.1	Population totale et évolution	157
4.3.2	Structure de la population	159
4.4	Portrait de l'emploi	163
4.4.1	La structure de l'emploi	163
4.4.2	La spécialisation locale	164
4.4.3	L'évolution de l'emploi	169
4.5	Vitalité économique	170
4.5.1	Le marché du travail	170
4.5.2	L'indice d'emploi	172
4.5.3	Les revenus	174
4.5.4	L'indice synthétique de disparité	179
4.5.5	La scolarité	181
4.5.6	Dynamique socio-économique et culturelle	183
4.6	Force coopérative	185
4.7	Portrait synthèse	188
4.7.1	Le degré de développement local	190

CHAPITRE V UN CENTRE D'INITIATIVE ET DE CULTURE FORESTIERE

5.1	Un concept de culture forestière comme outil de développement .	196
5.2	Un incubateur de ressources humaines en aménagement forestier .	198
5.2.1	La Coopérative forestière de Girardville	199
5.2.1.1	Ses débuts	199
5.2.1.2	Son essor	202
5.2.1.3	Son importance dans le milieu	204
5.2.2	Des aménagistes de la forêt	206
5.2.3	Une approche: environnement, patrimoine écologique et foresterie	208

5.3	Un centre de formation intégrée en foresterie	209
5.3.1	Vocation	209
5.3.2	Formule pédagogique	210
5.3.3	Clientèle	211
5.4	Un laboratoire de recherche et d'expérimentation	213
5.4.1	Une extension au LABEVE	213
5.4.2	Un prolongement à l'éducation populaire	214
5.4.3	Un laboratoire d'échange et de transfert technologique	216
5.5	Un centre d'expositions, d'arts visuels et d'événements culturels	218

CHAPITRE VI REUSSIR LE CHANGEMENT PAR L'INITIATIVE LOCALE

6.1	L'ancienne réserve forestière cantonale	221
6.2	Revalorisation de la couronne forestière sagamienne	223
6.3	Une coopérative et un CICF, puissants outils de développement local	226

CONCLUSION

0.1	Un leadership, du capital humain et un projet "locomotive"	230
0.2	Une réponse à un besoin et une identité socio-spatiale	232
0.3	Un système ouvert à l'extérieur et à la recherche	234
0.4	Une gestion démocratique à l'abri d'une récupération	235
0.5	Le développement local: une œuvre de formation, d'innovation et de solidarité	236
0.6	Travaux ultérieurs	238

BIBLIOGRAPHIE	240
---------------------	-----

ANNEXES	251
---------------	-----

LISTE DES CARTES

Carte I	Localisation du territoire d'étude	11
Carte II	Marche du peuplement	28
Carte III	Provenance de la population	30
Carte IV	Localisation des collectivités de la dernière vague de colonisation 1920-1940	32
Carte V	Histoire forestière de Girardville, 1899-1987 (Secteur municipalisé)	35
Carte VI	Distribution faunique	112
Carte VII	Carte forestière	114
Carte VIII	Les dépôts de surface	115
Carte IX	Histoire forestière de Girardville, 1899-1987 (Secteur de la réserve)	121
Carte X	Localisation de la villégiature	128
Carte XI	Travaux d'aménagement	134
Carte XII	Localisation des agressions inventoriées	136
Carte XIII	Localisation de Girardville et de la municipalité régionale de comté Maria-Chapdelaine	154

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Planification écologique et gestion intégrée des ressources et du territoire	17
Figure 2	Facteurs favorables au développement local	19
Figure 3	Evolution de la population de Girardville	40
Figure 4	Evolution spatio-temporelle des phases d'exploitation du bois de 1800 à nos jours	42
Figure 5	Evolution du volume de la coupe commerciale du pin et de l'épinette au Québec et en Sagamie	49
Figure 6	Relation énergétique des groupes d'organismes	60
Figure 7	Production primaire des grandes subdivisions de la biosphère	62
Figure 8	Le cycle du carbone	63
Figure 9	Le cycle de l'oxygène	63
Figure 10	Principes et concepts écologiques de base	65
Figure 11	Diversité faunique des milieux	66
Figure 12	Les éléments moteurs de l'écosystème forestier	67
Figure 13	La dynamique du système forestier	71
Figure 14	Le système capitaliste industriel	72
Figure 15	Evolution de la productivité dans les exploitations forestières, période 1955-1975	Annexe 5 258
Figure 16	Le maintien de l'équilibre du système forestier	96
Figure 17	Limites territoriales	110
Figure 18	Dépenses engagées dans l'utilisation de la faune au Québec	125
Figure 19	Nombre de résidences secondaires par région et proportion en % par rapport au nombre total de ménages	127
Figure 20	Répartition de la population	160
Figure 21	Comparaison des revenus	176
Figure 22	Indice de disparité	180
Figure 23	Relation scolarité-inoccupation	182
Figure 24	Evolution du chiffre d'affaires 1979-1990	203
Figure 25	La couronne forestière sagamienne	224

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	La récolte en résineux par rapport à la possibilité de coupe au Saguenay-Lac-Saint-Jean	7
Tableau II	Superficie des allocations	Annexe 2 253
Tableau III	Affectation du territoire forestier selon le MER et la CSN	86
Tableau IV	Comparaison des caractéristiques d'un chantier de coupe en opération autour de 1940 et 1980 . Annexe 5	259
Tableau V	Utilisateurs et volumes coupés de matière ligneuse par année, 1970-1986	122
Tableau VI	Grille d'analyse qualitative	132
Tableau VII	Arrérages liés à l'exploitation	140
Tableau VIII	Cas d'agressions liés au transport	144
Tableau IX	Arrérages liés au transport	144
Tableau X	Arrérages liés aux activités récréatives	146
Tableau XI	Population totale, évolution et taux de variation 1971-1986, collectivité Maria-Chapdelaine	158
Tableau XII	Taux d'inoccupation des localités en croissance démographique, Maria-Chapdelaine, 1986	162
Tableau XIII	Répartition de l'emploi par secteur économique (%) ..	163
Tableau XIV	Proportion de travailleurs, forêts et scieries	164
Tableau XV	Coefficient de spécialisation	165
Tableau XVI	Coefficient de localisation	167
Tableau XVII	Coefficient de localisation forestier	168
Tableau XVIII	Evolution des indicateurs du marché du travail par MRC, région 02, 1981-1986	171
Tableau XIX	Evolution des indicateurs du marché du travail, MRC Maria-Chapdelaine, 1981-1986	171
Tableau XX	Répartition emploi/population et indice d'emploi par collectivité, 1986	173
Tableau XXI	Comparaison des revenus forestiers par collectivité .	177
Tableau XXII	Proportion des revenus forestiers par rapport à l'ensemble des revenus de la collectivité	178
Tableau XXIII	L'indice de revenus forestiers	178
Tableau XXIV	Différences et similarités entre l'entreprise coopérative et l'entreprise privée (à capital actions). Mode de participation à la propriété	Annexe 6 264
Tableau XXV	Différences et similarités entre l'entreprise coopérative et l'entreprise privée (à capital actions). Mode de participation aux pouvoirs	Annexe 6 265
Tableau XXVI	Différences et similarités entre l'entreprise coopérative et l'entreprise privée (à capital actions). Mode de participation aux résultats	Annexe 6 267
Tableau XXVII	Nombre de coopératives, de membres, et chiffre d'affaires, MRC Maria-Chapdelaine	187
Tableau XXVIII	Indice de coopération	187
Tableau XXIX	Indice de développement local	192
Tableau XXX	Degré de développement local	194

LISTE DES PHOTOS

Photo 1	Rivière Gervais	141
Photo 2	Coupe de dégagement pré-commercial	217
Photo 3	Coupe d'éclaircie commerciale mécanisée	217
Photo 4	Centre d'initiative et de culture forestière	220

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Description des méthodes de coupe	251
Annexe 2	Implication des compagnies dans l'aménagement	252
Annexe 3	Méthode de calcul de la possibilité naturelle	255
Annexe 4	Le principe du rendement soutenu	256
Annexe 5	Grands traits de l'exploitation passée et actuelle	257
Annexe 6	Le mouvement coopératif	260

LISTE DES SIGLES

AFEAS	:	Association féminine d'éducation et d'action sociale
CADC	:	Comité d'Aide au développement des collectivités
CAAF	:	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CAS	:	Conseil des affaires sociales
CASF	:	Conseil des affaires sociales et de la famille
CICF	:	Centre d'Initiative et de Culture forestière
CFP	:	Commission de Formation professionnelle
CRCF	:	Comité Régional de Concertation sur les services en foresterie
CRE	:	Conseil régional de l'Environnement
CSN	:	Confédération des syndicats nationaux
CVF	:	Collectivité à vocation forestière
FCAR	:	Fonds pour la Formation de chercheurs et d'Aide à la recherche
FTPFF	:	Fédération des Travailleurs du papier et de la forêt
GIRF	:	Groupe d'Implantation du régime forestier
GRIR	:	Groupe de Recherche et d'intervention régionale
GRPV	:	Groupe de Recherche en productivité végétale
LASEVE	:	Laboratoire d'Analyse et de Séparation d'essences végétales
MAM	:	Ministère des Affaires municipales
MAPAQ	:	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
MEIC	:	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
MER	:	Ministère de l'Énergie et des Ressources
MENVIQ	:	Ministère de l'Environnement du Québec
MICT	:	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
MLCP	:	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MMSR	:	Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité et du Revenu
MRC	:	Municipalité régionale du comté
OSE	:	Opération solidarité économique
PAIR	:	Programme d'aide institutionnelle à la recherche l'Université du Québec à Chicoutimi
PIB	:	Produit intérieur brut
PME	:	Petites et moyennes entreprises
PMP	:	Pied mesure planche
PNB	:	Produit national brut
UQAC	:	Université du Québec à Chicoutimi
VMBSP	:	Valeur marchande des bois sur pied

INTRODUCTION

0,1 ETAT DE LA SITUATION

Traditionnellement invoqué pour justifier l'intervention massive de mastodontes mécanisés et en ignorer les effets dévastateurs, le mythe de la forêt inépuisable s'effondre aujourd'hui devant l'amère réalité d'une forêt dégradée. Selon l'expression de Robert Laplante (1986, p. 55), "la forêt québécoise est mal en point", situation bien décrite par Drapeau (1989, p. 3):

...surexploitation dans plusieurs régions, diamètre plus faible des tiges des arbres, augmentation des superficies mal régénérées après coupe, rareté grandissante de plusieurs essences de grande valeur, dépérissement des feuillus, enrésinement et monocultures alléchantes pour les insectes et les maladies, reboisement avec des essences choisies par les papetières plutôt que par la nature, érosion et dégradation des sols, utilisation des phytocides, détérioration des habitats fauniques, opposition grandissante aux coupes à blanc et au flottage du bois, ruptures de stocks, etc.

A cette réalité, se greffe celle de nombreuses collectivités agro-forestières qui dépendent uniquement du secteur forestier pour l'ensemble de leurs activités. Au Québec seulement, on en dénombre plus d'une centaine, dont le présent et l'avenir gravitent autour d'activités reliées à la forêt (Carré, 1989, p. 8).

Accepter cette forêt dégradée comme un ordre des choses, c'est non seulement renoncer à tirer profit de son potentiel mais c'est encore et surtout consacrer la dégradation de nombre de communautés agro-forestières qui d'ores et déjà

étoffent sous le poids des conséquences sociales, économiques et environnementales de pareille dévastation (Laplante, 1986, pp. 56-57)¹.

Devant cette situation, les interrogations et les attaques fusent de toutes parts. En fait, les premiers cris d'alarme remontent, ici au Canada, au milieu du 19^{ème} siècle, où déjà on annonce des pénuries prochaines de matière ligneuse (MacKay, 1987, p. Vll). L'accessibilité de nouveaux territoires et d'essences inutilisées refoulera le problème jusqu'au début des années 1970, alors que territoires et essences disponibles s'amenuiseront à un seuil critique. Purement économiques au début, les préoccupations deviennent rapidement écologiques et sociales.

La prise de conscience de l'épuisement des forêts et des répercussions économiques, écologiques et sociales qui en découlent se transforme, à partir des années 1980, en préoccupation nationale: gouvernements, industries, organismes et individus s'interrogent sur le

¹ - Le Conseil des affaires sociales reconnaît que déjà en milieu rural, le nombre de municipalités en diminution démographique a pris des proportions alarmantes entre 1971 et 1986:

Le plus troublant, cependant, en ce qui concerne les milieux ruraux, c'est lorsque la carte des localités en diminution démographique nous montre que des pans entiers du territoire habité sont en voie de se transformer en forêt. Mais pas au hasard et pas n'importe où. Le phénomène commence par les municipalités peu peuplées de l'arrière-pays, situées loin des grandes voies de transport et des chefs-lieux administratifs ou des capitales régionales. Entre 1971 et 1981, un grand nombre de ces municipalités étaient en diminution de population. Au recensement de 1986, plusieurs d'entre elles n'apparaissent même plus au registre (1989, p. 105).

devenir de la ressource forêt, ainsi que des collectivités qui en vivent. Si les uns se limitent à n'y voir qu'une ressource économique à développer pour l'industrie, les autres l'abordent dans une perspective plus large d'écodéveloppement et de développement durable, de planification écologique et de gestion intégrée des ressources.

Suite au malaise général ressenti par l'ensemble des intervenants, y compris la population citadine, ces différents concepts redéfinissent en fait la notion même de développement forestier.

Ces concepts, en effet, ont tous en commun la particularité de réintroduire la notion d'environnement² dans la réflexion sur le développement. Loin d'être le fruit du hasard, cette réinsertion de la notion d'environnement fait évidemment suite à certaines constatations de perturbations, caractérisées par le fonctionnement de l'écosystème humain dans la civilisation contemporaine (Cunha et al., 1981, p. 51). F. Ramade (idem) identifie trois sources de perturbations majeures:

i) la création de vastes espaces urbains bétonnés, l'uniformisation de l'espace rural par l'extension de la monoculture industrielle, la régression des forêts et des habitats jugés inexploitables ayant (sic) largement réduit la diversité des espèces vivantes; ii) le volume et la nature des déchets produits par la civilisation industrielle, qui tendent à rompre le cycle de la matière par l'accumulation incessante de résidus non recyclés; iii) la modification des flux d'énergie par des prélevements supérieurs à la productivité de l'écosystème (Cunha, et al., 1981, pp. 51-52).

² - ...progressivement disparue après la physiocratie, doctrine de certains économistes du 18^{ème} siècle fondée sur la connaissance et le respect des lois naturelles et donnant la prépondérance à l'agriculture, par opposition au mercantilisme (Cunha et al., 1981, p. 47).

Et, selon Cunha et al., ce sont des constatations de cet ordre qui ont amené à redéfinir la notion de développement: "à cet égard, la Conférence de Stockholm sur l'environnement en juin 1972 devait marquer un tournant décisif" (1981, p. 48)³. Le secteur forestier n'y échappe pas.

L'histoire forestière canadienne et québécoise nous apprend que l'exploitation forestière de ce pays a amorcé sa grande période de développement au 19^{ème} siècle, et particulièrement au milieu de ce siècle, avec le développement de l'industrie moderne.

Celle-ci n'a cessé de prendre de l'expansion depuis, pour atteindre un niveau de croissance sans précédent autour des années 1960 où, pour répondre à une demande toujours plus grande, l'intensification de la mécanisation des opérations d'abattage et de transport lui a fait connaître des changements notables.

Cette mécanisation, intégrale et répandue dans toutes les grandes exploitations forestières depuis 1975, et qui prévaut actuellement, a des

³ - C'est d'ailleurs à cette conférence que le concept d'éco-développement est apparu pour la première fois; une interprétation plutôt restrictive lui était alors donnée, applicable aux zones rurales du tiers-monde, pour s'enrichir et s'élargir par la suite aux pays opulents du Nord, aux projets urbains et à l'industrie, se rapprochant de plus en plus du concept actuel:

Relier l'homme à la nature dans un projet social orienté dans la perspective d'un développement endogène respectueux de la diversité culturelle et capable de conduire à la couverture des besoins fondamentaux, tel est l'enjeu fondamental de l'écodéveloppement (Cunha et al., 1981, p. 49).

conséquences variées sur l'emploi⁴, sur le milieu naturel, sur la structure organisationnelle du travail et sur la structure de l'industrie elle-même⁵; conséquences qui amènent à leur tour des transformations socio-territoriales avec lesquelles la zone agro-forestière québécoise et sagamienne doit constamment s'ajuster.

Toutefois, sous les traits de prospérité de près de 150 ans d'exploitation forestière en Sagamie⁶, des signes d'essoufflement émergent, qui imposent une distinction de plus en plus nette entre croissance et développement, comme le suggérait récemment le CAS:

La croissance donne une mesure quantitative de l'augmentation de la richesse d'une société. C'est de cette façon qu'on présente, par exemple, la hausse du PIB par habitant. Le développement implique plutôt une croissance sans création d'inégalités et vise à fournir à tous les individus, où qu'ils vivent, les mêmes chances d'épanouissement (Conseil des affaires sociales, 1989, p. 116).

⁴ - En 1963, au Québec, l'exploitation forestière employait 22 449 personnes; en 1981, le niveau d'emploi représentait 50% de celui de 1963. Actuellement, le nombre d'emplois est stabilisé autour de 10 000 (Rioux, 1988, p. 12).

⁵ - A la fin des années soixante, l'industrie du sciage était établie sur une base de service, caractérisée par une multitude de petits établissements; en 1960, on comptait 969 scieries, comparativement à 396 en 1982 (Rioux, 1988, p. 13).

⁶ - Régionyme issu de la fusion de la première syllabe du toponyme Saguenay, avec les deux dernières de Piékouagami, dénomination amérindienne du Lac Saint-Jean; un "e"final a été ajouté par souci d'analogie avec des noms de régions tels qu'Estrie, Gaspésie, etc. Le nom Sagamie a été proposé, entre autres, par le géographe Jules Dufour (UQAC) pour remplacer celui de Saguenay-Lac-Saint-Jean (Laberge et al., 1983, p. 67).

C'est donc sur cette toile de fond plutôt sombre que s'ébauchent les éléments de problématique et les objectifs généraux de notre étude.

0,2 PROBLEMATIQUE ET OBJECTIF DE RECHERCHE

En 1984, le Ministère de l'Energie et des Ressources (MER) du Québec affirmait:

En fait, si les pratiques de gestion, les modes de récolte et le niveau d'aménagement actuels étaient maintenus, le Québec ne disposerait plus des ressources forestières suffisantes pour assurer le développement de l'industrie forestière, voire même pour maintenir la production à son niveau actuel (MER, 1984, p. 115).

Au cours de la dernière décennie, la récolte annuelle de bois en Sagamie oscillait entre 5,2 millions et 8,2 millions de mètres cubes, dépassant généralement la possibilité de coupe en résineux (Savard, 1989, p. 97); ce sont les unités de gestion de Saint-Félicien et de Mistassini qui ont subi la plus forte surexploitation⁷ (Voir tableau I).

⁷ - Malgré l'entrée en vigueur en 1987 de la nouvelle Loi sur les forêts qui mise sur le rendement soutenu et qui doit mettre fin à la surexploitation, six régions sur neuf au Québec en 1987 étaient encore surexploitées, dont la Sagamie (Drapeau, 1989, p. 7). Mais récemment, lors d'une séance d'information sur l'implantation du régime forestier dans la région, le Groupe d'implantation du régime forestier (GIRF) dressait un portrait forestier régional fort sécurisant pour les bénéficiaires. En fait, le nouveau calcul de possibilités, sur lequel repose l'attribution des CAAF, tient compte des traitements sylvicoles anticipés (Voir chapitre 11).

TABLEAU I

LA RECOLTE EN RESINEUX
PAR RAPPORT A LA POSSIBILITE DE COUPE*
AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
(mètres cubes)

UTILITE DE GESTION	POSSIBILITE DE COUPE	RECOLTE 1985-1986	%	RECOLTE 1986-1987	%
SAGUENAY-SUD	464 794	531 425	114 **	499 117	107
ROBERVAL	365 393	215 633	59	401 355	110
SHIPSHAW	995 225	346 351	35	279 785	28
PERIBONKA	892 507	813 000	91	830 284	93
SAINT-FELICIEN	2 159 211	2 387 604	111	2 777 816	129
CHIBOUGAMAU	1 301 699	1 084 639	83	1 554 322	119
MISTASSINI	594 799	911398	153	964 629	162
 TOTAL	 6 773 631	 6 290 050	 93	 7 307 368	 108

* Service de la planification et de l'aménagement forestier, MER, avril 1986 (zone pâte exclue).

** Une valeur supérieure à 100% indique une surexploitation en résineux.

Source: Savard, 1989, p. 96

De plus, en 1987, la superficie annuelle couverte par les coupes atteignait son plus haut niveau, soit près de 80 000 hectares (800 km²).

Devant la diminution des volumes de bois résineux disponibles à proximité des usines, les industries forestières doivent récolter dans les parterres de coupe situés de plus en plus loin au nord ou dans les hauts plateaux. En raison des contraintes climatiques, ces endroits sont occupés par des forêts matures moins denses et moins productives qui offrent néanmoins une excellente qualité de fibre de bois. Ainsi, le volume de bois récolté par hectare est passé de 135 m³/ha en 1977 à 96 m³/ha en 1986, soit un rendement de près de 30%

inférieur. On doit donc déboiser une plus grande superficie de forêt pour obtenir un même volume de bois (Savard, 1989, p. 98).

Et, cette même année, moins de 16 millions de plants étaient mis en terre sur les terres forestières publiques; pourtant, en estimant qu'au moins 80% des parterres de coupe bénéficieront d'une régénération adéquate, c'est au moins seize millions de plants supplémentaires qu'il aurait fallu mettre en terre cette année-là.

Mais là n'est pas l'essentiel du problème. Au delà du dépérissement biophysique généralisé du territoire forestier, de la marginalisation de plus en plus grande des collectivités agro-forestières et au-delà de la nouvelle Loi sur les forêts, c'est la question socio-forestière globale qui nous interpelle, comme le soulève Laplante (1985, p. 93):

Le courage et la rigueur analytique, la largesse de vue et l'audace imaginative sont pratiquement exclus des perspectives courantes sur l'avenir social de notre forêt. ...le chantage à l'emploi tient généralement lieu de problématique.

La question forestière doit donc déborder la stricte vision économique de la gestion d'un immense territoire ligneux^a générateur d'emplois, aux prises avec des problèmes de reproduction pour alimenter l'industrie. Somme toute, la situation vécue actuellement n'est que le résultat logique d'un ensemble d'actions posées antérieurement:

^a - La forêt est le plus grand fournisseur de capitaux au Québec: près du tiers du PNB (Lemieux, 1988, p.2).

L'analyse ne doit donc rien négliger de la compréhension de la dynamique du modèle d'exploitation qui nous a conduit dans l'impasse actuelle. Plus grande sera cette compréhension et plus clairement se dessineront les contours d'une problématique alternative (Laplante, 1985, p. 94).

Et c'est à cette compréhension de toute la dynamique du modèle d'exploitation forestière que se consacre la présente recherche. Comme nous l'avons esquissé plus haut, au cours des cent dernières années, l'écosystème humain a considérablement contribué à la dégradation biophysique du territoire forestier, mais à des degrés variables, selon la nature et l'échelle des interventions.

C'est ainsi que notre étude se focalisera sur deux échelles d'analyse prédominantes: le local et le national. Au niveau local, se joue toute la dynamique de l'exploitation forestière intimement liée au peuplement; au niveau national, interviennent de façon déterminante les lois implacables du marché et du pouvoir.

Nous nous proposons donc, dans un premier temps, de procéder à l'analyse spatio-temporelle de la dégradation d'un petit territoire forestier en symbiose avec un noyau de peuplement humain et, dans un deuxième temps, d'évaluer son potentiel de revalorisation en vue d'un développement durable et viable. L'ancienne réserve⁹ forestière cantonale de Girardville ainsi que la collectivité agro-forestière du

⁹ - A la suite du dépôt des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) en décembre 1989 pour la Sagamie, le territoire de la réserve a été inclus dans le CAAF de la Compagnie Produits Forestiers Domtar Inc. de Dolbeau.

même nom, situées toutes deux au nord du lac Saint-Jean et localisées sur la carte 1, constitueront le territoire d'observation retenu pour cette étude.

A la lumière de notre connaissance de la problématique forestière, il est clair que la présente recherche s'orientera autour des principaux axes de réflexion suivants, lesquels serviront d'inspiration à autant de chapitres:

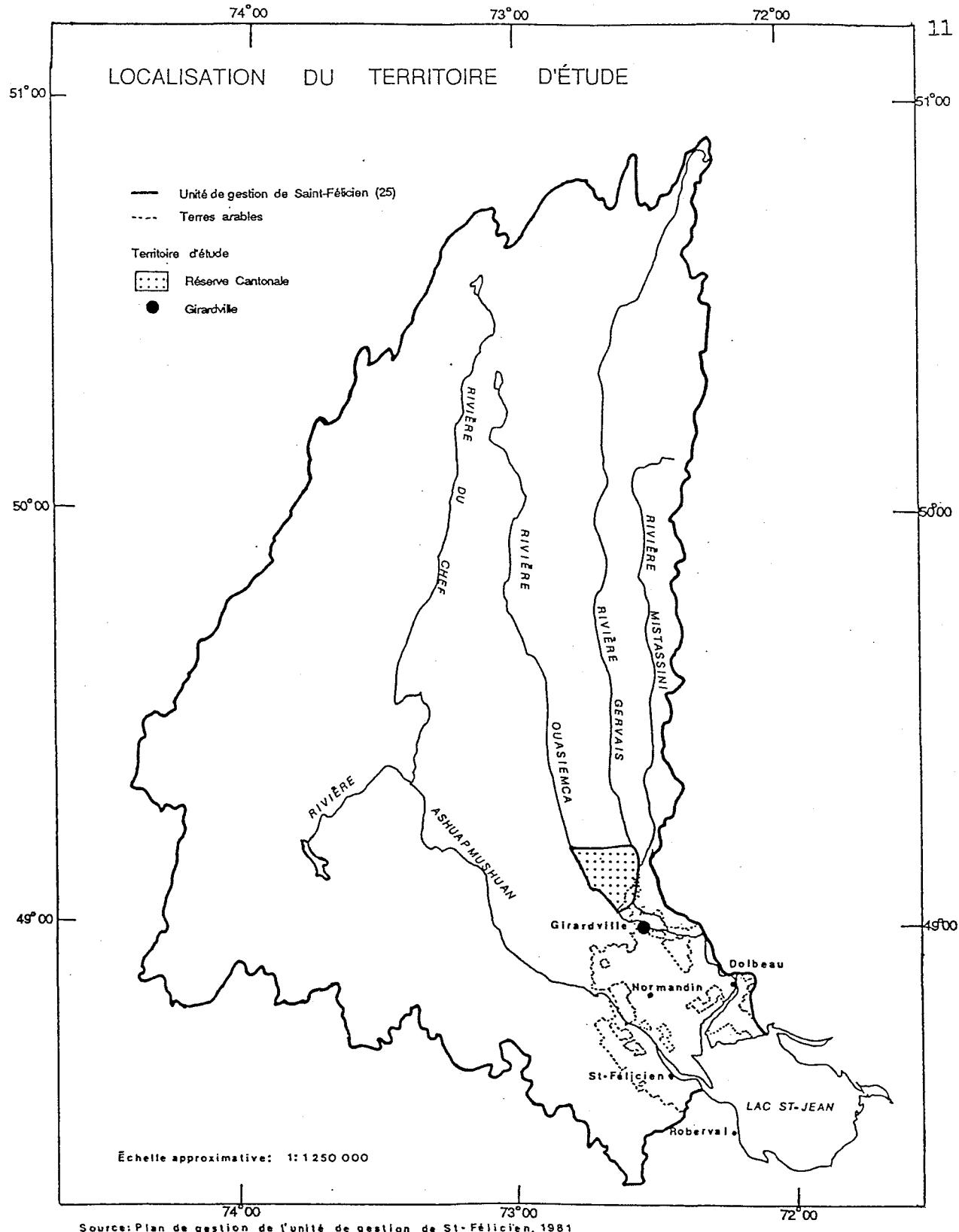
- La dynamique de l'exploitation forestière, locale et régionale, s'est-elle associée au peuplement par le développement du territoire ou celui-ci n'a-t-il été qu'accessoire à l'expansion de cette industrie prospère?
- Dans quelle mesure le contexte législatif, économique, socio-politique et écologique qui conditionne le développement de la zone agro-forestière sagamienne a-t-il contribué à l'épanouissement de celle-ci et au développement territorial?
- Un territoire forestier à usage domestique: une forêt moins stressée?
- Peut-on parler de prise en charge de son développement dans un contexte socio-économique forestier dépendant et affecté de dévitalisation?
- Une collectivité à vocation forestière, avec sa coopérative et son projet de développement: vers un renouveau socio-territorial?

0,3 HYPOTHESES

L'ensemble de cette recherche repose sur deux axiomes:

- 1) La technologie n'est pas neutre. Ainsi, la technologie utilisée en forêt ne peut être dissociée du système de production pour lequel elle

Carte I



Source: Plan de gestion de l'unité de gestion de St-Félicien, 1981

D'une superficie de 200 km², l'ancienne réserve forestière se trouve au nord de la collectivité de Girardville, elle-même située au nord du lac Saint-Jean, à quelque 39 km de Dolbeau, 183 km de Chicoutimi et 357 km de Québec.

agit. Toutefois, indifféremment du système de production, la technologie transforme le rapport au monde, à l'environnement, à la ressource, selon l'identité de la société qui l'a conçue. En d'autres termes:

...la société projette dans la réalisation de sa production toutes les caractéristiques qui établissent son identité: ses croyances, ses comportements, ses espoirs, ses expériences, son système de valeurs, sa vision d'elle-même et du monde, en un mot sa culture. Produit culturel, l'espace géographique est à l'image de la culture qui l'a créé (Cunha et al., 1981, p. 33).

2) La marge agro-forestière québécoise et sagamienne est territorialisée et cette territorialité réfère moins à un concept d'espace qu'à une expérience de l'espace.

Ce n'est donc pas tant l'espace en soi, l'espace comme objet de connaissance qu'il s'agit de faire valoir ici, mais plutôt l'espace comme lieu existentiel, comme lieu non seulement occupé, aménagé, organisé, mais aussi habité (Risi, 1986, p. 12).

Ces espaces que les êtres humains territorialisent, qu'ils socialisent par leur travail et leur langage, sont vécus; ces espaces ne sont pas insignifiants, précisément parce que ce sont des espaces dans lesquels il y a du travail et du langage (idem).

La territorialité traduit "l'efficacité liée à la capacité pour un groupe, de prendre en charge de l'espace qu'il occupe" (Careau, 1986, p. 19).

S'appuyant sur ces prémisses, les hypothèses suivantes sont proposées:

1- De 1900 à aujourd'hui, l'ancienne réserve forestière cantonale a pu conserver une intégrité minimale, parce qu'insérée dans un système d'exploitation domestique, se traduisant par des liens socio-territoriaux plutôt harmonieux;

2 - Le contexte de développement forestier actuel menace le caractère d'intégrité du territoire ainsi que celui du système mis en place;

3 - La collectivité s'étant dotée d'un outil de développement forestier collectif et efficace, le projet de renouveau socio-territorial véhiculé s'avère un puissant levier de protection et de relance, non seulement pour Girardville, mais pour toute la marge agro-forestière voisine qui résiste mal à la déstabilisation des trente dernières années.

0.4 TRAVAUX ANTERIEURS

Les différents rapports et études portant sur l'environnement à l'échelle mondiale (Commission, 1988), canadienne (Bird et Rapport, 1986) ou québécoise (Gosselin, 1987) donnent un aperçu de l'état de l'environnement en général.

A l'échelle régionale, était publié récemment le rapport sur les Etats généraux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Savard, 1989), faisant le point sur l'environnement dans son ensemble; une section y est réservée à l'exploitation forestière.

La cartographie des stress environnementaux en Sagamie (Désy et Dufour, 1987) a permis de localiser tous les types d'agression, dont sont

notamment victimes les espaces forestiers. Un colloque sur les problèmes et les alternatives de développement agro-forestier au Québec et en Finlande (Forespoir, 1986) a pour sa part permis de tracer les grandes lignes comparatives d'un bilan forestier.

Le MER publie chaque année un portrait statistique sur la ressource et l'industrie forestières (MER, 1988); de son côté, la direction générale des coopératives du MICT dresse annuellement le profil des coopératives de travailleurs, (MICT, 1990).

Bien que variées et très bien documentées, toutes ces études demeurent générales, circonscrites à une échelle territoriale relativement petite, et sous-estiment la complexité biophysique et socio-territoriale de l'espace forestier.

0,5 DEMARCHE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

L'intérêt croissant que l'on constate aujourd'hui pour la protection de la forêt, pour son usage polyvalent, pour son aménagement intégré, permet de croire que le modèle de développement mondialement admis ne répond plus aux attentes de l'individu, que la perception véhiculée est fondamentalement erronée (Cunha et al., 1981, p. 104).

L'humain entretient différents rapports à la ressource. La nature de ses interventions correspond à bien des égards à sa perception de la ressource, véhiculée par un modèle de développement et par un style de vie.

...le style de vie, c'est la manière dont une société se réapproprie le temps en fonction du genre de vie et de consommation pour lequel elle opte (Sachs, 1980, p. 85).

Le concept d'écodéveloppement¹⁰ s'avère, pour l'auteure, un outil d'analyse pertinent du mode de développement forestier dominant, dans la mesure où celui-ci considère l'humain comme partie prenante du fonctionnement et de l'équilibre de l'écosystème forestier, et comme l'acteur principal dans le choix de son style de vie. Cette notion de style de vie constitue en quelque sorte la pierre angulaire d'un nouvel aménagement du temps et de l'espace, dans un horizon d'écodéveloppement (Sachs, 1980, p. 85).

L'écodéveloppement¹¹ repose sur trois grands principes:

- l'autonomie des décisions et la recherche de modèles de développement endogènes débarrassés si possible du poids de la domination extérieure, et propres à chaque contexte historique, culturel et écologique; ce principe s'appuie sur le fait que le poids de la domination des régions du centre versus celui des régions de la périphérie est prépondérant dans la crise de l'environnement actuelle: le centre utilise la plus grande partie des ressources, il crée volontairement la différenciation sociale et spatiale pour assurer sa survie et accroître ses profits, il est à l'origine des modes de vie et des modèles technologiques prédominants et il exclut la participation des individus au processus de décision.

¹⁰ - Dans la même foulée que le Club de Rome, la Commission Brundtland proposait, en 1987, le concept de "développement durable"; assez curieusement, les gouvernements et les entreprises semblent l'adopter plus facilement... Comme le soutient R. Laplante, en parlant de l'emploi abusif de la notion de développement local:

Cette notion est utilisée par trop d'acteurs différents et dans des contextes trop variés pour ne pas être tenue pour suspecte (1986, p. 60).

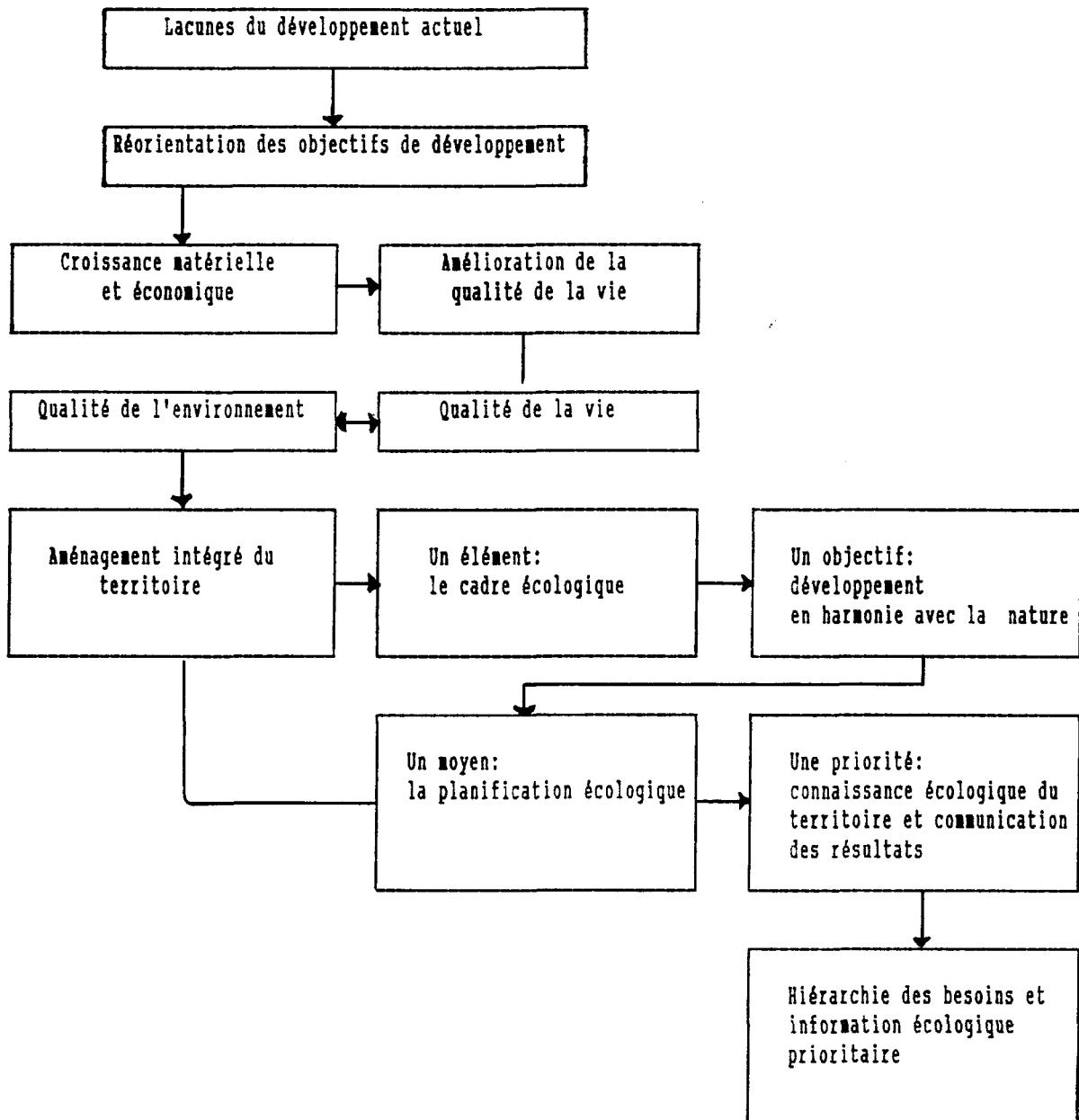
¹¹ - Source: Cunha et al., 1981, pp.52-53 et Sachs, 1980, pp. 32-33.

- la prise en charge équitable des besoins (matériels et immatériels) de tout le genre humain et de chaque individu; ce principe se base sur le mal-fonctionnement de l'économie de marché qui se traduit par la recherche de profits à court terme et par une exploitation irréfléchie des ressources naturelles. La réponse est donc dans la recherche d'une stratégie de développement qui place l'humain au centre des préoccupations tout en veillant à la reproduction des ressources à long terme.

- la prudence écologique, c'est-à-dire la recherche d'un développement en harmonie avec la nature; ce jeu d'harmonisation donne une large place à la planification et au développement local, articulés à une politique régionale et nationale qui module la demande et l'offre de sorte que les ressources et l'espace soient utilisés de façon à sauvegarder le long terme et à maintenir la qualité du milieu biophysique.

L'application de ces trois principes à la ressource forestière s'appuie donc sur une bonne connaissance du milieu et la prise en compte des éléments qui le composent. C'est ce que traduisent la planification écologique et la gestion intégrée des ressources.

Les notions de planification écologique et de gestion intégrée des ressources proposent une démarche qui découle de la recherche d'une harmonie entre le développement et la nature (Bélanger et Pineau, 1983, p.13). Elles s'inscrivent dans la même optique et considèrent l'humain comme intégré dans la nature plutôt que distinct d'elle (Lang et Armour, 1980, p. 23). Enfin, elles font appel à une multitude de critères sociaux, économiques et écologiques visant la reproduction de l'environnement à long terme et la satisfaction des besoins des populations locales (Cunha et al., 1981, p. 53). La planification écologique se présente alors comme un outil de choix pour faire cette intégration (Bélanger et Pineau, 1983, p. 5) et la gestion intégrée des ressources, comme un processus de décision (Cunha et al., 1981, p. 55) (Voir figure 1).



Source: Bélanger et Pineau, 1983, p. 17

Figure 1 Planification écologique et gestion intégrée des ressources et du territoire

Ces concepts nécessitent donc une approche globale, une approche méthodologique, qui intègre la totalité des éléments du milieu.

L'approche systémique sera donc privilégiée, en raison de son pouvoir d'unification et d'intégration.

Il ne faut pas la considérer comme une "science, une "théorie" ou une "discipline, mais comme une nouvelle méthodologie, permettant de rassembler et d'organiser les connaissances en vue d'une plus grande efficacité de l'action (Rosnay, 1975, p. 83).

Elle repose sur la notion de système, défini sous deux aspects complémentaires: permettre l'organisation des connaissances et rendre l'action plus efficace.

Un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but (idem, p. 91).

L'approche systémique a la particularité de considérer le système dans sa totalité, sa complexité et sa dynamique propre.

La dynamique des systèmes fait éclater la vision statique des organisations et des structures. En intégrant le temps, elle fait apparaître le relationnel et le devenir (idem, p. 109).

Bien qu'elle constitue la toile de fond de l'ensemble de notre démarche, elle sera davantage mise à profit dans les chapitres I, II et III.

La grille d'analyse pour le développement local servira pour sa part d'instrument d'analyse du territoire socio-économique, objet du chapitre IV. Elaborée entre autres par O. Godard et al. (1985, pp. 24-43), cette grille permet d'identifier certaines conditions préalables au développement et certains obstacles au développement local.

Parmi les facteurs favorables, certains caractérisent le potentiel local et d'autres, la position de l'espace local dans un ensemble plus vaste. Les exemples concernant le potentiel local touchent les ressources matérielles et humaines locales (savoirs techniques, niveau d'éducation...), les pouvoirs et les capacités d'organisation au niveau local (formes sociales locales de solidarité, structures d'animation ou d'action collective ...) et les relations économiques locales (production locale, circuit économique local, complémentarités directes ou indirectes entre activités organisées le long d'une filière ...) (Voir figure 2).

POTENTIEL LOCAL							INSERTION A D'AUTRES ENSEMBLES			
Ress. humaine	Ress. naturelle	Savoir technique	Structures d'animation et d'action collective	Normes d'usage territorial	Relations écono.	Localisation	Politiques	Appports économiques

Figure 2 Facteurs favorables au développement local

L'insertion de l'espace local dans un ou des ensembles plus vastes se vérifie par sa situation géographique, l'accès des responsables locaux à des centres de décision, la maîtrise du transport et de la commercialisation des productions, les politiques d'appui adoptées par les institutions de niveau supérieur, etc... Les obstacles au développement local sont, par définition, des corollaires opposés aux facteurs favorables; ce sont, par exemple, le manque de ressources humaines et naturelles, le faible niveau de formation générale et professionnelle, l'habitude de la dépendance, l'existence d'un fort prélèvement économique (fiscalité, taxes, etc...), la centralisation des ressources et des décisions, le poids dominant d'une grande entreprise dont les stratégies sont définies en fonction d'espaces économiques nationaux ou internationaux, les barrières sectorielles découlant de la spécialisation des activités économiques, etc...

Il va de soi que cet instrument d'analyse des conditions favorables ou défavorables au développement local sera d'une extrême utilité pour envisager des éléments de stratégie de revalorisation du territoire retenu, processus qui fera l'objet des chapitres V et VI.

L'observation participante constitue finalement l'élément intégrateur de toute notre démarche méthodologique. Les résultats et la réalisation de l'ensemble de cette recherche ont beaucoup bénéficié de cette technique d'analyse.

Le principe de base de l'observation participante étant de s'insérer dans la communauté, de se mêler à la vie de cette communauté en la perturbant le moins possible (Fortin, 1985, p. 32). L'étroite collaboration qui s'est établie entre l'auteure et la Coopérative Forestière de Girardville a permis de saisir la pratique de la foresterie dans toute sa dimension culturelle et idéologique, à travers sa quotidienneté. De plus, la complicité qui s'est créée, avec un informateur-clé en particulier, a contribué à amplifier l'interaction entre l'observatrice participante et la communauté, condition essentielle à la réussite de la démarche et de la recherche.

Enfin, l'auteure est consciente des limites de l'ensemble de sa démarche: quelle démarche méthodologique ne l'est pas? Si les unes souffrent de boulimie quantitative et d'excès d'objectivité, celle-ci pèche par humanisme et se définit comme subjective, structurelle et fonctionnelle.

Sans sous-estimer le quantitatif, une large place est donnée à des critères qualitatifs: le choix d'une technique d'analyse, d'une méthode de travail, n'est-il pas le reflet d'un ensemble de valeurs, d'un "produit culturel" en perpétuelle évolution?

Perçues comme plus concrètes et plus faciles à manipuler, les données économiques ont un attrait certain. Elles s'insèrent bien dans le discours épistémologique dominant de la culture occidentale qui favorise l'information quantitative et évite l'incertitude de l'information qualitative dite "douce" (Jessop et Weaver, 1985, pp. 149-155).

0,6 PLAN DE TRAVAIL ET JUSTIFICATION

Afin d'illustrer le plus fidèlement possible la dégradation de la ressource forêt et les transformations socio-territoriales qui en découlent, le chapitre I analysera le contexte du développement de cette ressource aux plans local, régional et national, tandis que le chapitre II établira les balises écologiques, économiques et législatives dans lesquelles elle évolue. Dans le chapitre III, les constats de la dégradation permettront d'estimer, sur le plan empirique, les potentialités et les contraintes du territoire étudié, pour ensuite explorer, au chapitre IV, les capacités de revalorisation de la ressource biophysique et humaine.

Toujours dans le but de bien comprendre le modèle d'exploitation forestière actuel, il nous est apparu essentiel de donner une large place à l'histoire du développement forestier, soit tout le premier chapitre, pour nous arrêter aux environs de 1960, années charnières du développement forestier industriel. A partir des années soixante, en effet, les jeux sont faits pour la ressource. Celles qui suivent témoignent de l'ampleur "de l'impasse actuelle".

Le second chapitre cherche à circonscrire les fondements de la dégradation de la ressource et à montrer son évolution au sein du système socio-politique et législatif; il vise à répondre au "quoi, au "qui" et au "comment" de la dégradation.

Les troisième, quatrième et cinquième chapitres constituent en quelque sorte le cœur de notre recherche: l'analyse spatio-temporelle de la dégradation vise à identifier les forces et les faiblesses du territoire dans le but d'asseoir de nouvelles bases au développement forestier, en conformité avec les aptitudes et potentiels du territoire, et en fonction de ses contraintes.

Le choix de territoire retenu a été motivé par sa représentativité de la marge agro-forestière du Lac-Saint-Jean, tant pour son profil biophysique que pour sa structure sociale et son contexte historique. Ajoutons que le fait d'avoir commencé à y travailler régulièrement en cours de recherche a permis à l'auteure de valider la pertinence de ce choix, sans parler du sentiment d'appartenance qu'elle a développé pour ce territoire, et le besoin de participer, bien que par une infime contribution, à son épanouissement.

En regard des objectifs de recherche, le défi réside donc en la résorption des résultats négatifs de l'exploitation forestière, soit la dégradation, au profit d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives d'un groupe humain et le contexte spatio-temporel de son implantation (Sachs, 1980, p. 37).

CHAPITRE I

MODE D'OCCUPATION ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'occupation et le développement d'un nouveau territoire sont indissociables de la mise en valeur d'une ou de plusieurs de ses ressources naturelles.

De la pêche à la morue, en passant par le commerce des fourrures, le développement de la région de la Sagamie ne prend véritablement son essor qu'au début des années 1840, alors que le commerce du bois devient le principal moteur de la colonisation.

Le présent chapitre se propose de retracer l'évolution du commerce du bois et de montrer que la dégradation inhérente à l'exploitation de la ressource forêt, plutôt que le développement de nouvelles technologies et de nouveaux marchés, a permis à l'activité forestière de survivre.

Ce chapitre vise deux objectifs: le premier consiste à situer le mode d'occupation et de développement du territoire d'une collectivité forestière semblable à plusieurs autres, soit Girardville, dans le contexte spatio-temporel de la colonisation de la Sagamie; le deuxième consiste à illustrer le fait que le mode d'occupation et le mode de développement qui y est associé ont été dictés par des forces exogènes (capital et technologie) (Girard et al., 1988, p. 13) propres au mode de développement capitaliste des ressources.

Ainsi, le contexte spatio-temporel dans lequel le développement forestier d'une collectivité comme Girardville s'insère, doit être perçu comme un sous-système dont l'évolution se définit en relation avec son mode d'insertion dans un système régional qui, à son tour est soumis à la logique du système national.

1.1 LA MISE EN PLACE DU PEUPLEMENT

1.1.1 La région de la Sagamie

La mise en place du peuplement de la Sagamie s'est faite en deux phases principales. La première débute vers 1830, avec l'ouverture à la colonisation, et se termine à la fin du siècle: c'est la période de structuration du système agro-forestier. La deuxième phase se caractérise par l'émergence de l'industrie des pâtes et papiers au début du 19^{ème} siècle, suivie, un peu plus tard, de celle de l'aluminium (Séguin, 1977, p. 29).

1.1.1.1 De l'ouverture, à la veille du 20^{ème} siècle

Avant 1840, les territoires au nord des rives du Saint-Laurent, dont la Sagamie, sont la chasse gardée de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui s'y livre au commerce des fourrures et n'y tolère aucun défrichement.

...car le territoire du Saguenay était un domaine réservé à la traite des fourrures et l'intérêt de celle-ci exigeait la conservation de la forêt, habitat des animaux sauvages (Tremblay, 1969, p. 79).

Il y eut quelques entames, mais elles furent de faible importance: l'établissement d'une ferme par les Jésuites à l'embouchure de la rivière Métabetchouane, dans le but de servir de soutien aux missionnaires et aux indiens; la coupe de pins blancs effectuée en 1725 par le sieur de Tilly, en bordure de la rivière du Moulin, dans le but d'en faire des mâts; enfin, l'utilisation de l'écorce de bouleau par les Indiens (Tremblay, 1969, p. 79). Mais ces entames ne constituaient que des parcelles de terres défrichées.

C'est en 1838, sur les bords de la Baie des Ha! Ha!, qu'apparaissent réellement les activités de coupe, et, en 1842, au vieux poste de Chicoutimi, celles de sciage (Blanchard, 1960, p. 96). C'est l'abondance du pin blanc "propre à la construction des navires, à la menuiserie, charpente, tonnellerie, tournage, etc." dont l'empire britannique est friand, qui suscite de l'intérêt pour la Sagamie (Bureau, 1976, p. 82).

Bien que l'interdit de colonisation jeté par la Baie d'Hudson soit levé par le Gouvernement en 1842, "les colons trouvaient plus de profits à s'employer au bûcherage l'hiver, aux scieries l'été", qu'à défricher pour s'établir (Blanchard, 1960, p. 97).

La colonisation ne débutera donc véritablement qu'en 1849, avec l'abbé F. Hébert, qui fonde une Société à laquelle le Gouvernement accorde des lots. En 1851, plus de 100 personnes sont installées à l'emplacement de ce qui constitue, aujourd'hui, Hébertville.

Le peuplement s'étend sur la plupart des basses terres du Haut-Saguenay, dans la plaine d'Hébertville et longe le sud du Lac Saint-Jean (Bouchard et Gauthier, 1981, p. B-2).

Vers 1868, l'ouest du lac Saint-Jean est atteint (Voir carte II). De 1872 à 1891, on parvient à la plaine de Normandin, on occupe le terroir de Delisle et on défriche le plateau du sud du lac Saint-Jean. Contrairement aux basses terres du Saint-Laurent, dont le défrichement s'est fait aux dépens de la forêt, en Sagamie, c'est l'exploitation du bois à des fins commerciales qui commande le défrichement (Blanchard, 1960, p. 122).

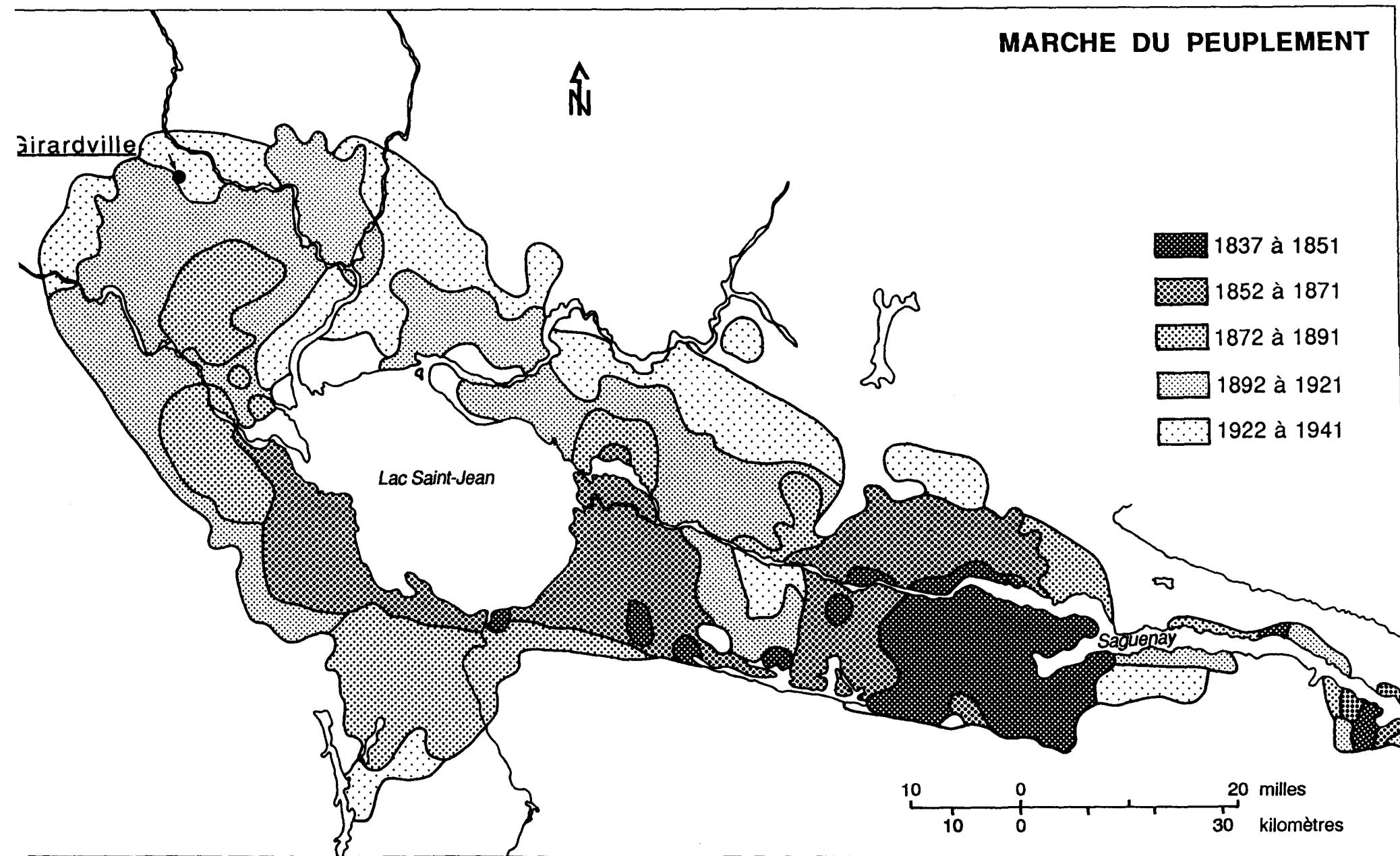
L'occupation des terres sous l'empire de l'économie agro-forestière a rigoureusement suivi la progression des opérations forestières vers l'intérieur, dans l'axe du bassin hydrographique: du Bas-Saguenay vers le Haut-Saguenay et du Haut-Saguenay vers le Lac Saint-Jean dans un mouvement d'est en ouest. Le front pionnier avançait de proche en proche, par débordements successifs (Seguin, 1977, p. 54).

Au cours de cette période, deux entreprises ont le monopole des activités forestières: la compagnie Price en assure le contrôle depuis les débuts jusqu'à l'arrivée du chemin de fer en 1888; le tandem Scott-Beemer qui prend ensuite la relève.

Deux caractéristiques singularisent essentiellement les activités de la coupe et du sciage commandées par ces deux entreprises: une grande mobilité spatiale et l'absence d'effets significatifs d'entraînement dans la zone périphérique. La grande mobilité spatiale tient à la fois du pattern de consommation de matières premières déterminé par le commerce d'exportation du bois scié et de la spécificité de la géographie régionale. Ce pattern de consommation est chose bien connue. La coupe est à la fois restrictive et sélective: restreinte à quelques essences, le pin et l'épinette de

Carte II

MARCHE DU PEUPLEMENT



Source: Atlas régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean

préférence, et fixée sur les plus beaux spécimens d'entre les arbres. Ce type d'utilisation capricieuse des ressources obligeait à des déplacements constants vers de nouvelles zones d'approvisionnements. Or, la géographie traçait l'axe de déplacement des activités forestières (Seguin, 1977, pp. 46-47).

Le peuplement, originaire de la côte de Charlevoix (bassin de population le plus rapproché de la nouvelle zone périphérique que constituait la Sagamie (Voir carte III), est soumis à cette quête de nouveaux espaces d'approvisionnement. Ces facteurs rendent obligatoire le déplacement de la population vers de nouvelles terres: cette mobilité forcée se poursuivra au 20^{ème} siècle.

Les maigres revenus tirés de la forêt créaient des conditions plus ou moins favorables à l'établissement sur les terres. ... En ce sens on peut dire que les variations du cycle forestier déterminent le degré de mobilité de la population dans l'espace... (idem., pp. 50-51).

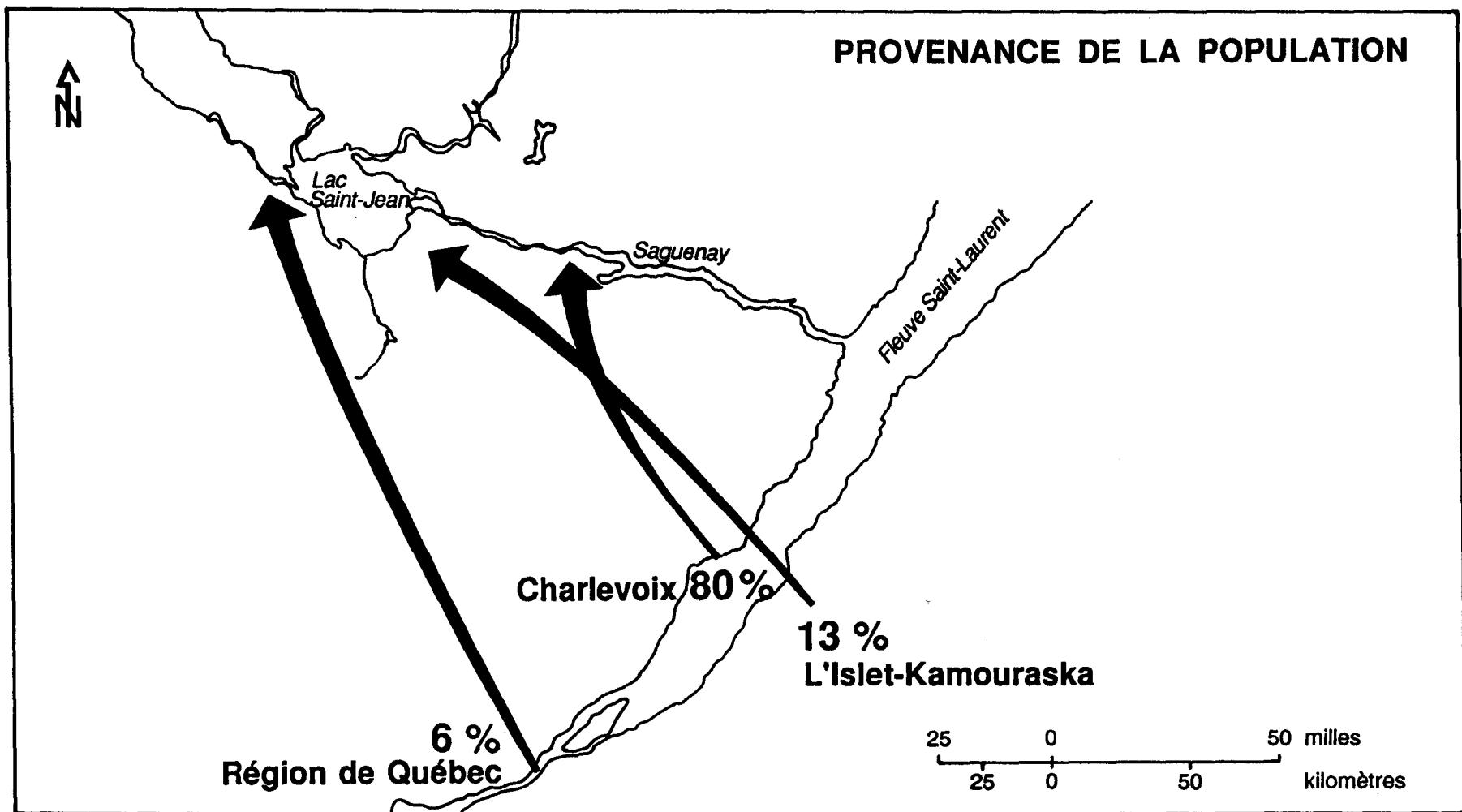
1.1.1.2 De 1892 à 1941

A la fin du 19^{ème} siècle, l'industrie de la pulpe et des pâtes et papiers vient supplanter celle du sciage.

...le secteur industriel donna un second souffle aux opérations forestières. Sa consommation de bois, axée sur les essences dites vulgaires, revalorisait les réserves forestières saguenayennes (Seguin, 1977, p. 69).

C'est ainsi qu'elle contribue à pousser l'occupation jusqu'aux limites extrêmes de l'écoumène régional, soit au nord-ouest et au nord du

Carte III



Source: Atlas régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Girard C., 1989, p. 123.

lac Saint-Jean, de même que sur le Horst de Kénogami (Bouchard et Gauthier, 1981, p. B-2). Facilitée par le chemin de fer et le système de navigation sur le lac Saint-Jean, cette nouvelle offensive vers des terres neuves constitue, pour Normand Seguin (1977, p. 70), la "dernière avancée du front pionnier" qui incorpore "au domaine agricole régional une masse de terres de qualité médiocre, les meilleures terres étant déjà occupées depuis les années 1880 au moins."

Le géographe Majella J. Gauthier nous signale une troisième vague de colonisation causée par la dépression économique des années 1930:

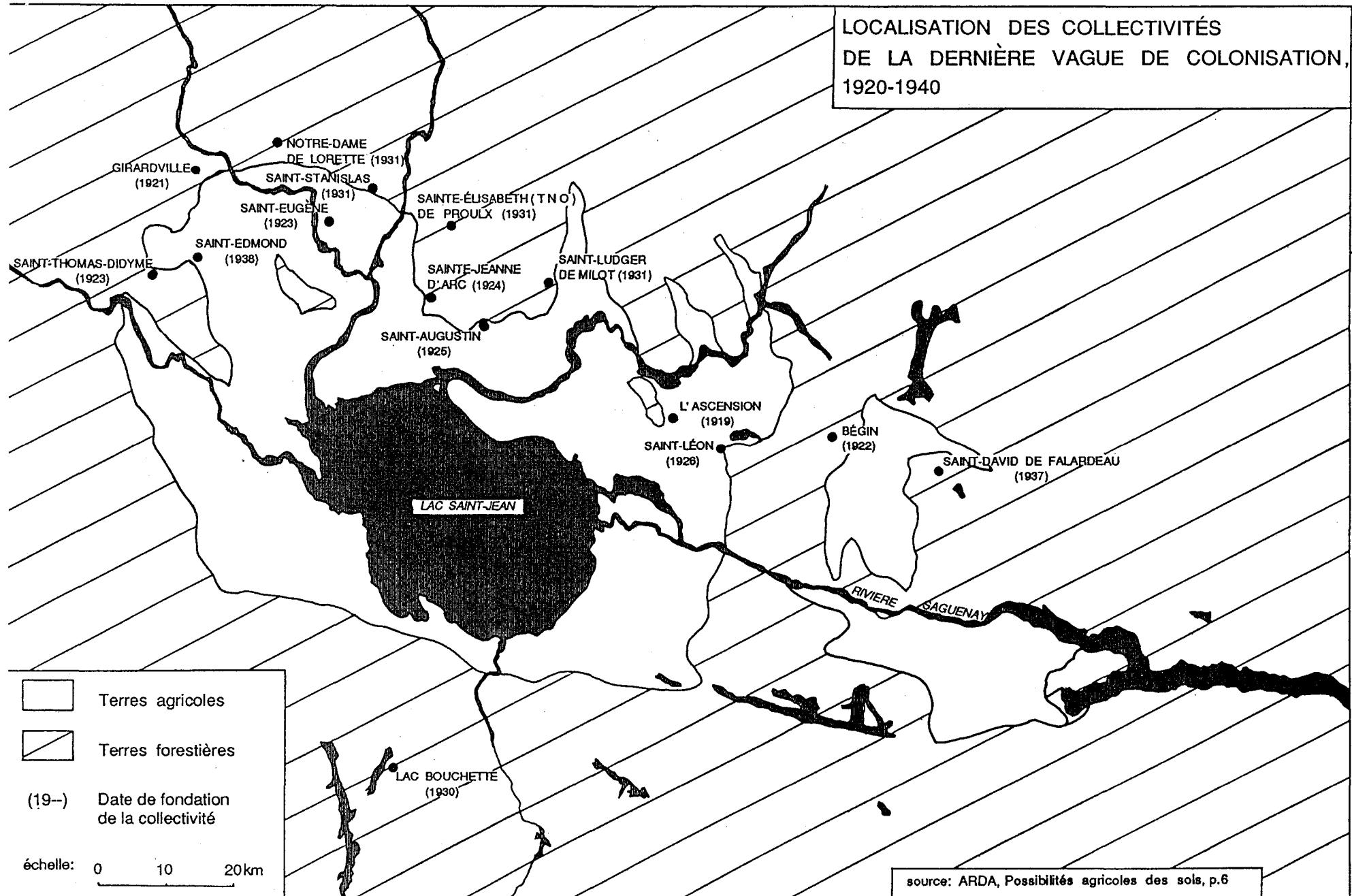
L'Etat encourage par des mesures incitatives les chômeurs, en grand nombre dans les villes, à s'établir sur des terres pour y survivre. On met en oeuvre plusieurs plans de colonisation, amenant des centaines de familles sur les sols en périphérie des basses terres et même sur le bouclier; le front progresse surtout au nord du Lac-Saint-Jean et du Saguenay (Bouchard et Gauthier, 1981, p. B-2).

C'est au cours de cette dernière vague de colonisation, soit de 1920 à 1940, que plusieurs collectivités apparaissent à la limite nord du Saguenay et du lac Saint-Jean (Voir carte IV).

...Par suite de la crise, les moulins à pâte du Saguenay fermèrent (1931); la ville de Jonquière, une des plus touchées, fonda une société de colonisation qui jeta son dévolu sur le canton de Milot. Les chômeurs de cette ville furent incontinent transportés à pleines charges de camions et déversés à la suite des derniers établissements habités, dans l'ordre d'arrivée, le long d'une route courant vers le nord... Telle est l'origine, assez extraordinaire, de la paroisse actuelle de Saint-Ludger-de-Milot... (Laberge, 1983, p. 74).

Carte IV

LOCALISATION DES COLLECTIVITÉS
DE LA DERNIÈRE VAGUE DE COLONISATION,
1920-1940



Ce sont, pour la plupart, des collectivités installées sur des terres agricoles médiocres, fortement dépendantes de la forêt pour survivre.

En effet, une étude de la Direction du développement du marché du travail forestier publiée récemment par le gouvernement canadien (Turcotte, 1988, p. 18), classe 80% d'entre elles "collectivités à vocation forestière", i.e. dont l'activité économique repose essentiellement sur le secteur forestier. Girardville constitue l'une de ces collectivités à vocation forestière (CVF), issues de cette période de colonisation; son activité économique et sa situation géographique lui confèrent de plus une position stratégique dans le développement forestier régional.

1.1.2 La collectivité de Girardville

La collectivité de Girardville connaît des débuts lents et pénibles, caractéristiques des premiers mouvements de colonisation (Fortin, 1941). L'évolution de son peuplement s'échelonne sur deux grandes périodes: la première, de 1899 à 1930, et la deuxième, de 1931 à 1960.

1.1.2.1 De 1899 à 1930: occupation spontanée

On attribue la fondation de Girardville à Pierre Doucet.

Il a été le pionnier qui a tout mis en marche dans le développement de Girardville. ... c'est dans sa demeure que

s'ouvre la première école. Propriétaire du seul magasin général, c'est également chez lui que le bureau de poste fut installé (Comité, 1982, pp. 13-14).

En 1899, le père, Napoléon Doucet, originaire des Cantons de l'Est avant de s'établir à Saint-Félicien, prenait possession, avec l'aide de neuf de ses dix enfants, de plusieurs lots, dont une dizaine échoiront à Pierre Doucet (idem, p. 12).

Situés dans les cantons Albanel et Girard, le long du Grand Rang (aujourd'hui rang Notre-Dame), ils s'étendaient à partir de la limite d'Albanel, en direction du lac Doucet (Voir carte V, étape 1899).

Au fur et à mesure que d'autres familles arrivaient, on étirait le chemin du "Grand Rang" en se dirigeant vers le lac "Doucet" (Comité, 1982, p. 14).

Un premier moulin à scie fixe¹² entre en opération dès 1904. Situé sur le lot 7 de Thaddée Fortin dans le Rang VI (Grand rang) du Canton de Girard, il appartenait à Edmond Fortin (Revoir carte V).

Le bois que l'on transformait à cet endroit ne provenait pas toujours des chantiers, c'était surtout du bois retiré des défrichements, que l'on sciait pour en faire des planches et des madriers, servant à bâtir des camps et des maisons. On appelait cela: "scier pour les habitants" (Comité, 1982, p. 52).

¹² - Par moulin "fixe", nous entendons un moulin à vapeur stable, par opposition à "portatif", i.e. mobile.

HISTOIRE FORESTIÈRE DE GIRARDVILLE, 1899-1987

(Secteur municipalisé)

Distance: 2 km

source: Enquêtes sur le terrain,
Municipalité de Girardville

A cette époque, on ne peut pas encore parler de véritables chantiers¹³; la première tâche du colon consiste à défricher le territoire pour l'occuper. La mise en oeuvre des chantiers viendra un peu plus tard, soit vers 1930. D'ailleurs, ce type de moulin, qui "sciait pour les habitants", fut le seul à fonctionner pendant plusieurs années.

A partir de 1910, on commence à développer la route dite "Pierre Doucet" pour se diriger vers les Rangs IV et VII¹⁴ (Voir étape 1910, carte V).

On évite donc de monter vers le nord afin de ne pas trop s'éloigner du coin de la route, puisqu'on retrouvait à cet endroit un grand nombre de services (Comité, 1982, p. 14).

On y retrouve en effet une école (construite en 1914, sur le lot 10, Rang VI, canton de Girard) à laquelle on annexe une petite chapelle; un bureau de poste, à même le magasin général qui était situé dans la maison de Pierre Doucet, sur le lot 8, Rang VI, canton de Girard et où on achetait les denrées essentielles, de façon à se rendre le moins souvent possible à Albanel. A cette époque, l'intersection du Grand Rang et de la route "Pierre Doucet" constitue le cœur des activités de service du village. Les sept premiers rangs du canton de Girard ainsi qu'une partie du canton Beaudet sont arpentés. Bien qu'encore desservie par Albanel, Girardville se démarque de plus en plus comme un centre de colonisation.

¹³ - Nous parlons de chantier lorsqu'il y a obtention du gouvernement d'un permis de coupe à des fins d'exploitation commerciale de la forêt.

¹⁴ - Jusqu'en 1937, le Rang VII a appartenu à Girardville; il fait maintenant partie de Saint-Edmond.

Vers 1915, plusieurs familles des comtés de Bellechasse et de Montmagny arrivent à Girardville. Elles s'installent le long du Grand Rang, se rapprochant quelque peu du site actuel (Revoir carte V, étape 1915).

En 1921, Girardville devient officiellement un territoire municipalisé, distinct de celui d'Albanel. Depuis 1913, Albanel desservait Girardville par voie de mission; Saint-Thomas-Dydime prendra la relève en 1925. La population, qui compte alors 334 personnes et 58 familles, ne connaîtra qu'une faible augmentation jusqu'à la fin des années 1920.

1.1.2.2 De 1931 à 1960: état, clergé et colonisation

Jusqu'à la fin des années 1920, le peuplement de Girardville s'est établi au gré du défrichement des premiers colons, i.e. par la colonisation individuelle; au cours de cette deuxième étape, nous assistons à une occupation plus organisée, en ce sens qu'elle est provoquée par un mouvement de colonisation structuré et encouragé par l'Etat et le Clergé.

La dépression économique des années 1930 provoque une dernière vague de colonisation qui se manifeste, à l'échelle locale, par une ardeur à l'occupation et au défrichement de nouvelles terres ¹⁵.

¹⁵ - En moins de trois ans, soit de 1930 à 1933, la population de Girardville double: de 414, elle passe à 890 habitants (Comité, 1982, p. 14)

En effet, au début des années 1930, on complète le défrichement - déjà amorcé dans les années 1920 par Joseph Kirouac, Joseph Perron et Zéphirin Lapointe, des rangs III et IV du canton Beaudet (rang de la Pointe); on relie la rivière " à Jim" (Ouasiemsca) par un pont, ce qui favorise, vers 1931-32, l'occupation des lots situés de l'autre côté des rivières à "Jim" et Mistassini:

...Vous pouvez voir que les lots 17 à 30 des rangs III et IV sont généralement pourvus d'un sol de nature silico-argileuse (terre jaune), et que les lots 30 à 49 c'est l'argile (terre forte) qui domine. Il y a donc, comme vous pouvez le constater, suffisamment de bonne terre dans les rangs III et IV de Beaudet pour faire vivre une quarantaine de familles (Archives municipales, 1928).

Ainsi, entre 1931 et 1939, environ une vingtaine de familles occuperont les terres du côté nord de la Mistassini.

...mariés en 1932, on s'est en allé toute d'suite là, on est resté sept ans et demi. Quand on est rentré là, la terre était toute en bois d'bout... il y avait des belles épinettes... du beau bois... on a fait chantier autour du camp¹⁶.

Pour s'y rendre, on devait marcher jusqu'à la rivière et canoter jusqu'à l'autre rive, ou emprunter le sentier qui débouchait en aval du "cran serré"¹⁷ et traverser la rivière à l'aide d'un bac, en espérant que le projet de construction du pont se réalise bientôt.

¹⁶ - Témoignage de M. Boulianne, résidant de Girardville.

¹⁷ - Expression locale qui désigne "là où la rivière est plus étroite" (Témoignage de M. Boulianne).

La construction d'un pont sur la rivière Mistassini coûterait d'après M. Amireault dans les 7 à 8,000 piastres. Il ne me paraît pas que ce soit là une dépense exagérée, si l'on considère les possibilités futures de cette région (Archives municipales, 1928).

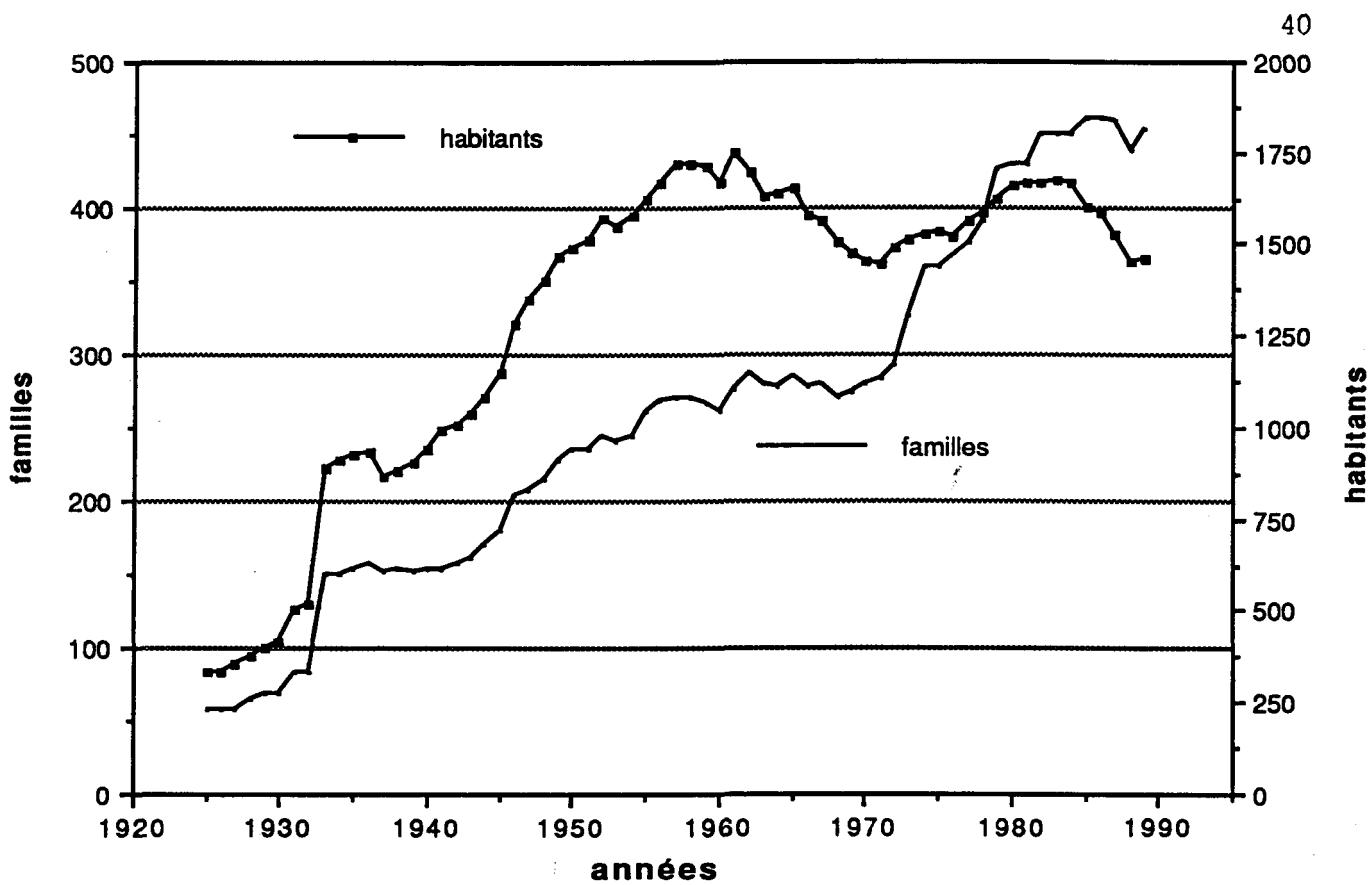
Cependant, en 1936, quand le gouvernement Duplessis entre au pouvoir, l'idée de construire un pont sur la rivière Mistassini est abandonnée, et, du même coup, le territoire est fermé à la colonisation. Le changement de gouvernement, associé aux pressions du clergé qui redoutait la construction du pont par crainte d'une division au sein de la paroisse ¹⁸, a nui à l'occupation de ce territoire.

Les camps sont abandonnés sur place et la population est priée de quitter les lieux; quelques-uns choisissent de se rebâtir du côté sud de la rivière, les autres, de partir. En un an, la collectivité Girardville perd 7% de sa population (Voir figure 3). Il lui faudra attendre jusqu'en 1940 pour rétablir sa population. Celle-ci connaîtra, par la suite, un taux de croissance positif moins "explosif", mais constant jusqu'en 1960.

1.2 LES "ANNEAUX DE CROISSANCE DE LA FORET, AU QUEBEC ET EN SAGAMIE

Comme nous venons de le voir, l'évolution de la dynamique spatiale du peuplement est indissociable de celle du développement forestier. Chacune des phases du peuplement témoigne des effets de cette dynamique qui repose sur les besoins de main-d'œuvre des grandes sociétés

¹⁸ - Entrevue de M. Boulianne, réalisée à l'été 1987.



Source: Municipalité de Girardville

Figure 3 Evolution de la population de Girardville

forestières (Seguin, 1977, p. 8). Le colon exerce un rôle fondamental: il constitue la majorité de l'effectif des travailleurs forestiers en fournissant sa force de travail dans l'abattage et le transport de grandes quantités de bois (Gaudreau, 1986, p. 267).

Dans cette deuxième partie, nous verrons que cette dynamique capitaliste, en plus d'exiger une grande mobilité spatiale, se caractérise par l'élimination des possibilités de régénération de la ressource forestière, une dépendance aux nouvelles technologies et une subordination aux capitaux étrangers et au marché international.

Tout au long de cette partie du chapitre I, il est recommandé de se reporter à la figure 4: la visualisation des histogrammes permettra de comprendre plus facilement comment s'opère le changement de phase d'exploitation à l'intérieur d'une même unité spatiale, d'une échelle territoriale à l'autre.

1.2.1 L'exploitation du bois d'équarrissage: de 1800 aux environs de 1850¹⁹.

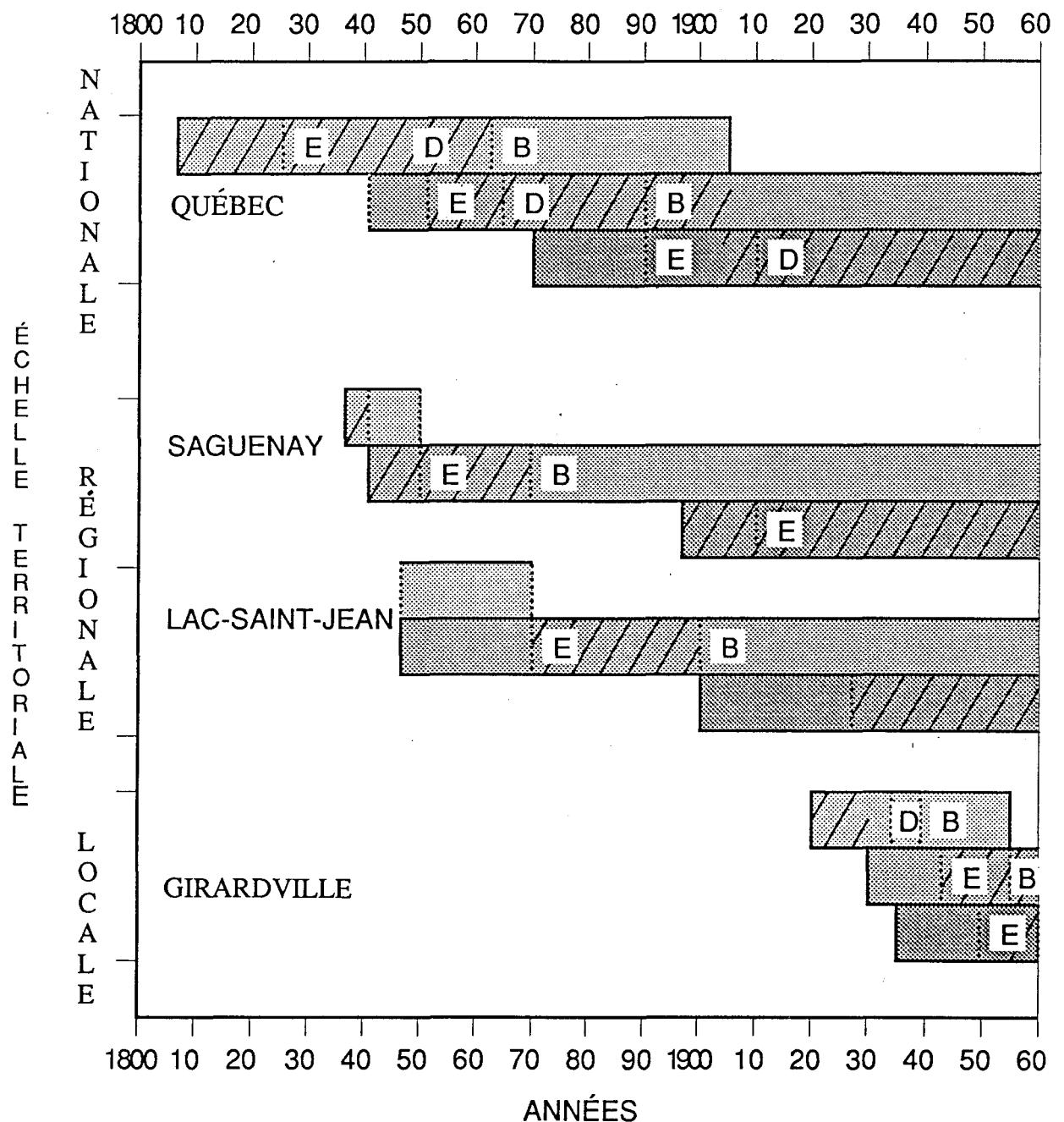
Cartier cherchait de l'or et des épices; Champlain, des fourrures et des âmes. Ni l'un ni l'autre ne s'intéressèrent à la forêt qui étreint les rives du fleuve et s'étend à travers l'intérieur (Marcil, 1983, p. 32).

Pendant tout le régime français, l'économie de la colonie repose essentiellement sur le commerce des fourrures; il y a bien une cinquantaine de moulins à scie, soit une moyenne approximative d'un moulin pour 700 habitants (Marcil, 1983, p. 32), mais le commerce du bois est plutôt restreint, menacé dans ses possibilités d'expansion par la concurrence de la Nouvelle-Angleterre et celle de la Baltique²⁰. Bien que la production soit assez diversifiée dès le début²¹, le marché ne lui sera

¹⁹ - L'essentiel de cette activité est concentré dans la région de l'Outaouais; les données nationales sont donc issues de cette région.

²⁰ - Les constructeurs anglais estiment que le bois de la Baltique est meilleur et moins cher que celui du Canada (Marcil, 1983, p. 33).

²¹ - "D'abord le bois équarri destiné à la construction navale: pin, chêne, mâts et pièces particulières; ensuite le bois de construction sous deux formes principales: planches et madriers de pin auxquels s'ajoutèrent les bardes. En troisième lieu, venaient les douves et les cercles utilisés dans la fabrication des tonneaux" (Ouellet, 1966, p. 88).



PHASE D'EXPLOITATION

- Bois d'équarrissage (1)
- Bois de sciage
- Bois de pulpe, pâte et papiers (2)

ÉTAT DE L'EXPLOITATION

- E Essor
- D Dominance
- B Baisse
- Période dominante
- Estimation

Source personnelle

Figure 4 Evolution spatio-temporelle des phases d'exploitation du bois de 1800 à 1960

Notes:

1. La phase d'exploitation du bois d'équarrissage n'a existé qu'à l'échelle nationale, concentrée dans la région de l'Outaouais; à l'échelle locale et régionale, elle n'a pas existé. Elle exprime alors un procédé d'exploitation, plutôt qu'un produit d'exportation, comme c'est le cas dans la région de l'Outaouais.

Le procédé d'exploitation consiste à équarrir le bois sur les lieux d'abattage, en l'occurrence, les chantiers, avant de l'acheminer à la scierie, où il est coupé selon la dimension voulue par les commandes et qui, pour Girardville, se situe à l'extérieur de son territoire, jusqu'en 1944.

A l'échelle nationale par contre, le bois d'équarrissage est exporté tel quel; c'est à l'étranger qu'il est transformé en bois de sciage. Guy Gaudreau (1986, p. 53) affirme que le lien colonial n'explique que partiellement cette situation. Il en rend aussi responsable un phénomène de résistance aux changements.

En effet, dans l'Angleterre du 19^{ème} siècle, on croit que le bois scié à la main par des artisans appelés scieurs de long est de meilleure qualité que le bois industriel (idem).

2. A Girardville, l'exploitation du bois de pulpe débute dans les années 1935-45, d'où on l'expédie à Dolbeau (Domtar) ou à Kénogami (Price), par la drave; sa production est toutefois inférieure à celle du bois de sciage, dominante à cette époque. Elle gagnera de la popularité dans les années 45-55, où elle égalera celle du bois de sciage, pour devenir dominante à partir des années 1960 (Girard, 1987).

favorable qu'avec l'adoption par l'Angleterre de tarifs préférentiels²² en 1805, et la menace d'un blocus sur la Baltique.

N'eût été des guerres que Napoléon livra à l'Angleterre, l'industrie du bois d'œuvre ne se serait peut-être développée que 40 ou 50 ans plus tard (MacKay, 1987, p. 20).

²² - En 1795, l'Angleterre adopte, une première fois, le système de tarifs préférentiels; mais ceux-ci ne suffisent pas à compenser la disparité des frais de transport et à déclencher l'essor de l'exploitation forestière dans la vallée du Saint-Laurent (Ouellet, 1966, p. 139)

De plus, depuis 1790, l'Angleterre est aux prises avec un épuisement progressif de ses ressources forestières, et sa source d'approvisionnement habituelle, les pays de la Baltique, s'avère insuffisante. Cette pénurie de bois ne doit cependant pas entraver son programme de construction de navires. Elle se tourne donc vers ses colonies pour subvenir à ses besoins.

Pendant cette période, Philemon Wright du Massachusetts, déjà établi dans une concession de l'actuelle Hull depuis 1800, entend parler de la possibilité de s'enrichir en vendant du bois-d'œuvre. Dès l'hiver 1805-1806, Wright se lance à l'assaut des pins blancs, des pins rouges et des plus beaux feuillus (Blanchard, 1960, p. 123). Un réservoir de pins blancs, le long des 700 milles de l'Outaouais et des 1000 milles d'affluents sur ses deux rives, s'ouvrirait ainsi à l'exploitation (Mackay, 1987, p. 21). En 1799, le Québec avait expédié 7 mâts et 29 charges de pin équarri. En 1811, "il exportait assez pour remplir 500 navires de 23 053 mâts, 24 469 charges de chêne et 52 888 de pin" (Mackay, 1987, p. 22).

Quand le blocus fut levé, le Canada-Uni (le Québec et l'Ontario) avait pris pied sur les principaux marchés britanniques. Les tarifs protecteurs durèrent une trentaine d'années encore²³. Le gouvernement octroyait des contrats à d'autres exploitants, notamment à la Société des

²³ - ...les droits passant à 35 shillings la charge sur le bois du continent, alors qu'ils étaient d'un shilling sur celui des colonies (MacKay, 1987, p. 22).

Vingt-et-un qui, à l'instar de plusieurs autres exploitants, coupait illégalement sur les terres de la Couronne et vendait son bois au marché noir²⁴.

De 1843 à 1849, l'Angleterre abandonne graduellement sa politique impériale traditionnelle, basée sur le tarif préférentiel, pour inaugurer une politique de libre échange.

L'abandon du protectionnisme porte cependant un dur coup au Canada-Uni dont la prospérité repose sur la vente du blé et du bois à la métropole, car c'est le tarif qui permet aux Canadiens, défavorisés par des coûts élevés de transport, de vendre sur le marché anglais leur blé et leur bois à un prix inférieur à celui du blé américain ou du bois de la Baltique (Hamelin, 1967, p. 38).

Le changement survenu dans la politique impériale oblige le Canada-Uni à réorienter l'exportation de ses produits forestiers. En 1854, il signe un traité de réciprocité avec les Etats-Unis qui permet la libre entrée de certains produits forestiers canadiens en sol américain, en échange d'une liberté de navigation et de pêche dans les eaux du golfe Saint-Laurent pour les Américains. Cette nouvelle orientation s'accompagne d'une politique économique "cohérente, dynamique et

²⁴ - On sait que cette société, appuyée par Williams Price est l'aboutissement d'un projet collectif élaboré en 1821 qui fait de la colonisation son objectif principal (les seigneuries étant surpeuplées pour les unes, et soumises à la spéculation pour les autres) et le commerce du bois, son objectif secondaire. Cependant, devant l'obstination de la Compagnie de la Baie d'Hudson, détentrice d'un bail des Postes du roi venant à échéance le 1^{er} octobre 1842, qui s'oppose à tout projet de colonisation mais se montre ouverte à la coupe du bois, la Société des Vingt-et-un devra abandonner son objectif principal pour devenir la complice de la Compagnie dans l'obtention d'une licence les autorisant à couper 60 000 billots de pin (Lapointe *et al.*, 1981, pp. 21-22)

agressive", s'appuyant sur des tarifs douaniers, dont les milieux d'affaires profiteront pour lancer la construction du chemin de fer canadien (idem., p. 39).

A la même époque, le commerce du bois équarri est en déclin: l'expédition de billes entières réduit la marge de profit tandis que la quantité de bois convenant à l'équarrissage diminue (Forsyth, 1987, p. 10). La construction du chemin de fer arrive donc à propos en ouvrant la voie à un nouveau marché, celui du bois de sciage.

1.2.2 L'exploitation du bois de sciage: de la moitié à la fin du 19^{ème} siècle

Moins capricieuse que celle du bois équarri, la coupe du bois de construction incite les entrepreneurs à s'intéresser aux forêts d'épinettes (Marcil, 1983, p. 36).

Vers le milieu du 19^{ème} siècle, une nuée de moulins à scie et de scieries, pour la plupart propriétés d'Américains, se propage à partir de l'Outawais (déjà un grand centre de production de bois) en direction du nord, pour déborder au-delà des Laurentides, vers le Saint-Maurice et le Saguenay.

En aval de Québec toutefois, la navigation étant étroitement liée à l'exploitation du bois, les havres de l'estuaire du Saint-Laurent ne permettent pas toujours le mouillage des navires de mer; William Price, qui possède déjà deux scieries au Saguenay, supplée à cette difficulté en

embarquant ses planches²⁵ sur des goélettes, qui font la navette entre Québec et ses scieries. Mais en 1866, les Etats-Unis reviennent sur le traité de réciprocité et ferment leur marché.

Incapable de trouver au Canada des commandes suffisantes, l'industrie du sciage dut se retourner vers la métropole (Blanchard, 1960, p. 129).

Obligé de se retourner vers l'Angleterre, le Canada y rencontre la concurrence de la jeune industrie forestière scandinave (Blanchard, 1960, p. 129). La situation du sciage continue de se détériorer lorsqu'en 1873, le krach de la bourse de Vienne entraîne une longue période de crise économique et fait apparaître du bois à meilleur marché. Tributaire des capitaux anglais jusqu'au milieu de ce siècle, par son commerce extérieur et ses importations, et depuis, des capitaux américains, l'économie québécoise encaisse de durs coups. De nombreuses scieries doivent fermer leurs portes (Forsyth, 1987, p. 10).

Cependant, la situation est quelque peu différente pour la Sagamie: liée au marché britannique de madriers depuis le début de ses activités forestières, la région sera moins affectée durant la crise qui sévit partout ailleurs. Bien qu'elle régresse momentanément, la récolte d'épinette demeure assez vive pour que, durant la crise, les droits de coupe soient légèrement en hausse (Gaudreau, 1986, p. 94). Pourtant, à

²⁵ - C'est lui qui lança l'exportation des "deals, ces madriers d'épinette blanche débités en épaisseurs de trois pouces et qu'on réduisait en pièces plus minces en Angleterre (MacKay, 1987, p. 22)

partir de la fin des années 1880, Gaudreau rapporte une cassure dans les droits de coupe tirés du sciage au Saguenay, sans que la demande britannique ne soit en cause; selon lui, la baisse serait plutôt rattachée à l'épuisement des stocks de grosses épinettes utilisées pour la production de madrier; le même scénario vaudrait pour le pin ²⁶.

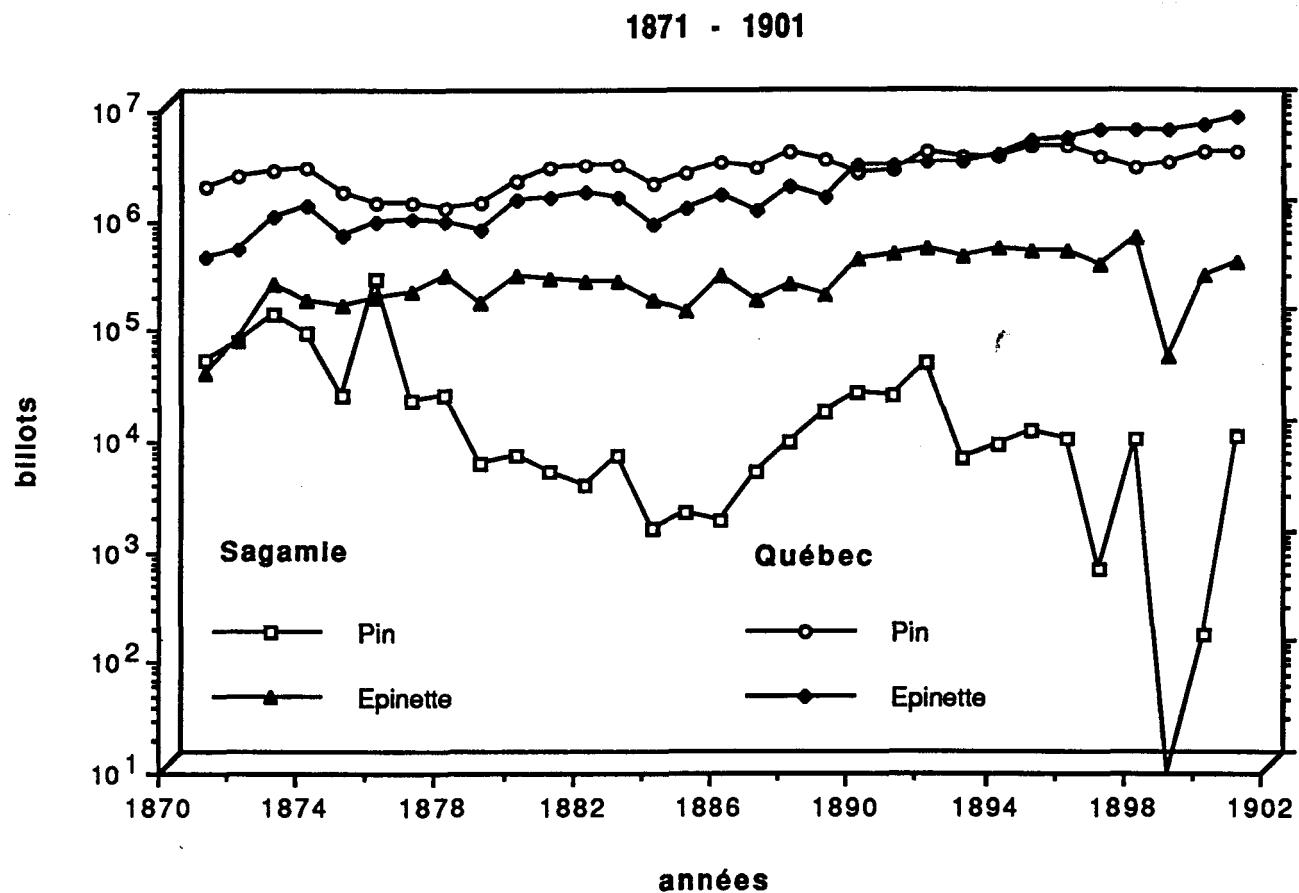
En réalité, dès 1860, le pin n'existe plus en quantité suffisante au Saguenay pour rentabiliser à lui seul les opérations forestières (Bouchard, 1988, p. 130).

C'est cette situation qui pousse la Compagnie Price à fermer tour à tour ses scieries au Saguenay, au profit de celles du Lac-Saint-Jean (idem).

L'ouverture de la ligne de chemin de fer au Lac-Saint-Jean, en 1888, favorisera la recrudescence de l'activité forestière et l'ouverture de plusieurs scieries. La figure 5 sur l'évolution du volume de coupe en Sagamie fait état de cette recrudescence, à la fois pour l'épinette et pour le pin. Dans le cas du Lac-Saint-Jean toutefois, le facteur d'éloignement, conjugué à l'absence de liaison maritime, affectera la rentabilité des scieries qui devront graduellement fermer leurs portes.

...les scieries du Saguenay, très actives à leur début, cèdent le pas à celles du lac Saint-Jean vers les années 1860-70, qui à leur tour s'effondrent à la fin du siècle (Bureau, 1976, p. 84).

²⁶ - Le grand feu de 1870 a, quant à lui, contribué à éliminer ce qui restait du couvert forestier originel de pins (Bouchard, 1988, p. 17).



Le profil de l'évolution des coupes de pin et d'épinette pour le Québec se caractérise par une succession de périodes croissantes et de périodes stables. Cette situation s'explique par l'apport de chacune des régions du Québec qui s'épuise tour à tour au profit de l'exploitation d'une nouvelle région, ce qui permet de maintenir l'exploitation en croissance relative sur le plan national. Le Lac-Saint-Jean a joué ce rôle pour la Sagamie.

Source: Séguin, 1977, pp. 40-42

Figure 5 Evolution du volume de la coupe commerciale du pin et de l'épinette au Québec et en Sagamie

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, la production des scieries, à l'échelle régionale et nationale, diminuera sans cesse. La naissance de

l'industrie de la pulpe comme nouvelle forme d'exploitation du bois, viendra suppléer à leur déclin.

1.2.3 "Pulp and Paper": le grand virage du 20^{ème} siècle

Les premiers moulins de pulpe apparaissent dans les Cantons de l'Est, à partir de 1870. Et en 1890, à Hull, E.B. Eddy se lance dans la fabrication du papier obtenu à partir d'une pâte chimique, qu'il a conçue en 1876, et d'une pâte mécanique.

Ce nouveau procédé de pâte de bois revigore le secteur forestier qui périclait depuis le dernier quart de siècle et redonne une valeur à des essences vulgaires jusque là non convoitées, telles que l'épinette blanche, l'épinette noire et le sapin baumier.

Au Saguenay, la première pulperie apparaît en 1897 à l'embouchure de la rivière Chicoutimi, sous l'initiative de Julien-Edouard-Alfred Dubuc, un homme d'affaires dynamique du milieu chicoutimien.

Dès l'année 1900, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi sera suivie de plusieurs autres: une sur la rivière aux Sables (Jonquière) et trois autres au Lac-Saint-Jean, soit une sur la rivière Petite Pérignon (St-Amédée), une deuxième à la chute de la rivière Ouiatchouane (Val-Jalbert), et une troisième qui n'opérera pas, soit la Cie de Métabetchouan à Saint-André-

de l'Épouvante²⁷. Située à l'embouchure de la Métabetchouane, la "News Pulp and Paper Company", sous l'égide d'industriels anglais, viendra, en 1922, compléter le réseau des pulperies (Pochard, 1993, p. 141).

Ces entreprises fonctionneront à plein rendement pendant quelques années, pour rapidement décliner à l'arrivée des machines à papier. C'est William Price (Price Brothers Ltée) qui entreprendra la phase de la fabrication du papier en installant une machine à papier dans son usine de Jonquière en 1909, et en construisant une grande papeterie à Kénogami, en 1911 (Idem, p. 146).

L'épuisement des forêts des Etats-Unis et l'autorisation du gouvernement américain, en 1913, de laisser entrer du papier journal canadien sur son territoire (suite aux pressions de la presse américaine en quête de papier journal à meilleur marché) (Mackay, 1987, p. 73), conjugués à l'interdiction par le gouvernement du Québec (dix ans après l'Ontario) d'exporter du bois à pâte (Marcil, 1983, p. 38), donneront le coup d'envoi, à l'échelle nationale, au développement de l'industrie des pâtes et papiers, dont la région saura tirer profit. A la fin des années 1920, huit usines de pâtes et papiers sont installées dans la région: Port-Alfred, Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Riverbend (Alma), Desbiens, Val-Jalbert et Dolbeau (Girard, 1989, p. 461)²⁸.

²⁷ - Fait intéressant à noter: mise à part la pulperie de Price à Jonquière, toutes ces entreprises démarrèrent à l'initiative d'hommes d'affaires locaux, avec des capitaux canadiens-français.

²⁸ - La crise des années trente aura un impact considérable sur les usines, affectées par une surcapacité face à des marchés qui se resserrent. La diminution de la demande et celle des prix obligeront les

Entre 1921 et 1941, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, multiplie sa production de pâte par quatre et sa production de papier par sept: l'une atteint 3 000 tonnes par jour, l'autre 2 240. La région se classe au second rang et vient immédiatement après la vallée du Saint-Maurice (Bouchard, 1988, p. 194).

Désormais, si les chantiers continuent à produire de bois de chauffage, à alimenter des moulins à scie et des scieries, l'essentiel de leurs opérations vise à fournir du bois de pâte pour la fabrication du papier.

En 1959, l'industrie papetière régionale emploie à elle seule 3 385 travailleurs masculins et 84 femmes, et leur verse plus de seize millions de dollars en salaires annuellement (idem, p. 197).

1.2.4 La collectivité de Girardville, de 1931 à 1960

Pour la collectivité de Girardville, l'exploitation forestière ne débute véritablement que vers 1930; avant cette date, les moulins à scie en opération ne s'alimentaient pratiquement que du bois issu des défrichements. De 1931 à 1960, on ne scie plus seulement du bois provenant des défrichements, mais aussi du bois des chantiers: l'ère de la mise en opération massive des moulins à scie et des chantiers débute.

compagnies à des mises à pied massives au début des années trente (Girard, 1989, p. 461)

Ainsi, de 1931 à 1939, pas moins de sept moulins à scie sont en opération un peu partout sur le territoire de la collectivité. Et l'on fait chantier (Revoir la carte IV) du côté nord de la rivière Mistassini (Price Brothers Ltée: 1933-34), à l'intersection des rivières Samaqua et Mistassini (A. Thibeault: 1934-36), et plus en amont encore, toujours le long de la Mistassini (Les Mathieu: 1935-36)²⁹; on coupe également le long de la rivière Gervais (H. Bolduc: 1935-36) et de la rivière Ouasiemsca (Chantier Gagnon Ltée.: 1932). En fait, on coupe principalement le long des cours d'eau, ceux-ci constituant une voie d'accès privilégiée à la grande forêt coniférienne.

...on a commencé à bûcher le long des rivières... ça pouvait pas aller loin. Rien que... 1 mille 1 mille 1/2 de chaque côté des rivières³⁰.

Avec l'inauguration de la drave, les cours d'eau permirent également l'évacuation du bois, principalement le sapin et l'épinette. Les chevaux tiraient le bois jusqu'à la rive où on le mettait en roule³¹. Au printemps, on le jetait à l'eau. Selon le débit de l'eau et les embâcles, la drave pouvait prendre tout l'été pour se rendre jusqu'au moulin, installé plus en aval.

²⁹ - Price Brothers Ltée aurait coupé le long de la rivière Gervais, mais il fut impossible de déterminer où et quand (Témoignage de M. Sylvio Girard).

³⁰ - Témoignage de M. Armand Doré.

³¹ - Amoncellement de bois.

Ca pouvait durer un mois, comme elle pouvait rien qu'finir à l'automne³².

C'est ce qu'on qualifie à l'époque (i.e. de 1935 à 1944 environ), de "petite" drave, par opposition à la "grosse" drave des années 1940, avec Chantier Gagnon Ltée.

Chez Hormidas Bolduc, 1/2 million³³ c'était l'top... les Gagnon sont arrivés, ils faisaient 5, 6, 7, 8 millions...³⁴.

Dans les années 1940, le camionnage mettra fin à la "petite" drave sur les cours d'eau, tels la rivière Gervais, dont la puissance et le débit ne permettaient pas le transport de grosses quantités de bois. La construction et l'entretien des premiers chemins d'hiver deviennent, dans ces cas-là, avantageux. Par ailleurs, une rivière comme la Ouasiemsca, offre une capacité de transport de billots propre à alimenter et à rentabiliser un gros moulin à scie. Une première scierie moderne, portant le nom de Chantier Gagnon Ltée, sera construite en 1944 et alimentée par la drave jusqu'à sa fermeture, en 1982.

C'est à cette époque qu'apparaissent dans les chantiers, les premiers moulins portatifs: installés au centre des parterres de coupe, ils sont démontables, donc déplacés au fur et à mesure que la coupe progresse.

³² - Témoignage de M. Prévost.

³³ - ...de pieds de bois.

³⁴ - Témoignage de M. Armand Doré.

...l'avantage ?...ben c'est qu'il était mobile...tu l'bâtissais tous les automnes...on avait que les chevaux pour approcher le bois au moulin donc y fallait être dans l'parterre de coupe...ça prenait quinze jours à l'faire, pas longtemps à l'défaire...on l'détruisait dans l'mois d'mars...³⁵.

Ainsi, les moulins portatifs, qui fonctionnent à la gazoline, sont démontés au printemps, et remontés à l'automne à l'endroit où les nouveaux permis de coupe sont alloués. En raison de leur mobilité, on ne peut qu'estimer leur nombre mais on peut supposer qu'il y avait au moins un moulin portatif pour chaque chantier opéré par un "jobber"³⁶.

Par contre, pour les moulins fixes, il a été possible de recenser, sur une période de trente ans, près de 20 moulins à scie qui auraient opéré à un moment ou à un autre entre 1931 et 1960. Toutefois, selon un résidant de Girardville, l'arrivée d'une scierie moderne telle Chantier Gagnon Ltée aurait contribué à la fermeture de plusieurs d'entre eux.

Avant le gros moulin des Gagnon, il y avait 15 ou 16 moulins, tous des petits moulins, pis quand les gros moulins ont commencé à s'installer, là le gouvernement il a commencé à discontinuer, y voulait pas qui se brûle de croûtes...y fallait que ce soit des t'chips pour aller dans les moulins. Là ça a commencé à tomber les petits moulins...³⁷.

³⁵ - Témoignage de M. Armand Doré.

³⁶ - C'est au moulin portatif qu'on équarriссait le bois, "jamais plus que 4 pouces", avant de l'envoyer "fendre" à l'usine en "1 pouce ou 2 pouces", selon les commandes (Témoignage de M. Sylvio Girard).

³⁷ - Témoignage de M. Tremblay.

Ainsi, vers la fin des années 1950, quelques moulins à scie seulement fonctionnent encore, alors que la scierie Chantier Gagnon Ltée prend de l'expansion³⁸.

Jusque vers 1960, la localisation de la ressource forêt joue, de façon générale, un rôle primordial dans le développement et l'occupation du territoire de la collectivité; ce profil vaut aussi pour l'ensemble régional et national alors que l'espace forestier conditionne, en quelque sorte, le peuplement, l'utilisation et la conception des moyens de production.

Ajoutons à cela, la demande en matière ligneuse créée par la conjoncture internationale; bien que relativement faible pendant cette période, elle a tout de même contribué au décalage spatio-temporel des trois entités territoriales étudiées.

Après 1960, le profil se transforme. Bien que la demande créée par la conjoncture internationale demeure, ce sont les moyens de production

³⁸ - En 1945, alors qu'elle n'opère qu'en saison estivale, sa production se chiffre à 4 000 pmp. Juste avant d'être la proie des flammes en 1956, sa production (avec l'ajout d'une équipe de nuit durant la saison estivale) tourne autour de 8 à 10 000 000 pmp. Elle sera reconstruite pendant l'hiver 1956-57, et atteindra, en 1959, une production de près de 15 000 000 pmp et de 20 000 000 pmp en 1967, en opérant toute l'année (Pételle, 1983. Alors propriété d'Adélard Gagnon et d'Aldège Laflamme, elle est achetée par Craig et Paul Murdock. La Cie Murdock et Murdock devient, quelques années plus tard, Murdock Lumber, et se retrouve, en 1979, sous la responsabilité de Domtar, devenu le principal actionnaire.

qui tendent de plus en plus à déterminer les modes d'occupation, de développement et de gestion de l'espace forestier.

En effet, en raison d'une plus grande demande de matière ligneuse et d'une augmentation des exigences minimales de conditions de vie du travailleur forestier, l'exploitation manuelle, sur une grande échelle, n'est plus rentable et le rendement ne répond plus adéquatement à la demande (Pelletier, 1988, p. 24). Le développement et la mise en production de machines forestières donneront une nouvelle orientation à l'exploitation forestière; l'occupation, le développement et la gestion de l'espace forestier s'en trouveront fondamentalement transformés.

CHAPITRE II

LES REGLES DU JEU EN FORET QUEBECOISE: ECOSYSTEMES ET SYSTEME LEGISLATIF

Collectivement, l'homme ne se considère plus guère lié à la nature; /.../. Cette attitude mentale est à l'origine des dégradations des milieux et des ressources (Maldague, 1974, p. 95).

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que le développement de l'industrie forestière dicte le mode d'occupation du territoire régional et profite avantageusement de la colonisation pour se constituer un réservoir de main-d'œuvre. Ce développement est toutefois soumis à des contraintes d'ordre politique, économique et technologique.

A partir des années 1960, le profil de développement se transforme: les changements technologiques qui bouleversent déjà plusieurs autres secteurs économiques, dont l'agriculture, gagnent l'exploitation forestière. Cette révolution technologique aura des incidences au sein du secteur forestier, dans sa structure comme dans sa fonction³⁹. Elle en aura également sur l'ensemble de l'environnement dans lequel il s'insère au plan national.

³⁹ - En tant que système, l'activité forestière comprend une structure et une fonction. Sa structure réfère à l'organisation de ses éléments dans l'espace, et sa fonction, à la dimension temporelle. La révolution technologique affecte de front ces deux aspects organisationnels du système forestier (d'après De Rosnay, 1975, p. 95).

En première partie de ce chapitre, nous nous proposons de dégager les lignes maîtresses de l'écosystème forestier naturel et anthropique et celles du cadre législatif qui le régit.

En deuxième partie, nous tenterons d'une part de faire une analyse critique des pratiques qui sont liées à l'activité forestière et qui transgressent les lois écologiques, et, d'autre part, de circonscrire les écarts observés et/ou probables entre la loi et ces mêmes lois écologiques.

2.1 LES GRANDS PRINCIPES

2.1.1 L'écosystème forestier naturel

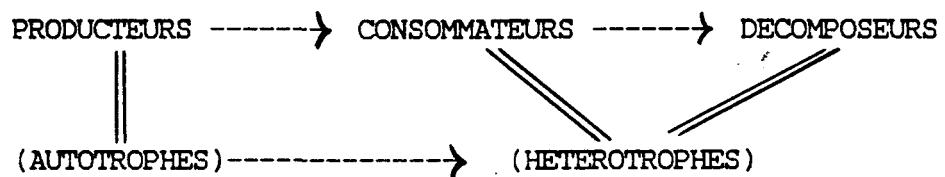
La notion d'écosystème fait référence à une unité structurale de base de la biosphère. Chaque écosystème couvre une surface terrestre ou aquatique d'étendue variable, mais se compose invariablement d'un biotope⁴⁰ et d'une biocénose⁴¹, en perpétuelle interaction, qui en définissent la fonction, la diversité, la stabilité et la dynamique.

La diversité repose sur une variété d'organismes vivants qui s'activent dans divers processus de transport, de transformation et

⁴⁰ - Au sens strict, on appelle biotope la portion d'espace occupée par une biocénose (Alexander et Fichter, 1973, p. 40).

⁴¹ - On appelle biocénose ou communauté, une association naturelle de plantes, d'animaux et de microorganismes qui dépendent plus ou moins directement les uns des autres (*idem*, p. 63).

d'entreposage d'énergie; répartis selon leur mode de nutrition, ces trois groupes d'organismes entretiennent entre eux des relations énergétiques univoques, illustrées dans la figure 6.



Source: D'après Joël De Rosnay, 1975.

Figure 6 Relation énergétique des groupes d'organismes

Les producteurs ou autotrophes occupent le premier niveau de la chaîne trophique. Les plantes vertes sont les seules à pouvoir synthétiser l'énergie solaire et à la transformer en énergie chimique; en présence de la lumière, les plantes à chlorophylle croissent et fournissent de la nourriture aux organismes du deuxième niveau soit, les consommateurs.

Herbivores ou carnivores de toutes tailles, les consommateurs sont dépendants des producteurs pour survivre. Leur mécanisme de respiration qui, par une réaction d'oxydation, leur permet de brûler la matière organique qu'ils consomment, les distingue des premiers.

En bout de chaîne, l'on retrouve les bactéries, les algues et les champignons -les décomposeurs- à qui incombe la tâche de briser les molécules organiques des excréments, de l'urine, des tissus en décomposition et de tous les déchets dégradables.

La stabilité de l'écosystème est liée à la richesse des biocénoses et à la diversité des conditions d'existence qui caractérisent le biotope correspondant (Maldague, 1974, p. 143)⁴².

L'état d'équilibre est obtenu et maintenu par un ensemble de mécanismes de régulation qui assurent le bon fonctionnement de l'écosystème. Chaque activité réalisée dans l'écosystème entraîne une réponse. Une variation trop brutale dans une direction oblige la modification d'une autre variable pour compenser et ramener le système à l'équilibre (De Rosnay, 1975, pp.29-30).

Enfin, la dynamique, où l'efficacité de l'écosystème se mesure par le stockage du flux énergétique qui le traverse sous la forme de substances organiques. On parle alors de productivité d'un écosystème.

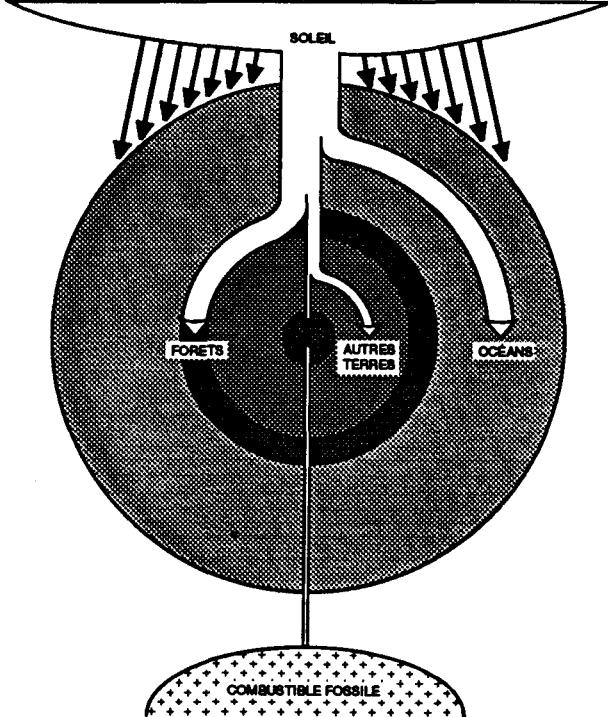
On distingue une production primaire et une production secondaire. La première est élaborée par les végétaux autotrophes, et la seconde

⁴² - A partir de recherches personnelles, Thieneman (1920) et Franz (1953) ont établi trois lois biocénotiques qui stipulent qu'il existe un lien entre la réduction des conditions optimales régnant dans un biotope, conditions prévalant à l'état d'équilibre, et la réduction de la diversité qui va de pair avec la spécialisation des espèces restantes; en outre, l'écosystème diversifié et riche, est stable (Maldague, 1974, p. 143).

correspond à l'accroissement de la biomasse des consommateurs ou animaux. L'écosystème forestier est l'un des plus importants en production primaire (Ramade, 1978, p. 93)⁴³ (Voir figure 7). Sa productivité équivaut, en effet, à près de la moitié de l'énergie totale convertie à l'échelle du globe, comparativement à 40% pour les océans, et avec une superficie sept fois moindre que ceux-ci.

La densité des grisés symbolise l'intensité de la production. A remarquer, la prépondérance des écosystèmes forestiers et la faiblesse relative de la production en milieu océanique, malgré l'immensité de l'hydroosphère.

PRODUCTION PRIMAIRE DES GRANDES SUBDIVISIONS DE LA BIOSPHÈRE

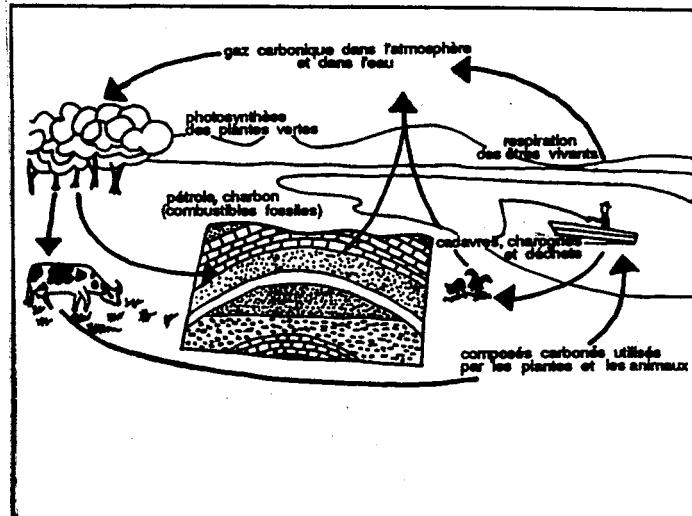


Source: Ramade, 1978, p. 97

Figure 7 Production primaire des grandes subdivisions de la biosphère

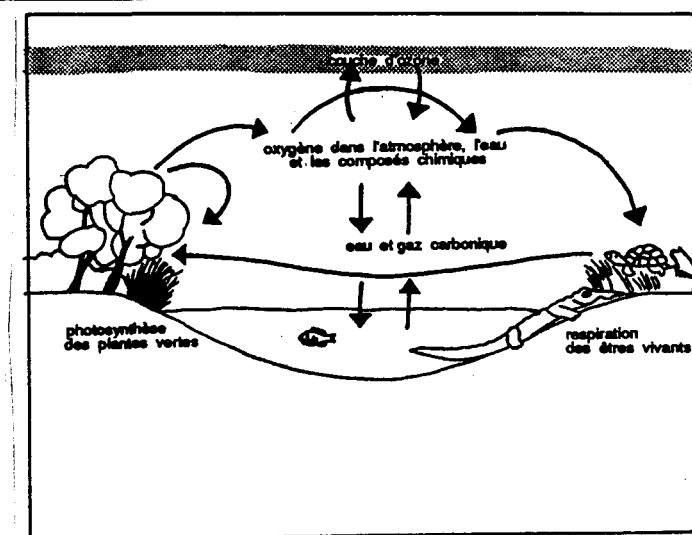
⁴³ - Dans un écosystème forestier, le flux d'énergie s'écoule principalement dans le sens producteurs → décomposeurs, la biomasse animale étant minime par rapport à celle des végétaux (idem).

L'écosystème forestier constitue donc l'écosystème le plus efficace; il joue de ce fait un rôle essentiel dans les cycles biogéochimiques tels que ceux du carbone et de l'oxygène (Voir figures 8 et 9).



Source: Alexander et Fichter, 1974, p.27

Figure 8 Le cycle du carbone



Source: Alexander et Fichter, 1974, p. 30

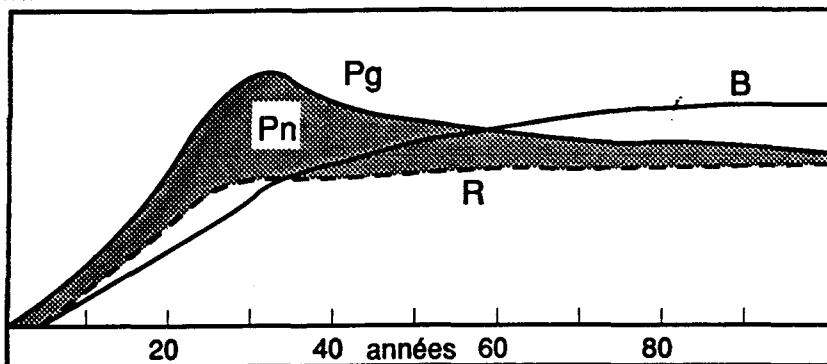
Figure 9 Le cycle de l'oxygène

Sous l'action du soleil, l'arbre s'alimente, se guérit et se recrée chaque printemps et chaque été. Grâce à un réseau de filtres et de pores dont l'efficacité surpasse celle de toutes les pompes aspirantes du monde, l'arbre peut amener quotidiennement du sol à son feuillage, à 40 ou 50 pieds des racines qui le retiennent à la terre tout en le nourrissant, jusqu'à 50 gallons d'eau additionnée de minéraux. Sous l'effet de la chlorophylle verte des feuilles qui absorbent l'énergie solaire, ce brouet nourricier, une fois mélangé au gaz carbonique de l'air, se transforme par photosynthèse en plusieurs livres d'hydrates de carbone, c'est-à-dire d'amidon, de sucre et de glucose. L'oxygène engendré au cours de ce processus est rejeté dans l'atmosphère par des pores appelés stomates qui, en aspirant le gaz carbonique, purifient du même coup l'atmosphère. La transpiration permet à l'arbre d'éliminer son excédent d'eau. La forêt crée ainsi un mini-climat qui lui est propre tandis que sous terre, les racines, le sol et les débris forestiers font office d'éponge pour régler l'écoulement de l'eau et protéger la terre de l'inondation et de l'érosion (MacKay, 1987, pp. 219-220).

Cette production ininterrompue de matière organique (biomasse) constitue l'un des processus fondamentaux de l'écosystème forestier et en assure le renouvellement. Son importance varie selon le stade d'évolution auquel il appartient (Voir figure 10), et décroît selon les pressions - anthropiques ou naturelles- qu'il subit.

L'intervention humaine crée une pression sur l'écosystème forestier; si celle-ci est faite en fonction des capacités de l'écosystème, i.e. en respectant les mécanismes du processus de régulation, le renouvellement de la forêt n'est pas menacé. Par contre, si les prélevements sont faits exclusivement en fonction des besoins du système de production dominant, sans respecter la capacité de production de la forêt, celle-ci est soumise à une dégradation. Il y a rupture de son état d'équilibre.

Dans la phase de développement ou de jeunesse, le rapport PG/R est supérieur à 1, ce qui laisse apparaître une production écologique nette. À ce stade, les espèces sont peu diversifiées, l'écosystème est fragile et instable, mais sa croissance est forte. La biomasse s'accumule à un rythme élevé.



PG: Production écologique brute ("gross production")
 R : Respiration de l'écosystème ("community respiration")
 PN: Production nette ("net production")
 B : Biomasse ("biomass")

En s'approchant du stade de maturité (climax), le rapport PG/R tend vers 1, et la production nette diminue au point de devenir pratiquement nulle. C'est le stade où la stabilité est maximale, assurée par la diversité des espèces, tandis que la biomasse plafonne.

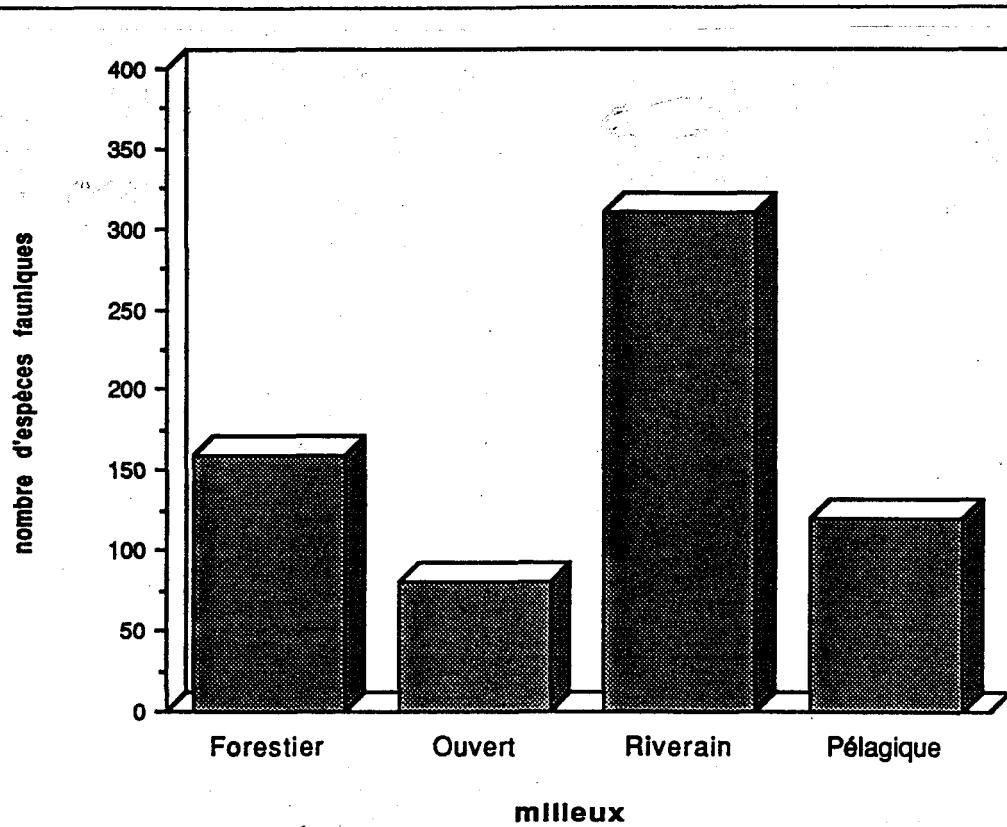
Source: Mounier et al., 1974, p. 37

Figure 10 Principes et concepts écologiques de base

Ce raisonnement vaut aussi pour la faune associée à l'écosystème forestier, qui n'échappe pas à cette pression, puisqu'en réalité

...des liens d'INTERDEPENDANCE s'établissent entre biotope et biocénose et se traduisent par l'équilibre entre le climat, le sol et les facteurs biotiques (Maldague, 1974, p. 110).

L'équilibre forestier est pour ainsi dire relié à la faune qu'il supporte, et la variété de celle-ci, à la diversité des milieux en présence: milieu ouvert, milieu riverain de zone sèche et humide, et milieu pélagique à systèmes fluvial et lacustre (Sarrazin *et al.*, 1983, p. 37). Et, selon différentes études (*idem* et Ramade, 1978) (Voir figure 11), on estime que c'est le milieu riverain qui abrite à lui seul le plus d'espèces, soit 45% de l'ensemble des espèces fauniques (Sarrazin *et al.*, 1983, p. 72): 80% des espèces "terrestres" en sont directement dépendantes ou l'utilisent intensément en période de migration (Savard, 1989, p.).



Source: Sarrazin *et al.*, 1983, p. 73

Figure 11 Diversité faunique des milieux

C'est dire le degré d'importance des habitats fauniques, particulièrement en milieu riverain, dans le maintien de l'état d'équilibre de l'écosystème forestier.

Il y a donc cinq grands facteurs écologiques qui modèlent la forêt et en contrôlent l'usage: le climat, le relief, le matériel géologique de surface, le stock génétique et le temps. À ces facteurs naturels s'ajoutent les interventions humaines, et l'énumération exhaustive des facteurs indépendants qui façonnent la forêt est complète (Gérardin, 1989, p. 2) (Voir figure 12).



Source: Gérardin 1989, p. 2

Figure 12 Les éléments moteurs de l'écosystème forestier

2.1.2 L'écosystème forestier anthropique

Depuis le début du 20^{ème} siècle, et surtout depuis la seconde guerre mondiale, l'activité forestière a connu un développement accéléré suite à des changements énergétiques et technologiques sans précédent.

Les systèmes économiques ont été conçus depuis lors de façon à accroître sans cesse la consommation de biens matériels et ceci en exigeant de la terre, des sols, de l'air et de la forêt une quantité de plus en plus considérable de matières premières (Dufour, 1986, p. 1).

Récemment entrée dans le processus d'industrialisation⁴⁴, l'activité forestière s'est transformée si rapidement et si radicalement, qu'après trente ans à peine d'exploitation forestière industrielle, l'ensemble de l'activité s'est dégradée au point d'être menacée dans son existence même.

Les forêts des Etats-Unis ont plus reculé en 2 siècles que celles d'Europe en 2 millénaires/.../. Au Canada, la demande accrue en produits forestiers des pays européens et des Etats-Unis exerce une pression de plus en plus grande sur la forêt boréale. /.../ la rupture de stock en essences résineuses est imminente (Dufour, 1986, p. 12)).

⁴⁴ - Ce n'est qu'à partir de 1950 que l'on peut parler de mécanisation des opérations forestières (scie mécanique, camionnage, débusqueuse, etc...), et, à partir de 1965, de mécanisation intégrale de toutes les phases de l'exploitation (Gagné *et al.*, 1976, p. 14). Cette transformation est imputable au fait que la forêt est devenue une ressource mise à la disposition exclusive du grand capital transnationalisé, intégrée totalement à l'appareil de production du complexe industriel mondial (Dufour, 1986, p. 14).

La recherche d'une explication à cette réalité nous renvoie inévitablement à l'essentiel du problème, à savoir, pourquoi y a-t-il dégradation de la ressource, et à quoi ou à qui l'attribuer?

2.1.2.1 Sa fonction et sa finalité

Le genre humain entretient des relations avec la nature, celles-ci étant perceptibles dans le paysage par la technique qu'il développe, selon le type de société et de culture à laquelle il appartient.

La technique est l'expression fondamentale des relations dialectiques entre l'homme et la nature, entre les activités productives et les ressources naturelles (Mounier et al., 1974, p. 4).

La méthode d'application de la technique et la finalité pour laquelle elle l'est, détermine le type de relation entretenu avec la nature.

L'activité forestière a recours à un ensemble de techniques dont le choix tient compte des contraintes naturelles, économiques et sociales, et dont l'orientation suit les objectifs du système de production dans lequel elle s'intègre.

La technique est définie comme l'insertion de l'homme dans un ensemble d'écosystèmes évolutifs, et l'activité [forestière] comme une forme de prélevement sur ces écosystèmes (Mounier et al., 1974, p. 34).

Or, la technique et les orientations pour lesquelles elle opère ne constituent, d'après Lang et Armour (1980, p. 4), qu'un aspect du problème. En effet, selon ces auteurs:

...une forte dégradation du milieu a été observée dans des cultures qui n'étaient pas dominées par une technologie avancée, le capitalisme, les valeurs matérialistes ou judéo-chrétiennes.

De tout temps, le genre humain exploite la nature sans égard à sa culture et à son niveau d'industrialisation.

Les sociétés primitives ont également pratiqué des méthodes d'exploitation impliquant le surpâturage et la destruction par le feu du couvert végétal (idem).

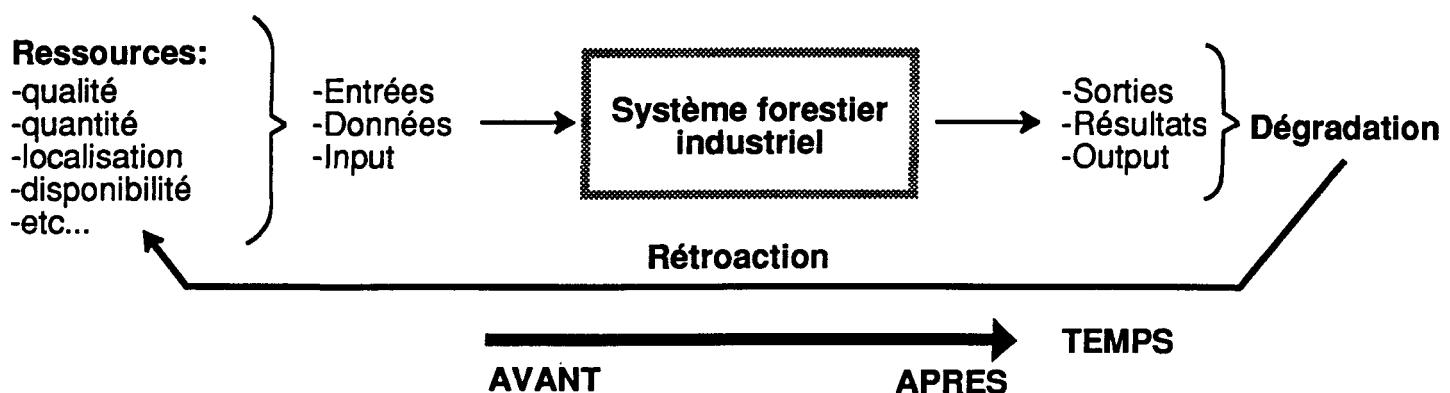
Cependant, selon Michel Maldaque (1974, p. 59), il est impossible de comparer l'impact de l'homme, au cours des millénaires et des siècles passés⁴⁵, à celui qu'il exerce sur son environnement depuis quelques décennies.

A l'origine des problèmes qui se posent de manière si aiguë aujourd'hui, se trouve la vitesse même des changements qui se sont produits. Par suite de phénomènes de sommation, d'association, d'amplification des connaissances et des moyens qui en résultent, l'urbanisation et l'industrialisation ont pris un développement prodigieux et occasionné du même coup des dégradations considérables à l'environnement, qu'il s'agisse de destruction d'écosystèmes ou d'espèces animales, de dégradation de paysages ou de pollutions (Maldaque, 1974, p. 59).

⁴⁵ - Bien que son impact soit réel, il est limité du fait de la faible densité de la population, sa grande grande dispersion, ses besoins restreints et ses faibles moyens d'action (idem).

Force nous est de constater, qu'à partir des années 1960, l'industrialisation avec mécanisation intégrale des opérations forestières s'insère dans ce processus. Elle prévaut, en effet, sur les lois naturelles, modifie l'ordre et le poids des contraintes politiques, économiques et technologiques traditionnelles pour en créer de nouvelles, d'autant plus fondamentales qu'elles sont situées à l'entrée du système ("l'input"), liées à la ressource même et qu'elles remettent en cause l'ensemble de sa structure et de sa fonction (Voir figures 13 et 14).

LA DYNAMIQUE DU SYSTEME FORESTIER



Source: d'après De Rosnay, 1975, p. 99.

Figure 13 La dynamique du système forestier

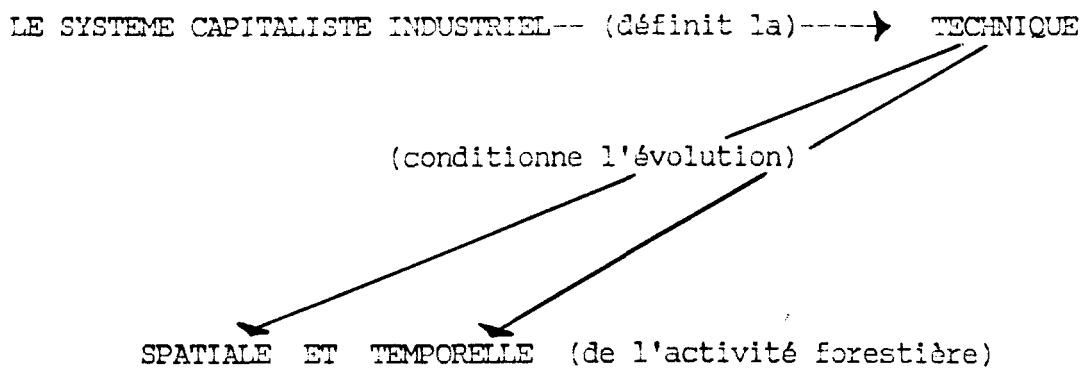


Figure 14 Le système capitaliste industriel

En définitive, ce sont les méthodes et surtout l'intensité des interventions de l'activité forestière, pratiquées dans des conditions⁴⁶ où la capacité de production de la forêt n'est pas respectée, et où ses ressources écologiques sont mésestimées, qui expliquent le problème de dégradation de la ressource forestière.

2.1.2.2 Méthode de prélèvement de la ressource

Je ne pense pas qu'il soit moral de parcourir le pays en abattant les arbres sans discernement et en y déclenchant des problèmes que nous ne pourrons résoudre /.../. Quand les terres ne peuvent se régénérer, il ne faut pas les exploiter.

Kenneth Hearnden (in MacKay, 1987, p. 180)

⁴⁶ - Pour les pays dits "développés", ces conditions sont de nature capitaliste, industrielle et inflationniste, alors que pour les pays "en voie de développement", elles sont en plus de nature démographique.

Il existe une trentaine de façons de récolter le bois. Leur efficacité dépend de la station forestière où on y a recours, mais trois seulement sont fondamentales: la coupe de jardinage, la coupe progressive et la coupe à blanc⁴⁷. Toutefois, la méthode la plus courante au Canada et au Québec, est la coupe à blanc extensive qui représente plus de 85% des opérations (MacKay, 1987, p. 180)⁴⁸.

La forêt boréale invite particulièrement aux immenses coupes rases car le terrain y étant assez uni, les arbres à peu près du même âge et les concessions vastes, la récolte massive y est financièrement tentante (*idem*, p. 181).

Au Québec et au Canada, la majorité des peuplements résineux récoltés aujourd'hui tirent leur origine de perturbations comme le feu, les chablis ou les épidémies d'insectes.

C'est par de tels cataclysmes que les peuplements se régénèrent naturellement et que les essences résineuses canadiennes se sont adaptées génétiquement pour survivre et se développer en tirant profit de ces catastrophes naturelles d'assez grande envergure (Baskerville, 1987, p. 51).

Le pin et l'épinette noire, par exemple, se sont adaptés à une régénération après feu, de sorte que celui-ci fait partie de leur

⁴⁷ - Pour la description de chacune de ces méthodes, voir l'annexe 1.

⁴⁸ - En Sagamie, la coupe à blanc traditionnelle, adoptée depuis 1965, est pratiquée sur 97% de la superficie annuelle coupée (1985-1987). Les hautes terres ont été coupées sur 50% de leur superficie. La coupe par bandes a été pratiquée sur moins de 2 000 hectares en 1986-1987 (Savard, 1989, p. 95).

dynamique⁴⁹. Il en résulte que les forêts se composent de vastes étendues de peuplements ayant tous le même âge ou presque (Baskerville, 1987, p. 51).

La coupe à blanc a pour effet de faire redémarrer le développement du peuplement, de façon analogue aux cataclysmes naturels. L'apparition d'un nouveau peuplement après une coupe à blanc extensive dépend de l'ampleur de cette dernière, de la nature du peuplement antérieur, du type de peuplement coupé, de son stade de développement au moment de la coupe, du type d'équipement utilisé et des caractéristiques propres à la station.

Parfois la coupe favorise un développement rapide de l'essence désirée, en dégageant une régénération préétablie de semis, oppressés sous le couvert végétal. Parfois aussi, et ce constat vaut pour plus de 55% des superficies coupées au Québec, la coupe se traduit par un développement plus lent de l'essence désirée, en éliminant les semenciers ou en déclenchant une plus grande compétition, par une destruction de la régénération préexistante et par une diminution qualitative et quantitative des essences désirées⁵⁰.

⁴⁹ - Selon des chercheurs de l'UQAC, les peuplements d'épinettes passent régulièrement au feu et se régénèrent immédiatement; la notion classique de succession végétale ne s'appliquerait donc pas pour ces peuplements.

En 1900, Thomas Southworth (MacKay, 1987, p. 52), alors directeur de la foresterie en Ontario, déclarait: "... j'ai constaté que lorsqu'on exploitait le pin d'une forêt pendant des années et qu'elle n'était jamais victime du feu, on n'y voyait pas réapparaître cet arbre sous forme de semis."

⁵⁰ - "Les arbres abattus dans l'Est canadien dans les années 1850, par exemple, contenaient en moyenne plus de 400 pieds mesure de planche, alors qu'en 1970, cette moyenne se rapprochait plutôt de 70; qui plus est,

Nous avions toujours cru qu'après une coupe rase, la régénération était bonne, déclare Louis-Jean Lussier, mais cette conviction nous venait des coupes effectuées il y a 30 ans à l'aide de chevaux et en hiver, quand la neige protégeait les jeunes arbres déjà établis. Je ne crois pas que la régénération soit satisfaisante maintenant que nous abattons les arbres en été et que nous utilisons un lourd outillage mécanique (MacKay, 1987, p. 137).

2.1.2.3 Mode de transport de la ressource

Le transport du bois comporte deux aspects complémentaires: le camionnage et le flottage.

Le transport par flottage⁵¹, le plus ancien, remonte aux débuts de l'exploitation forestière; ruisseaux et rivières étaient les seules voies de transport possibles pour acheminer le bois, du parterre de coupe à l'usine, localisée à leur embouchure.

A partir de 1940, on assiste à l'arrivée des premiers camions standards; à faible capacité de charge (de 4 à 7 cunits), ils n'affectent pas la popularité du flottage. Mais autour des années 1960, l'apparition

les entrepreneurs devaient transporter et traiter six fois plus d'arbres pour produire le même volume de bois de sciage" (MacKay, 1987, p. 164).

⁵¹ - Il consiste à laisser descendre le bois au fil de l'eau, dont le débit est contrôlé par des barrages et des écluses. Son ancêtre est la drave, avec ses draveurs et ses hurlots* qui suivaient le bois jeté à l'eau au printemps, après la fonte des glaces. Quand le camionnage est apparu, les draveurs ont disparu, mais pas le flottage. Le bois de 12 ou 16 pieds anciennement dravé est aujourd'hui presqu'entièrement transporté par camionnage, mais celui de 4, 6 ou 8 pieds est encore flotté sur plusieurs rivières.

* Personne criant au draveur, à partir de la rive, les billes restantes.

de camions à forte capacité de charge (de 15 à 20 cunits), associée au développement (en densité comme en qualité) du réseau routier forestier et à la possibilité nouvelle de transporter le bois en toutes saisons, font perdre du terrain au flottage, mais pas au point de le faire disparaître. On abandonne le flottage des ruisseaux, on délaisse les rivières dont le débit ne permet pas de transporter de fortes charges de bois, pour ne conserver que les rivières à fort potentiel⁵².

En Sagamie, parmi les cinquante principales rivières flottées ou dravées entre 1850 et 1983, la Pérignonca (depuis 1936), la Petite-Décharge (depuis 1927) et la Shipshaw (depuis 1920) le sont encore aujourd'hui (CRE, 1986, p. 7). C'est la compagnie Abitibi-Price qui les utilise pour le flottage, à billes perdues, de plus de 1 275 000 m³ de bois, en moyenne, par année (Savard, 1989, p. 112).

Le réseau routier en milieu forestier comprend les chemins d'accès et les sentiers de débusquage et de débardage qui permettent de transporter le bois, du parterre de coupe au chemin d'accès.

Sachant que le prix du bois sur le marché est dans une large mesure fonction du coût de transport, on comprendra que l'ensemble du réseau est conçu de façon à assurer un accès direct et facile aux diverses aires d'intervention. Il importe donc avant tout de retrouver une distribution

⁵² - "L'augmentation de la productivité des usines et des scieries a nécessité une augmentation équivalente du volume flotté" (CRE, 1986, p. 4)

uniforme de chemins forestiers de qualité, tenant compte de la quantité de bois transportée sur chaque catégorie de chemins (Jobidon et St-Amand, 1986, p. 170).

[Au Québec,] on estime à 8 000 km la longueur du réseau de routes dites forestières, numérotées et non numérotées, sur terre publique sans compter les quelque 15 000 à 20 000 km de chemins de toutes catégories construits antérieurement pour des fins d'extraction de ressources forestières, minières, énergétiques... (Sarrazin et al., 1983, p. 77).

Chaque année, le réseau de chemins doit être prolongé, pour permettre l'accès à de nouveaux territoires; sur la période quinquennale de 1976 à 1980, par exemple, l'expansion du réseau au Québec s'est traduit par la construction d'une centaine de ponts et de 1 500 km de routes utilisées à des fins forestières, minières et énergétiques, et par la construction de 500 km de chemins nécessaires à la réalisation des travaux sylvicoles (Sarrazin et al., 1983, p. 77).

S'ils ne sont pas réglementés, ces aménagements linéaires, peuvent affecter une grand nombre de milieux hydriques, terrestres et humains (idem, p. 79) (Voir p. 92, section 2.2.2.2).

2.1.3 Le cadre législatif

2.1.3.1 Ses antécédents

Jusqu'au début des années 1970, la gestion et l'exploitation des forêts sont laissées à l'entreprise privée, par le biais du système des concessions forestières. L'Etat se limite au rôle de contrôleur de l'utilisation de la forêt publique et s'assure du respect des lois et règlements dans les territoires concédés. Nous sommes à l'époque où les utilisateurs de matière ligneuse et le Gouvernement prennent pour acquis que la ressource forestière est inépuisable, dans un contexte de surplus de matière ligneuse.

En 1972, le Ministère réoriente son approche et élabore une nouvelle politique qui comporte deux volets: reprise en main, par l'Etat, de la gestion des forêts publiques au moyen d'un programme de révocation des concessions forestières afin de reprendre le contrôle de l'allocation du bois, et programme intensif de travaux d'aménagement (reboisement et travaux sylvicoles) afin d'accroître la possibilité de la forêt (Voir l'annexe 3 pour la définition du concept de possibilité). Le Ministère compte rationaliser l'utilisation de la matière ligneuse et assurer la pérennité de la forêt.

Malgré ces modifications, le bilan offre-demande de la matière ligneuse s'est détérioré. On attribue cette piètre performance à différentes raisons: des pertes dues à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, une augmentation de la récolte, une demande accrue pour l'utilisation du territoire forestier à d'autres fins que celle de la matière ligneuse et les exigences en regard de la protection de l'environnement.

Devant l'état lamentable de la forêt québécoise, le Gouvernement juge que la Loi des Terres et Forêts adoptée en 1974, ne peut plus remplir adéquatement son rôle, qui est celui de "promouvoir la gestion dynamique du patrimoine québécois" (MER, 1986, p. 3). De plus, cette même Loi ne convient plus aux réalités socio-économiques, le surplus de matière ligneuse des années 1970 n'existant plus, alors que les demandes d'utilisation du milieu forestier à des fins autres que celles de la récolte de matière ligneuse s'accroissent. Il importe donc de procéder à une réforme de la gestion forestière, en vue de proposer un nouveau régime forestier susceptible de solutionner les problèmes actuels et de servir de cadre de référence en matière de gestion des forêts au Québec.

Le 19 juin 1986, le Ministre délégué aux forêts déposait un avant-projet de Loi sur les Forêts, dans le but de reconsidérer la problématique forestière⁵³.

A la fin septembre, des audiences en Commission Parlementaire permettaient à différents groupes et intervenants de se prononcer sur le dit avant-projet de Loi⁵⁴. Le 19 décembre de la même année, nouvelle Loi 150 sur les Forêts était sanctionnée; elle entrait en vigueur le 1^{er} avril 1987.

⁵³ - La problématique gouvernementale réside essentiellement dans la disponibilité et la gestion de la matière ligneuse, dans le but d'assurer et de maintenir le développement de l'industrie forestière.

⁵⁴ - Elaboré par le Gouvernement, avec la participation des compagnies. Les groupes sociaux, les populations des régions ressources et les différents intervenants intéressés n'ont pas été invités à l'élaboration de cet avant-projet de loi.

2.1.3.2 Ses particularités

a. Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier

Avant la Loi 150, l'allocation des bois des forêts publiques se faisait par le biais des concessions forestières (en dépit du fait que la politique de 1972 ait prévu leur abolition) et des contrats d'approvisionnement⁵⁵. Selon l'Etat, ces modes d'allocations entraînaient le développement du secteur forestier; ils ne favorisaient pas l'utilisation optimale de la ressource ni l'amélioration de la productivité par l'aménagement forestier, et encore moins le sentiment d'appartenance au territoire.

Le nouveau régime forestier remplace donc ces modes d'allocations par des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAFF)⁵⁶.

⁵⁵ - Ces deux types d'allocations consistent en une autorisation que l'Etat donne à l'entreprise d'exploiter et de vendre en exclusivité le bois d'un territoire donné du domaine public, pour une période donnée, et ce, en échange de redevances ou de droits de coupe fixés par l'Etat (MER, 1984, p. 20).

⁵⁶ - Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier est accordé par le ministre à une personne autorisée à construire ou à exploiter une usine de transformation du bois. Il confère à son bénéficiaire le droit d'obtenir annuellement, en provenance d'un territoire donné, un permis d'intervention pour la récolte d'un volume de bois destiné à assurer le fonctionnement de son usine. Sur une aire forestière bien déterminée des terres publiques, les contrats vont donc assurer l'approvisionnement en bois ronds d'une usine ayant une capacité de production bien déterminée. Les contrats ne concernent que les volumes résiduels de l'usine, i.e. ceux que l'usine n'a pas pu se procurer par des achats de copeaux, de sciures et de bois ronds de la forêt privée ou par importation (Girf, 1989). En contrepartie, le bénéficiaire est tenu de réaliser des traitements sylvicoles permettant d'atteindre le rendement annuel prévu au contrat.

Etablis pour une durée de 25 ans, renouvelables et révisés à tous les 5 ans quant à la superficie, au volume et à la possibilité, ils visent à garantir à perpétuité l'approvisionnement de l'industrie et à remettre le territoire en production après la coupe (Côté, 1986, p. 70).

Pour ce, la Loi prévoit un réajustement des volumes alloués en fonction des besoins réels de chacune des usines de transformation, et l'obligation, pour chaque utilisateur, de préparer un plan d'aménagement⁵⁷.

Par l'élaboration de ces nouvelles mesures de conduite, le Gouvernement entend instituer un nouveau partage des responsabilités dans l'aménagement -tâche qui lui incombait totalement depuis 1974, en impliquant les industries.

La Loi a prévu de 3 à 4 ans pour finaliser les ententes (CAAF) avec l'industrie; ce n'est qu'à partir de leur signature⁵⁸, que l'industrie aura à remettre les superficies coupées en production et à intégrer son plan d'aménagement à la récolte de la matière ligneuse.

Par l'intermédiaire de la société Rexfor, l'Etat s'est engagé à remettre en état toutes les superficies non régénérées ou mal régénérées

⁵⁷ - Historiquement, l'industrie forestière s'est peu intéressée à l'aménagement; l'annexe II tente d'en cerner les causes.

⁵⁸ - En Sagamie, cet exercice s'est finalisé au printemps 1990, avec Norbord Inc. Au Québec, quelque 316 CAAF auront alors été signés (Girf, 1989).

au 1^{er} avril 1987⁵⁹ et à assumer le coût de production de tous les plants nécessaires au reboisement.

b. L'aménagement forestier intensif

Si le Canada s'était mis à la régénération adéquate dans les années 1920 au moment où l'on concédait tant de grands permis d'exploitation, nous aurions pu commencer à récolter les peuplements de seconde venue dès les années 1970 (MacKay, 1987, p. 167).

Le Gouvernement québécois évalue à 36 millions de m³ de bois, la demande prévisible pour satisfaire les besoins des activités industrielles d'ici l'an 2000. Or, la disponibilité actuelle⁶⁰ est de 27 millions de m³. Le maintien du niveau de croissance actuel des activités industrielles s'avère même impossible à rencontrer à long terme avec le concept du rendement soutenu (Voir l'annexe 4 pour la définition du concept du rendement soutenu). On estime en effet ces besoins à 30,6 millions de m³, c'est-à-dire supérieurs de 10% à la récolte actuelle...

⁵⁹ - Celles-ci correspondent à près de 2,5 millions d'hectares de forêts laissées improductives à la suite d'une exploitation abusive, une superficie équivalant à 25 fois celle du lac Saint-Jean (Rochette, 1984, p. 54).

⁶⁰ - ... par année, pour l'ensemble des forêts publiques et privées. Pour les forêts publiques seulement, elle équivaut à 17 990 millions de mètres cubes (moyenne pour les années 1979-1984), soit un volume de matière ligneuse inférieur de 76% à celui qui avait été alloué aux utilisateurs. Toutefois, dans les faits, la coupe moyenne était de 20 750 millions de mètres cubes, soit un volume de 15% supérieur à la possibilité naturelle de production du territoire (ou disponibilité). L'annexe 3 décrit le mode de calcul de la possibilité naturelle de la forêt.

Devant ce non-sens, la nouvelle Loi propose d'améliorer le potentiel de production du territoire forestier⁵¹ et de mettre en terre 250 millions de plants annuellement, dont 180 millions en forêt publique. Ces objectifs devront être atteints par l'aménagement forestier intensif.

L'aménagement forestier intensif se caractérise par l'application d'un ensemble de méthodes d'intervention qui artificialisent la ressource forestière. Il implique certains choix comme le recours à divers produits chimiques tels les pesticides, les phytocides et les fertilisants, pour la protection de la forêt, et l'utilisation de techniques sylvicoles telles l'amélioration génétique, la monoculture d'arbres, le drainage forestier, le scarifiage et le reboisement, pour assurer l'approvisionnement industriel.

c. La valeur des bois sur pied

Avant la Loi 150, le droit de coupe exigé pour les bois récoltés sur les terres publiques tenait compte d'une série de critères reliés à la nature des produits, aux essences, aux modes de tenure et, dans certains cas, à la localisation des territoires d'approvisionnement. On juge incomplète la fixation de ces droits, puisqu'elle ne reflète pas les fluctuations du marché à l'égard de la ressource et ignore la valeur intrinsèque de l'arbre.

⁵¹ - Le nouveau régime forestier prévoit augmenter le niveau de production à plus de 1,23 m³ à l'hectare; actuellement, il est d'environ 0,87 m³ à l'hectare (Côté, 1986, p. 16).

La réforme de la tarification vise donc à réévaluer ces droits selon la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP)⁶² obtenue à l'aide de la technique de la parité. Celle-ci implique la cueillette, l'analyse et la comparaison des données de la même façon qu'une municipalité évalue la valeur marchande d'une maison, puisque, selon l'article 378 du Code Civil, les arbres sur pied sont considérés comme des immeubles.

La valeur marchande des bois sur pied se calcule annuellement dans chaque zone de tarification forestière, par essence ou groupe d'essences et qualité de bois, selon la technique de la parité applicable en matière d'évaluation foncière, en comparant ces bois à des bois semblables dont le prix de vente est connu (MER, 1987, p. 13).

d. L'affectation du territoire

L'affectation des terres publiques constitue un élément important du régime forestier. En vue de l'élaboration d'un plan directeur de l'utilisation des terres, elle permet d'attribuer une vocation socio-économique à une unité territoriale.

Cette attribution se fait à partir de la connaissance des usages actuels et du potentiel de production des terres publiques (MER et al., 1986, p. 3).

Elle s'inscrit de plus dans un cadre plus large d'affectation des terres publiques: le schéma d'aménagement élaboré par chaque municipalité

⁶² ... en tenant compte aussi de la qualité du bois, des essences, du volume à l'hectare et de la localisation.

régionale de comté (MRC)⁶³ identifie d'une part les zones et les sites, via la carte d'affectation, et d'autre part, les modalités d'intervention autorisées dans chaque zone et sur chacun des sites en milieu forestier (MER et al., 1986, p. 3).

Le Guide des modalités d'intervention en milieu forestier a donc été élaboré⁶⁴ dans cette optique et dans le but d'identifier les pratiques sylvicoles autorisées (quant à la coupe ou à la construction des chemins...) en regard de la vocation affectée au territoire.

Quant à la carte d'affectation des terres, dressée par le MER, elle découpe la forêt publique, qui compte pour 90% du territoire québécois, en trois catégories d'utilisation. Le tableau III représente en pourcentage les superficies affectées, prévues pour chacune de ces catégories.

Indépendamment des sources, on constate qu'environ 98% des forêts publiques sont affectées à la production forestière, et pour plus de 85% d'entre elles, cette production est prioritaire.

⁶³ - Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et de pair avec les différents ministères concernés (MLCP, MENVIQ, MAPAQ, MAM, etc...).

⁶⁴ - ... avec l'aide des autres ministères gestionnaires des ressources sur les terres publiques, soit le MLCP, pour sa juridiction sur la faune et les activités de plein-air, et le MENVIQ, pour sa juridiction sur la qualité de l'eau.

TABLEAU III

AFFECTATION DU TERRITOIRE FORESTIER
SELON LE MER ET LA CSN

UNITES	SUPERFICIE EN POURCENTAGE	
	MER	CSN
Zone de production forestière prioritaire		
.zone forestière et faunique	0,8	1,4
.zone forestière et récré- ative	1,6	3,1
.zone forestière de pro- duction	80,7	88,7
TOTAL:	83,1	93,2
Zone de conservation (production forestière permise)		
.refuges fauniques	0	0
.sites fauniques	5,3	2,4
.sites récréatifs	0,3	0,4
.sites d'utilité publique	0,8	1,3
.sites agricoles	0,4	0,7
.habitats essentiels	6,2	
.îlots pour l'orignal	4,4	
TOTAL:	15,6	4,8
Réserve écologiques	0,1	0
Parcs du Québec	1,0	1,9
TOTAL:	1,1	1,9

Sources: MER, 1987, p. 5 et CSN, 1986, p. 63

e. L'aménagiste de la forêt

Axé prioritairement sur la production forestière et sur le remplacement de la ressource pour s'assurer d'une disponibilité dans l'avenir, le nouveau régime forestier entend modifier le rôle de l'exploitant forestier (ou du concessionnaire) en celui d'aménagiste de la forêt.

Ainsi, dans la nouvelle Loi, les opérations de récolte seront désormais incluses dans la notion d'aménagement, et l'expression "exploitant forestier" est remplacée par celle "d'aménagiste de la forêt". Au delà du vocable, ce changement devrait avoir des effets sur le rôle du détenteur de contrat et celui des travailleurs. Il devrait, semble-t-il, inciter le détenteur de contrat à se préoccuper davantage de son milieu en assurant, lors de l'exécution des travaux de récolte et d'entretien, des conditions écologiques favorables au reboisement et aux préoccupations environnementales des autres utilisateurs de la forêt (MER, 1987, p. 22).

2.2 LA PRATIQUE AUSCULTEE

2.2.1 La méthode d'exploitation

La méthode d'exploitation actuelle⁵⁵ a recours à un équipement forestier qui répond aux exigences de l'industrialisation. A mesure

⁵⁵ - L'annexe 5 relate les grands traits de l'exploitation passée et ceux de son évolution récente.

qu'elle intégrait le processus d'industrialisation, l'activité forestière a dû sophistiquer sa machinerie, de façon à satisfaire des critères de productivité qui ont rendu obligatoire la mécanisation de toutes les opérations forestières et de toutes les phases de l'exploitation. Cette mécanisation intégrale est devenue réalité autour des années 1965-1975 (Gagné et al., 1976, p. 11), grâce à l'emploi de combustibles fossiles, principalement le pétrole.

La révolution scientifique et technologique de l'énergie a ainsi bouleversé le fonctionnement de l'activité forestière, en la soumettant à une analyse de rendement "coûts-bénéfices" pour traduire son efficacité en tant que système.

La coupe à blanc, pouvant atteindre des dizaines de milliers d'acres d'un seul tenant⁶⁶, est le corollaire immédiat et majeur de cette révolution dans le système de production de l'industrie forestière. Ce type de coupe constitue l'intervention qui a le plus d'impact sur la qualité forestière des sites - surtout lorsqu'elle est pratiquée à proximité des espaces habités, détruisant ainsi leur valeur pluri-fonctionnelle- et sur la préservation du réseau hydrographique et des habitats fauniques⁶⁷.

⁶⁶ - La nouvelle Loi sur les Forêts limite à 250 hectares d'un seul tenant, la superficie maximale d'une aire de coupe à blanc; la présence du moindre cours d'eau intermittent est toutefois suffisante pour constituer la limite d'une nouvelle aire de coupe de 250 hectares.

⁶⁷ - "Comme elle enlève en une seule fois presque tous les arbres d'une superficie donnée, c'est elle qui modifie le plus les conditions du milieu, et elle expose le sol au soleil, à la pluie, au vent et aux intempéries extrêmes" (MacKay, 1987, p. 180). En plus de contribuer à la

Défendue énergiquement par le système d'exploitation actuel qui la juge nécessaire à la rentabilité de ses opérations, elle est soumise, avec le guide de modalités, à un éventail de normes que l'exploitant forestier devra respecter.

Selon un sondage effectué par trois étudiants de la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval pour connaître le "pouls" de l'industrie forestière face au nouveau guide, celle-ci est disposée à prendre les moyens pour respecter les normes du guide (Déry, 1987, p. 30). Toutefois, elle se montre sceptique quant aux coûts de revient de la matière ligneuse, suite à l'application de ces normes⁶⁸.

Nous ne pouvons pas être contre la vertu, mais quel sera le prix à payer pour cette vertu? (in idem).

Nous voilà donc revenus à la case de départ, soit la pertinence d'utiliser l'analyse de rendement classique du coût-bénéfice pour apprécier la valeur de ces normes. Sur une base écologique, cette lecture économique est insuffisante: les désordres que l'industrie forestière crée dans l'environnement, même avec l'application stricte de ces normes, sont de nature à entraîner la dégradation.

suppression des habitats fauniques, de modifier l'écoulement des eaux qui a des répercussions sur la nappe phréatique, et de contribuer à la cocompaction du sol par la machinerie qui affecte celui-ci dans sa capacité à se régénérer, la coupe intégrée favorisée dans la nouvelle loi amplifiera le processus.

⁶⁸ - L'industrie préconise une certaine souplesse dans leur application pour allier rentabilité et conservation (Déry, 1987, p. 30).

Les entrées résultent de l'influence de l'environnement sur le système, et les sorties de l'action du système sur l'environnement (De Rosnay, 1975, p. 99) (Revoir la figure 13).

Bien qu'il soit encore trop tôt pour juger de l'efficacité socio-écologique de ces normes, il est toutefois permis de douter des résultats et de l'attitude de l'industrie, quand plus de 20% des répondants considèrent superflue la conservation de la végétation le long des cours d'eau intermittents (Déry, 1987, p. 28)⁶⁹

Sans vouloir sous-estimer l'effort démontré par l'élaboration du guide et la bonne volonté de l'industrie à appliquer ses normes, nous sommes d'avis, à l'instar de J. R. Cuthbert, chef forestier au ministère des Forêts de la Colombie britannique (1987, p. 94), que tant que l'attitude générale véhiculée, en commençant par la Loi 150, sera de considérer la forêt comme une valeur marchande du bois moins le coût d'extraction, l'origine de tous les maux actuels et de ceux à venir est loin d'être en voie de règlement.

2.2.2 Le transport du bois

2.2.2.1 Par flottage

⁶⁹ - Des études effectuées sur des chantiers d'exploitation au Québec démontrent que les apports de sédiments en suspension dans les cours d'eau sont le plus souvent issus des petits cours d'eau non protégés (Déry, 1987, p. 28).

Les conséquences environnementales de cette pratique archaïque sont variées. Ecologiquement, les dommages proviennent principalement de la perte des écorces pendant le transport; la qualité de l'eau, et, conséquemment, celle du milieu aquatique, sont affectées aussi bien par les billes flottantes ou noyées⁷⁰, que par l'accumulation d'écorce dans le lit des cours d'eau⁷¹. Quant aux berges, elles subissent une érosion excessive (végétation et sol) par les billes qui détruisent ou perturbent les habitats fauniques.

Socialement, le transport par flottage aliène le droit d'usage de la population riveraine et celui de la navigation de plaisance. Entre juillet et octobre, par exemple, la navigation sur la Pérignonca devient presqu'impossible, sinon dangereuse, parce qu'elle est entravée par le flottage du 16 pieds en amont de la scierie Pérignonca d'Abitibi-Price (CRE, 1986, p. 12).

Sur le lac Saint-Jean, les billes qui échappent aux estacades que nécessite le touage⁷² viennent fracasser les berges et les différents

⁷⁰ - La perte par calage peut varier de 3 à 10% selon la période pendant laquelle le bois séjourne dans l'eau (Bissonnette, 1987, p. 27).

⁷¹ - Le colmatage des fonds aquatiques, par la fermentation d'une couche sédimentaire anaérobique constituée de fibres et d'écorces, mène à l'élimination entière de la faune benthique (ou benthos, i.e. l'ensemble des organismes vivant dans le fond de l'eau qui servent de nourriture aux poissons); celle-ci est remplacée par les produits chimiques toxiques ainsi libérés: lignines, H₂S, acides résineux, polyphénols (CRE, 1986, p. 21). On estime qu'il se dépose, annuellement, 40 000 tonnes d'écorce dans les lacs et rivières actuellement flottées en Sagamie (Savard, 1989, p. 114).

⁷² - Il sert pour la traversée des lacs où le courant ne suffit pas et où les vents sont contraires. Le bois est emprisonné à l'intérieur

aménagements construits par les riverains, en plus de nuire dangereusement à la navigation, à la pêche et aux baigneurs qui doivent se divertir à travers les "pitounes".

L'actuelle loi qui régit le flottage remonte aux débuts de la colonisation. Elle reconnaît un droit acquis de flottage aux compagnies forestières, droit établi suivant un principe de droit commun selon lequel l'eau appartient à tous. Les tribunaux ont donc, comme principale tâche, de relativiser ces droits opposés de façon à garantir leur exercice concurrent et raisonnable (CRE, 1986, p. 18).

Toutefois, bien que l'utilisation des cours d'eau à d'autres fins que celle du flottage soit croissante, la Loi sur les Forêts ne réévalue pas pour autant les droits ancestraux du flottage du bois par les compagnies. En fait, pas plus que le guide de modalités, elle ne fait mention de cette réalité qui, encore en 1983 au Québec, représentait plus de 2 100 km du réseau des rivières flottées (Bissonnette, 1987, p. 26).

2.2.2.2 Par camionnage

Le transport par camion ne semble pas non plus éliminer toutes les controverses⁷³ et conséquences environnementales. Les infrastructures

d'estacades (boom) pour former des radeaux pouvant contenir plus de 10 000 mètres cubes de matières ligneuses. Ces radeaux sont ensuite tirés à destination à l'aide de remorqueurs. C'est le mode de transport utilisé par la compagnie Price sur le lac Saint-Jean (CRE, 1986, p. 4).

⁷³ - Les industries forestières parlent d'une augmentation des coûts de production, lorsqu'ils combinent transport par camion et transport par

reliées au transport routier peuvent elles aussi compromettre la qualité du milieu et son usage polyvalent (RQV, 1986, p. 45).

En réalité, par leur seule présence, les chemins forestiers engendrent une érosion inhérente. La qualité des routes et des voies de charriage, leur entretien, la localisation du tracé, et les normes de constructions utilisées sont des facteurs déterminants dans la quantité de sédiments produits en milieux riverain et pélagique (Sarrazin et al., annexe B, 1983, p. 81).

Leur construction entraîne des conséquences variées. Le drainage naturel est souvent modifié, les eaux de surface qui envahissent les ornières laissées par les débusqueuses et les débardeuses contribuent à accélérer l'érosion lorsqu'elles ne sont pas canalisées. Les ponts, ponceaux et fossés, quand il en existe, ne sont pas toujours adéquats; le nombre de fois qu'un cours d'eau est traversé est souvent exagéré, de même que le nombre de chemins. L'habitat de la faune aquatique est perturbé par la sédimentation en suspension et par le bruit; les frayères risquent d'être enterrées par les matériaux meubles non contenus, lors d'averses ou d'orages... etc.

Quant au tracé du réseau, qui offre un potentiel d'accès à l'ensemble de la ressource forestière, que ce soit pour le plein-air, la chasse et la pêche, en plus de l'exploitation elle-même, il ne favorise pas

flottage. Leurs calculs n'incluent pas, toutefois, les coûts sociaux et environnementaux.

nécessairement tous ces usages. Au contraire. Les exigences économiques d'accès au territoire réduisent et limitent l'usage à celui de l'extraction de la ressource. Ces exigences vont même à l'encontre de celles de l'usager de loisir de plein-air, davantage motivé par la beauté d'un paysage, l'ambiance d'un couloir panoramique, le calme d'un plan d'eau, la quantité de gibiers ou de poissons disponibles. Le loisir de plein air fait appel à des critères de construction autres que ceux traditionnellement admis. Le caractère carrossable des chemins, l'esthétique du parcours, les points de vue panoramique, l'intégrité du paysage, la proximité des habitats fauniques, constituent, pour l'usager de plein-air, autant d'exigences que le réseau actuel en forêt n'intègre pas.

Le guide de modalités précise les normes de construction du tracé, des ponts, ponceaux et fossés, mais elles sont établies en fonction des exigences économiques liées à l'extraction de la ressource. Quand on sait que plus de 85% des forêts publiques sont affectées à la production forestière prioritaire, on comprend aisément pourquoi le guide ne fait pas mention de ces nouvelles variables reliées aux activités récréatives.

2.2.3 Le CAAF: formule améliorée

Avec l'entrée en vigueur des CAAF, l'Etat, on l'a dit, s'engage à remettre en production toutes les superficies non régénérées ou mal régénérées au 1er avril 1987 (les arrérages), et à assumer le coût de production de tous les plants nécessaires au reboisement.

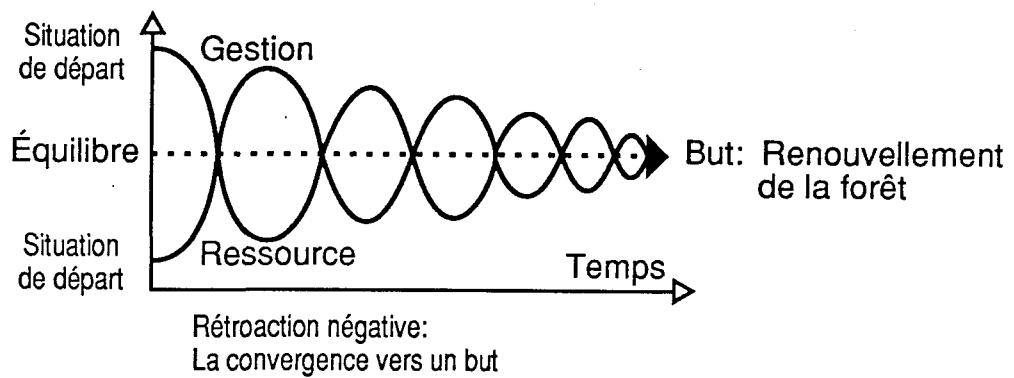
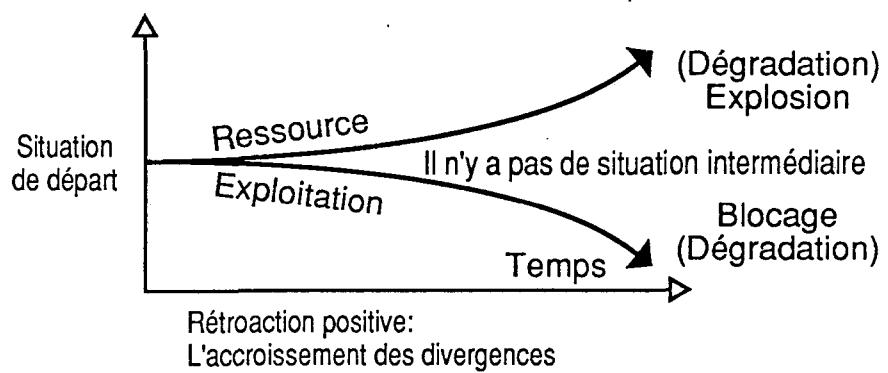
En d'autres termes, l'Etat exonère l'industrie de toute responsabilité face à la dégradation de la ressource forestière qu'elle exploite depuis des décennies et, par le fait même, avoue n'avoir pas tenu son rôle de "régulateur" de l'activité forestière.

On l'a vu précédemment, l'existence même de l'activité forestière dépend de la ressource arbre (données) et sa pérennité, de la nature de son action sur cette ressource (résultats). Une dégradation signifie donc qu'il y a un déséquilibre entre les données et les résultats. La ressource forestière actuelle n'équivaut plus à ce qu'elle était par le passé, avant l'introduction de la technologie industrielle. Si ce déséquilibre n'est pas stoppé par des mesures de rétroaction négative visant à contrer cette dégradation, le maintien du système forestier dans le temps est compromis (Voir figure 16).

Le bon fonctionnement de l'ensemble du système forestier repose sur un état "d'équilibre dynamique", assuré par un ensemble de mécanismes ou de mesures de régulation que l'Etat doit définir et contrôler.

Historiquement, l'Etat a failli à sa tâche de contrôleur. Il dévie à nouveau de sa trajectoire par les nouvelles mesures relatives à la contribution de l'industrie au reboisement, à l'évaluation du volume ligneux à allouer et à la tarification des bois.

LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE DU SYSTÈME FORESTIER



Source: Adaptation d'après De Rosnay, 1975, p. 100.

Figure 16 Le maintien de l'équilibre du système forestier

2.2.4 La culture de la forêt

Plutôt que de favoriser son renouvellement, comme c'est le cas dans une gestion visant la préservation et la conservation de la forêt⁷⁴, l'aménagement forestier intensif privilégie des méthodes d'intervention qui tendent à artificialiser de plus en plus la ressource. En fait, il consiste à appliquer à la forêt le traitement déjà infligé à l'agriculture. L'agriculture intensive soulève pourtant de vives interrogations quant à l'impact de ses techniques et de ses produits sur la détérioration des sols et des écosystèmes (CSN, 1986, p. 12)⁷⁵.

⁷⁴ - Dans ce type de gestion, le reboisement devient une mesure palliative à une régénération déficiente, et non une mesure de soutien qui garantit à l'industrie un stock de matière ligneuse, comme c'est le cas de la Loi 150 (et de celle qui l'a précédée).

En dépit de cela, le reboisement ne représentait encore tout récemment (1983) qu'environ 8% des espaces récoltés en forêt publique. Pourtant, sur les 280 000 hectares de forêts récoltés annuellement au Québec, on estime que le tiers se régénère adéquatement, le deuxième tiers, difficilement, et le troisième, pas du tout (FTP, 1984, p. 66).

⁷⁵ - Voir à ce propos K. Danaher, dans *Le Monde Diplomatique* de mars 1989, pp. 20-21, qui fait état de la crise de l'agriculture américaine à laquelle l'agriculture canadienne, de par son modèle de développement, n'échappe pas.

Chez-nous, au Québec, on estime que 360 000 hectares sont fortement affectés par la compaction des sols et que l'érosion hydrique compromet la productivité future de plus de 200 000 hectares.

En fait, si l'on tenait compte des coûts environnementaux associés aux pratiques actuelles, il est clair que leur rentabilité réelle serait remise en question (Proulx, 1990, p. 13).

En 1986, on estimait à 17 millions de dollars les coûts annuels pour l'érosion hydrique, et à 99 millions de dollars annuels, les coûts de compaction des sols (*idem*).

Par l'aménagement forestier intensif, on se propose donc d'améliorer le rendement naturel ou productivité de la forêt afin de répondre aux besoins croissants de l'industrie. C'est en se basant sur les résultats escomptés⁷⁶ de cet aménagement intensif que sont évaluées les allocations de volume de matière ligneuse disponible⁷⁷, à consentir aux compagnies.

Le rendement naturel de la forêt a /.../ été amélioré de plus de 20% depuis la mise en place du vaste programme de reboisement qui vise à régénérer artificiellement quelque 120,000 hectares de territoires forestiers annuellement à compter de 1988. En escomptant les résultats de ce programme, on peut par exemple récolter, dès maintenant, non plus 18 millions de m³ de sapin, épinette, pin gris annuellement mais bien 25,4 millions de m³ sur les forêts publiques.

Gilbert Paillé, sous-ministre (in CSN, 1986, p. 7)

Que se passera-t-il dans le cas de résultats inférieurs à ceux escomptés? Pour le Québec et l'Ontario, par exemple, on estime que la perte de productivité forestière due à la pollution atmosphérique seulement, pourrait atteindre 12% d'ici l'an 2014, si peu d'efforts sont entrepris pour réduire la pollution⁷⁸. La seule prise en considération

⁷⁶ - ... appelés aussi "effet de possibilité".

⁷⁷ - En réalité, la structure d'âge (forêts matures) actuelle des forêts ne laisse pas au Gouvernement d'autre alternative que celle qui consiste à augmenter la possibilité de récolte (pour éviter les pertes de forêts matures) et à miser sur la plantation pour contrecarrer une éventuelle rupture de stock (ce qui est loin d'être garanti, en raison de sa réaction tardive à imposer le reboisement, et des incertitudes qui accompagnent ce processus).

⁷⁸ - Dans le cas d'une réduction idéale de 50% du niveau de pollution, la productivité forestière serait tout au plus maintenue (CSN, 1986, p. 9).

des effets de cette pollution devrait inciter le gouvernement québécois à être prudent dans son évaluation de la possibilité forestière (CSN, 1986, p. 9).

D'autant plus qu'il n'est pas du tout acquis que les mesures découlant de la nouvelle loi⁷⁹ corrigent l'état actuel des choses. L'état actuel des choses ne devrait-il pas plutôt inspirer le gouvernement québécois dans la recherche de solutions acceptables, prioritairement, pour la forêt d'aujourd'hui et de demain, sur laquelle repose l'ensemble de l'activité forestière?

2.2.5 La valeur marchande des bois sur pied (VMBSP)

La nouvelle tarification reconnaît une valeur marchande aux bois au même titre qu'à un immeuble. La reconnaissance de cette valeur immobilière de l'arbre annule automatiquement celle d'une valeur intrinsèque et sociale -qu'on se propose pourtant de réhabiliter. En conséquence, n'a de valeur que la forêt "construite", i.e. aménagée, cultivée ou artificialisée dans le but de répondre à d'impérieux besoins d'approvisionnement.

La VMBSP, établie selon la loi du libre marché⁸⁰, évacue de plus

⁷⁹ - ... refondue suite à l'état de dégradation de la forêt, rappelons-nous!

⁸⁰ - L'Etat québécois est pourtant le propriétaire forestier dominant. Par le biais de la tarification, il a donc plein pouvoir, pour rencontrer ses objectifs écomiques et sociaux, sur une composante majeure de l'économie, puisqu'un emploi sur dix au Québec est relié au milieu

l'ensemble des coûts sociaux et écologiques actuels, engendrés par l'exploitation passée. De par leur nature même, les correctifs proposés ne risquent guère d'avoir un effet déterminant sur la réduction de ces coûts au cours des prochaines années.

Comment expliquer que l'Etat puisse, comme l'affirmait le sous-ministre Paillé en 1985 (CSN, 1986, p. 44), se servir de la tarification des bois comme "un outil puissant pour orienter le développement économique", quand 60%, et dans certains cas, jusqu'à 100% des coûts d'aménagement seront déduits du paiement des droits prescrits⁸¹ ?

Qu'arrivera-t-il quand les frais d'aménagement s'avèreront supérieurs à la VMBSP? Qui paiera quoi, et à qui? Autant dire que l'Etat paiera l'industrie pour exécuter les travaux d'aménagement que celle-ci est sensée défrayer⁸²!

En définitive, la VMBSP servira d'outil de financement aux travaux d'aménagement imposés à l'industrie, bien qu'ils soient vitaux pour la

 forestier.

⁸¹ - De plus, pour l'année 1987-88, le Gouvernement n'a chargé que 70% de la valeur marchande des bois sur pied! On sait également que 57% de l'approvisionnement de l'industrie provient des copeaux: les papetières n'ont donc pas à assumer les frais d'aménagement qui s'y rattachent.

⁸² - D'autant plus que la grande proportion de la forêt récoltable se situe de plus en plus en territoires éloignés, donc coûteux à exploiter et à régénérer; il est tout à fait probable que cette situation se produise, puisque la redevance est établie en tenant compte de la localisation des territoires, i.e. qu'elle sera inversement proportionnelle à la distance des parterres de coupe.

poursuite de ses activités, et à lui donner, comme le suggère Robert Laplante (1985, p. 100), les moyens de recommencer, au plus vite, "à faire comme avant que ne sonne l'alarme."

Encore faut-il que ces moyens suffisent à contrebalancer l'ampleur des prélevements de l'industrie d'une part, et d'autre part, la demande de plus en plus pressante et légitime des autres utilisateurs de l'espace forestier.

2.2.6 La monovalence du territoire

Ne pas prendre en compte l'importance de la richesse naturelle dans la reproduction sociale, c'est en définitive compromettre la reproduction du système social actuel et hypothéquer celle de tout autre système social futur (Fleury et Mollard, 1976, p. 254).

En réalité, si l'on réexamine le tableau III de la page 86, le beau principe de "l'utilisation polyvalente de nos forêts" dont nous parle le ministre Côté (1986, p. 14), et sur lequel est censé reposer le nouveau régime, ne pourra s'exprimer et s'exécuter librement que sur quelques parcelles du territoire forestier, soit sur moins de 16% pour les plus optimistes (MER) et sur moins de 5% pour les plus pessimistes (CEN).

Il est vrai que l'affectation se base sur la connaissance des usages actuels et sur le potentiel de production des terres publiques. Et l'évaluation de ces deux notions est établie selon la relation classique du coût-bénéfice, qui consiste à comptabiliser la quantité de travail

direct et indirect nécessaire à la production. On admet ainsi le caractère productible et reproductible des terres publiques, caractère qui définit en fait une marchandise.

...mais que dire de la richesse naturelle, qui n'est richesse que parce qu'elle n'est pas une marchandise reproductible? (Fleury et Mollard, 1976, p. 251).

Est-il seulement possible de reproduire, au risque de passer pour nostalgique, l'odeur du sapin de Noël -les fabricants d'arbres synthétiques vous le diront, la sérénité d'une forêt, la beauté d'un paysage naturel? Difficile, voire impossible! Si certaines richesses, la forêt, par exemple, se distinguent des autres par leur propriété de renouvellement (comparé au pétrole, par exemple), toutes, qu'elles soient renouvelables ou non, représentent un "ensemble de biens aptes à satisfaire des besoins humains: c'est là leur valeur d'usage" (idem).

Respecter la propriété de renouvellement de la forêt peut donc être considéré comme la reproduction d'un stock de valeurs d'usage. Or, l'analyse des conditions de gestion industrielle de la ressource forestière montre qu'il y a destruction plutôt que reproduction du système.

...même si par définition le "capital" biologique et génétique n'a pas de valeur, sa destruction ou son amputation contribue à accroître le niveau de profit immédiat réalisé par l'activité [forestière] (Fleury et Mollard, 1976, p. 252).

Lorsque l'on considère les conséquences écologiques et sociales du mode actuel de gestion de la forêt, dans laquelle l'humain puise impunément parce qu'elle est gratuite, n'apparaît-il pas essentiel que le respect des conditions de reproduction de l'écosystème forestier soit envisagé comme un coût supplémentaire à comptabiliser, inhérent à son exploitation? Avant d'assigner une vocation à une unité territoriale et la superficie à y allouer, n'est-il-pas indispensable de considérer sa véritable valeur d'usage en y incluant l'ensemble des besoins humains, "comptabilisables" ou non, et la diversité qui l'accompagne?

2.2.7 L'aménagiste de la forêt: mutation sur demande

La main-d'œuvre est l'une des principales ressources impliquées dans l'exploitation forestière, et la première affectée par l'intégration de l'opération de récolte à la notion d'aménagement.

Déjà fortement impliquée dans les opérations de récolte forestière, elle le sera davantage pour répondre à l'obligation du détenteur d'un contrat en forêt publique d'assurer la régénération du territoire utilisé (MER, 1987, p. 22).

Cette modification n'aura, selon le MER, que peu d'impact sur la productivité. Elle n'entraînera pas d'augmentation des effectifs, pour un même volume de bois récolté et pour une exploitation plus soucieuse de l'environnement; à court terme, il ne sera pas davantage nécessaire de changer de façon significative, les méthodes de travail ou l'outillage utilisé à la coupe. Le MER admet cependant que la régénération naturelle

de la forêt entraînera des modifications dans l'exécution des tâches en forêt^{a3}.

Selon les prévisions du ministère (MER, 1987, p. 19), ce sont les travaux relatifs au reboisement par plantation et aux traitements sylvicoles qui seront générateurs d'emplois, sans qu'il y ait toutefois "création réelle d'emplois".

Le transfert des responsabilités assumées auparavant par le MER aux exploitants forestiers entraînera plus de mobilité de la main-d'œuvre d'une activité forestière à une autre qu'une création réelle d'emplois (idem).

D'autant plus que, par le nouveau régime, c'est au détenteur de permis, soit l'industrie, que revient la responsabilité de choisir les techniques et les méthodes d'intervention pour atteindre les objectifs de production fixés à son contrat. Il n'est donc pas du tout certain que l'industrie privilégiera, par exemple, l'épandage manuel à l'épandage aérien ou le débroussaillage mécanique à l'emploi de phytocides, pour l'entretien de ses plantations.

^{a3} - Il reste à voir comment le détenteur de permis va s'y prendre pour concilier ses opérations de récolte avec ses nouvelles obligations, sans augmenter ses effectifs et sans modifier sa machinerie et ses méthodes de travail, quand les experts du ministère estiment que 70% du territoire exploité seront désormais reboisés par la régénération naturelle... Face à des résultats insatisfaisants au point de vue régénération ou productivité, on pourra toujours renvoyer la balle dans le camp de l'exécutant...

S'il est trop tôt pour évaluer l'impact du nouveau régime sur l'emploi réel en forêt, il demeure cependant possible d'imaginer que ses effets sur la main-d'œuvre seront perceptibles et évaluables par la nature des résultats qui en découlent, et sur lesquels repose la survie de l'ensemble de l'activité forestière.

La question qui se pose dès lors est la suivante: dans le contexte actuel de dégradation de la ressource, en quoi le nouveau rôle assigné au détenteur d'un permis influencera-t-il, motivera-t-il et impliquera-t-il le travailleur forestier dans l'exécution de sa tâche?

On sait qu'avec la nouvelle Loi 150, l'obligation de remettre en état de production les parterres après coupe est intégrée aux CAAF; le gouvernement espère ainsi que le détenteur de permis s'impliquera dans les travaux d'aménagement.

Or, historiquement, les compagnies forestières ne se sont jamais senties concernées par l'aménagement, et de ce fait, ne se sont pas davantage senties obligées de développer une expertise en ce domaine. Ce sont en grande partie les coopératives forestières, à qui le gouvernement faisait appel pour au moins 50% de ses travaux d'aménagement, qui ont développé cette expertise. La majorité d'entre elles, i.e. 39 coopératives sur 51 au Québec, soit 78%, ne détiennent cependant pas de permis.

Comment alors espérer, d'une part, que l'industrie forestière s'implique dans un secteur tout à fait nouveau pour elle, donc coûteux, et

d'autre part, qu'elle se sente responsable des résultats alors qu'elle devra vraisemblablement (et c'est déjà commencé) faire appel à des sous-traitants pour exécuter ses travaux et à qui elle renverra inévitablement la balle? Le système de sous-traitance étant ce qu'il est, i.e. une attribution de contrats aux plus bas soumissionnaires, il y a fort à parier que, malgré la bonne volonté du travailleur et du sous-traitant, les résultats reflèteront la corruption du système.

Dans ces conditions, la question se pose de façon encore plus criante: comment celui à qui incombe d'effectuer les travaux d'aménagement, le travailleur, réussira-t-il à concilier quantité et qualité d'exécution et à développer une implication personnelle dans son travail, alors que l'industrie elle-même, détentrice de permis, ne parvient pas à y voir son propre intérêt?

...je trouve que trop de personnes prennent la partie pour le tout. A l'instar d'un aveugle chargé d'examiner un éléphant, nous avons vu la forêt dans toute sa splendeur et sa complexité, mais nous l'avons traitée comme une ressource tout juste bonne à être coupée, transformée et vendue pour créer revenus et emplois (Cuthbert, 1987, p. 94).

A la manière de J. R. Cuthbert, nous dirons, en parlant de la Loi 150, que ses grands principes considèrent la forêt dans sa splendeur et sa complexité, mais que l'ensemble de ses normes et règlements prennent la partie pour le tout.

De par son mode d'allocation et de tarification basé exclusivement sur la valeur marchande du bois, de par son affectation prioritaire (plus de 85% du territoire) à la production forestière qui favorise la méthode de coupe rase et la régénération artificielle, de par la déresponsabilisation de l'industrie face aux arrérages, la Loi sur les Forêts laisse perplexe quant à son véritable impact sur la revalorisation de la ressource, et encore plus quant à sa volonté de changer cette mentalité de "coupeur de bois".

Nous devons savoir que nos ressources forestières ne se limitent pas au seul contexte économique. /.../ La forêt n'est pas qu'une simple source de matières premières pour une importante industrie, pas plus que les habitants d'une nation forestière ne sont plus que des travailleurs ou des dirigeants dans cette industrie (Cuthbert, 1987, p. 95).

Aux chapitres III et IV, nous tenterons de cerner la portée territoriale de cette pratique véhiculée par l'industrie et par la nouvelle Loi et d'en déceler les forces et les faiblesses sur le terrain, pour mieux entrevoir les prémisses d'un véritable développement des ressources forestières.

CHAPITRE III

A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ESPACE DE DEVELOPPEMENT: LA RESERVE FORESTIERE CANTONALE

Nous connaissons déjà le mode de développement et d'occupation du territoire forestier, sa rationalité législative, économique et technologique, ses impératifs écologiques, et les multiples visages de la dégradation forestière.

S'appuyant sur ces acquis théoriques, les troisième et quatrième chapitres se proposent d'analyser, au plan empirique, la portée territoriale de la dégradation de la forêt, pour le territoire à l'étude.

Après avoir caractérisé l'espace biophysique de la réserve, le chapitre trois rapportera donc les interventions dont elle a été l'objet. Dans un deuxième temps, nous effectuerons une estimation de la dégradation du milieu en nous basant sur le guide de modalités d'intervention en milieu forestier, élaboré par le MER en collaboration avec le MLCP et le MENVIQ. Une grille qualitative sera alors utilisée, en terme de conformité ou non au guide de modalités.

3.1 LOCALISATION ET DELIMITATION

La réserve forestière couvre une superficie approximative de 20 000 ha (10 km x 20 km). La limite des cantons de Condé et de Bourbon la borne

au nord, la rivière Ouasiemsca à l'ouest, la rivière Mistassini, à l'est, et la limite des cantons de Bourbon et de Girard, au sud. La longitude 72°40' et la latitude 49°11' en constituent le point central.

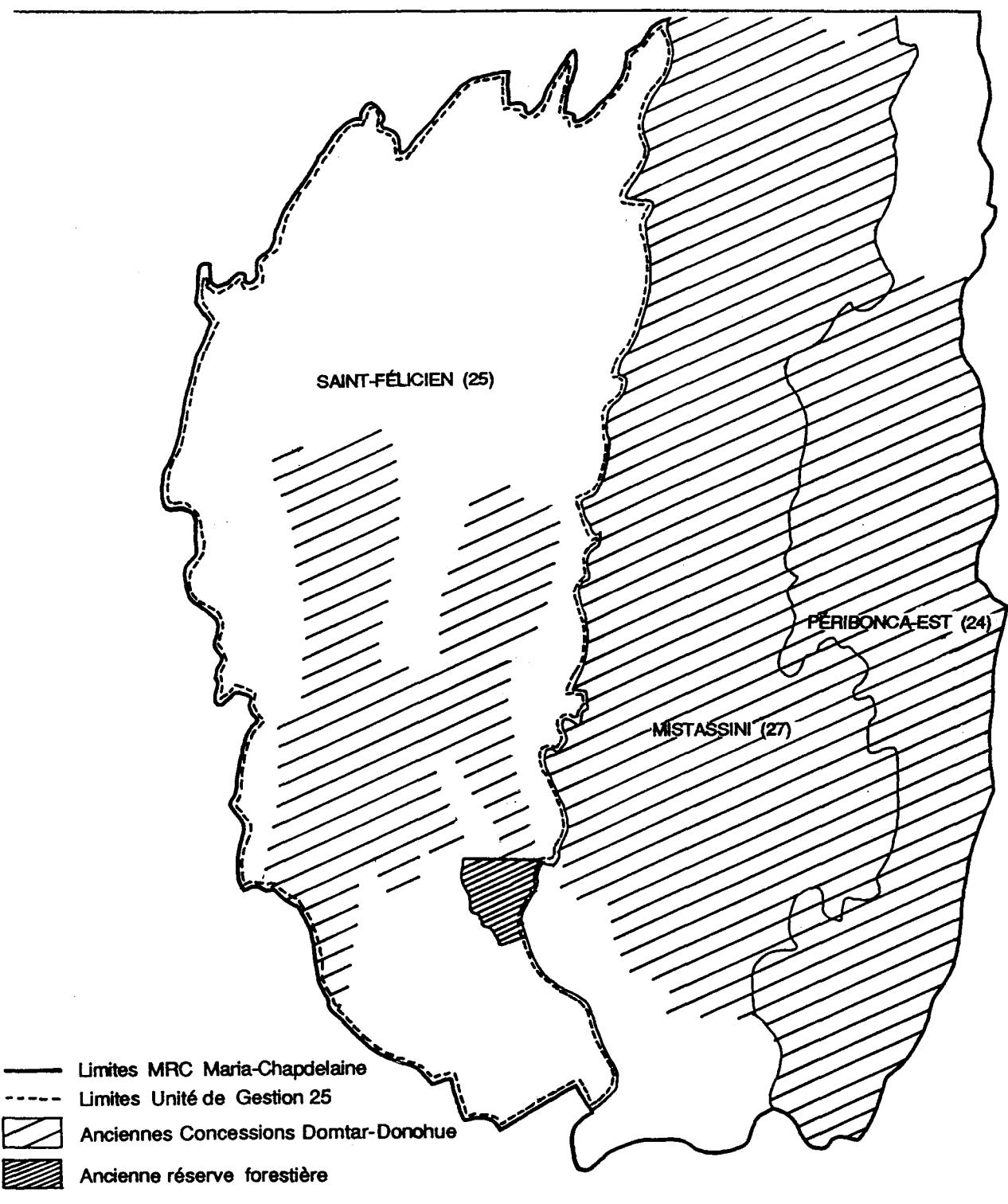
Elle est de plus incluse dans l'Unité de gestion de Saint-Félicien (25) du MER, contiguë aux anciens territoires d'approvisionnement (concessions) des usines Domtar et Donohue; elle fait également partie de la MRC Maria-Chapdelaine (Voir figure 17).

3.2 L'AFFECTATION DU TERRITOIRE

Au sein du schéma d'aménagement de la MRC Maria-Chapdelaine⁸⁴, la réserve est soumise à trois types d'affectation du territoire. L'affectation récréo-forestière, la plus importante en superficie, vise le territoire à une utilisation polyvalente, i.e. à l'utilisation des ressources à des fins de récréation, de détente en forêt et de production de matière ligneuse. Elle assujettit le villégiateur comme l'exploitant forestier aux objectifs du schéma reliés à la qualité esthétique et environnementale du milieu forestier, ainsi qu'au respect mutuel des investissements de chacun (MRC, 1987, pp. 33-34).

L'affectation récréo-touristique préconise la mise en valeur de certains secteurs de la rivière Mistassini offrant un potentiel supérieur d'intérêt naturel, historique ou culturel idem, p.35).

⁸⁴ - Version finale adoptée le 14 juillet 1987 et entrée en vigueur le 15 octobre 1988.



Source MER et MRC Maria-Chapdelaine

Figure 17 Limites territoriales

Quant à l'affectation de conservation qui touche les rives de la rivière Ouasiemsca (de son embouchure jusqu'à 150 km en amont, sur une profondeur de 60 m de part et d'autre de la rivière), elle vise à sauvegarder l'habitat de la ouananiche (Voir carte VI).

Pour le MER toutefois, l'ensemble du territoire est affecté à la production prioritaire de matière ligneuse, puisque celui-ci est inclus dans le CAAF de la compagnie Domtar. Jusqu'à maintenant, le MER a toujours agi comme seul ministère responsable de la gestion du territoire forestier, malgré le fait que les MRC aient le mandat de gérer l'utilisation de l'ensemble de leur territoire. Il n'est donc pas évident que cette affectation soit effectivement respectée.

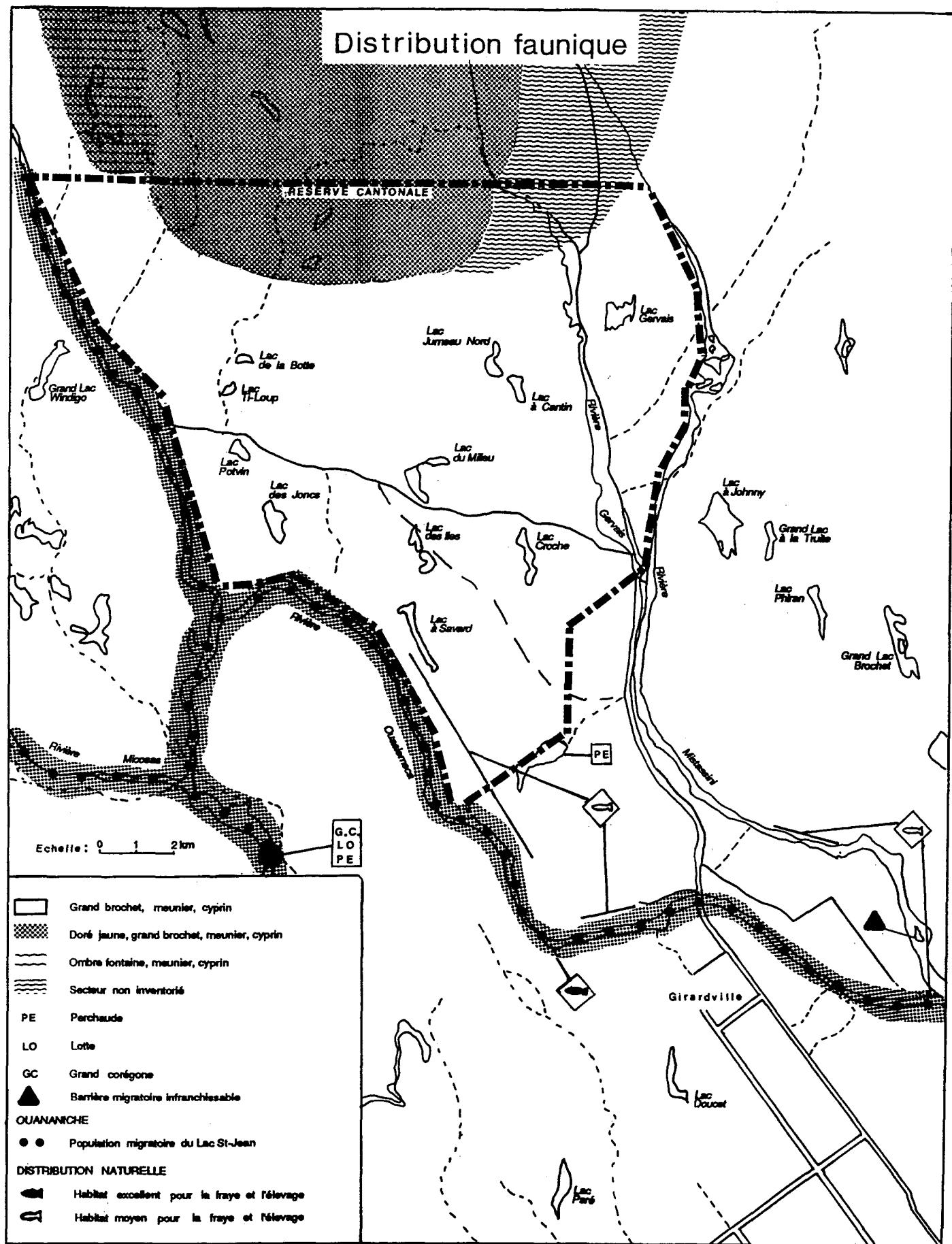
3.3 L'ESPACE BIOPHYSIQUE

3.3.1 Le couvert forestier

La forêt de la réserve appartient au domaine de la pessière noire à sapin, l'un des deux principaux domaines de la forêt boréale. Elle s'associe à l'écorégion qui s'est développée sur les basses collines des rivières Chamouchouane et Mistassini et qui se caractérise par des forêts secondaires (après feu) dominées par le peuplier faux-tremble sur les sols frais et par le pin gris sur les sols secs. La tremblaie et la pessière noire à sapin évoluent vers la sapinière à bouleau blanc, sur les sols sablo-limoneux, et la pineraie grise, vers la pessière noire, sur les sols sableux (Atlas, 1981 , A-13). Son altitude est inférieure à 365 mètres.

Carte VI

Distribution faunique



Source: MRC Maria-Chapdelaine, et MLC P

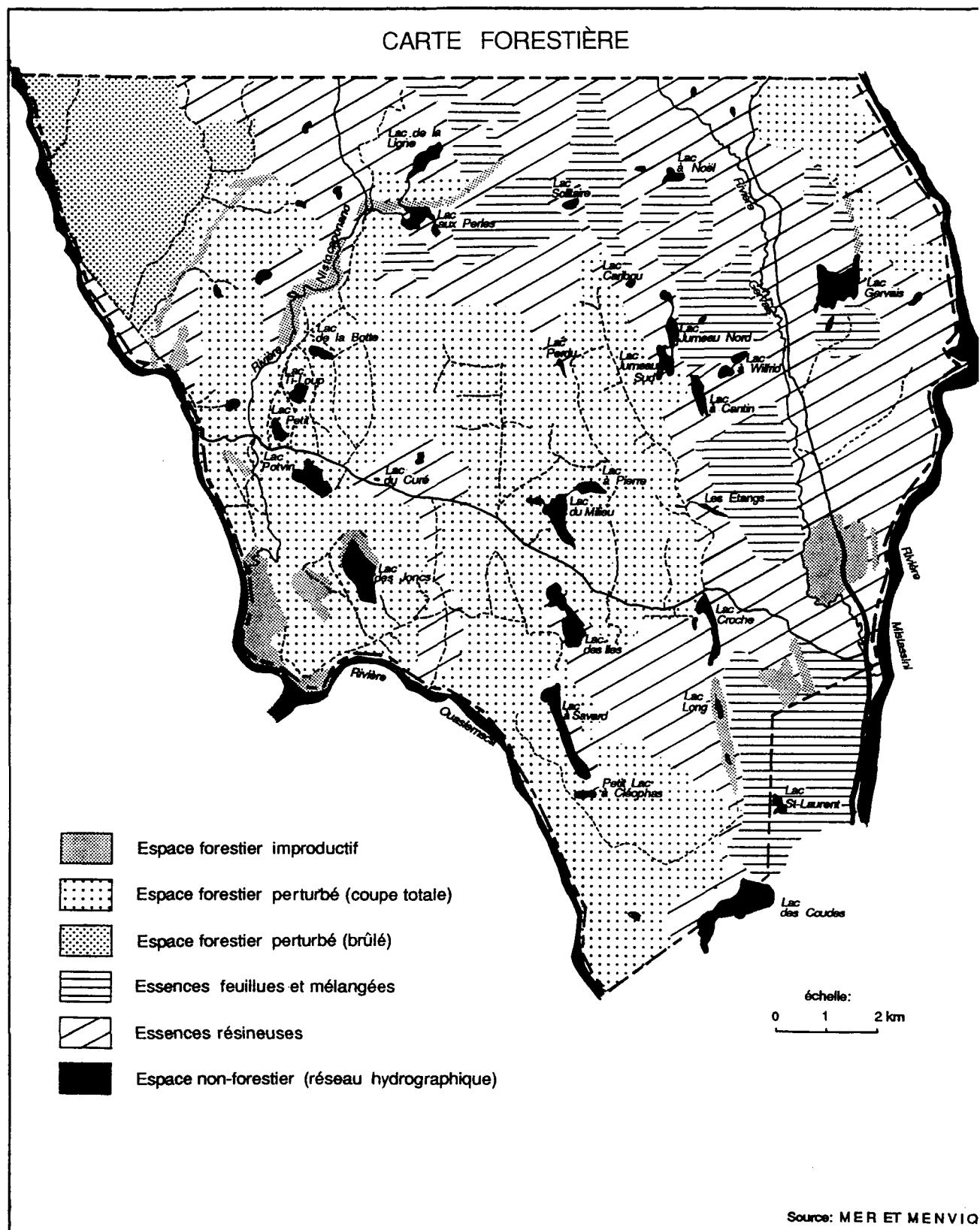
En ce qui a trait plus spécifiquement à la réserve, l'altitude varie entre 240 et 300 mètres, en relief vallonné et ondulé (Jurdant *et al.*). Le couvert forestier est dominé par les essences résineuses: épinette noire, pin gris, sapin baumier, mélèze en faible quantité. Selon la carte d'Inventaire forestier, les essences feuillues les plus importantes sont, pour la plupart, intolérantes avec résineux, ou encore, à tendances feuillue et résineuse. Les bétulaires à bouleaux blancs sont avec épinette noire, sapin ou pin gris, à tendance résineuse (MER, 1985). Les essences résineuses occupent l'ensemble du territoire de la réserve; les secteurs les plus homogènes correspondent à l'espace perturbé par les coupes totales (Voir carte VII). Les essences feuillues quant à elles, occupent de plus petites superficies, parsemées en périphérie de l'espace perturbé. Les peuplements les plus agés (70 ans et plus) côtoient les peuplements résineux, tous localisés dans le secteur nord.

3.3.2 Les dépôts de surface^{es}

L'essentiel du territoire est composé de dépôts glaciaires. L'épaisseur de la moraine est supérieure à 50 cm au-dessus de l'assise rocheuse (moraine indifférenciée épaisse). Cette moraine épaisse se recouvre parfois d'une couche sablonneuse (moraine remaniée) variant entre 30 et 50 cm.

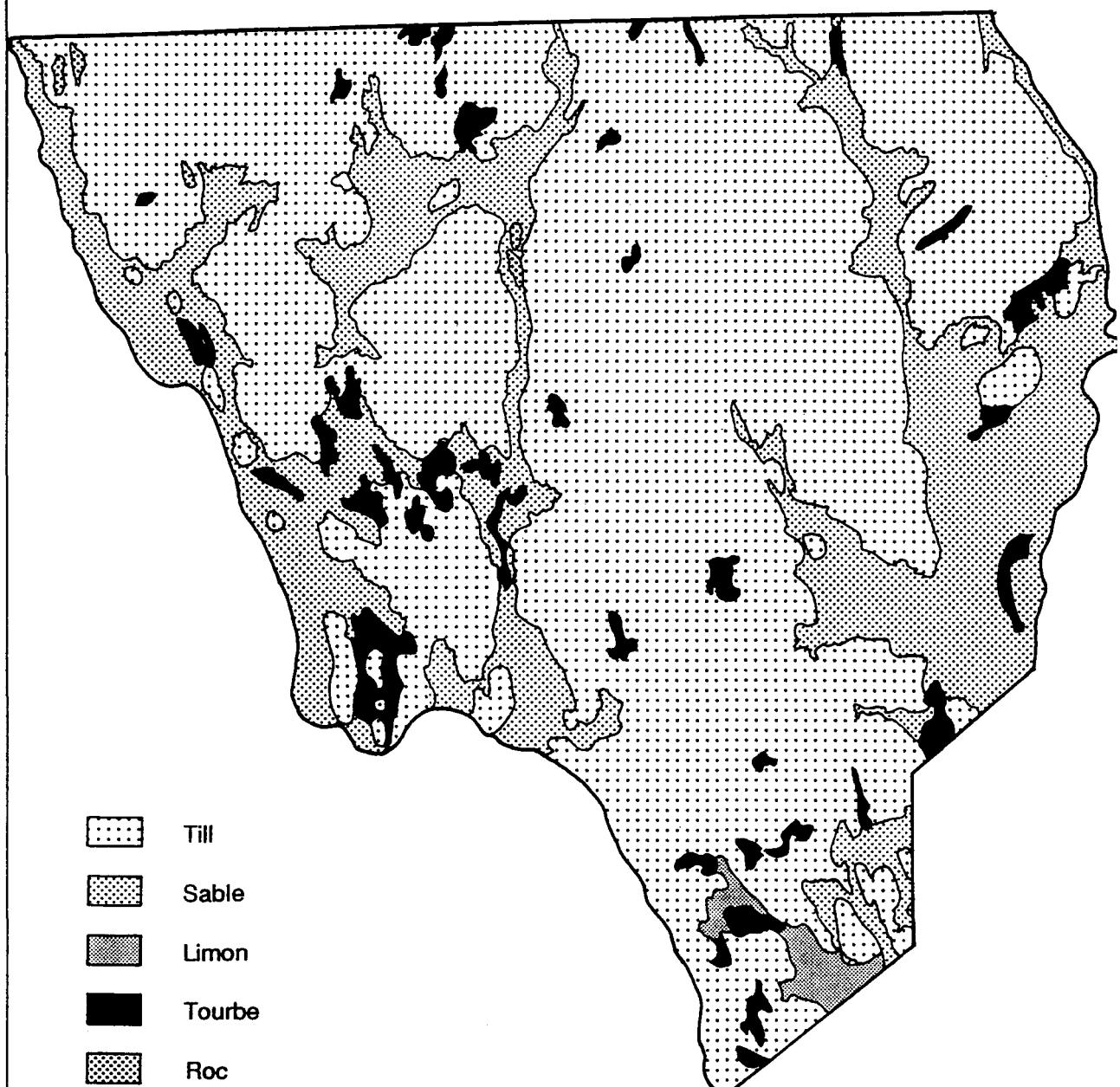
^{es} - Informations tirées de la cartographie écologique effectuée au 1: 50 000, par Vincent Gérardin et son équipe (MENVIQ), à l'été 87 et 88 (Voir carte VIII).

Carte VII



Carte VIII

LES DÉPÔTS DE SURFACE



échelle:

0 1 2 km

Source: MENVIQ, Direction du Patrimoine écologique

Les deux secteurs de moraine de fonte se caractérisent par un dépôt morainique très bosselé, une succession de nombreuses petites buttes (forme de décrépitude liée à la fonte du glacier) et une pierrosité élevée.

Enfin, les secteurs de dépôts fluvio-glaciaires correspondent à des épandages épais, voire très épais de sable. Leur texture et leur pierrosité varient de très fin avec une pierrosité inférieure à 20%, à sable moyen avec une pierrosité inférieure à 5%, sous forme de graviers.

3.3.3 Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la réserve comprend un système fluvial et un système lacustre.

Le système fluvial est composé de l'ensemble des cours d'eau qui sillonnent le territoire de la réserve. Les plus importants sont la Mistassini, la Ouasiemsca, la Nistocaponano et la Gervais. Les deux premiers bornent le territoire sur 12,2 km et 24,8 km respectivement; la Nistocaponano se jette dans la Ouasiemsca et la Gervais, dans la Mistassini.

A l'instar des réseaux de l'ensemble du Québec, le réseau fluvial de la réserve se caractérise par une abondance de petits cours d'eau à faible débit permanent qui dépendent étroitement du milieu terrestre pour le maintien de leurs conditions écologiques (Sarrazin et al., 1983, p. 39).

Le système lacustre comprend les étangs et les lacs. Le territoire de la réserve est troué de lacs de toutes dimensions, aux noms évocateurs: lac des Joncs, lac des Iles, lac Croche, lac à Savard, lac Gervais, lac Solitaire, etc.

Leur morphologie est caractéristique de la glaciation d'Inlandsis, sur le socle cristallin précambrien du Bouclier Canadien^{ee}; systèmes lacustre et fluviatile y sont interreliés. Ils résultent en fait de l'interaction entre le relief (ondulé), la nature des dépôts de surface (fluvio-glaciaires), le climat (continental à été frais) et la physiographie ancienne reliée au fossé tectonique du graben du Saguenay d'âge ordovicien (c. 450 M.a) (op.cit.).

...ces mêmes éléments avec le couvert forestier et les activités humaines déterminent la qualité physico-chimique et bactériologique, la productivité et les processus hydrologiques qui y prévalent actuellement (Sarrazin et al., 1983, p. 37).

3.3.4 Les habitats fauniques

A la gestion de la faune du MLCP du Québec, la réserve est incluse dans la zone de chasse, de pêche et de piégeage no 18; elle fait également partie de la réserve à castors de Roberval. Elle ne renferme toutefois pas de faune terrestre particulière. En fait, on y retrouve plusieurs espèces

^{ee} - Communication personnelle de M. Hervet, 1988.

animales ⁸⁷ communes aux territoires avoisinants et représentatives de la forêt boréale.

Elles jouent néanmoins un rôle important dans la chaîne écologique et économique du territoire; dans ce cas-ci, leur protection ne repose pas sur leur caractère d'unicité ou d'exclusivité, mais plutôt sur leur présence, en qualité et en quantité, dans le secteur.

En ce qui touche la faune ichtyenne, la diversité des espèces s'apparente à celle du bassin de la rivière Mistassini⁸⁸. La ouananiche jouit cependant d'une protection particulière. Elle est en effet protégée sur le parcours de la rivière Ouasiemsca, par un statut de sanctuaire de pêche, du 15 juillet au 11 septembre. Cette rivière est ainsi fréquentée par la ouananiche, de son embouchure jusqu'à 150 km en amont; on connaît l'importance de la migration en eau vive au cours du cycle de reproduction de la ouananiche. La présence naturelle de ce saumon d'eau douce fait de

⁸⁷ - Castor, lièvre, siffleur, mouffette, rat musqué, écureuil, belette, ours, orignal, coyote, lynx et renard. Cet inventaire provient de témoignages d'usagers du territoire, l'inventaire systématique n'ayant pas été réalisé.

⁸⁸ - Barbotte brune, chabot tacheté, cisco de lac, doré jaune, éperlan arc-en-ciel, épinoche à trois et à neuf épines, fouille roche, grand corégone, lotte, memnomini rond, méné du lac, méné émeraude et méné à nageoires rouges, meunier noir et meunier rouge, mulet à cornes et mulet perle, nasseux des rapides, omble de fontaine, omisco, ouitouche, perchaude, queue à tache noire, touladi, ventre citron et ventre rouge du nord (MLCP, 1987).

la Ouasiemsca un habitat essentiel⁸⁹, classé à potentiel moyen (Revoir carte VI).

La faune ailée, pour sa part, est omniprésente, diversifiée et en quantité variable. Bien que n'ayant pas fait l'objet d'un inventaire particulier par le MLCP, les espèces qui la composent⁹⁰ jouent un rôle d'importance à celui d'espèces plus convoitées, comme la gélinotte et le canard sauvage.

3.4 L'ESPACE RECREO-FORESTIER

3.4.1 Les utilisateurs

3.4.1.1 Pour la matière ligneuse

Historiquement, la réserve forestière cantonale consistait, le mot le dit bien, à "réserver" du bois pour la colonisation. Elle constitue, en quelque sorte, une relique de ce que les mouvements de colonisation ont défendu longtemps, à savoir, accorder en priorité le bois des terres

⁸⁹ - Un habitat essentiel est un habitat dont la présence est indispensable à la faune; ceci revient à dire que sa disparition entraîne à plus ou moins long terme la disparition de la population qui y est présente (Sarrazin *et al.*, 1983, p. 6).

⁹⁰ - Perdrix, hiboux, chouettes, corneilles, canards sauvages, hirondelles, merles, étourneaux sansonnets, tétras, engoulevents, colibris et pics-bois (Témoignage d'usagers du territoire).

publiques à la colonisation plutôt qu'à la foresterie⁹¹. Elle a d'ailleurs été utilisée à ces fins de façon intensive (Voir carte IX) jusqu'autour des années 1950. Cet usage traditionnel s'estompe graduellement à la fin des années 1960, alors qu'interviennent trois catégories d'utilisateurs: la Société Rexfor, des particuliers et des scieries de service (Voir tableau V).

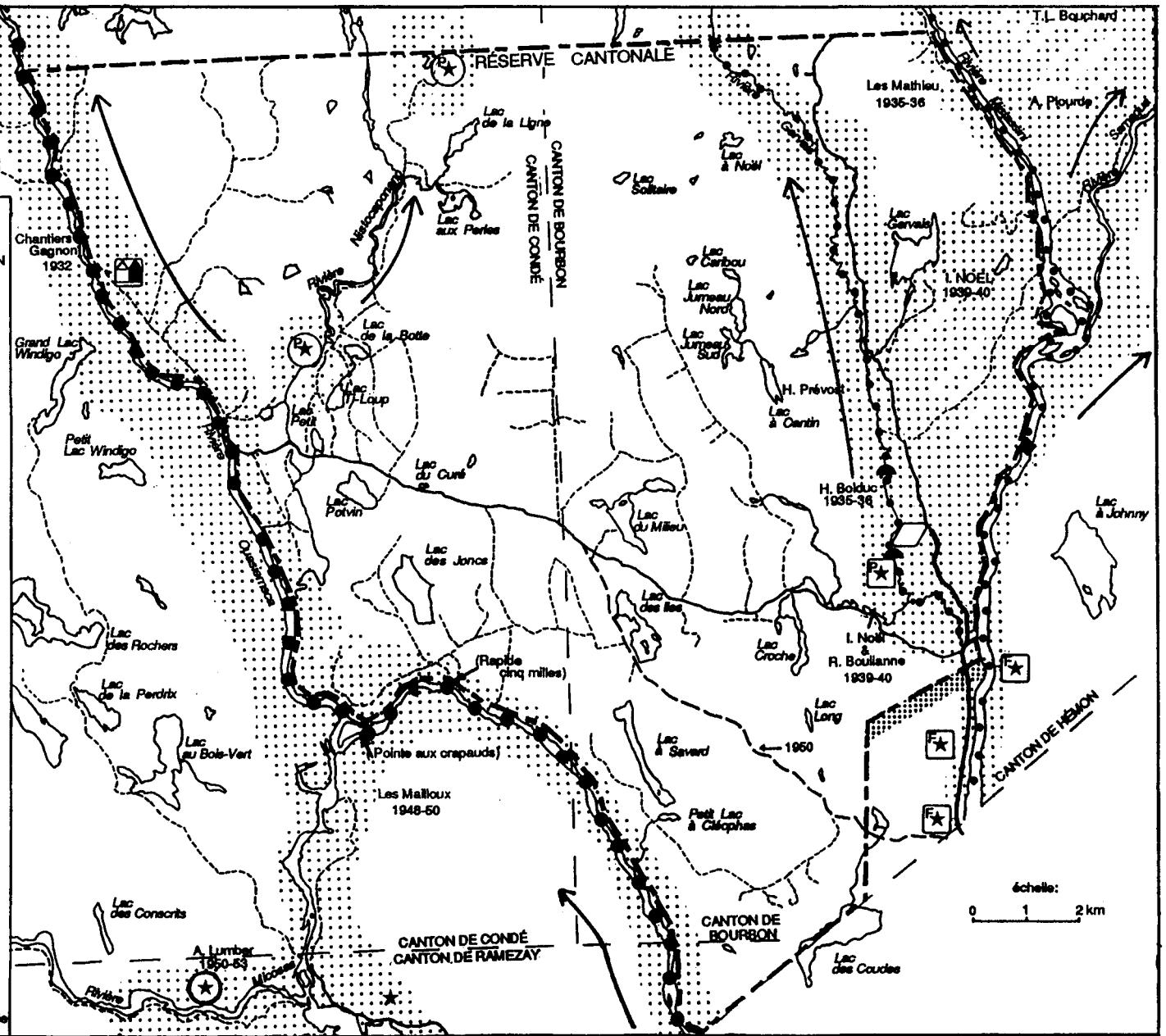
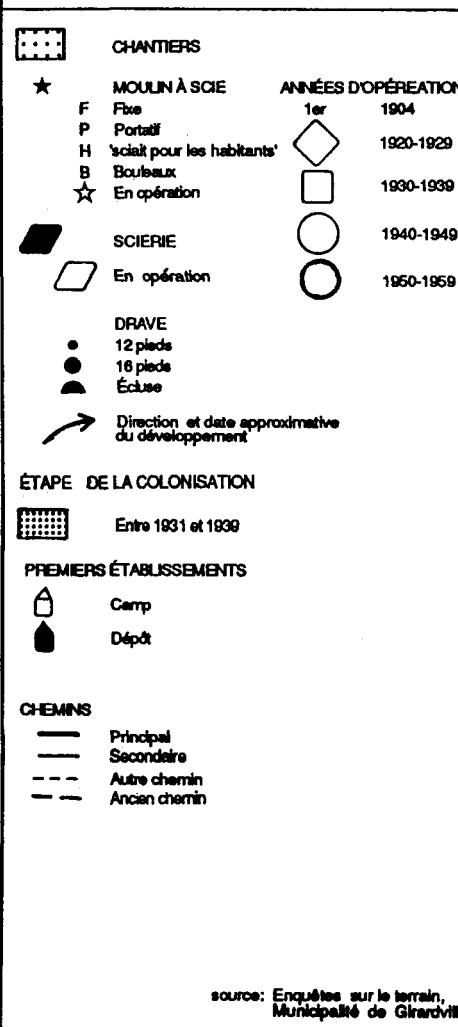
La Société Rexfor a opéré de 1970 à 1983; c'est une Société d'Etat du Québec qui vise 1. à récupérer et à exploiter toute agglomération (sic) de bois du domaine public, 2. à revaloriser (par toute mesure sylvicole appropriée), à conserver et à protéger les forêts et les terrains à vocation forestière, 3. à stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

Elle a fait de la coupe à blanc sur des superficies variant de 10 à 226 ha d'un seul tenant, et de la coupe à blanc par bandes. Ses activités se sont concentrées surtout dans les secteurs centre, centre-sud et centre-ouest (Revoir carte VII). Au total, elle aurait coupé approximativement 2 468 ha, pour une quantité de 348 830 mètres cubes⁹² d'épinette noire, de sapin baumier et de pin gris, soit en moyenne 141,34 mètres cubes à l'hectare.

⁹¹ - Cette pratique prit fin au début du XXIème siècle, lorsque le gouvernement québécois décida de donner de vastes territoires sous bail aux compagnies de pâtes et papiers (MacKay, 1987, p. 50).

⁹² - Etablie à partir des permis de coupe, des rapports après coupe et du suivi de gestion du MER, UG 25.

HISTOIRE FORESTIÈRE
DE GIRARDVILLE, 1899-1987
(Secteur de la réserve)



Carte IX

UTILISATEURS ET VOLUMES COUPES DE MATERIE LIGNEUSE PAR ANNEE
 DE 1970 A 1986

	REXFOR			PARTICULIERS			SCIERIES			TOTAL		
	Volume m ³	Superficie ha	Moyenne m ³ /ha	Volume m ³	Superficie ha	Moyenne m ³ /ha	Volume m ³	Superficie ha	Moyenne m ³ /ha	Volume m ³	Superficie ha	Moyenne m ³ /ha
1970-71	DM*	DM	DM							DM	DM	DM
1971-72	DM	DM	DM							DM	DM	DM
1972-73	DM	DM	DM							DM	DM	DM
1973-74	DM	DM	DM	55 124	426	129,39				55 124	426	129,39
1974-75	23 810	110	216,46							23 810	110	216,46
1975-76	59 985	474	126,55	936	19	49,31				60 921	493	87,93
1976-77	62 993	439	143,49	8 239	125	65,91				71 232	564	104,7
1977-78	69 156	527	131,22	7 615	53	143,67				76 771	580	137,44
1978-79	DM	DM	DM							DM	DM	DM
1979-80	69 918	502	135,29	13 965	75	186,2	2 980	28	106,42	84 863	605	142,63
1980-81	64 968	416	156,17				882	20	44,13	65 850	436	100,15
1981-82							14 217	145	98,04	14 217	145	98,04
1982-83	DM	DM	DM							DM	DM	DM
1983-84	8 700	DM	DM							8 700	DM	DM
1984-85	DM	DM	DM	4 785	148	32,33				4 785	148	32,33
1985-86				DM	47		14 451	164	88,11	14 451	211	68,43
TOTAL	348 830	2 468	141,34	90 664	846	107,16	32 530	357	91,12	472 024	3 671	113,20

* données manquantes

Parallèlement, de 1973 à 1985, plusieurs permis de coupe à des fins domestiques ont été alloués. Il s'agit de permis que le MER alloue à des particuliers ou à des scieries de service, pour des usages domestiques (bois de chauffage, piquets, perches, etc...)

Les superficies coupées représentent des dimensions beaucoup moins importantes que celles de Rexfor; la moyenne du volume coupé à l'hectare est bien inférieure (107,16 m³/ha), et implique plusieurs petits utilisateurs³³ plutôt qu'un seul de taille.

Enfin, les scieries de service ont coupé surtout à partir de 1980; leurs secteurs de coupe, en bordure nord des coupes de Rexfor, sont pour la plupart des superficies plus restreintes que celles de Rexfor, et la moyenne des volumes coupés à l'hectare (91,12 m³/ha) se compare à celle des particuliers.

Elles coupent pour elles-mêmes ou encore pour respecter leurs contrats avec l'industrie³⁴.

³³ - Il a été impossible d'en déterminer le nombre exact, à partir des données du MER. Les suivis de gestion font mention du volume total coupé par année, pour l'ensemble des fins domestiques. A titre indicatif, le permis de bois de chauffage pour le particulier tourne autour de 2, 3, 4, 5 cordes (1 corde = 3,6 mètres cubes); ceux pour les scieries, autour de 500 à 1 000 mètres cubes (MER, permis de coupe de 1970 à 1986).

³⁴ - Les coûts d'opération des scieries de service étant moindres, l'industrie a avantage, dans certains cas de coupe de récupération, à faire effectuer les travaux par les scieries.

3.4.1.2 Pour les activités récréatives

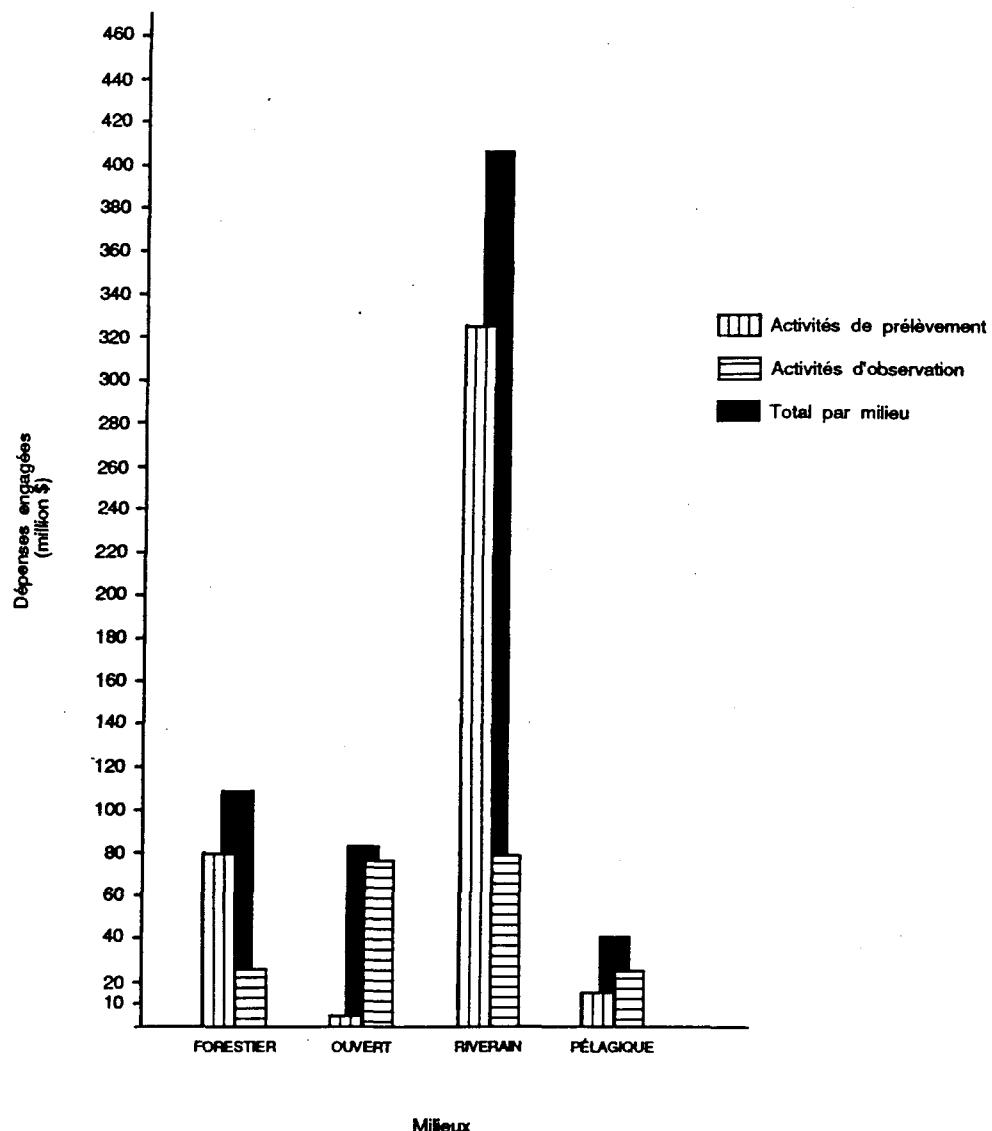
Au nombre des activités récréatives, retenons la chasse, la pêche, la villégiature et l'observation de la nature. Nous estimons que leur importance dépend étroitement de la diversité faunique, laquelle est fonction de la qualité esthétique et écologique des milieux. Cette affirmation s'appuie sur la figure 18 qui montre les sommes d'argent engagées dans la pratique des activités reliées à la faune⁹⁵. La figure 18 montre également que la majorité des sommes engagées se retrouvent en milieu riverain, là où se concentre la plus grande diversité faunique.

Et, pour la quasi-totalité de la région de la Sagamie, la proportion de milieu riverain⁹⁶ oscille entre 50 et 75% de la superficie totale. C'est dire que, dans la région, l'apport économique de ces activités provient majoritairement des milieux riverains. Pour la chasse, cela se traduit par la capture d'oiseaux migrateurs comme les canards barboteurs et plongeurs, et celle de petits gibiers, comme le lièvre d'Amérique, le lynx roux, le loup, le coyote et le porc-épic; pour la pêche, brochets, truites et ombles, dorés, perchaudes et achigans constituent l'essentiel des prises⁹⁷.

⁹⁵ - Notons que ces sommes ne couvrent pas la chasse de subsistance, la chasse commerciale ni la pêche commerciale.

⁹⁶ - Dans cette étude de Sarrazin et al. (1983, p. 27), on désigne par ce vocable l'ensemble constitué par la zone sèche et la zone humide.

⁹⁷ - On sait que la villégiature et l'observation de la nature sont extrêmement dépendantes de cette diversité.



Source: Sarrazin *et al.*, 1983, p. 76

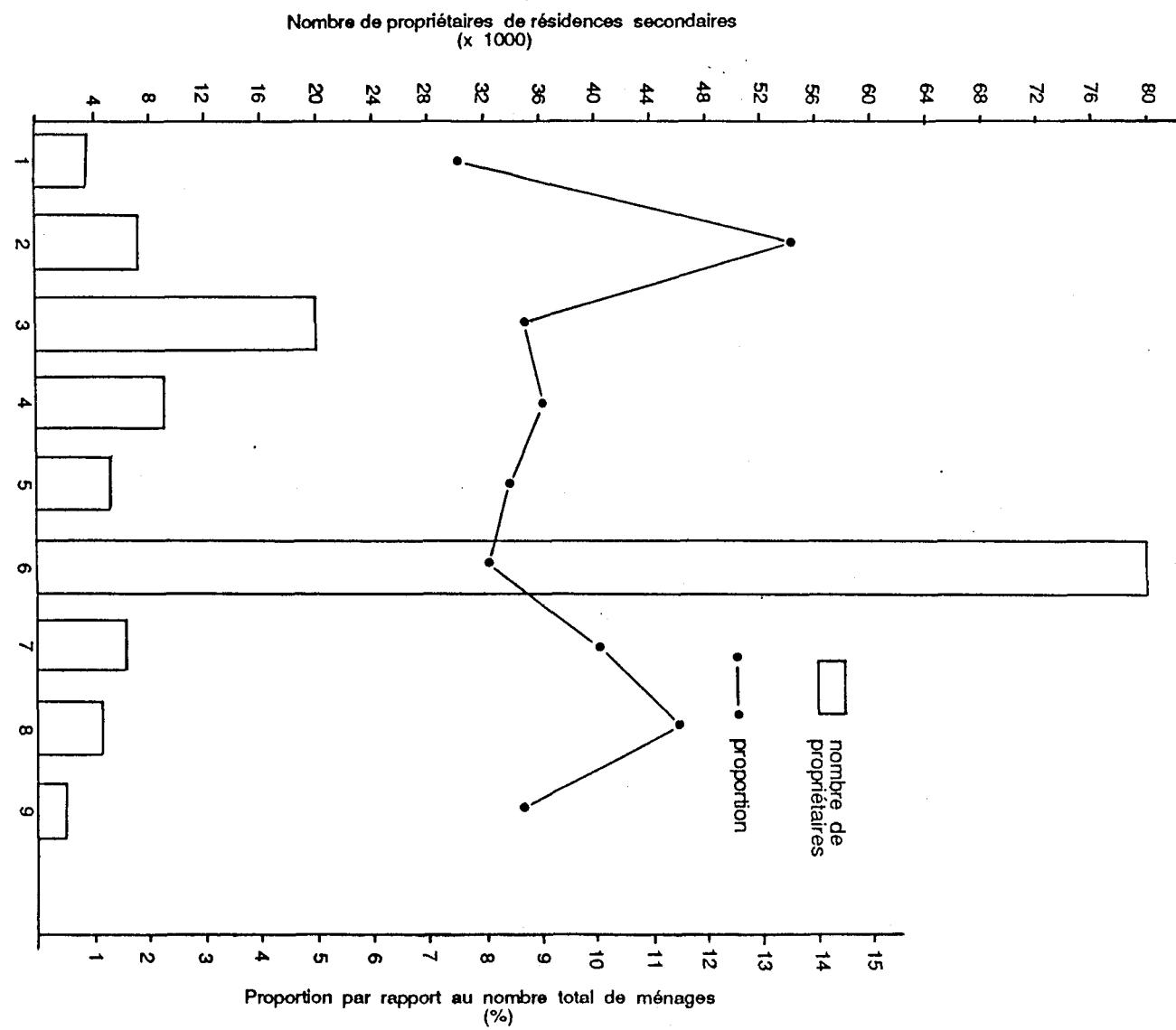
Figure 18 Dépenses engagées dans l'utilisation de la faune au Québec

D'après notre inventaire des habitats fauniques, hormis l'achigan et le porc-épic, toutes ces espèces fauniques sont présentes sur le territoire de la réserve. Ainsi, à la lumière de nos connaissances sur l'espace biophysique de la réserve, et en l'absence de données précises touchant celle-ci, nous en déduisons que le portrait vaut également pour la réserve.

Au plan de la valeur économique, sur les 404 millions de dollars engagés au Québec en milieu riverain, 71,64% impliquent la pêche récréative, 19,6%, l'observation de la nature, et 6,4%, la chasse récréative. La région de la Sagamie se place quant à elle au troisième rang dans l'ensemble du Québec pour son taux de participation à la chasse (23%) et à la pêche (32%) (Pelletier et al., 1980). Pour la villégiature, la Sagamie est la région où l'on retrouve proportionnellement le plus de propriétaires de résidences secondaires (Sarrazin et al., 1983, p. 121) (Voir figure 19).

Ce portrait semble valable pour la réserve - comme en témoigne la carte de localisation des chalets/camps (Voir carte X), bien que les résidences principales soient situées à proximité de la forêt.

La diversité faunique, telle qu'illustrée par la carte VI, sa richesse relative et la proximité du territoire habité constituent des éléments majeurs d'attraction et de fréquentation pour la population.

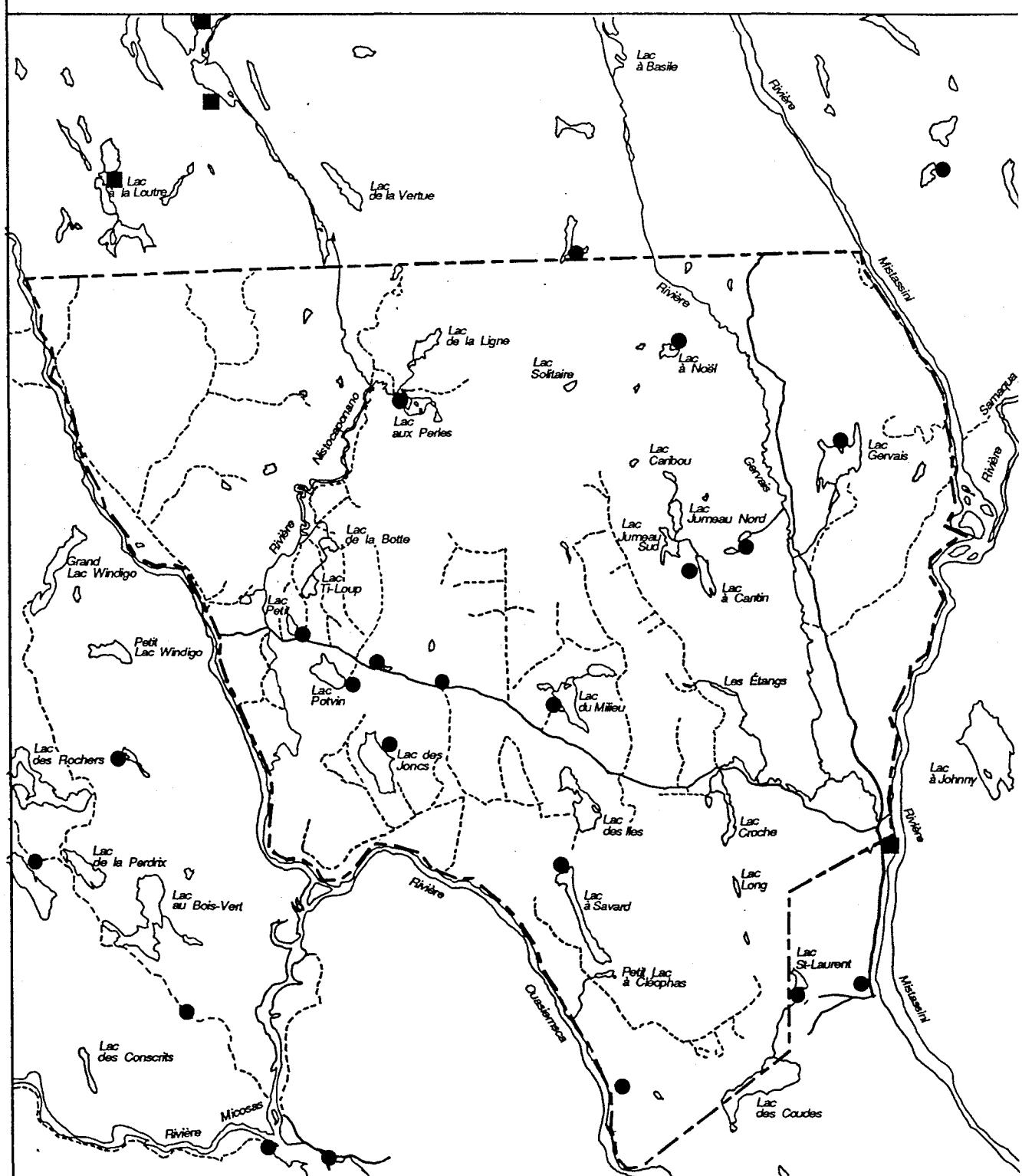


Source: Sarrazin et al., 1983, annexe B, p. 122

Figure 19 Nombre de résidences secondaires par région et proportion en %
Par rapport au nombre total de ménages.

Carte X

LOCALISATION DE LA VILLÉGIATURE



- Camps
- Chalets

- limites de la réserve cantonale
- chemin principal
- chemin secondaire
- autres chemins

échelle:

Source: MRC Maria-Chapdelaine

3.4.2 Les chemins d'accès

Les chemins d'accès au territoire de la réserve se divisent en quatre catégories: chemins principaux et secondaires, sentiers pour les véhicules tout terrain et chemins anciens.

Les chemins principaux sont en gravier et s'étendent sur plus de 42 km de longueur. Ils sont empruntés régulièrement pour le camionnage de bois en longueur ou en particules, et pour les déplacements hebdomadaires des travailleurs forestiers.

Les chemins secondaires sont en sable; plus étroits que les chemins principaux, ils s'étirent sur près de 105 km. Bien que la rencontre de deux véhicules ne s'y fasse pas aisément, ils donnent néanmoins accès à l'intérieur de la réserve, tandis que les chemins principaux permettent plutôt de la traverser, en longeant ses limites est et ouest.

Les chemins pour véhicules à trois et quatre roues ne représentent que 12,4 km de longueur. En fait leur état carrossable est comparable à celui des anciens chemins dont la construction remonte, pour la plupart, à une vingtaine d'années. Associés aux 70 km d'anciens chemins, ils ramifient les réseaux principal et secondaire, de façon à faciliter l'accès à la réserve jusque dans ses moindres recoins, et à en compliquer la sortie, pour les moins avertis.

3.5 ESTIMATION DES MODIFICATIONS

Hormis les milieux riverain et pélagique des rivières Ouasiemsca et Mistassini, la MRC Maria-Chapdelaine affecte l'ensemble du territoire de la réserve à une zone forestière et récréative.

Dans cette zone, les modalités d'intervention liées au prélevement de la ressource forestière seront définies en regard des composantes biophysiques qui caractérisent chaque unité territoriale et déterminent sa fonction. Elles viseront à maintenir ou à reconstituer le couvert forestier (MER, 1986, p. 29)).

Etant donné qu'aucun projet d'aménagement récréatif n'est prévu d'ici les dix prochaines années (MRC, 1987), les modalités d'intervention à appliquer sur la réserve sont celles qui prévalent pour la zone forestière de production (MER, 1986, p. 29). Ainsi, aux objectifs visés ci-hauts par les modalités, s'ajoute celui de vouloir

...conserver un couvert forestier comportant les essences recherchées pour l'approvisionnement des usines de transformation du bois... (MER, 1986, p. 9).

Pour la rivière Ouasiemsca, zonée conservation, seront considérées les modalités applicables à son affectation; notons cependant que son statut particulier de conservation à l'égard de la ouananiche fixe à soixante mètres⁹⁸, la bande riveraine de protection.

⁹⁸ - ...selon un moratoire de 5 ans, prenant fin en 1992. Le MER, contrairement à la MRC, préconise en effet une bande riveraine de 20 m.

Quant à la rivière Mistassini, zonée récréo-touristique, les normes relatives à son affectation sont celles qui prévalent à proximité des zones de villégiature et des territoires d'intérêt (MRC, 1987, annexe A, p. 22); sur le segment qui nous préoccupe toutefois, aucun élément de cet ordre n'est présent. Les normes utilisées sont donc celles applicables à la zone forestière et récréative. Le tableau VI constitue la grille d'analyse qualitative utilisée, et fait état de l'ensemble des agressions rencontrées sur le territoire de la réserve, i.e. des interventions non conformes au guide de modalités.

3.5.1 Exploitation de la matière ligneuse

Les activités et les travaux qui ont modifié jusqu'à présent le territoire de la réserve peuvent être regroupés en deux catégories d'intervention: la récolte du bois et l'aménagement de la ressource à des fins commerciales.

La récolte du bois au moyen de la coupe à blanc est de loin la méthode la plus répandue sur le territoire; elle représente plus des trois quarts (76,9%) des superficies coupées. Les conséquences de cette méthode, sur la régénération forestière entre autres, ont été étudiées précédemment - chapitre II. Inutile d'y revenir.

L'inventaire de régénération effectué par le MER (UG 25) en 1979, sur des secteurs de coupe à blanc de Rexfor âgés de 3 à 6 ans, fait d'ailleurs ressortir que la distribution des essences est insuffisante:

TABLEAU VI
GRILLE D'ANALYSE QUALITATIVE

Photo	Lisière boisée										Nombre total hectares évalués	
	Chemin v 60 m courte d'eau	courte d'eau <20 m	<20 m habitat faunique	Traverses courte d'eau <30 m	Traverses sans Pont	Non-crossées chaînes (étangs)	Aire aménagée < 30 m courte d'eau	Chavire < 75 m courte d'eau	Aire aménagée Chemin principal	Site v 30 m courte d'eau		
1		X	X								2	1,5
2	X	XX	X	X	X	X					7	12,69
3	X	X									2	,82
4	X				X						2	2,83
5		X		X						X	3	1,99
6	X	X									2	1,19
7	X	X		X							3	0,49
8	X	X							X		3	1,93
9	X	X		X							3	3,1
10	XX		X	X							4	2,339
11	X	X		X	X						4	2,25
12	XX	XX					X				5	3,08
13	X	X									2	5,01
14	X	X									2	0,9
15	X	X									2	3,813
16	X	X									2	0,61
17	X										1	0,462
18		X									1	0,6
19	XXX	XX	X	X							7	5,65
20	X	X									2	2,643
21		X									1	0,33
22	X										1	0,06
23		X									1	2,52
24	X										1	1,17
25	X		X								2	2,19
26		X	X								2	
27	X	X	X								3	0,686
28	XX	XX						X			5	1,228
29		X									1	3,45
30		X	X								2	0,81
31	X	X									2	1,065
 TOTAL: 27 30 10 7 1 1 1 1 1 1 80* 67,45												

* A ces 80 agressions, s'ajoutent 10 ponceaux impraticables.

Source personnelle

le stocking de résineux est à 49,4% et le nombre de tiges à l'hectare est de 1 629⁹⁹. Toutefois, l'inventaire effectué en 1981 sur une partie des superficies de coupes à blanc par bande (arbres entiers), fait état d'une régénération jugée suffisante. Le stocking d'une coupe de deux ans (Voir Bloc B, carte XI) représente 78,9% avec 16 184 tiges/ha, de régénération naturelle résineuse, tandis que celui du Bloc A représente 80,6% et 20 080 tiges /ha.

Il serait cependant biaisé de s'appuyer sur ce faible échantillonnage pour affirmer qu'une coupe à blanc par bande assure une régénération supérieure à celle d'une coupe à blanc d'un seul tenant. Pour la réserve cependant, eu égard à ses conditions biophysiques, à la structure de sa forêt et aux objectifs fixés par les modalités, la coupe à blanc par bande a donné de meilleurs résultats¹⁰⁰.

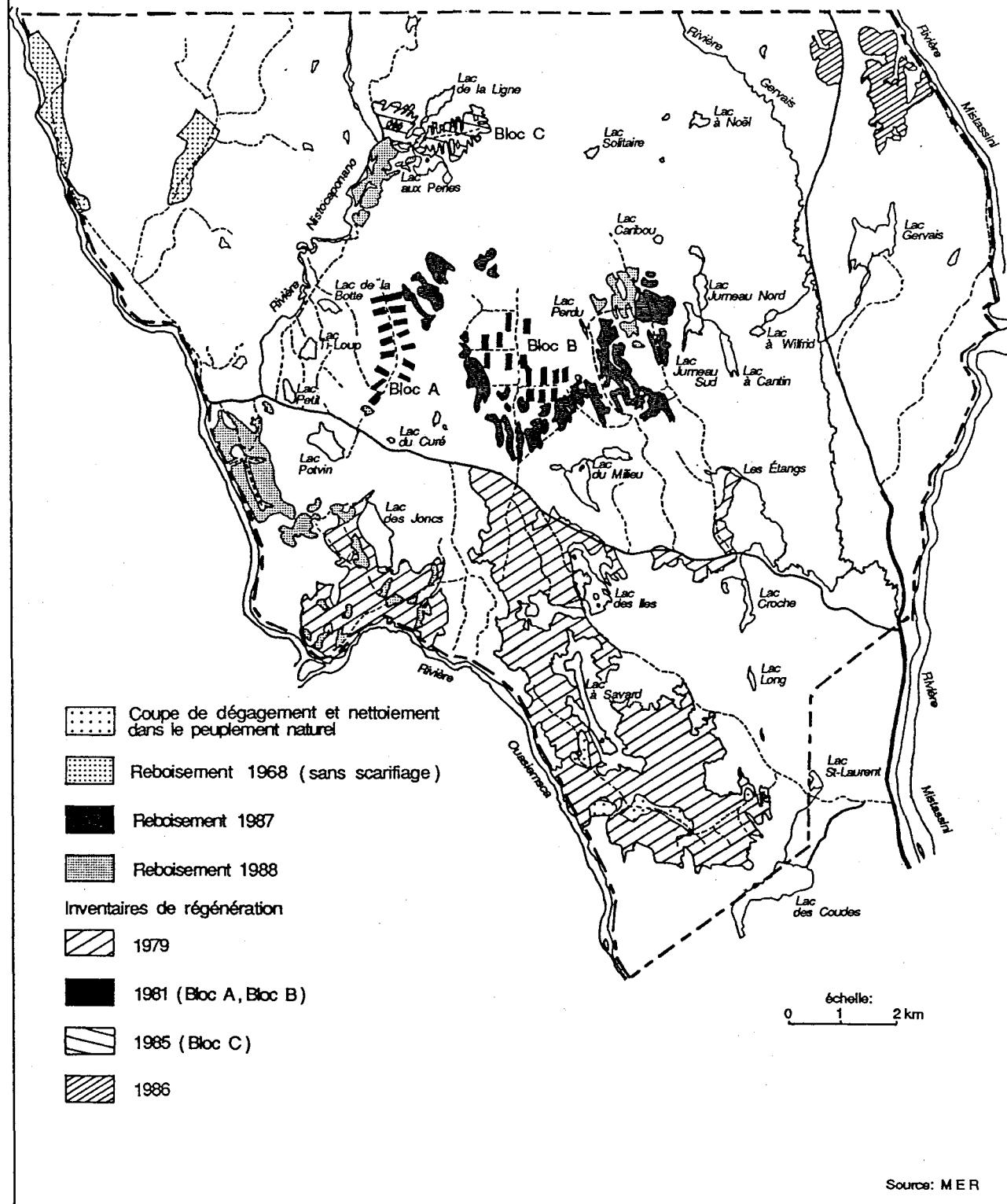
Pour les coupes en bordure des lacs et rivières, le guide de modalités prévoit la protection d'une lisière boisée de 20 mètres (habitat faunique essentiel en milieu riverain sec) sur les rives de tous les lacs et de tous les cours d'eau à débit permanent; sur les cours d'eau intermittents, la végétation arbustive et herbacée croissant à proximité doit être conservée intacte lors de la récolte de bois (Guide, p. 13).

⁹⁹ - 60% de stocking (distribution uniforme des plants) et 2 500 tiges/ha représentent le seuil considéré comme suffisant par le MER; en deça de ce seuil, des prescriptions appropriées sont recommandées (Communication personnelle de R. Tremblay, 1988).

¹⁰⁰ - Généraliser l'interprétation au-delà de ces considérations, serait abusif et contribuerait à perpétuer la tradition voulant que, ce qui est bon pour un secteur est nécessairement bon pour l'ensemble.

Carte XI

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT



Au moyen de photographies aériennes, nous avons relevé tous les cas où, sur le territoire de la réserve, la lisière boisée de 20 mètres n'a pas été respectée; de plus, pour la rivière Ouasiemsca, considérant qu'elle constitue un habitat faunique essentiel pour la ouananiche, nous avons calculé chacun de ces cas indépendamment.

Selon cette méthode, nous avons donc pu dénombrer 40 cas¹⁰¹ précis où cette norme n'a pas été respectée, soit 30 cas pour les cours d'eau et 10, pour l'habitat faunique de la ouananiche. Ce nombre équivaut à 44,4% de l'ensemble des cas d'agression sur le territoire (Voir carte XII).

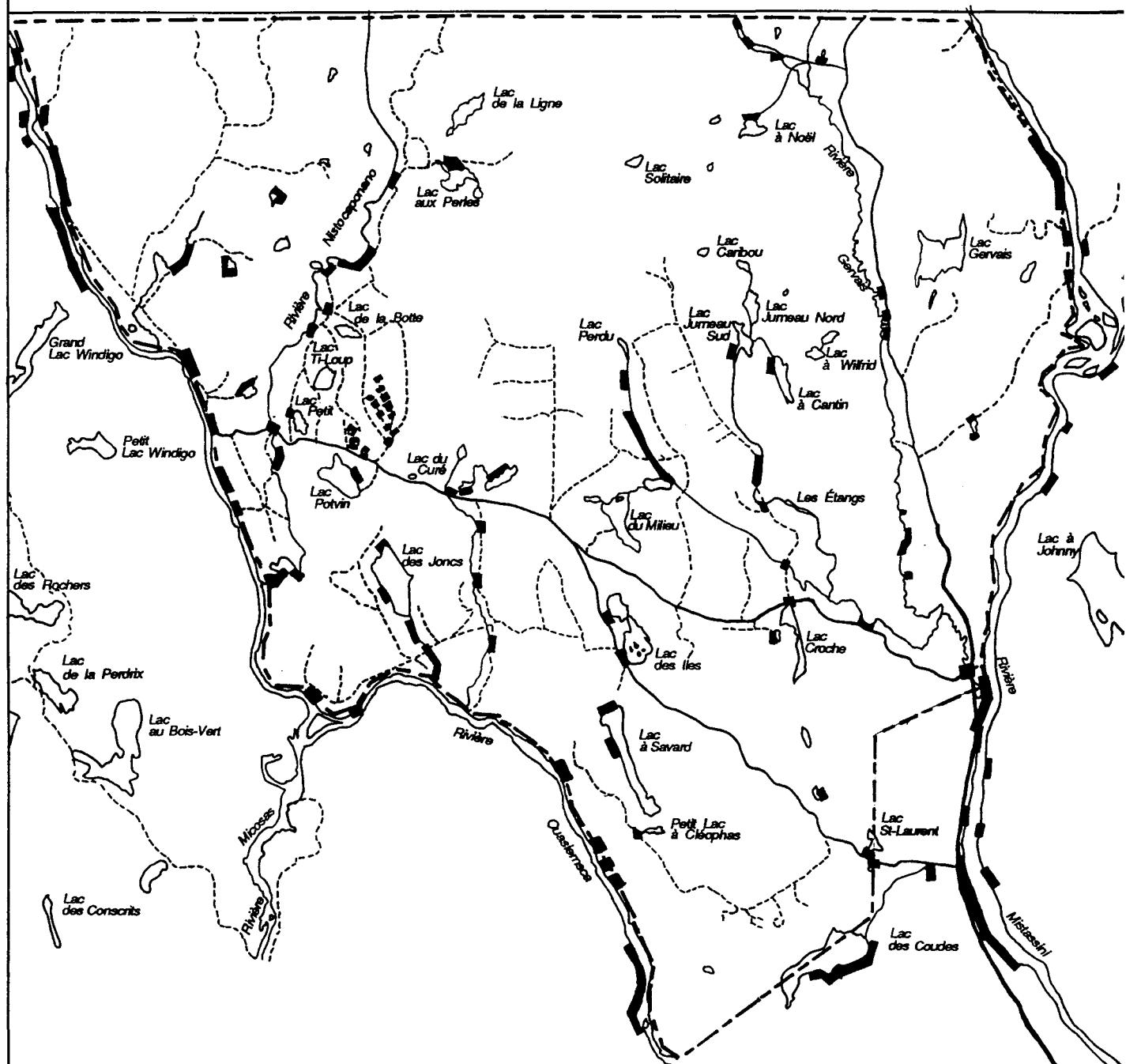
Le guide prévoit aussi des normes concernant les aires d'empilement, de tronçonnage et d'ébranchage en bordure des plans d'eau et des chemins principaux. Ces aires ne doivent pas être aménagées à moins de 30 mètres de tous les cours d'eau intermittents identifiables ou à étiage permanent, et être remises en état de productivité dans un délai maximum de 2 ans après la fin d'utilisation de l'aire. La même norme s'applique pour les chemins principaux (Guide, p. 16). Sur le territoire, deux aires d'empilement ne répondent pas à ces normes: une en bordure d'un cours d'eau et l'autre, en bordure d'un chemin principal.

Pour atteindre l'objectif fixé par le MER (1986, p. 10), qui vise à obtenir un niveau de production au moins équivalent à celui des peuplements existants avant la coupe, on sait qu'il faudra modifier les procédés de récolte et qu'il faudra recourir, sur une partie des aires de

¹⁰¹ - Ce calcul ne tient pas compte des cours d'eau intermittents.

Carte XII

LOCALISATION DES AGGRESSIONS INVENTORIÉES



- Aggressions
- Route principale
- Route secondaire
- - - Route d'accès

échelle:
0 1 2 km

Source: Photos aériennes, Enquêtes sur le terrain

coupe, à la régénération artificielle par le reboisement ou l'ensemencement (idem, p. 11). Associé au scarifiage, le reboisement constitue la deuxième catégorie d'interventions liées à l'exploitation.

Sur la réserve, les aires de coupe remises en état de production se limitent à quelques secteurs (Revoir carte XI); non pas que la régénération soit satisfaisante, puisque l'inventaire de 1979 sur bon nombre des superficies coupées à blanc par Rexfor fait état d'une régénération résineuse insuffisante, mais parce qu'avant l'entrée en vigueur du guide et de la nouvelle Loi, l'objectif n'existe pas. La remise en production n'était donc pas systématique.

Depuis, soit en 1987 et 1988, des projets de plantation ont été réalisés sur des secteurs de coupe âgés de 10 et 15 ans; le MER en a assumé les frais puisqu'ils constituaient, au sens de la Loi sur les forêts, des arrérages.

Reboisés principalement en épinette noire, ces anciens parterres de coupe ont toutefois été scarifiés au préalable, i.e. l'année précédente, afin d'optimiser le taux de réussite de la plantation; c'est du moins ce qu'on espère, bien que les opinions soient partagées quant aux bienfaits de cette méthode ¹⁰².

¹⁰² - Le scarifiage est une méthode de préparation de terrain, avant reboisement. Elle consiste à exposer et à ameublir superficiellement le sol en mélangeant les déchets de coupe et la matière organique (Paquet, 1988, p. 6). Les objectifs du scarifiage sont de permettre ou de faciliter l'opération de mise en terre tout en améliorant la qualité de plantation, et de maximiser la survie et la croissance des plants. Il semblerait que le premier objectif soit plus facile à atteindre que le deuxième (idem).

Au Québec, 65% des terrains publics à reboiser sont scarifiés. La méthode étant encore jeune¹⁰³, les données permettant de statuer sur son avantage sont peu nombreuses¹⁰⁴. Le déchaussement du plant par le gel en constitue l'inconvénient majeur.

Ce déchaussement survient suite à la formation d'une pellicule de glace dans la couche supérieure du sol. Ceci a pour conséquence de soulever la surface avec les semis. Lorsque le sol dégèle au printemps, la surface s'abaisse, mais le semis ne suit pas le mouvement. Il en résulte ainsi, un soulèvement ou une exposition du système racinaire qui affecte la survie des plants et qui s'avère néfaste pour leur croissance (Paquet, 1988, p. 5)¹⁰⁵.

L'importance de ce problème remet constamment en question le bien fondé du scarifiage, à tout le moins sur les sols à texture fine comme l'argile et sur les terrains où la couche de matière organique non-décomposée est mince¹⁰⁶.

¹⁰³ - Le scarifiage n'est pratiqué au Québec que depuis une dizaine d'années; en Scandinavie, on effectue du scarifiage de façon opérationnelle depuis plusieurs années, jugeant que les semis poussent mieux.

¹⁰⁴ - Après deux et trois ans de résultats de dispositifs expérimentaux établis dans différents secteurs (sols sablonneux et argileux) de l'Abitibi, ceux-ci laissent croire qu'il n'y a pas de différence significative entre la croissance des plants (récepteurs et racines nues) reboisés dans la partie supérieure du talus, résultant d'un scarifiage, et ceux reboisés entre les sillons (Paquet, 1988, p. 9).

¹⁰⁵ - Les résultats des suivis de plantation effectués au cours des dernières années indiquent que le déchaussement serait plus important pour le plant en récepteur reboisé sur un sol à texture fine (argile, loam argileux) (Paquet, 1988, p. 5).

¹⁰⁶ - Cette situation ne va pas sans créer de difficultés quant à la définition du meilleur microsite propice à la survie et à la croissance du plant. Vu le peu d'expertise en ce domaine, les critères de plantation fluctuent au gré des résultats obtenus.

Sur la réserve, les secteurs scarifiés correspondent aux projets de plantation de 1987 et 1988; il n'existe donc pas de résultats de suivis de plantation après scarifiage, puisque trop récents.

Le projet de plantation de 1968 par contre, dont le suivi fait mention d'un taux de survie de 141% avec régénération naturelle, n'avait pas été précédé d'un projet de scarifiage. Sur la base de ces données insuffisantes, il est donc impossible d'en comparer et d'en critiquer le bien fondé pour le territoire de la réserve.

En regard du guide de modalités, les arrérages liés à l'exploitation de la matière ligneuse se présentent comme l'indique le tableau VII.

3.5.2 Transport du bois par flottage et camionnage

Le transport du bois par flottage représentait encore en 1980, 30% (8,5 millions de m³) du bois coupé sur les terres publiques au Québec, et environ 20% en Sagamie (Sarrazin *et al.*, 1983, Annexe B, p. 145).

La Ouasiemsca a été soumise, pour sa part, au flottage à billes perdues pendant une soixantaine d'années, soit jusqu'en 1980. La construction du barrage de la Pointe au Crapaud à l'automne 1965, a facilité l'écoulement des billes par le contrôle des débits, mais ces variations brusques de débit ont grandement contribué à la détérioration du milieu riverain.

TABLEAU VII

ARRERAGES LIES A L'EXPLOITATION

ZONE FORESTIERE ET RECREATIVE			
Estimation des arrérages *	Etat de dégradation	Pas de dégradation	Données insuffisantes
Intervention			
Coupe à blanc d'un seul tenant	X		
Coupe à blanc par bande		X	
Reboisement	X		
Scarifiage			X
Aire d'empilement	2 cas		

* L'estimation est interprétée en terme de conformité (\neq dégradation) ou non (= dégradation) au guide, suite aux résultats obtenus après intervention.

Commentaires:

- Suite aux inventaires de régénération, la coupe à blanc d'un seul tenant a contribué à dégrader le territoire forestier alors que ce n'est pas le cas pour la coupe à blanc par bande.

- Les aires de coupe n'ayant pas été remises en état de production, si ce n'est que très ponctuellement, compte tenu de l'ampleur et de l'âge des coupes, le reboisement, ou plutôt sa quasi inexistence, a contribué à dégrader le territoire forestier.

- Les suivis de plantation après scarifiage n'étant pas disponibles, on ne peut évaluer les modifications.

- Les aires d'empilement qui ne répondent pas aux normes du guide sont au nombre de deux, et se situent en bordure d'un lac pour l'une, et en bordure d'un chemin pour l'autre.

Le déversement des billes dans le cours d'eau amène la perturbation des berges (végétation et sol) et du lit de la rivière, une augmentation de l'érosion et la mise en suspension de quantité importante de sédiments. Les billes transportées par le courant érodent les berges, râclent le fond, changent le lit du cours d'eau, charrient le gravier et décapent la roche en place. Ceci se traduit par une diminution des populations d'organismes vivant dans le fond (principale nourriture des poissons), la destruction de frayères et la détérioration du milieu riverain (Savard, 1989, p. 116).



Le flottage de la rivière Gervais remonte à l'époque des premiers chantiers, celle-ci appartient à la catégorie de rivières à faible quantité de charge. Elle en a toutefois subi les effets, quoique d'intensité moindre, puisque la drave ne s'y effectuait qu'au printemps, plutôt que de mai à novembre, comme c'est le cas actuellement.

Photo 1 Rivièr e Gervais

Après quarante ans, la nature a repris sa place, mais on ne saurait dire si son état est comparable, qualitativement, à ce qu'il était avant la drave.

On l'a vu, le flottage du bois, bien qu'encore utilisé sur plusieurs rivières et lac du Québec (Sarrasin et al., op.cit.), ne figure pas au guide de modalités. Pas plus que l'expression "arrérage" ou "back log", légalement admise pour les parterres de coupe, n'inclut le réseau de rivières soumises au flottage avant l'entrée en vigueur de la Loi. Ce vide politique s'explique par la logique du système économique forestier qui exclut l'ensemble des coûts environnementaux et sociaux reliés à la pollution, la dégradation ou la perte de jouissance d'une ressource, de l'évaluation des coûts de production (CRE, 1986, p. 21).

Le transport du bois par camionnage fait appel à un réseau de chemins et de sentiers complexes qui, selon le guide (op.cit.), doit respecter un ensemble de normes relatives à leur localisation et à leur construction. Ainsi, lorsque nécessaire, des ponceaux adéquats doivent être installés pour ne pas perturber le drainage naturel, aucun chemin ne peut être aménagé à moins de 60 mètres d'un plan d'eau ¹⁰⁷; la construction d'un chemin en secteur instable (marécage, pente forte, etc...) doit être évitée, la végétation doit être rétablie entre les fossés et la limite éloignée de l'emprise, etc... (idem, p. 19-20). Ce sont là quelques-unes des règles qui visent à minimiser l'impact du réseau routier sur l'environnement forestier.

¹⁰⁷ - ...sauf dans le cas où la topographie ne permet pas de faire autrement, un avis doit alors être adressé au MER (idem, p. 19).

Comme dans la section précédente, nous avons relevé chacun des cas où les normes relatives à la construction et à la localisation du réseau routier ne répondaient pas aux exigences du guide. Il fut cependant difficile d'être stricte concernant les sentiers de débusquage et de débardage; bien que plusieurs sorties sur le terrains aient été faites, certains d'entre eux sont peut-être passés inaperçus lors de l'analyse par photographies aériennes, car la végétation avoisinante a pu les dissimuler. Un relevé de terrain systématique ne ferait que réévaluer à la hausse le nombre des cas inventoriés.

Nous avons ainsi comptabilisé 46 cas d'agression majeure du réseau routier sur l'environnement immédiat¹⁰⁸; ce qui équivaut à 51,1% de l'ensemble des cas d'agressions inventoriés (Voir tableau VIII).

En regard du guide de modalités, l'estimation des arrérages engendrés par l'ensemble des interventions liées au transport se présente comme l'indique le tableau IX.

3.5.3 Les activités récréatives

Parmi les activités récréatives, il faut distinguer l'aspect construction relié à la villégiature, qui a un impact direct sur le milieu

¹⁰⁸ - Nous insistons sur les termes "majeur" et "immédiat", parce que, de toute évidence, cette méthode ne peut quantifier l'importance des répercussions spatio-temporelles sur la faune et la flore forestière et riveraine suite, par exemples, à la traverse d'un cours-d'eau sans pont par un camion chargé de bois ou à l'emprunt d'un chemin qui ne respecte pas le drainage, etc... .

TABLEAU VIII
CAS D'AGRESSIONS LIES AU TRANSPORT

144

ZONE FORESTIERE ET RECREATIVE					
Nombre de cas d'agressions					
TYPE D'INTER- VENTION	Chemin < 60 m cours d'eau	Traverse cours d'eau	Traverse < 30m	Traverse sans pont	Non-respect du drainage = étang
Ouasiemska *					
Gervais *					
Réseau routier	27		7	1	1
* rivières flottées					10

TABLEAU IX

ARRERAGES LIES AU TRANSPORT

ZONE FORESTIERE ET RECREATIVE		
Estimation des arrérages	Etat de dégradation	Etat relatif de dégradation
<i>Intervention:</i>		
Flottage		
. Ouasiemsca	X	
. Gervais		X
Réseau routier	46 cas	

Commentaire:

Dans 46 cas spécifiques, le réseau routier ne rencontre pas les normes du guide; on ne peut estimer pour l'ensemble du réseau.

quoique limité dans l'espace, de l'aspect récréation, lequel a des répercussions diffuses et extensives axées sur la faune elle-même (Sarrazin, 1983, p. 126).

La construction et la concentration des chalets/camps entraînent essentiellement la détérioration des rives naturelles et le rejet d'eaux usées dans le plan d'eau. Les activités reliées à la récréation, pour leur part, dérangent la faune en période de reproduction ou d'élevage (idem), particulièrement lorsque le taux de fréquentation est élevé.

Pour évaluer la concentration des chalets/camps sur le pourtour des plans d'eau, la définition de "site de villégiature concentrée" qui se trouve dans le guide des modalités a été utilisée:

Ces sites sont des emplacements de villégiature déjà identifiés sur une carte ou sur le terrain et sur lesquels il est possible de construire au moins cinq chalets (camps), de manière à ce que la densité d'occupation du sol atteigne au moins un chalet par 0,8 hectare (MER, 1986, p. 57).

Sur la réserve, un seul site répond à cette définition. Il y a lieu d'estimer que celui-ci se trouve dans un état relatif de dégradation. Relativons toutefois cette affirmation: seul un relevé systématique sur le terrain, effectué par des spécialistes, pourrait juger de cette dégradation.

Quant à l'aspect récréation, sans pouvoir préciser le taux de fréquentation du territoire de la réserve, puisque ces données n'existent pas, l'absence d'aménagement, sentiers pédestres, par exemple, et d'équipement, sites d'observation, par exemple, et la dispersion des

chalets/ camps, démontrent que la récréation n'a pas modifié le territoire de façon significative.

Notons que les normes relatives à l'environnement immédiat et à l'encadrement visuel, applicables aux sites de villégiature concentrée, le sont exclusivement en zone de conservation. Le guide ne fait aucunement mention des sites localisés en zone forestière et faunique ou en zone forestière et récréative, comme c'est le cas ici, où ils étaient déjà présents, avant zonage.

En regard des considérations précédentes, l'estimation des arrérages engendrés par l'ensemble des interventions liées aux activités récréatives se présente comme l'indique le tableau X.

TABLEAU X

ARRERAGES LIES AUX ACTIVITES RECREATIVES

ZONE FORESTIERE ET RECREATIVE

Estimation des arrérages	Pas de dégradation	Etat relatif de dégradation
Intervention		
Sites de villégiature		1 cas
Récréation	X	

Commentaires:

- Une quinzaine d'emplacement de chalets/camps ont été recensés sur le territoire; un seul d'entre eux constitue un site.
- De par les infrastructures interreliées, on ne peut imputer une dégradation du territoire aux activités reliées à la récréation.

3.5.4 Feux

Pour estimer les modifications de la réserve après feu, il importe au préalable de faire une distinction entre ceux qui sont planifiés, i.e. utilisés à des fins d'aménagement, comme le brûlage des aires d'ébranchage, et ceux qui ne le sont pas. Notre propos porte sur ces derniers, les premiers étant absents sur le territoire de la réserve¹⁰⁹.

Au nombre des feux non planifiés, certains sont d'origine naturelle (foudre), et d'autres, d'origine anthropique (opération industrielle, négligence, récréation, etc...).

Sur la réserve, la majorité des feux sont d'origine humaine. Pour évaluer leur nombre et leur importance, nous avons consulté le répertoire informatisé -depuis 1975, de la Société de Conservation du Saguenay Lac-Saint-Jean, qui fixe à 50 hectares le seuil des superficies importantes à

¹⁰⁹ - Conçu d'abord pour les interventions de coupe et de transport liées à l'exploitation, le guide de modalités n'aurait pu, de toutes manières, servir de référence pour estimer les modifications après feux, lorsque ceux-ci ont lieu à des fins d'aménagement. Pourtant, le brûlage des aires d'ébranchage est de plus en plus utilisé pour récupérer ces superficies évaluées à environ 4% de la superficie coupée (Plante, 1986, p. 1).

cartographier; en deçà de ce seuil, nous avons considéré leur impact comme étant mineur.

Variant de 0 hectare à 4,8 hectares, sauf un qui couvrait 17 hectares, 21 feux ont été dénombrés. En raison des faibles superficies affectées, ces feux ne peuvent vraisemblablement constituer un facteur de dégradation de la réserve.

Il en va autrement toutefois d'un secteur localisé au nord-ouest de la réserve, où un feu, âgé d'une quinzaine d'années, aurait grandement affecté le potentiel de la ressource; aux dires de l'équipe Gérardin (communication personnelle, 1988), c'est le secteur le plus durement touché de la réserve. La superficie affectée (supérieure à 50 hectares) apparaît sur la carte XII.

En regard des considérations précédentes, les modifications engendrées par les feux non-planifiés d'origine humaine sont mineures sur l'ensemble du territoire, hormis le secteur nord-ouest qui présente un état relatif de dégradation.

3.6 PORTRAIT SYNTHESE

Au total, il a été possible de recenser 90 cas d'agressions sur la réserve. Pour 63% d'entre eux, ce sont les lisières boisées en bordure

d'un plan d'eau ou d'un chemin qui ne sont pas respectées. En fait, 75% des agressions impliquent un plan ou un cours d'eau.

En termes de superficie, l'ensemble des agressions totalise 68 hectares; cette superficie représente 2% des superficies coupées. Ajoutons à cela la superficie occupée par les chemins forestiers, i.e. un autre 2%¹¹⁰.

A première vue, il n'y a pas lieu de décréter un désastre ou une dégradation majeure du territoire. Précisons toutefois que ce pourcentage ne tient pas compte de l'impact des interventions difficilement quantifiables (y compris le flottage) sur la faune, la qualité de l'eau, l'érosion¹¹¹ des sols et des rives, de l'emprise des chemins forestiers, bref de l'ensemble des modifications indirectes subies par le milieu.

Pour toutes ces raisons, on ne peut prétendre que l'exploitation forestière n'a pas modifié ou perturbé le territoire de la réserve et qu'elle ne l'a pas dégradé. Il serait également erroné d'affirmer que ces arrérages placent la réserve dans un état avancé de dégradation, compte tenu du nombre somme toute infime d'agressions directes, i.e. quantifiables¹¹². C'est pourquoi nous ne pouvons qu'affirmer que celle-ci

¹¹⁰ - 42 km de chemin à 7 mètres d'emprise; 105 km à 3 mètres; 82,4 km à 1,5 mètres.

¹¹¹ - ...i.e. environ 2% des superficies coupées.

¹¹² - 68 hectares sur les 20 000 hectares qui constituent la réserve ne représentent tout de même que 0,3% du territoire...

est en état relatif de dégradation, eu égard à sa capacité effective d'utilisation (récolte de matière ligneuse) et à son potentiel de développement et d'aménagement.

CHAPITRE IV

A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ESPACE DE DEVELOPPEMENT: LA COLLECTIVITE DE GIRARDVILLE

Pour durer, il faut se faire une niche. Etablir un comportement d'échange. Recevoir et donner. S'insérer dans un écosystème. Faute de quoi, l'élimination est inexorable (Reeves, 1986, p. 45).

Dans le cadre du chapitre IV, nous soumettrons la collectivité de Girardville à une grille d'analyse d'éco-développement dont les critères sont applicables à plusieurs autres collectivités du lac Saint-Jean.

L'intégration des résultats obtenus aux chapitres III et IV nous permettra d'établir les capacités de revalorisation du territoire à l'étude, à partir de ses potentiels et de ses contraintes propres. Cette intégration fera l'objet du chapitre V.

Godard et al. (1985, p. 24-45) ont mis au point une grille d'analyse pour le développement local, qui s'appuie sur trois hypothèses de base:

1. le champ économique et social est différencié en une pluralité d'espaces à autonomie relative;
2. la dynamique de développement d'un système économique engendre une transformation de cet ensemble d'espaces (étendue, logique, modalités, importance,...);
3. le développement endogène est fonction du contrôle centralisé de l'Etat et du rôle des collectivités.

La notion "d'espace de développement" réfère aux espaces de déploiement des projets autonomes des acteurs, à l'exercice d'une certaine maîtrise sociale du développement économique, et à l'insertion de celui-ci aux différents environnements -biophysique, technique, socio-institutionnel et culturel (Godard *et al.*, 1985, p. 26).

Dans cette perspective, aborder le développement local c'est s'interroger sur les conditions dans lesquelles les espaces locaux et régionaux peuvent être des "espaces de développement", des lieux d'impulsion et d'une certaine maîtrise du développement.

Le développement local s'inscrit ainsi dans une triple dimension:

1. devenir collectivement les acteurs de son propre développement, tant par les objectifs que par les moyens;
2. atténuer les crises et jeter les bases de son dépassement;
3. constituer l'un des lieux de transformation du contenu matériel et social du mode de développement, particulièrement en ce qui a trait à l'économie des ressources naturelles et à la gestion de l'environnement.

Et il s'appuie sur trois conditions générales, à savoir:

1. l'existence d'un tissu humain suffisamment vivant;
2. l'affirmation d'une vie et d'une identité sociale;
3. la présence de lieux sociaux.

En se basant sur ces hypothèses, le chapitre IV analysera l'écosystème socio-économique de la collectivité de Girardville, de façon à identifier les conditions qui la rendent susceptible de constituer un "espace de développement".

La grille utilisée s'inspire donc de celle élaborée par Godard et al.; elle retient des indicateurs cherchant à identifier des facteurs favorables au développement local, certains concernant le potentiel local et d'autres, son insertion aux autres ensembles.

Compte tenu de sa localisation, de sa vocation forestière dominante et de sa coopérative de travailleurs, Girardville recèle, à priori, plusieurs facteurs favorables à la constitution d'un "espace de développement". Toutefois, pour bien démontrer son insertion au sein de toute la marge agro-forestière voisine, l'analyse sera étendue à l'ensemble du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine.

Nous espérons ainsi être en mesure d'identifier dans quelles conditions la collectivité de Girardville, et à la limite celle de Maria-Chapdelaine, peuvent constituer un "espace de développement".

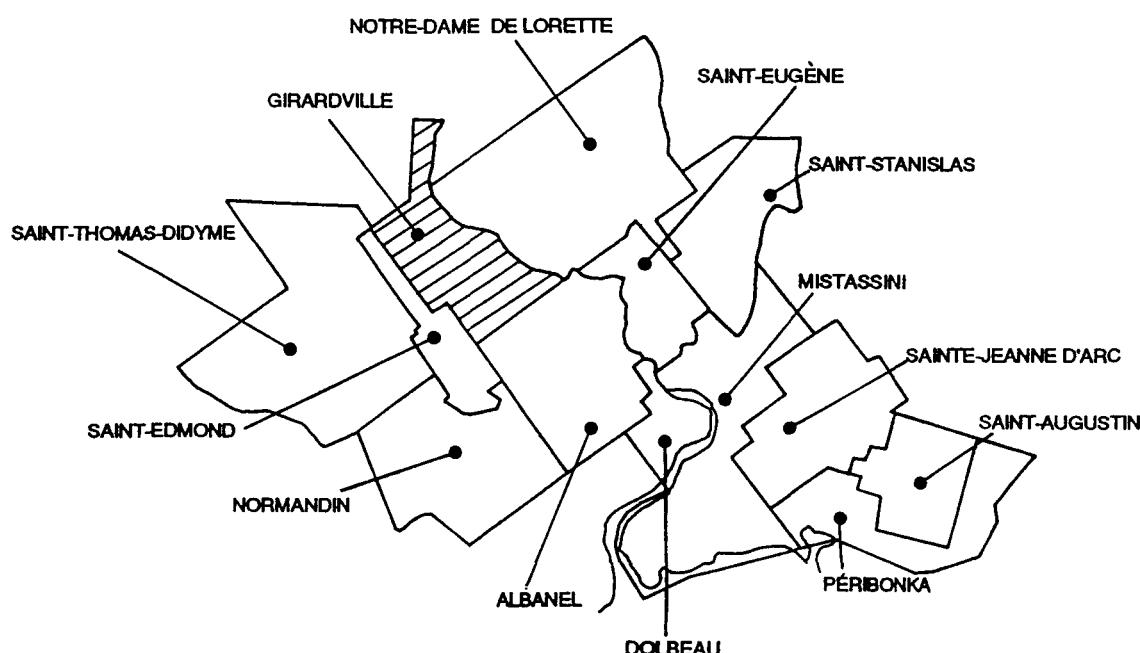
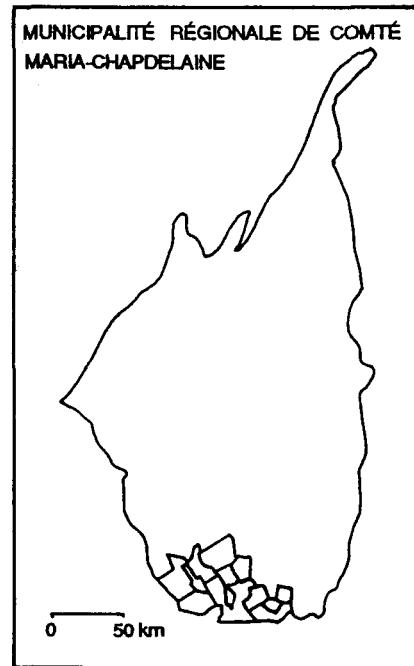
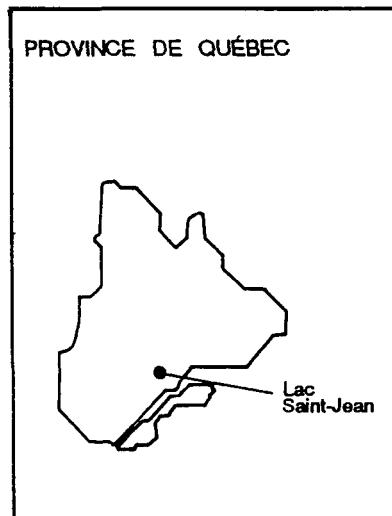
4.1 LOCALISATION ET DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Le territoire municipalisé de Girardville se déploie sur une superficie de 76 kilomètres carrés. Il constitue l'un des quatorze territoires municipalisés de la MRC Maria-Chapdelaine (Voir carte XIII).

De forme irrégulière, ce territoire est bordé à l'est par Albanel, au sud par Saint-Edmond, au sud-ouest par Saint-Thomas et au nord par les cantons de Ramezay et de Bourbon, ainsi que par la rivière Mistassini.

Carte XIII

LOCALISATION DE GIRARDVILLE ET DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ MARIA-CHAPDELAINE



échelle:
0 10 20 km

Source: CADC, 1988, p.11
Bilan de l'OPDQ 1989, p.15

La distance qui le sépare de Dolbeau est comparable à celle qui le sépare des municipalités de Saint-Edmond, Saint-Thomas, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Augustin ou Pérignonka, soit à plus de 40% des municipalités de Maria-Chapdelaine.

Quant au territoire de Maria Chapdelaine, il est lui-même considéré "périphérique" en raison des distances considérables qui le séparent des centres urbains et des principaux pôles de décision (CADC, 1988, p. 9).

Situé au nord du lac Saint-Jean, entre la rivière Pérignonka à l'est et la rivière Ashuapmushuan à l'ouest, il s'étend sur une superficie de près de 40 000 kilomètres carrés, dont seulement 5% sont occupés par les quatorze municipalités, soit 1 915 kilomètres carrés.

En fait, la quasi-totalité du territoire est constituée de terrains forestiers (84%) appartenant majoritairement au domaine public (98,7%)¹¹³; qui plus est, une forêt productive accessible (30 327 km², soit 23,6% du total régional), composée à 85% de volume résineux, couvre 77% du territoire.

Voyons l'importance de cette forêt sur le plan régional.

¹¹³ - Les unités de gestion de Saint-Félicien (25), de Mistassini (27) et de Pérignonka-est (24) du Ministère de l'Energie et des Ressources du Québec se partagent la gestion de ces terres (Revoir figure 15). L'unité de gestion de St-Félicien couvre approximativement la partie ouest de la MRC (42% du territoire), celle de Mistassini occupe le territoire situé au centre de la MRC (35%), alors que la partie est relève de l'unité de gestion Pérignonka est (23%).

4.2 IMPORTANCE DE LA RESSOURCE FORESTIERE

Après la Côte-Nord, c'est en Sagamie que se retrouve la plus grande superficie forestière productive accessible: elle représente 128 707 km² et 23,4% du total du Québec (OPDQ, 1989, p. 12). Le volume marchand brut toute essence représente 21% du total québécois, alors que celui de Maria-Chapdelaine représente 29% du total régional.

La région de la Sagamie possède la plus importante possibilité annuelle de coupe de toutes les régions forestières du Québec, soit 8 669 000 m³, composée à 80% de résineux. En 1986-87, la coupe de résineux dépassait la possibilité annuelle de 9%.

On estime l'importance du secteur de la forêt dans l'économie régionale à plus de 10% de l'emploi total. Près de 11 300 emplois en effet dépendent directement du secteur forestier, soit 37,3% de l'emploi total des activités primaires et manufacturières.

En outre, on estime que la création d'un emploi direct dans le secteur forestier (exploitation forestière, industrie du bois et industrie des pâtes et papiers) génère 1,734 emplois additionnels ailleurs dans l'économie, dont 0,706 emploi indirect et 1,028 emplois induits¹¹⁴.

¹¹⁴ - Un emploi induit est le fruit de l'accroissement des revenus des ménages et des dépenses publiques et para-publiques. Par exemple, un emploi additionnel dans le commerce de détail dû à une activité plus grande dans le secteur forestier est un emploi induit (St-Maurice, 1989, p. 15).

Suivant ces multiplicateurs d'emplois, près de 19 600 autres emplois dépendraient indirectement de l'industrie forestière dans la région. Dans l'ensemble, cette industrie serait responsable, directement et indirectement de près de 30 900 emplois, soit 25,3% de l'emploi total de la région (St-Maurice, 1989, p. 15)¹¹⁵.

4.3 PROFIL DEMOGRAPHIQUE

4.3.1 Population totale et évolution

En 1986, la population totale de Girardville se chiffrait à 1572 personnes, soit une diminution de 4% par rapport à 1981.

Pour Maria-Chapdelaine, la population totale en 1986 se chiffrait à 28 782 personnes, soit une diminution par rapport à 1981, de 1,1%.

En plus de Girardville, les municipalités de Dolbeau, Notre-Dame-de-Lorette, Pérignonka, Saint-Stanislas, Saint-Thomas ainsi que le territoire non organisé de Sainte-Elisabeth-de-Proulx affichent un bilan migratoire négatif pour la période 1981-86 (Voir tableau XI).

Notre-Dame-de-Lorette et Saint-Stanislas représentent des cas inquiétants de dépopulation. Mistassini, pour sa part, affiche la plus forte croissance de population.

¹¹⁵ - Nous verrons plus spécifiquement comment se comporte l'emploi forestier pour le territoire à l'étude au point 4.5.

TABLEAU XI

POPULATION TOTALE
EVOLUTION ET TAUX DE VARIATION 1971-1986
COLLECTIVITE MARIA-CHAPDELAINE

	POPULATION TOTALE				TAUX D'ACCROISSEMENT (%)			
	1971	1976	1981	1986	76/71	81/76	81/71	86/81
Albanel (canton)								
1 969	1 098	1 444	1 456		(6,1)	31,5	23,5	0,8
Albanel (village)								
688	889	992	1 028		11,6	11,6	44,2	3,6
Dolbeau								
7 633	8 451	8 766	8 498		10,7	3,7	14,8	(3,0)
Girardville								
1 484	1 496	1 638	1 572		0,8	9,5	10,4	(4,0)
Mistassini								
4 949	5 473	6 682	6 709		10,6	22,1	35,1	0,4
Notre-Dame-de-Lorette								
369	369	357	274		0	(3,3)	(3,3)	(23,2)
Normandin								
3 823	3 844	4 041	4 049		0,6	5,1	5,7	0,2
Péribonka								
780	633	675	649		(18,9)	6,6	(13,5)	(3,9)
St-Augustin								
651	637	586	591		(2,2)	(8,0)	(10,0)	0,9
St-Edmond								
677	587	573	599		(13,3)	(2,4)	(15,4)	4,5
St-Elizabeth-de-Proulx								
n\l d	264	232	218		0	(12,1)	0	(6,0)
St-Eugène								
751	669	689	713		(10,9)	3,0	(8,3)	3,5
St-Jeanne-d'Arc								
936	953	1 047	1 069		1,8	9,9	11,9	2,1
St-Stanislas								
601	429	380	375		(28,6)	(11,4)	(36,8)	(1,3)
St-Thomas-Didyme								
1 156	1 035	1 006	982		(10,5)	(2,8)	(13,0)	(2,4)
TOTAL								
	25 667	26 827	29 108	28 782		4,32 %	8,50 %	7,29 %
								(1,12 %)

Source: Statistiques Canada

Selon l'économiste Gilles Provost¹¹⁶, pour la période 1988-89 à 1990-91, la population totale de la collectivité Maria-Chapdelaine devrait poursuivre sa régression.

4.3.2 Structure de la population

La population se répartit assez équitablement entre les hommes et les femmes:

	Maria Chapdelaine	Girardville
Hommes	51%	51,9%
Femmes	49%	48,1%

Quant à la répartition par groupe d'âge (Voir figure 20), en 1986, par rapport à 1981, on constate à Girardville une diminution de 3% dans la tranche des 15-34 ans (comparativement à 5% pour Maria-Chapdelaine et à 4% pour la Sagamie), et une augmentation de 6% dans la tranche des 35-64 ans (contre 4% pour Maria-Chapdelaine et 3% pour la Sagamie). A l'instar de l'ensemble du Québec, les collectivités de Girardville, de Maria-Chapdelaine et de la Sagamie connaissent un vieillissement de leur population. Le vieillissement d'une population a bien sûr des conséquences directes sur le revenu disponible de la population active; il en a aussi sur les plans socio-économique et culturel.

¹¹⁶ - M. Provost est économiste à la direction des services économiques, Emploi et Immigration Canada.

Bien que le phénomène ne soit pas encore très marqué pour Maria-Chapdelaine et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (et moins encore pour le Québec), le Conseil des affaires sociales (1989, p. 17) croit que le tableau pourrait changer au cours des prochaines décennies, car le remplacement naturel des générations sera hypothéqué par la chute du taux de fécondité.

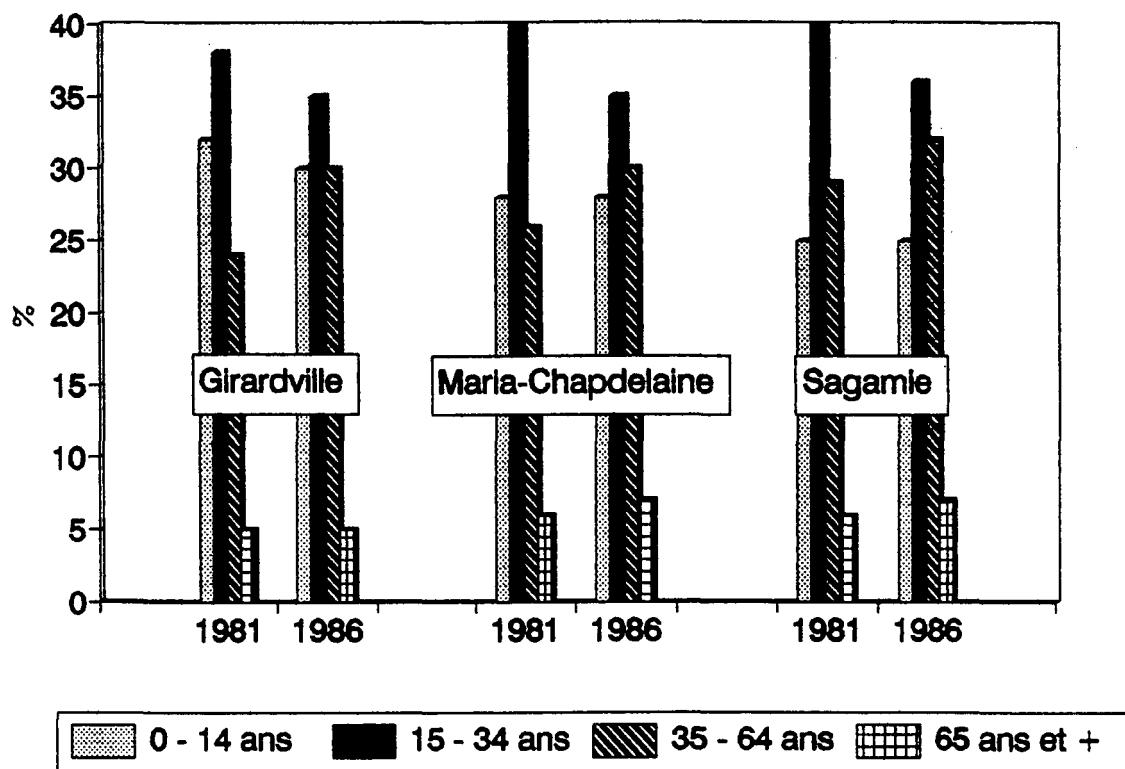


Figure 20 Répartition de la population

La situation de Girardville est cependant différente car ses 35-64 ans ont augmenté deux fois plus vite que la moyenne québécoise.

Girardville se ressentirait-elle déjà des effets de la chute du taux de fécondité, ou serait-ce plutôt le résultat de l'exode de ses 15-34 ans¹¹⁷?

Divers facteurs expliquent l'exode des jeunes adultes: certains d'ordre économique comme l'amélioration de la situation du revenu et de l'emploi, l'attraction exercée par des conditions économiques plus avantageuses offertes par certains milieux en voie de développement; d'autres, ayant une portée sociale ou culturelle telle la recherche d'un territoire correspondant davantage à leurs besoins et à leur culture. La tertiarisation de l'économie, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, un niveau de scolarité plus élevé ont pu contribuer à l'exode des jeunes adultes vers les grands centres urbains (Provost, août 1989, p. 10).

En fait, il semble que Girardville soit à la fois affectée par une baisse du taux de fécondité (ses 0-14 ont diminué de 2%, alors qu'ailleurs ils se sont maintenus) et par un exode de ses 15-34 ans (baisse de 3% alors que la population totale diminuait de 4%...).

Parallèlement, si l'on analyse le taux d'inoccupation¹¹⁸ pour chacune des municipalités en baisse démographique dans la MRC Maria Chapdelaine, on constate que celui-ci est égal ou supérieur à 65% pour quatre d'entre elles. Pour les trois autres, municipalités, soit Dolbeau, Girardville et St-Thomas, ce taux d'inoccupation est respectivement de

¹¹⁷ - Considérant que la catégorie des 15-34 ans démontre un certain dynamisme entrepreneurial et est, en principe, porteuse d'idées novatrices, la situation est inquiétante tant au plan structurel de l'organisation du travail qu'au plan de la création d'emploi, et, à la limite, de la survie à long terme d'une collectivité.

¹¹⁸ - ...c'est-à-dire la somme des personnes inactives et des chômeurs exprimée en pourcentage de la population adulte.

54,83%, 56,66% et 56,64%¹¹⁹ (Voir tableau XII).

On sait que le taux d'inoccupation est associé au niveau de dépendance en regard de l'assurance-chômage, de l'aide sociale ou d'un tiers. Plus celui-ci est élevé, plus cette dépendance est forte et l'émigration présente. Il existe donc une certaine relation entre l'importance de ce taux et l'exode des jeunes, et dans cette perspective, il faut envisager que plusieurs collectivités connaîtront encore un exode de leur population (Provost, août 1989, p. 11).

TABLEAU XII

TAUX D'INOCUPATION DES LOCALITES EN DECROISSANCE DEMOGRAPHIQUE
MARIA-CHAPDELAINE, 1986

Localités	Taux d'inoccupation
Dolbeau	54,83 %
Girardville	56,66 %
Notre-Dame de Lorette	76,19 %
Pérignonka	66,30 %
Saint-Stanislas	68,75 %
Sainte-Elisabeth-de-Proulx	64,52 %
Saint-Thomas-Didyme	56,64 %

¹¹⁹ - Il est à remarquer que pour Dolbeau et Girardville, la baisse démographique n'a débuté qu'en 1981, alors que pour les autres, y compris St-Thomas, elle est amorcée depuis 1971.

4.4 PORTRAIT DE L'EMPLOI

4.4.1 La structure de l'emploi

Le tableau XIII illustre la répartition de l'emploi par secteur d'activité économique.

TABLEAU XIII

REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (%)

	Sagamie	Maria-Chapdelaine	Girardville
Primaire	7,3	24,3	51,5
Secondaire	24,5	27,0	24,3
Tertiaire	68,2	48,7	24,2

Source: Recensement 1986 et données CSST 1988, pour Maria-Chapdelaine et Girardville.

Pour la région, le secteur primaire comprend 38,3% d'agriculture, 38,1% de forêt et 23,0% de mines, alors que pour Maria-Chapdelaine, l'agriculture occupe 16,5% de l'emploi, la forêt, 82% et les mines, moins de 1,5%. A Girardville, le secteur primaire se divise entre l'agriculture (33,1%) et la forêt (66,9%).

Pour le secteur secondaire, alors que Maria-Chapdelaine a 32,4% de son emploi lié aux scieries, à Girardville c'est plus de 97,6% de l'emploi secondaire qui est rattaché aux scieries.

Le tableau XIV exprime la proportion de travailleurs affectés à la forêt et aux scieries de chacun des villages par rapport à l'ensemble de la MRC Maria-Chapdelaine.

TABLEAU XIV

PROPORTION DE TRAVAILLEURS, FORETS ET SCIERIES¹²⁰

	Nombre	%
Albanel	62	2,8
Dolbeau	618	28,5
Girardville	400	18,4
Mistassini	186	8,5
Normandin	189	8,7
N-D Lorette	24	1,1
Pérignonka	321	14,8
St-Augustin	16	0,7
St-Edmond	5	0,2
St-Eugène	8	0,3
Ste-Jeanne d'Arc	4	0,1
St-Stanislas	8	0,3
St-Thomas	327	15,0
Total:	2 168	100,0

4.4.2 La spécialisation locale

L'importance et le nombre de personnes occupées par secteur économique, diffère selon la localité.

¹²⁰ - Pour des fins de comparaison, les travailleurs affectés à l'usine de pâtes et papier de Dolbeau ont été exclus; à Pérignonka, les données sont quelque peu faussées du fait que l'ensemble des activités reliées à la drave au Lac-Saint-Jean sont comptabilisées à Pérignonka. Cette remarque touchant les données de Pérignonka devra demeurer présente à l'esprit tout au long de l'analyse des données subséquentes.

Le calcul d'un coefficient de spécialisation¹²¹ des collectivités de Maria-Chapdelaine peut permettre d'ordonner les collectivités selon leur diversification.

Le tableau XV illustre, par ordre ascendant, le coefficient de chacune des collectivités; ce coefficient égalerait zéro pour une collectivité présentant le même degré de diversification économique que l'ensemble de la MRC et tendra vers 1 si l'emploi d'un secteur de la MRC se retrouve en totalité dans une seule collectivité (MMSR, 1989, p. 50).

TABLEAU XV

COEFFICIENT DE SPECIALISATION

Albanel	0,056
St-Eugène	0,061
Dolbeau	0,069
Normandin	0,163
Ste-J. d'Arc	0,168
Mistassini	0,196
St-Augustin	0,254
St-Edmond	0,270
Girardville	0,273
St-Stanislas	0,291
St-Thomas	0,388
N-D Lorette	0,485
Pérignonka	0,681

¹²¹ -

Coefficient de spécialisation =

$$0,5 \times \sum^* \frac{\text{Trav. secteur village}}{\text{Trav. tous secteurs village}} - \frac{\text{Trav. secteur M.-C.}}{\text{Trav. tous secteurs M.-C.}}$$

* secteurs primaire, secondaire, tertiaire

Comme nous l'indique le tableau XV, la collectivité d'Albanel est celle qui bénéficie de la plus importante diversification de travailleurs selon le secteur économique - primaire, secondaire, tertiaire, alors que Pérignonka se situe à l'autre extrémité, avec un coefficient de spécialisation 12 fois plus élevé que celui d'Albanel.

Un second coefficient, le coefficient de localisation¹²² (Voir tableau XVI), nous permettra d'évaluer l'importance relative de l'emploi d'un secteur¹²³ dans la collectivité, comparativement à l'importance de ce secteur dans l'économie de la MRC Maria-Chapdelaine. Si aucune différence ne se dégage de l'ensemble de Maria-Chapdelaine, le coefficient sera de 1. Pour les activités forêts, scieries, industrie du bois et industrie du meuble, les collectivités ont été ordonnées selon l'importance de leur secteur, par ordre ascendant (Voir tableau XVII).

A Pérignonka, l'activité forêts est quatre fois plus importante que celle de l'ensemble des collectivités de Maria-Chapdelaine¹²⁴. Quant à l'activité scieries, elle est de deux et quatre fois plus grande à Girardville et à St-Thomas respectivement.

122 - Coefficient de localisation (de l'emploi) =

Trav. d'un secteur de la coll.	Trav. d'un secteur M.-C.
Ens. trav. de la collectivité	Ensemble trav. M.C.

¹²³ - Le mot "secteur" fait ici référence aux sous-secteurs des grands secteurs d'activité économique; dans ce sens, l'agriculture, les forêts ou les mines représentent des sous-secteurs du secteur primaire de l'activité économique.

¹²⁴ - N'oublions pas que la totalité des activités reliées à la drave est comptabilisée à Pérignon, sans que l'emploi soit nécessairement créé à Pérignon.

TABLEAU XVI

PRIMAIRE	AGRICULTURE	FORETS	MINES	COEFFICIENT DE LOCALISATION							
Albanel	2.617	0.789	0.000								
Dolbeau	0.030	0.866	0.000								
Girardville	4.253	1.732	0.000								
Mistassini	0.062	0.116	6.248								
Normandin	1.719	0.262	0.000								
N.-D. Lorette	4.540	2.738	0.000								
Peribonka	2.222	4.193	0.000								
St-Augustin	3.625	1.296	0.000								
St-Edmond	8.079	0.738	0.000								
St-Eugene	2.601	0.837	0.000								
Ste-Jeanne d'Arc	0.797	0.214	0.000								
St-Stanislas	6.659	1.339	0.000								
St-Thomas	0.202	2.673	0.000								
SECONDAIRE	SCIERIES	IND. BOIS	IND. MEUBLE	IND. PAPIER	FAB. PROD. METAL	FAB. PROD. MINERAUX	INDUSTRIE TEXTILE	INDUSTRIE ALIMENT.	BONNET. HABILL.	IND. MAN. DIVERSES	FAB. BATIMEN
Albanel	1.300	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	33.039	0.000	0.000	0.000	0.000
Dolbeau	0.170	1.783	2.293	2.246	1.466	2.293	0.000	0.716	0.983	1.310	0.000
Girardville	2.716	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.100
Mistassini	1.493	0.000	0.000	0.127	0.307	0.000	0.000	0.781	3.570	0.000	0.000
Normandin	1.416	1.564	0.000	0.000	2.192	0.000	0.000	3.079	0.000	0.000	0.000
N.-D. Lorette	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Peribonka	0.060	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	2.476	0.000	0.000	0.000
St-Augustin	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	122.032
St-Edmond	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
St-Eugene	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	3.68
Ste-Jeanne d'Arc	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	6.01
St-Stanislas	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
St-Thomas	4.022	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	8.764	0.000
ERTIAIRE	TRANS.	ENTRECOMM.	TRANSP/IMPRIM.	EDIT COMMERCES	ADM. PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT	FINANCE	ASSU/SERV.	MEDIC. SERV.	SOCIO-NON CODIFIE	
Albanel	1.995	0.703	0.000	1.953	0.221	1.226	1.694	0.834	0.453	0.000	
Dolbeau	0.467	1.073	2.293	1.234	0.225	0.936	1.195	1.418	1.144	1.528	
Girardville	2.743	0.000	0.000	0.258	0.098	0.481	0.471	0.093	0.632	0.000	
Mistassini	1.250	2.659	0.000	1.577	0.642	1.596	1.068	1.349	1.613	2.083	
Normandin	0.956	0.299	0.000	0.633	5.279	0.784	0.842	0.928	0.816	0.000	
N.-D. Lorette	0.000	0.000	0.000	0.635	0.384	1.877	0.000	0.000	0.643	0.000	
Peribonka	0.149	0.000	0.000	0.000	0.088	0.043	0.000	0.000	0.173	0.000	
St-Augustin	1.381	0.000	0.000	0.451	1.090	3.197	2.086	0.000	1.826	0.000	
St-Edmond	9.237	0.000	0.000	0.274	0.000	1.943	0.000	0.000	0.555	0.000	
St-Eugene	0.595	0.000	0.000	0.582	0.704	5.507	4.042	0.000	0.000	0.000	
Ste-Jeanne d'Arc	3.341	3.425	0.000	0.793	0.180	1.757	1.376	0.000	2.108	0.000	
St-Stanislas	3.807	0.000	0.000	0.311	1.689	3.304	0.000	0.000	0.000	0.000	
St-Thomas	0.617	0.000	0.000	0.277	0.091	0.536	0.699	0.000	0.000	0.000	

TABLEAU XVII

COEFFICIENT DE LOCALISATION FORESTIER

FORETS

Mistassini	0.116
Ste-Jeanne d'Arc	0.214
Normandin	0.262
St-Edmond	0.738
Albanel	0.789
St-Eugene	0.837
Dolbeau	0.866
St-Augustin	1.296
St-Stanislas	1.339
Girardville	1.732
St-Thomas	2.673
N.-D. Lorette	2.738
Peribonka	4.193

SCIERIES

St-Eugene	0.000
St-Edmond	0.000
St-Stanislas	0.000
St-Augustin	0.000
Ste-Jeanne d	0.000
N.-D. Lorette	0.000
Peribonka	0.060
Dolbeau	0.170
Albanel	1.300
Normandin	1.416
Mistassini	1.493
Girardville	2.716
St-Thomas	4.022

IND. BOIS IND. MEUBLE

Peribonka	0.000	0.000
St-Edmond	0.000	0.000
St-Thomas	0.000	0.000
Albanel	0.000	0.000
St-Augustin	0.000	0.000
Ste-Jeanne d	0.000	0.000
N.-D. Lorette	0.000	0.000
St-Eugene	0.000	0.000
Girardville	0.000	0.000
St-Stanislas	0.000	0.000
Mistassini	0.000	0.000
Normandin	1.564	0.000
Dolbeau	1.783	2.293

4.4.3 L'évolution de l'emploi

Au cours de la période de 1984 à 1988, pendant que le Québec et la région enregistraient respectivement des augmentations de 11% et 15%, le niveau d'emploi du secteur du Centre d'Emploi de Dolbeau¹²⁵ connaissait une augmentation de 24%¹²⁶, pour atteindre 10 300 emplois en 1989. Ce gain appréciable constitue toutefois une sorte de récupération des pertes d'emplois subies pendant la récession de 1981-1983 (plus de deux ans pour la région, comparativement à un an pour le Québec), puisque de 1971 à 1986, l'emploi a progressé plus rapidement en région (44,2%) et au Québec (38,6%) que sur le territoire de Maria-Chapdelaine (35%) et de Girardville (25%).

Au cours de l'année 1990-91, le niveau d'emploi devrait progresser très légèrement, pour atteindre 10 500 (Provost, 1989, p. 4).

La baisse du niveau des effectifs devrait se faire sentir davantage dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, des mines, de l'industrie du bois et des pâtes et papiers, du bâtiment et des services socioculturels et commerciaux. Pour la forêt, on espère que l'accélération des travaux d'aménagement et de reboisement permettra de minimiser le repli du niveau des effectifs.

¹²⁵ - Ce secteur englobe les municipalités de Saint-Méthode et de Saint-Ludger-de-Milot en plus de celles de la collectivité Maria-Chapdelaine.

¹²⁶ - ...sauf pour les secteurs suivants, qui ont plutôt connu une décroissance de l'emploi: papier et production connexe, industrie chimique, communications et postes, électricité, gaz et eau, administration publique et services d'enseignement (Provost, 1989, p. 22).

4.5 VITALITE ECONOMIQUE

4.5.1 Le marché du travail¹²⁷

Selon le recensement de 1986, parmi les MRC de la région, c'est celle de Maria-Chapdelaine qui affiche les pires conditions sur le marché du travail (Voir tableau XVIII).

Le taux de chômage y atteint 25,4%, soit 6,1 points de plus que la moyenne régionale.

Le taux d'activité y est le moins élevé de toutes les MRC (57,6 contre 57,7, 59,0, 59,5 et 64,4) de même que le rapport emploi/population (43,1 contre 45,4, 48,3, 54,5).

Entre 1981 et 1986, la population active de Maria-Chapdelaine augmentait de 2,5%; associée à une perte d'emplois de 2,8%, cette situation aurait contribué à hausser son taux de chômage, comparativement à celui de la région où la hausse du taux de chômage est attribuable à une progression rapide de la population active, puisqu'il n'y a pas eu de perte d'emplois significative.

Girardville, pour sa part, a un taux de chômage équivalent à la moyenne de Maria-Chapdelaine, soit 26,2 contre 25,8 (Voir tableau XIX). Elle a un taux d'activité légèrement supérieur à la moyenne, et se classe

¹²⁷ - Source: Statistiques Canada, recensements 1981 et 1986.

EVOLUTION DES INDICATEURS DU MARCHE DU TRAVAIL, MRC MARIA-CHAPDELAINE, 1981-1986

Municipalité et année	Pop. 15 ans et plus ("000)	Pop. active ("000)	Pers. occupées ("000)	Chômage ("000)	Taux chômage (%)	Taux d'activ. (%)	Rapport emp./pop. (%)	Taux d'inocc. (%)
Albanel (ct.)								
- 1986	895	515	330	185	35,90	57,80	36,80	63,1
- 1981	910	545	430	120	22,00	59,90	47,25	52,7
- var. en %	- 2,0	- 5,8	- 30,3	35,1	13,9	- 2,1	- 10,30	10,3
Albanel (vill.)								
- 1986	815	450	330	129	26,60	52,21	40,49	59,50
- 1981	705	420	300	120	28,60	59,60	42,55	57,44
- var. en %	13,5	6,6	9,1	6,9	- 2,0	- 7,39	- 2,06	2,0
Dolbeau								
- 1986	6 365	3 830	2 875	950	24,81	60,17	45,17	54,83
- 1981	6 480	3 755	3 085	675	18,00	57,90	47,61	52,39
- var. en %	- 1,8	1,9	- 7,3	28,9	6,81	2,27	- 2,44	2,4
Girardville								
- 1986	1 050	610	455	160	26,23	58,09	43,33	56,66
- 1981	1 130	605	425	180	29,80	53,50	37,61	62,38
- var. en %	- 7,6	0,8	6,6	- 0,1	- 3,57	4,59	5,72	- 5,7
Mistassini								
- 1986	4 785	2 660	1 975	675	25,38	55,90	41,27	58,72
- 1981	4 750	2 630	2 015	615	28,40	55,40	42,42	57,57
- var. en %	0,7	1,1	- 2,0	8,8	1,98	0,5	- 1,15	1,15
N.-D. Lorette								
- 1986	210	70	50	15	21,43	33,33	23,87	76,19
- 1981	260	125	100	25	20,00	48,10	38,46	61,53
- var. en %	- 23,8	- 78,5	- 100,0	- 66,6	1,43	- 14,77	- 14,66	14,66
Normandin								
- 1986	2 830	1 680	1 370	315	16,75	59,36	48,41	51,59
- 1981	2 930	1 680	1 370	310	18,50	57,30	46,76	53,24
- var. en %	- 3,5	0,0	0,0	1,6	- 1,75	2,06	1,65	- 1,65
Péribonka								
- 1986	460	210	155	65	30,95	45,65	33,70	66,3
- 1981	510	235	195	40	17,00	46,10	28,24	61,76
- var. en %	- 10,8	- 11,9	- 25,8	38,5	13,9	- 0,45	- 4,54	4,5
St-Augustin								
- 1986	385	205	160	45	21,95	53,25	41,56	58,44
- 1981	410	175	165	10	5,70	42,70	40,24	59,75
- var. en %	- 6,5	14,6	- 3,1	77,7	16,25	10,5	1,32	- 1,3
St-Edmond								
- 1986	430	250	195	45	18,00	58,14	45,33	54,65
- 1981	410	200	160	35	17,50	48,80	39,02	60,97
- var. en %	4,6	20,0	17,9	22,2	0,50	9,34	6,31	- 6,31
St-Eugène								
- 1986	510	275	190	85	30,91	53,92	37,23	62,74
- 1981	445	210	135	70	33,30	47,20	30,34	69,66
- var. en %	12,7	23,6	28,9	17,6	- 2,39	6,72	6,89	- 6,8
Ste-Jeanne-d'Arc								
- 1986	835	505	330	175	34,65	60,48	39,52	20,47
- 1981	760	365	295	75	20,50	46,00	38,82	61,18
- var. en %	8,9	27,7	10,6	57,1	14,15	14,48	0,7	- 0,7
St-Stanislas								
- 1986	240	160	75	90	56,25	66,66	31,25	68,75
- 1981	265	170	135	40	23,5	59,70	47,37	49,05
- var. en %	- 10,4	- 6,2	- 80,0	55,5	32,75	6,96	- 16,12	19,7
St-Thomas								
- 1986	715	445	310	135	30,34	62,24	43,36	56,64
- 1981	720	420	295	125	29,80	58,30	40,97	59,02
- var. en %	- 0,7	5,6	4,8	7,4	0,54	3,94	2,39	2,38

TOTAL:**MRC MARIA-CHAPDELAINE**

- 1986	20 525	11 865	8 800	3 069	25,87	57,81	43,01	57,2
- 1981	20 685	11 535	9 105	2 440	21,15	55,76	44,01	55,9
- VAR. EN %	0,7	2,7	- 3,4	20,5	4,72	2,05	- 1,00	1,2

parmi les trois meilleures collectivités qui, entre 1981 et 1986, ont augmenté considérablement leur ratio emploi/population, soit 5,72% (contre -0,8% pour Maria-Chapdelaine et 0,7% pour la région).

Elle est également l'une des six collectivités qui ont vu leur nombre d'emplois augmenter, entre 1981 et 1986, alors qu'il régressait de 2,8% pour Maria-Chapdelaine.

Entre 1981 et 1986, ce sont les collectivités de Girardville, Saint-Edmond, Saint-Eugène, Saint-Thomas et Normandin qui ont accusé les meilleures performances: le taux de chômage y a diminué tandis que le taux d'activité, celui des personnes occupées et le ratio emploi/population ont augmenté.

4.5.2 L'indice d'emploi

L'indice d'emploi servira à comparer les collectivités de Maria-Chapdelaine entre elles en ce qui a trait à la vigueur du marché du travail. Il se définit ainsi:

Indice d'emploi= rapport emploi/ pop. de la coll.

rapport emploi/ pop. de la MRC

x 100

A partir du rapport emploi/population, l'indice d'emploi facilite la comparaison inter-collectivité; le rapport reflète en effet la proportion

de la main-d'oeuvre en âge de travailler, qui occupe effectivement un poste¹²⁸.

Selon cet indice, la situation des citoyens d'une collectivité sera d'autant meilleure qu'elle dépassera 100, chiffre qui représente la moyenne de Maria-Chapdelaine (Voir tableau XX)

TABLEAU XX

REPARTITION EMPLOI POPULATION ET INDICE D'EMPLOI
PAR COLLECTIVITE, 1986

Collectivité	Rapport (%)	Indice
Albanel (ct)	36,97	86
Albanel (vl)	40,49	94
Dolbeau	45,17	105
Girardville	43,33	100
Mistassini	41,27	96
N-D de Lorette	23,81	55
Normandin	48,41	112
Pérignonka	33,70	78
St-Augustin	41,56	96
St-Edmond	45,33	105
St-Eugène	37,23	86
Ste-Jeanne-d'Arc	39,52	92
St-Stanislas	31,25	72
St-Thomas	43,36	101
MRC Maria-Chapdelaine	43,10	100

Commentaires:

Les collectivités de Maria-Chapdelaine peuvent être classées en trois groupes:

- les collectivités nettement au-dessus de la moyenne chapdelaine (indice d'au moins 105, soit un rapport emploi/

¹²⁸ - Pour Maria-Chapdelaine, ce rapport atteignait 43,1% le premier juin 1986, comparativement à 47,5% pour la région 02 et à 54,7% pour le Québec.

population d'au moins 45%) comprennent le pôle majeur, soit Dolbeau¹²⁹, l'un des deux pôles secondaires, Normandin, et Saint-Edmond, village "satellite" de Normandin;

- Girardville, Mistassini, Saint-Augustin et Saint-Thomas constituent le groupe central dont l'indice avoisine la moyenne chapdelaine (de 96 à 104);

- le dernier groupe est formé d'Albanel (ct et v1), de Pérignon, de Saint-Eugène, de Sainte-Jeanne-d'Arc et de Saint-Stanislas où l'indice est au-dessous de la moyenne, et de Notre-Dame de Lorette qui affiche un indice très au-dessous de la moyenne.

4.5.3 Les revenus

En 1986, chaque Québécois disposait d'un revenu moyen de 18 636\$. dans la MRC Maria-Chapdelaine, le même Québécois disposait en moyenne de 15 948\$, soit 85,6% de la moyenne québécoise.

Les revenus dont disposent les individus dépendent dans une large mesure de leur situation sur le marché du travail; et une moyenne est en fait une combinaison de plusieurs moyennes régionales ou locales.

Pour saisir plus directement les différences entre unités territoriales, le MMSR (1989, p. 4) utilise l'indice de revenu qui se définit ainsi:

$$\text{Indice de revenu} = \frac{\text{revenu moyen de la région}}{\text{revenu moyen du Québec}} \times 100$$

¹²⁹ - Cette ville, située au centre géographique du territoire, regroupe la majorité des services, commerces et équipements à caractère régional (MRC, 1987, p. 24).

Pour ce qui nous intéresse, nous comparerons les revenus moyens et les revenus d'emplois, entre collectivités de la MRC Maria-Chapdelaine. De cette manière, toute collectivité dont l'indice sera supérieur à 100, aura en fait un revenu (moyen ou d'emploi) supérieur à celui de la MRC (Voir figure 21).

Ces seuls indices n'indiqueront cependant pas si les revenus sont concentrés entre quelques individus, ou au contraire, s'ils touchent une quantité importante de la population. C'est pourquoi l'indice d'inoccupation sera accolé aux deux autres¹³⁰. Ainsi, plus l'indice du revenu d'emploi sera supérieur à 100 et plus celui d'inoccupation en sera inférieur, meilleure sera la répartition des revenus entre les individus.

Deux groupes de collectivités se dégagent de cette comparaison. Le premier se compose de Dolbeau, Mistassini, Pérignonka, St-Augustin et St-Stanislas: les indices de revenu d'emploi, de revenu moyen et d'inoccupation y dépassent la moyenne de Maria-Chapdelaine.

Pour Pérignonka et St-Augustin toutefois, c'est l'indice de revenu d'emploi pour l'une, et l'indice de revenu moyen pour l'autre, qui influencent, par leur niveau élevé, le classement de ces deux collectivités; leur indice d'inoccupation est en effet plus élevé que la moyenne de Maria-Chapdelaine, particulièrement pour Pérignonka.

¹³⁰ - Rappelons que plus celui-ci est élevé, pire est la situation de l'emploi, c'est-à-dire moins il y a d'individus qui tirent leur revenu d'un travail rémunéré.

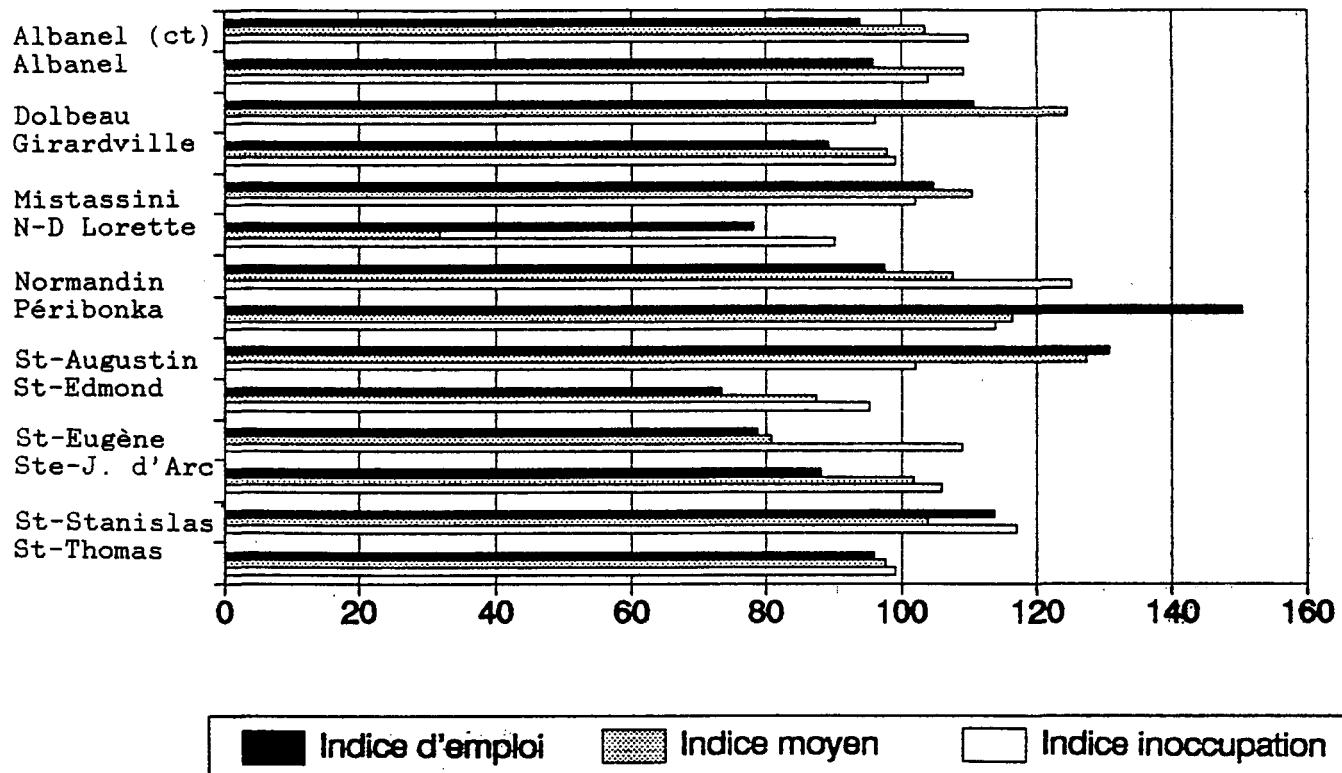


Figure 21 Comparaison des revenus

Les collectivités du deuxième groupe sont sous la moyenne, mais ont un portrait assez homogène, caractérisé par un revenu d'emploi inférieur (sauf pour Normandin) et un taux d'inoccupation élevé (sauf pour Girardville, St-Edmond et St-Thomas).

Le tableau XXI compare les revenus forestiers¹³¹ pour chacune des collectivités de Maria-Chapdelaine. On y constate entre autres que Girardville et St-Thomas recueillent respectivement 24 et 22% des revenus forestiers de Maria-Chapdelaine.

¹³¹ - Forêts, scieries, industries du bois et du meuble.

TABLEAU XXI

COMPARAISON DES REVENUS FORESTIERS
PAR COLLECTIVITE

Albanel	1,14
Dolbeau	14,14
Girardville	23,75
Mistassini	9,84
Normandin	8,74
N-D Lorette	4,84
Péribonka	14,24
St-Augustin	0,45
St-Edmond	0,05
St-Eugène	0,07
Ste-J. d'Arc	0
St-Stanislas	0,32
St-Thomas	22,42
 Total	100,00%

Le tableau XXII indique la proportion qu'occupent les revenus forestiers d'une collectivité par rapport à l'ensemble de ses revenus, et le tableau XXIII nous donne l'indice de revenus forestiers¹³², pour chacune des collectivités:

revenus forestiers moyens d'une collectivité x 100 =

revenus forestiers moyens de Maria-Chapdelaine

St-Thomas, Girardville et Mistassini sont les collectivités qui jouissent des revenus tirés de la forêt les plus importants, suivies de celle de Mistassini.

¹³² - Selon cet indice, la proportion des revenus tirés de la forêt sera d'autant plus importante qu'elle dépassera 100, chiffre qui représente la moyenne de Maria-Chapdelaine.

TABLEAU XXII

PROPORTION DES REVENUS FORESTIERS PAR RAPPORT
A L'ENSEMBLE DES REVENUS DE LA COLLECTIVITE

Albanel	0,134
Dolbeau	0,009
Girardville	0,601
Mistassini	0,009
Normandin	0,015
N-D Lorette	0,586
Pérignonka	0,961
St-Augustin	0,051
St-Edmond	0,009
St-Eugène	0,009
Ste-J. d'Arc	0
St-Stanislas	0,045
St-Thomas	0,798
Total	1,000

TABLEAU XXIII

L'INDICE DE REVENUS FORESTIERS

Albanel	40
Dolbeau	49
Girardville	129
Mistassini	115
Normandin	100
N-D Lorette	D.M.*
Pérignonka	97
St-Augustin	62
St-Edmond	22
St-Eugène	18
Ste-J. d'Arc	0
St-Stanislas	88
St-Thomas	149
Maria-Chapdelaine	100

* Données manquantes

4.5.4 L'indice synthétique de disparité

Un indice de disparité est qualifié de synthétique parce qu'il regroupe un ensemble d'indices différents (MMSR, 1989, p. 49). Il permet de classer des unités territoriales les unes par rapport aux autres.

Dans le cas présent, il permettra de classer les collectivités de Maria-Chapdelaine les unes par rapport aux autres en ce qui a trait à leur source de revenu et à la proportion de leur population en emploi. Nous avons choisi de le définir ainsi:

$$\begin{aligned}\text{Indice de disparité} &= 0,5 \text{ indice d'emploi} \\ &+ 0,25 \text{ indice d'inoccupation} \\ &+ 0,25 \text{ indice de revenu d'emploi}\end{aligned}$$

L'emploi y occupe une place prépondérante. La moitié de l'indice est en effet constituée d'un indice qui reflète la situation de l'emploi. L'autre moitié traduit l'ampleur de la dépendance, lorsqu'il s'agit de se procurer un bien de première nécessité (le revenu ne provenant pas d'un travail rémunéré), de même que les revenus touchés pour un travail rémunéré, par des individus sur le marché du travail.

La figure 22 présente l'indice de disparité pour chacune des collectivités de Maria-Chapdelaine. Il varie de 78,25 pour Notre-Dame de Lorette à 106,25 pour St-Augustin.

On peut y déceler deux groupes de collectivités. Le premier se compose de Dolbeau, Normandin, Pérignon et St-Augustin. Pour Dolbeau et Normandin les indices d'emploi, de revenu et d'inoccupation dépassent la

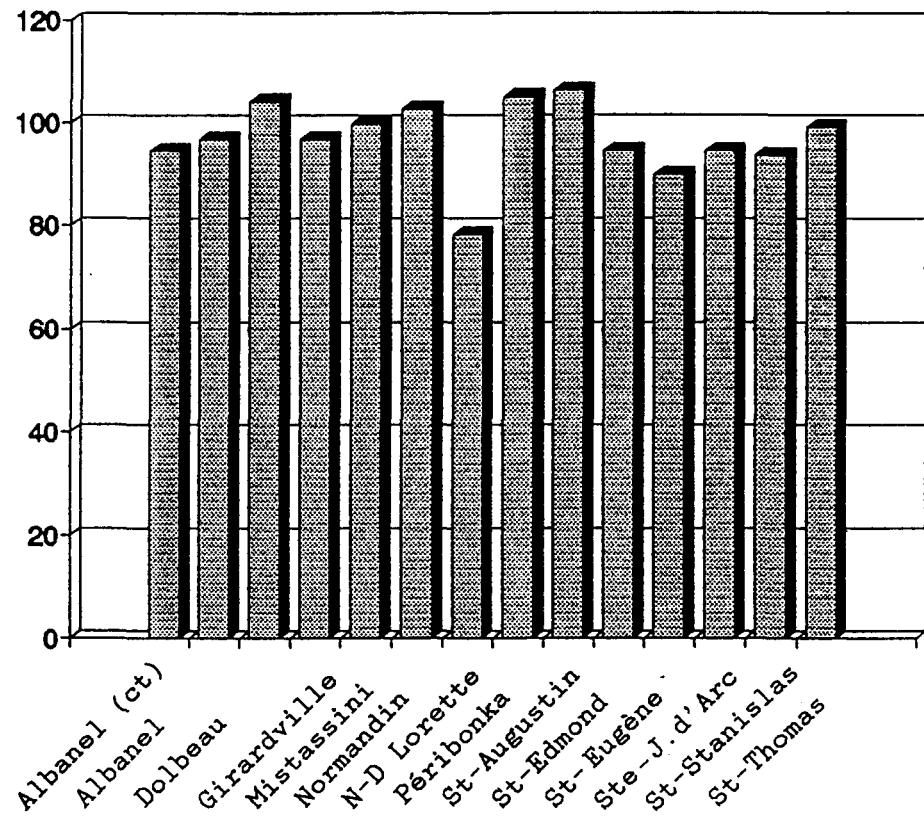


Figure 22 Indice de disparité

moyenne de Maria-Chapdelaine. Pour Pérignonka et St-Augustin toutefois, c'est l'indice de revenu qui influence, par son niveau élevé, le classement de ces deux collectivités; leur indice d'inoccupation et d'emploi sont en effet sous la moyenne de Maria-Chapdelaine, particulièrement pour Pérignonka.

Pour le deuxième groupe, hormis Notre-Dame-de-Lorette qui est nettement sous la moyenne, les collectivités sont sous la moyenne; elles

ont cependant un portrait assez homogène, caractérisé par un rapport emploi/population faible (sauf toutefois pour Girardville, St-Edmond et St-Thomas) et un taux d'inoccupation élevé (sauf encore là pour Girardville, St-Edmond et St-Thomas).

4.5.5 La scolarité

Dans la région, c'est la MRC Maria-Chapdelaine qui affiche le plus faible niveau de scolarité: plus du quart de la population n'a pas complété une 9^{ème} année, et près de 70% a moins de 13 ans de scolarité.

A la figure 23, nous avons jumelé l'indice d'inoccupation à celui de la scolarité¹³³, pour voir s'il est possible d'établir une relation entre les deux. Hormis Dolbeau et Normandin qui ont un taux d'inoccupation faible comparativement à un taux de scolarité relativement élevé¹³⁴, l'ensemble des collectivités ont un indice de scolarité relativement faible, mais sans qu'il y ait une relation directe avec leur taux d'inoccupation. A Ste-Jeanne-d'Arc, St-Stanislas et Mistassini, par exemple, taux de scolarité et taux d'inoccupation sont tous deux élevés.

¹³³ - ...obtenu en jumelant, pour chaque collectivité, les diplômés d'écoles de métier et autres écoles non universitaires à ceux qui détiennent un grade universitaire, comparé à l'ensemble de ces diplômés pour MRC Maria-Chapdelaine; ainsi, plus l'indice se rapproche de 100, plus il y a de diplômés.

¹³⁴ - ...deux localités qui affichent le même degré de diversification que l'ensemble de la MRC (revoir le coefficient de spécialisation).

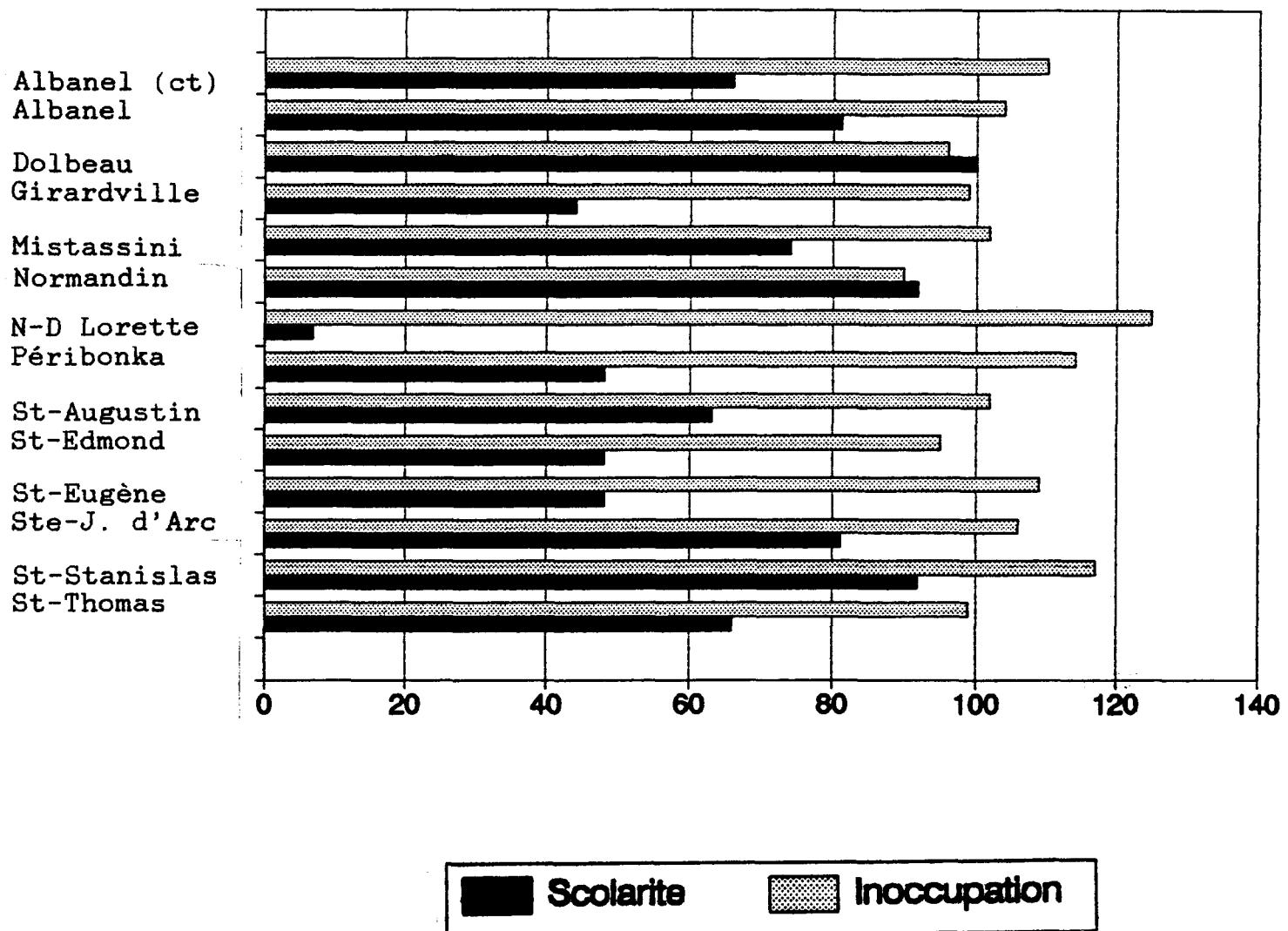


Figure 23 Relation scolarité - inoccupation

Rappelons toutefois que 24,3% des emplois dans Maria-Chapdelaine sont reliés au secteur primaire (Revoir tableau XIII), secteur qui, en principe, exige moins de main-d'œuvre qualifiée.

4.5.6 Dynamique socio-économique et culturelle

Sur le territoire de Maria-Chapdelaine, cinq organismes oeuvrent au développement socio-économique du milieu. Ce sont la Chambre de Commerce de Dolbeau-Mistassini, Promotion Industrielle Secteur Dolbeau Inc., le Comité d'Aide au Développement des Collectivités, le Centre d'Aide aux Entreprises Maria-Chapdelaine et la Municipalité Régionale de Comté de Maria-Chapdelaine.

Un sixième, la Tribune, est formé de membres des conseils d'administration de ces cinq organismes; il a comme objectif de favoriser les échanges et la concertation entre ces organismes et avec les différents intervenants préoccupés de développement socio-économique.

Pour atteindre l'objectif commun, soit le développement socio-économique du territoire Maria-Chapdelaine, chacun de ces organismes a son champ de compétence propre, mais tous se sont dotés de structures favorisant la concertation et la solidarité avec la collectivité.

Les champs d'intervention diversifiés, de même que la complémentarité de ceux-ci, devraient nous permettre de dynamiser l'ensemble des diverses sphères de l'activité économique et ainsi, améliorer l'état de santé de notre économie (CADC, 1989, p. 62).

Tous ces organismes ont leur siège social dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et leurs objectifs ont la particularité de lier

développement social et développement économique. D'autres organisations -clubs et associations- ont toutefois des objectifs spécifiquement sociaux.

Comme partout dans la région et dans l'ensemble du Québec, du Club Optimiste aux Chevaliers de Colomb en passant par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), les organismes à portée sociale sont très actifs dans le secteur. Cette dynamique s'étend parfois au plan local, comme à Girardville, où plusieurs associations sont présentes sous forme de comités locaux; à Girardville seulement, au moins de 15 organismes sont actifs.

Sur le plan culturel, la dynamique est plus difficile à cerner, puisqu'elle est régulièrement associée à la vie sociale. Hormis les dix-sept bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire, c'est principalement dans le secteur de Dolbeau-Mistassini que la vie socio-culturelle s'anime autour d'une salle de spectacle, d'un cinéma et de nombreux bars. Semblables à celles de plusieurs autres collectivités, les infrastructures et la vie culturelle de Maria-Chapdelaine sont de moindre qualité et de moindre importance que celles reliées aux activités sportives ¹³⁵.

¹³⁵ - Au plan de la vie sportive en effet, une gamme d'infrastructures desservent le territoire hiver comme été: il suffit de penser aux arénas présentes dans la plupart des villages québécois.

4.6 FORCE COOPERATIVE

L'activité économique, que ce soit la production, le commerce, le crédit, ne doit plus être l'occasion pour quelques-uns de faire fortune, de conquérir un grand pouvoir sur les autres, de se hisser sur leurs épaules pour grimper à l'assaut de la pyramide humaine. Elle doit être l'occasion pour les hommes d'unir leurs forces, de s'associer dans une œuvre commune, afin d'améliorer ensemble leurs conditions d'existence (Comtois, 1980, p. 9).

Dans la dynamique du développement local, Godard et al. identifient trois types d'acteurs: la société civile, le marché et l'Etat.

La notion de société civile désigne ici les formes d'organisation, d'action et de représentation de la population qui ne sont pas médiatisées par l'appareil politique et administratif d'Etat et qui n'ont pas pour objet principal la réalisation d'une activité économique à but lucratif dans le cadre des rapports marchands standards (1985, p. 31).

Toujours selon le même auteur:

Toutes les formes d'expression et d'organisation de la société civile ne sont pas pertinentes pour la problématique du développement.

Certaines organisations dans l'espace considéré sont donc plus dynamiques que d'autres et agissent comme vecteur de la participation de la population en matière de développement et d'aménagement (idem, p. 33).

Par ses principes démocratiques et son action, l'organisation coopérative exprime

... une logique de contre-pouvoirs des citoyens face aux pouvoirs constitués ou dominants (pouvoir économique, pouvoir administratif, pouvoir politique,...), et une exigence de meilleure prise en compte, dans les choix de développement, des dimensions sociale, culturelle et écologique du développement économique et technologique (Godard et al., 1985, p. 32)¹³⁶.

Vingt coopératives sont actives sur le territoire de Maria-Chapdelaine; elles se répartissent ainsi:

- coopérative forestière:	1
- coopératives agricoles:	2
- coopératives de consommation:	4
- coopératives d'habitation:	6
- bleuetières:	7
Total:	20

Au tableau XXVII, nous avons cumulé le nombre de membres actifs par collectivité, ainsi que le chiffre d'affaires coopératif.

Et dans le but de comparer la dynamique coopérative d'une collectivité à une autre, un indice de coopération a été établi à partir de deux indices de poids égal, soit le nombre de membres et le chiffre d'affaires coopératif généré dans chacune des collectivités (Voir tableau XXVIII). On se rappellera que l'indice 100 correspond à Maria-Chapdelaine et que plus l'indice y est supérieur, plus la dynamique coopérative y est intense.

¹³⁶ - Afin de mieux cerner l'action et l'essence du mouvement coopératif, l'annexe 6 jette un bref regard sur la naissance de la coopération, sur les caractéristiques de son action et, enfin, sur son mode d'organisation.

TABLEAU XXVII

NOMBRE DE COOPERATIVES, DE MEMBRES, ET CHIFFRES D'AFFAIRES
MRC MARIA-CHAPDELAINE

	Nombre coopératives	Nombre membres	Chiffre d'affaires
Albanel	2	568	3 915 714
Dolbeau	2	16	-----
Girardville	3	202	12 350 000
Mistassini	3	24	-----
Normandin	3	370	3 610 440
N-D Lorette	1	13	-----
Pérignonka	2	163	2 938 538
St-Augustin	--	----	-----
St-Edmond	--	----	-----
St-Eugène	2	113	550 000
Ste J. d'Arc	1	125	195 000
St-Stanislas	--	----	-----
St-Thomas	1	25	220 000
Total	20	1 618	28 779 692

TABLEAU XXVIII

INDICE DE COOPERATION

Albanel	244
Dolbeau	5
Girardville	276
Mistassini	7
Normandin	264
N-D Lorette	4
Pérignonka	101
St-Augustin	0
St-Edmond	0
St-Eugène	66
Ste-J. d'Arc	42
St-Stanislas	0
St-Thomas	11
Maria-Chapdelaine	100

4.7 PORTRAIT SYNTHESE

De 1961 à 1986, la population de Maria-Chapdelaine diminuait de 2,1%, alors que celle du Québec augmentait de 25,4%; pour la même période, Girardville perdait 9,4% de sa population, St-Thomas, 24,8%, Notre-Dame-de-Lorette et St-Stanislas, plus de la moitié. Ce déclin découle en partie de la chute du taux de natalité, mais surtout des migrations inter-municipales et inter-régionales qui défavorisent les municipalités rurales (Laurendeau, 1990, p. 17).

En analysant la répartition de la population de Girardville entre 1981 et 1986, on constate que sa population âgée de 15-34 ans a connu une baisse moindre que celle de Maria-Chapdelaine et de la Sagamie, mais ses 35-64 ans ont augmenté deux fois plus vite que ceux de Maria-Chapdelaine et de la Sagamie.

Sur le plan des activités économiques, les deux secteurs forêt et scieries occupent respectivement près de deux et trois fois plus de place dans l'économie de Girardville que dans celle de l'ensemble de Maria-Chapdelaine. Girardville compte en effet 18,4% des travailleurs (forêt et scieries) de Maria-Chapdelaine, Dolbeau étant la première avec 28,5%.

De plus, bien que Girardville ait une économie peu diversifiée¹³⁷, elle a un taux d'inoccupation inférieur de 0,6% à celui de la MRC, un taux de chômage équivalent et un taux d'activité supérieur de 1%.

Entre 1981 et 1986, Girardville se classe (avec St-Edmond et St-Eugène) parmi les trois meilleures collectivités qui ont augmenté considérablement leur ratio emploi/population, mais sans augmenter sa population de 15 ans et plus, comme c'est le cas pour St-Edmond et St-Eugène. Avec St-Edmond, St-Eugène, St-Thomas et Normandin, elle affiche les meilleures performances sur les plans chômage, taux d'activité et personnes en emploi.

En ce qui touche les revenus d'emplois, bien que son indice soit inférieur à celui de Maria-Chapdelaine (c'est aussi le cas pour St-Edmond et St-Thomas), on constate que son taux d'inoccupation est également plus faible; c'est donc dire que plus de gens tirent un revenu d'emploi à Girardville comparativement à d'autres collectivités où le revenu moyen d'emploi est supérieur, mais où le taux d'inoccupation l'est également.

Toutefois, si l'on s'attarde exclusivement aux revenus d'emplois forestiers, on constate que Girardville a la plus forte proportion des

¹³⁷ - ...la cinquième collectivité moins diversifiée, la forêt y étant deux fois plus importante que l'agriculture au niveau du secteur primaire, et le secteur secondaire, occupé à 97,6 % par les scieries.

revenus d'emplois forestiers de Maria-Chapdelaine, suivie de St-Thomas. À Girardville, 60% des revenus sont forestiers. Girardville et St-Thomas ont la majorité des revenus forestiers de la MRC, tout en impliquant plus d'individus à Girardville, soit 400 contre 327 à St-Thomas.

Et malgré cette forte proportion d'emplois dans le secteur primaire forestier, l'indice de scolarité de Girardville est équivalent à celui de l'ensemble de Maria-Chapdelaine, i.e. faible; quant à son indice de coopération, il est le plus élevé, suivi de ceux Normandin et d'Albanel.

4.7.1 Le degré de développement local

Le degré de développement local correspond en réalité à un indice synthétique, composé de quatre indices¹³⁸ qui, à leur tour, sont construits sur la base des différents indices élaborés précédemment.

Ce nouvel indice, élaboré et conçu par l'auteure, vise à ordonner les collectivités entre elles quant à l'existence de facteurs favorables sur leur territoire; il nous indiquera quelle collectivité rencontre davantage les prérequis au développement local.

Il se présente comme suit:

¹³⁸ - ...établis à partir des facteurs favorables au développement local identifiés par Godard et al.

Indice de développement local :

- .25 X Indice de scolarité ;
- .25 X Indice de synthétique de disparité ;
- .25 X Indice de vocation forestière (***);
- .25 X Indice de coopération

La moitié de l'indice touche la vitalité de la collectivité; en effet, l'indice de scolarité associé à l'indice synthétique de disparité exprime en fait la situation de l'emploi, sa répartition entre les individus, la qualité des revenus ainsi que la force attractive du territoire pour sa jeunesse scolarisée (celle-ci étant portée à émigrer), considérée comme un élément moteur du développement local.

L'autre moitié touche l'importance de la ressource et de la coopération; la ressource forestière étant dominante dans le secteur, un indice de vocation forestière a été établi à partir du nombre d'emplois forestiers et de la masse salariale correspondante, associé à un indice qui caractérise la diversification de l'économie de la collectivité, celle-ci étant une condition indissociable du développement durable. L'indice de coopération pour sa part, donne une valeur relative à une forme d'expression et d'organisation, pertinente pour exprimer la participation de la population à son développement.

*** - = (.25 x emploi forestier) + (.25 x masse salariale for.) + (.5 x coefficient de localisation).

Cet indice place la collectivité de Girardville en tête, suivie de celles de Dolbeau, de St-Thomas et de Pérignonka.

Bien qu'arbitraire, la valeur donnée à chacun des éléments qui composent l'indice de développement local, s'appuie enfin sur le profil biophysique et socio-économique de la MRC Maria-Chapdelaine associé aux "pré-requis" du développement local, tels qu'élaborés par Godard et al.

TABLEAU XXIX

INDICE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Albanel	106
Dolbeau	55
Girardville	107
Mistassini	46
Normandin	116
N-D Lorette	23
Péribonka	66
St-Augustin	42
St-Edmond	36
St-Eugène	51
Ste-J. d'Arc	54
St-Stanislas	47
St-Thomas	47
Maria-Chapdelaine	100

Commentaires:

- Selon cette méthode, trois collectivités se démarquent nettement de l'ensemble, soit Normandin, Girardville et Albanel. Suivant cet indice, ces collectivités possèdent déjà sur leur territoire des atouts majeurs pour une prise en charge de leur développement.

- Mise à part sa forte proportion de coopérateurs agricoles, la diversité des activités économiques associées à la situation de l'emploi placent Normandin dans une bonne position pour un développement local.

- A Girardville, malgré la spécialisation des activités économiques et, conséquemment, celle de l'emploi, c'est la bonne situation de la collectivité face à l'emploi et sa forte proportion de coopérateurs

associée à sa vocation forestière qui lui confèrent des avantages certains pour un développement local.

- Quant à Albanel, en plus de profiter des retombées des deux dernières collectivités (Albanel est située entre les deux), sa forte proportion de coopérateurs agricoles liée à la diversification de ses activités la favorisent pour un développement local.

Toutefois, l'étude de données nécessite fréquemment l'emploi de méthodes d'analyse diverses afin de faciliter l'interprétation. L'une de ces méthodes consiste à calculer la moyenne et à comparer individuellement les données par rapport à cette dernière. Les différents indices élaborés précédemment ont pour la plupart été calculés de cette façon.

Compte tenu de la distribution des données, une comparaison par rapport à une moyenne peut s'avérer adéquate pour une population unimodale avec un faible écart-type. Par contre, si les données sont multimodales et présentent un écart-type important, il est préférable d'utiliser comme valeur de normalisation non pas la moyenne, mais la valeur minimum ou maximum de la population à l'étude.

Cette façon de procéder présente un double avantage: premièrement, toute la population est ramenée à une distribution entre 0 et 1 et, deuxièmement, toutes les données peuvent être interprétées en termes d'enrichissement ou d'appauvrissement par rapport à la valeur minimum ou maximum, respectivement. Cette distribution entre 0 et 1 permet de comparer aisément des populations initialement composées de données très hétérogènes. C'est ce qui a été fait dans le calcul du degré de développement local (Voir tableau XXX).

TABLEAU XXX
DEGRE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

	Indice Scolarisation	Indice Disparité	Indice Vocation Forestière	Indice Coopération	Degré Développement Local
Girardville	0.440	0.913	1.000	1.000	3.353
Normandin	0.920	0.967	0.393	0.955	3.234
Dolbeau	1.000	0.981	0.968	0.018	2.967
Albanel	0.810	0.913	0.122	0.882	2.727
Péribonka	0.480	0.988	0.819	0.367	2.654
St-Thomas	0.660	0.934	0.938	0.042	2.574
Mistassini	0.740	0.939	0.403	0.027	2.109
St-Stanislas	0.920	0.882	0.074	0.000	1.876
Ste-J. d'Arc	0.810	0.889	0.013	0.154	1.866
St-Augustin	0.630	1.000	0.083	0.000	1.713
St-Eugène	0.480	0.847	0.046	0.239	1.612
St-Edmond	0.480	0.889	0.038	0.000	1.408
N-D Lorette	0.070	0.736	0.250	0.014	1.071

Les indices qui le composent ont été normalisés par rapport à la valeur maximum; pour l'indice de scolarisation, par exemple, toute la population a été ramenée à une distribution entre 0 et 1. Ainsi, la collectivité qui présente une valeur égale à 1 est celle qui a le meilleur taux de scolarisation sur son territoire, les autres collectivités présentant un degré d'appauvrissement par rapport à celle-ci.

Le même principe a été appliqué aux autres indices, et la sommation des quatre indices nous a donné l'indice ou le degré de développement local. On constate, selon cette méthode, que Girardville est en tête mais que ce sont les mêmes collectivités qui se retrouvent dans les cinq premières positions, et qui présentent, indépendamment de la méthode, les meilleures conditions pour un développement local.

CHAPITRE V

UN CENTRE D'INITIATIVE ET DE CULTURE FORESTIERE

Les prochaines décennies auront une importance cruciale. Le moment est venu où il faut rompre avec d'anciens systèmes. Chercher à maintenir la stabilité sociale et écologique en conservant les vieilles approches par rapport au développement et à la protection de l'environnement ne ferait qu'accentuer le déséquilibre. La sécurité ne sera trouvée que dans le changement. ... Au tout premier rang de ses préoccupations, la Commission a placé les personnes, les habitants de tous les pays, les gens de toutes conditions. Et c'est aux personnes qu'elle adresse son rapport. Les changements qu'elle préconise dans les attitudes humaines dépendent d'une vaste campagne d'éducation, assortie de débats et d'une participation du public. Cette campagne doit commencer dès maintenant si l'on veut qu'un progrès humain soutenable soit atteint (Commission, 1988, pp. 27-28).

L'élaboration d'un indice de développement local nous aura permis en fait de faire l'examen des processus de développement de chacune des collectivités de Maria-Chapdelaine à partir de critères socio-économiques reconnus, ceux-ci constituant des formes d'analyse dynamique de l'espace socio-économique.

Sur la base de cet indice et de ces critères, il nous est dès lors possible de répondre à la question centrale du développement local: dans quelles conditions et par quels moyens ces espaces économiques et sociaux peuvent-ils devenir des "espaces de développement" (Godard et al., 1985, p. 26)?

5.1 UN CONCEPT DE CULTURE FORESTIERE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT

Un pays dans la tête: c'est le pays tel qu'on le pense (Chassagne, 1983, p. 30).

Au terme d'un développement reposant sur l'hypothèse que le bien-être social découle naturellement de la prospérité économique, et devant la complexité du système économique global, il devient criant que les remèdes habituels sont désespérément anachroniques (Jessop, 1985, p. 49).

Les politiques basées sur les représentations culturelles anachroniques seront de plus en plus erronées et contre-productives, et créeront plus de problèmes qu'elles n'en résoudront (Jessop et Weaver, 1985, p. 50).

D'après ces auteurs, la solution aux désordres sociaux réside en un changement de fond dans les idées de base et dans l'organisation de la société.

...et aussi longtemps que le développement est considéré comme un processus économique plutôt que comme un processus de transformation sociale, les facteurs sociaux, au lieu d'être le but premier du développement, sont vus comme des obstacles à ce dernier (Jessop et Weaver, 1985, p. 49).

Changement de fond ou "rupture de paradigme" qui ne peut se réaliser qu'en réexaminant les idéaux culturels et les modèles conceptuels qui façonnent notre société industrielle (Jessop et Weaver, 1985, p. 51).

On l'a démontré, l'activité forestière est la vocation première de l'économie de la collectivité de Maria-Chapdelaine: elle occupe 83,38 % du secteur primaire. Qui plus est, 84,3 % de l'emploi manufacturier est imputable aux secteurs des scieries et des pâtes et papier (CADC, 1988, p. 32). Ces conditions prouvent que l'activité forestière constitue la principale force et la base réelle de l'économie de la collectivité de Maria-Chapdelaine. Cependant, cette réalité recèle également sa plus grande faiblesse: celle d'une structure de l'emploi à économie simple. Ajoutons à cela, un déclin démographique, un exode des jeunes, des taux d'inoccupation et de chômage élevés, un taux de scolarité faible, ... et le portrait est complet, menacé de désintégration à plus ou moins long terme.

En planification prospective, on identifie ces faiblesses à des forces d'inertie et de blocage au processus de développement; en systémique, on parle de boucles positives qui laissées à elles-mêmes, conduisent à la destruction du système, par l'accroissement de divergences indéfinies.

La préoccupation centrale de ces deux approches demeure la recherche d'un état d'équilibre, soit la recherche d'une structure qui permette de polariser la dynamique de ces forces de façon à ce qu'elles deviennent des vecteurs agissant sur les forces d'inertie et de blocage à l'ensemble du processus de développement. La configuration des valeurs représente le point de départ de tout ce processus.

...nous entendrons par valeurs, les engagements profonds et dominants d'une société, ceux qui déterminent, au sein de celle-ci, tant le mode que la qualité de la vie et qui incarnent les critères de choix fondamental (Moussaly, notes de cours).

Un concept de culture forestière comme outil de développement vise à intégrer et à respecter l'historicité de la culture forestière de la population locale et régionale, dans le développement du territoire de Maria-Chapdelaine.

Le but du développement territorial est de nier les liens d'échange inégal en établissant des institutions locales solides qui assurent une démarche autonome significative et une démocratie de participation (Jessop, 1985, p. 52).

5.2 UN INCUBATEUR DE RESSOURCES HUMAINES EN AMENAGEMENT FORESTIER

Le pays dans les jambes: c'est le pays-territoire vécu, celui du quotidien. Celui que laborieusement on parcourt, on sillonne, dans le déroulement des activités de la vie courante, pour aller à l'école, au travail, à la banque, au marché, etc (Chassagne, 1983, p. 30).

Avec sa coopérative forestière¹⁴⁰, le territoire de Girardville comporte les principaux ingrédients du développement local (OCDE, 1989). Sa coopérative est en effet le résultat d'une démarche entrepreneuriale de la part des acteurs locaux; elle est diversifiée et constitue une réponse appropriée aux problèmes d'ajustement structurel.

Dans le but de saisir toute la dynamique, le rayonnement et l'influence de la coopérative sur le territoire, il importe de remonter à ses débuts. L'analyse de son évolution permettra d'en évaluer l'importance comme incubateur de ressources humaines.

5.2.1 La coopérative forestière de Girardville

5.2.1.1 Ses débuts

Au départ, la Coopérative forestière de Girardville en est une d'extraction d'huiles essentielles. Née de l'initiative d'un individu en quête d'un projet ambitieux à soumettre au programme de création d'emplois et d'entreprises OSE (Opération Solidarité économique), elle est fondée

¹⁴⁰ - A l'instar de la majorité des coopératives forestières du Québec, la Coopérative forestière de Girardville est une coopérative de travailleurs.

Une coopérative de travailleurs ou d'emploi est une coopérative dont l'objectif premier est de fournir du travail à ses membres et d'exploiter une entreprise dont le contrôle est détenu par les membres (McCready, 1989, p. 7).

C'est donc une entreprise à propriété collective, formée à la suite d'un regroupement de personnes qui veulent se créer un emploi.

officiellement, le 4 août 1979, étude technico-économique à l'appui.

À l'époque, ses objectifs sont de créer une entreprise susceptible de générer des emplois dans le milieu, mais aussi d'impliquer le travailleur par la formule coopérative en explicitant une ressource du milieu forestier jusque-là négligée, les aiguilles et les branches d'épinette noire.

Après cinq mois d'opération et une production de cinq barils d'huile essentielle difficiles à écouler¹⁴¹, l'usine ferme ses portes; pour réussir à écouler sa production, elle est contrainte de fabriquer du shampoing, des bains moussants et du désodorisant.

Entretemps, en 1980, un Arrêté en conseil des ministres¹⁴² décrète que cinquante pourcent des travaux d'aménagement forestier en forêt publique doivent être accordés aux coopératives forestières. La coopérative profite de cette opportunité pour se réorienter. Dès septembre 1981, sa déclaration d'association est modifiée pour élargir ses objectifs: à la récupération en forêt et la production d'huiles essentielles, viennent s'ajouter l'aménagement forestier, la sylviculture et

¹⁴¹ - "A la fois nouvelles et peu chères (les huiles concurrentes sont extraites de conifères produisant plus d'huile et sont en partie synthétiques) sur un marché international entre les mains de quelques courtiers, les huiles d'épinettes noires ne trouvent pas preneur" (Lambert, 1987, p. 6).

¹⁴² - L'Arrêté en conseil # 580 85.

l'exploitation forestière¹⁴³. A la même époque, la principale scierie du village, propriété de Domtar, connaît des difficultés¹⁴⁴. Le 7 décembre 1981, une première équipe de 26 hommes est mise à pied, suivie d'une deuxième de 30 hommes deux mois plus tard et d'une dernière de 37 hommes, le 5 mars 1982 (Pételle, 1983, p. 4). La scierie abandonne alors ses activités pour une période indéterminée.

Suite à la fermeture de la scierie, un comité provisoire de relance était formé, comprenant les deux exécutifs syndicaux, soit celui de la section forêt et celui de la scierie.

Yves Pételle, alors directeur de la coopérative, recevait le mandat de déterminer la rentabilité de la scierie dans le but d'acquérir l'entreprise et son site d'approvisionnement. Les démarches du comité et celles de M. Pételle ne réussiront pas à faire réouvrir la scierie, mais on obtiendra du gouvernement que tous les travaux forestiers effectués sur le site d'approvisionnement de l'ancienne scierie, le soient par la Coopérative forestière de Girardville.

Accorder à la Coopérative Forestière de Girardville un droit de premier preneur au prix du marché pour l'exploitation des bois résineux pour le compte du Bénéficiaire (Domtar) dans

¹⁴³ - Avec la Loi 150, ces deux dernières notions sont incluses dans celle d'aménagement forestier.

¹⁴⁴ - En 1979, une grève de cinq mois et demi affecte la centaine de travailleurs. En 1980, le travail reprend pour seulement quelques mois, et en 1981, la Caisse de dépôt et de placement du Québec et la Société générale de financement prennent le contrôle de la compagnie Domtar. Voir à ce propos l'article de Benoît Aubin, dans l'Actualité, vol. 7 no 6, mai 1982.

la forêt domaniale Saint-Félicien, et pour l'exécution des travaux d'aménagement et de sylviculture qui seraient sous sa responsabilité.

Toutefois afin de ne pas compromettre la rentabilité des exploitations forestières, le volume exploité dans la forêt domaniale Saint-Félicien ne pourra être inférieur à 75 000 mètres cubes annuellement à moins d'entente entre les parties (Gazette, 1985, pp. 5352 et 5353)..

5.2.1.2 Son essor

Cette PMO, née en 1973 de l'extraction d'huiles essentielles de l'épinette noire et du sapin baumier, a su composer avec une conjoncture favorable¹⁴⁵, pour prendre un leadership impressionnant en termes d'emplois conservés et générés (jusqu'à 470 en pleine saison), de chiffre d'affaires (\$ 12 M en 1989), de diversification des opérations forestières axées sur la sylviculture (production annuelle de 5 M de plants, entre autres) et, conséquemment, des tâches que l'on y effectue (jusqu'à 50 femmes essentiellement responsables de la gestion globale et de l'opération des serres).

De 600 000 dollars qu'il était en 1984, son chiffre d'affaires passe le cap des 12 millions de dollars en 1989, et la coopérative compte le maintenir à ce niveau en 1990 (Voir figure 24).

¹⁴⁵ - La fermeture de la principale scierie du village en 1982, lui permet d'obtenir en 1984, par décret gouvernemental, une garantie de coupe annuelle de 100 000 m³ de résineux. L'année suivante, le décret 580 85, accordant par voie de négociation jusqu'à 50 % des travaux d'aménagement dans la forêt publique aux coopératives forestières, la favorise à nouveau dans son expansion.

Coopérative Forestière de Girardville

Evolution du chiffre d'affaires 1979-90

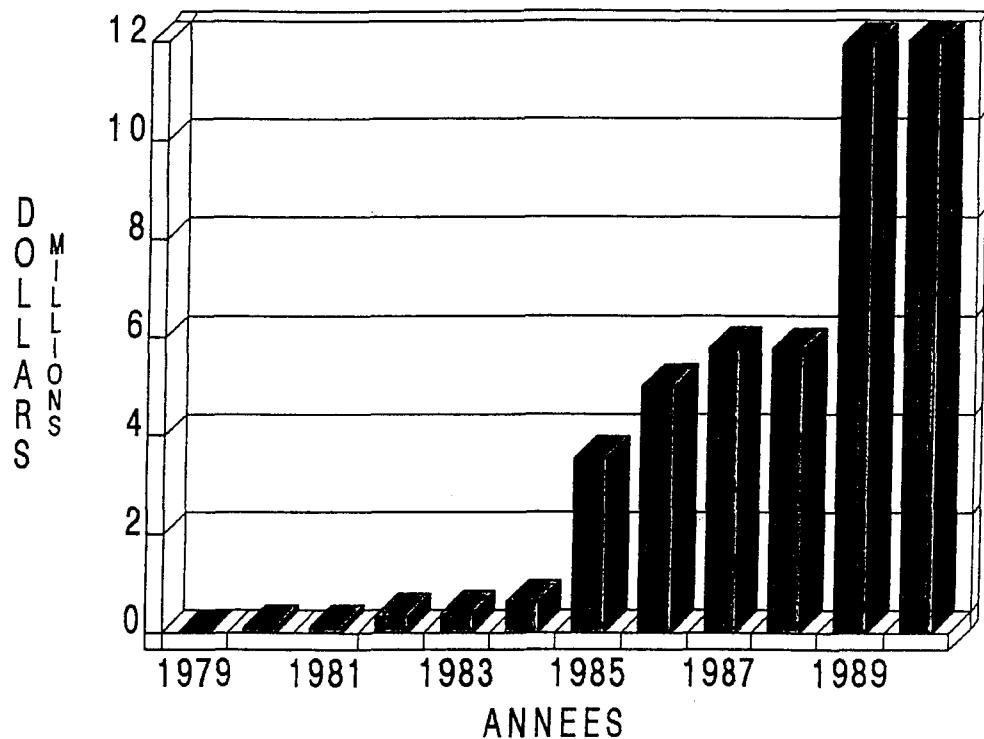


Figure 24 Evolution du chiffre d'affaires 1979-1990

En 1990, la coopérative est présente dans les quatre grands secteurs d'activité: l'exploitation forestière ou la coupe de bois, la transformation (le sciage), l'aménagement et la production de plants. Un cinquième secteur s'ajoute par extension, soit le service d'approvisionnement en fournitures, pièces, etc... pour les membres.

Elle possède par ailleurs une participation minoritaire dans une entreprise de panneaux gaufrés et poursuit, sur une base artisanale et expérimentale, l'extraction d'huiles essentielles.

5.2.1.3 Son importance dans le milieu

Selon une étude de la Direction générale des coopératives (MICT, 1990, p. 15), en établissant une proportion entre le nombre de coopératives et la population, on observe que c'est dans les régions périphériques que ces entreprises manifestent la présence la plus forte, en plus d'y exercer des activités économiques proportionnellement plus importantes¹⁴⁶.

On constate que la plupart des régions dites périphériques sont, en matière de développement coopératif, généralement plus dynamiques que les régions où sont situés les grands centres urbains (idem).

On souligne également que les coopératives de travailleurs ont des activités économiques proportionnellement beaucoup plus importantes dans ces mêmes régions.

On y dénombre 44% de ces entreprises pour seulement 18% de la population totale du Québec. Le chiffre d'affaires des coopératives de travailleurs dans le domaine forestier s'élève à 107 millions de dollars, soit 68% du chiffre d'affaires total des coopératives de travailleurs (MICT, 1990, p. 15).

¹⁴⁶ - Cette étude se concentre sur les coopératives autres que celles d'épargne et de crédit que constituent les caisses populaires, puisque ce sont des institutions où l'individu devient membre du simple fait d'y détenir un compte; celles-ci sont donc exclues de l'analyse. De toute évidence, elles seront également exclues aux fins de la présente recherche.

Pour le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine, 15% des entreprises coopératives se retrouvent à Girardville, pour seulement 6% de la population totale de Maria-Chapdelaine. Le chiffre d'affaires de la coopérative forestière s'élève à 12 millions de dollars, soit près de 42% du chiffre d'affaires total des coopératives du secteur de la MRC.

* * *

Il est maintenant reconnu que les initiatives locales apportent aux économies une efficience dynamique, qui leur permet d'affronter avec davantage de souplesse et de créativité les changements économiques et sociaux auxquels la société internationale est désormais confrontée (OCDE, 1989).

De nature endogène, la Coopérative forestière de Girardville cherche à valoriser l'ensemble des ressources locales et à optimiser l'utilisation de sa principale ressource, la ressource humaine, et un CICF vise à créer un lieu propice à l'émergence d'un espace de développement intégré, favorisant la valorisation des ressources¹⁴⁷ et des différences, l'innovation, l'invention de technologies appropriées ou de modèles technico-économiques diversifiées¹⁴⁸. La main-d'œuvre en constitue la pierre angulaire.

¹⁴⁷...naturelles, technologiques, financières, structurelles ou humaines.

Le concept de ressources et un concept subjectif, car c'est l'homme qui l'a forgé. Dans la nature, en un lieu donné, tout est ressource ou rien n'est ressource selon ce que les hommes peuvent et veulent en faire. Il n'est de ressources que celles qui sont évaluées comme telles (Allefresde, 1987, p. 75).

¹⁴⁸ - D'après Chassagne, 1983.

5.2.2 Des aménagistes de la forêt

La main-d'œuvre est l'une des principales ressources impliquées dans l'exploitation forestière, et la première affectée par le nouveau régime. L'obligation, pour le détenteur d'un contrat en forêt publique, d'assurer la régénération du territoire utilisé, entraîne des modifications au niveau de l'exécution des tâches en forêt.

Il est difficile d'évaluer précisément, à ce stade-ci, l'impact de ces modifications sur les besoins en maind'œuvre, les choix techniques et les méthodes d'intervention, qui relèvent de l'industrie, étant encore en questionnement. On estime toutefois que 70 % du territoire exploité seront occupés par la régénération naturelle alors que le 30 % résiduel fera l'objet de reboisement.

Dans ce contexte, le détenteur d'un contrat (C.A.A.F.) et ses travailleurs forestiers devront se préoccuper davantage du milieu afin d'offrir des conditions favorables à la régénération naturelle ou artificielle. Il appert déjà que ce seront les travailleurs déjà actifs, qui ont à travailler en fonction de nouvelles modalités d'intervention, qui seront les plus touchés, sans qu'il y ait nécessairement augmentation perceptible des effectifs. Cependant, selon le Ministère de l'Energie et des Ressources du Québec (MER, 1987, p. 16), c'est la mise en terre de 250 millions de plants annuellement (180 millions en forêt publique et 70

en forêt privée)¹⁴⁹, et les travaux sylvicoles associés, qui généreront la majorité des emplois forestiers des prochaines années au Québec.

Toujours selon le MER, la ressource humaine nécessaire pour répondre à la demande quantitative générée par la nouvelle loi est déjà disponible chez les prestataires de l'assurance-chômage, chez les bénéficiaires d'aide sociale aptes au travail et chez les travailleurs forestiers qui connaissent des périodes de chômage annuel variant de 3 à 9 mois. Le défi consiste donc à s'assurer que cette main-d'œuvre disponible saura répondre aux besoins de l'approche aménagiste.

Le CICF se propose de relever le défi, par la création d'un incubateur de ressources humaines en aménagement forestier, où industriels, ministères (MER, MLCP, MENVIQ, MEIC, MMSR, etc.), coopératives, institutions d'enseignement et travailleurs forestiers pourront:

1. définir leurs besoins respectifs;
2. se concerter sur la planification de l'emploi à court, moyen et long terme;
3. aligner les besoins de formation à ceux du marché ainsi qu'à ceux du nouveau régime forestier;
4. favoriser le transfert des connaissances, entre la pratique de la foresterie et la théorie.

¹⁴⁹ - Pour l'année 1989, en Sagamie, on avait prévu mettre en terre 45 millions de plants en forêt publique et 8 millions de plants en forêt privée.

5.2.3 Une approche: environnement, patrimoine écologique et foresterie

L'application de la nouvelle loi a bien sûr un impact direct sur le rôle de la main-d'œuvre en forêt, mais elle implique également une meilleure connaissance biophysique du territoire en vue d'une planification à long terme de prescriptions sylvicoles rationnelles et rentables.

L'utilisation de l'information écologique dans la gestion, la pratique et la planification à long terme deviennent ainsi primordiales dans toute intervention en milieu forestier. On le sait, l'inventaire écologique consiste à prendre en compte différentes données classifiées, cartographiées et interprétées de façon à exprimer au mieux les perspectives d'utilisation du milieu forestier (Gérardin, 1988, p. 136). On sait également que chaque écosystème forestier a ses particularités et ses caractéristiques propres qui en définissent la spécificité et le patrimoine.

Une meilleure connaissance du patrimoine écologique forestier et des mécanismes qui régissent l'évolution de la forêt s'appuie d'une part sur l'acquisition et l'utilisation de données écologiques, et d'autre part, sur leur diffusion. Selon une enquête réalisée auprès de gestionnaires forestiers (Gagné, 1984, p. 19), il appert que c'est au plan de la diffusion de l'information écologique et des moyens de l'intégrer à la pratique forestière de tous les jours que le besoin se fait le plus sentir.

En conséquence, au sein d'un incubateur de ressources humaines en aménagement forestier, toute la professionnalité de la forêt bénéficiera d'une série de sessions de formation à cadre de référence écologique. L'augmentation de la productivité de la forêt, la sauvegarde de l'environnement forestier et de son patrimoine écologique reposent sur cette contribution de l'information écologique à l'aménagement forestier mise à la portée de tous par le biais d'un Centre d'Initiative et de Culture Forestière.

5.3 UN CENTRE DE FORMATION INTEGRE EN FORESTERIE

5.3.1 Vocation

Un CICF doit être interprété avant tout comme un centre de formation intégré en foresterie, où l'enseignement est axé sur les besoins du marché et sur l'approche aménagiste véhiculée par la Loi 150, la sylviculture.

Mais la sylviculture ne se limite pas au reboisement. Elle comprend plusieurs autres activités incluant les façons de récolter la forêt, comme les manières de concevoir l'ensemble de son exploitation (Beaucher, 1988, p. 15). C'est pourquoi la formation forestière académique dispensée au CICF, doit refléter et répondre aux impératifs de cette nouvelle foresterie.

A cet égard, et à l'instar du CRCF (1985, p. 24), il nous apparaît important, dans l'apprentissage des bonnes méthodes de travail et la valorisation du travailleur sylvicole, de responsabiliser celui-ci en

l'informant sur les raisons et les répercussions de son travail. D'autre part, pour s'assurer de vraiment répondre aux besoins du marché du travail, et pour permettre un ajustement rapide du travailleur à ceux-ci, il importe de donner une grande polyvalence dans la formation de base, de façon à augmenter la période d'employabilité du travailleur; un planteur occasionnel au sein d'une entreprise, par exemple, pourrait être affecté progressivement aux travaux de dégagement, pour compléter son cycle de travail annuel (idem). Pour ce, la structure de formation doit permettre l'acquisition d'expérience de travail en milieu forestier, de sorte que le travailleur devienne un employé sensibilisé, efficace et expérimenté.

Dans la même orientation, le CICF vise à constituer le centre de formation spécialisé en culture abritée de plants forestiers, pour la région. L'expertise développée dans le secteur de Girardville, associée aux obligations des détenteurs de permis de remettre en production les secteurs de coupe, en plus de la nécessité de conscientiser le travailleur sylvicole à chacune des étapes du cycle de vie de la forêt, justifient amplement l'intégration de cette spécialisation au CICF.

5.3.2 Formule pédagogique

Des stages d'immersion en milieu forestier (stages éco-forestiers) favoriseront, à notre avis, cet apprentissage du travail en milieu forestier, et cette valorisation des actions de la main-d'œuvre sylvicole.

Un CICF doit donc être perçu comme un lieu privilégié d'apprentissage et d'enseignement pratique en foresterie, complémentaire aux institutions d'enseignement existantes; il se veut une extension sur le terrain de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire dispensé aux secteurs régulier et adulte, et à la formation sur mesure adaptée aux besoins spécifiques des entreprises et des employés.

Sous forme de stages écoforestiers, où la pratique et la théorie seront intégrées, l'élève sera suivi de près par le formateur tout au long de l'apprentissage. La nécessité de s'assurer une main-d'œuvre habilitée au concept et aux travaux d'aménagement forestier, associée à la tendance actuelle qui laisse présager une demande croissante de la formation en entreprise, de même que la proximité d'une forêt d'application pratique et expérimentale, constituent les forces majeures positives à l'implantation d'un CICF régional.

5.3.3 Clientèle

Les personnes déjà intégrées au marché du travail constituent la première clientèle. Elles ont des méthodes de travail qu'il faut améliorer ou remplacer pour répondre à l'approche aménagiste de la Loi 150.

La plus grande partie des besoins de formation se situe dans cette catégorie (CRCF, 1987, p. 27). Le programme Acquisition de compétences du MEIC, option recyclage, sera d'une grande utilité dans la formation de cette catégorie de travailleurs.

La seconde clientèle est celle de la relève et de la population active inoccupée. Celle-ci a besoin d'une formation polyvalente de pointe, directement connectée à la réalité. Les programmes Pénuries de main-d'œuvre (option "formation en milieu de travail") et Développement de l'Emploi (pour chômeurs de longue date et bénéficiaires d'aide sociale) du MEIC (en association avec le MMSR) s'avéreront d'une extrême pertinence pour réinsérer cette population active inoccupée.

Quant aux jeunes qui seront appelés à remplir différentes tâches d'exécution, de planification ou de contrôle, des stages en milieu forestier, sous l'égide de leur programme d'enseignement régulier, faciliteront leur insertion en milieu de travail. Une enquête effectuée par le CRCF auprès de dirigeants d'entreprise forestière fait en effet ressortir un taux d'insatisfaction face à la formation des finissants en aménagement; on y constate un manque de connaissances techniques, de pratique et d'expérience. Un CICF comblera cette énorme lacune.

Enfin la troisième clientèle est celle des propriétaires de lots boisés. Selon le CRCF (1987, p. 28) la majorité de ceux-ci possède peu de connaissances en aménagement et en sylviculture. La place grandissante que prennent les forêts privées comme source d'approvisionnement pour l'industrie, implique que le propriétaire soit en mesure d'aménager son boisé, de façon à préserver la pérennité de celui-ci. Il importe donc d'intégrer cette nouvelle clientèle étudiante dans l'ensemble des besoins de formation en foresterie.

5.4 UN LABORATOIRE DE RECHERCHE ET D'EXPERIMENTATION

5.4.1. Une extension au LASEVE

Dans la poursuite d'optimisation de la ressource forêt, le CICF entend s'associer au laboratoire d'analyse et de séparation d'essences végétales (LASEVE) de l'UQAC, pour permettre au marché des huiles essentielles de reprendre sa juste part au Québec.

En effet, au Québec la production d'huiles essentielles a déjà permis à une douzaine de petites entreprises familiales de maintenir un chiffre d'affaires global d'environ un million par année (Drouin, 1985). Il s'agissait d'une activité complémentaire pour quelques cultivateurs et bûcherons, situés en bordure de la forêt; mais la méthode artisanale et intuitive du temps ne permettait pas d'obtenir des huiles de grande qualité.

Le LASEVE, une ramification du Groupe de recherche en productivité végétale (GRPV) de l'UQAC, se concentre sur l'identification des arômes et des principes actifs des différentes espèces végétales du Québec, dans le but de conseiller la petite et la moyenne entreprise régionale sur les méthodes d'extraction et de purification, lesquelles sont primordiales dans l'extraction d'huiles essentielles de qualité.

L'alambic miniature de 8 pieds cubes de la Coopérative rend possible l'établissement d'une étroite collaboration entre l'Université et

l'entreprise, sur laquelle repose la cohérence de l'ensemble des actions des ressources disponibles, pour sortir de la fonction de producteur brut et entrer dans le secteur des produits finis à haute valeur ajoutée.

Le CICF, par association avec l'entreprise et l'Université, favorisera cette action cohérente et concertée pour que devienne florissant le marché québécois des "huiles nordiques", présentes dans la composition de nombreux produits de consommation.

5.4.2. Un prolongement à l'éducation populaire

Pour répondre aux exigences de la nouvelle foresterie axée sur l'aménagement, nous avons suggéré des stages éco-forestiers, qui faciliteront l'apprentissage du travail en milieu forestier, et une méthode d'évaluation formative qui reflètera la qualité et le degré d'apprentissage de l'étudiant.

Avec cette nouvelle formule pédagogique, doivent se développer de nouveaux outils de transfert de la connaissance. Le CICF se préoccupera donc d'animation, de conception et du développement d'outils pédagogiques, spécialisés en éducation populaire et agro-forestière.

Le personnel des différentes institutions d'enseignement agira comme support technique à leur élaboration et à leur application; les stagiaires éco-forestiers constitueront pour leur part des "groupes pilotes" privilégiés pour tester leur efficacité.

Situés plus en amont dans le processus d'éducation et de formation, des enfants d'âge préscolaire, via une garderie d'entreprise pour les femmes au travail (en serriculture et autres), composeront la seconde filière d'apprentissage de la nouvelle foresterie: il importe en effet de favoriser l'apprentissage de la forêt et sa valorisation, chez ceux-là même à qui elle profitera.

Sous forme d'ateliers thématiques sur la forêt, les enfants seront sensibilisés (dès leur plus jeune âge) à la ressource et à leur responsabilité face à son devenir. On a peine à imaginer tout l'impact qu'ont les jeunes enfants dans la conscientisation de leurs proches. Ils constituent en fait un véhicule insoupçonné dans la transmission des nouvelles bases de la foresterie d'aujourd'hui et de demain.

Une garderie en milieu de travail forestier, et au sein du CICF, permettra de rejoindre l'objectif de responsabilisation familiale et sociale envers la ressource, mais aussi celui de développer un sentiment d'appartenance au territoire, au village, et à la région par le biais d'outils pédagogiques à leur portée.

Un laboratoire de recherche et d'expérimentation est donc à la fois centre éducatif expérimental et centre d'optimisation de la ressource via les huiles essentielles et la biomasse forestière.

5.4.3 Un laboratoire d'échange et de transfert technologique

L'expertise de la Scandinavie en foresterie n'est plus à démontrer. L'heure est au développement d'une étroite collaboration entre la réalité forestière de là-bas et celle d'ici, en soutenant des échanges et des transferts technologiques qui favoriseront une utilisation optimale de la forêt québécoise.

Dans cette optique, et afin de développer un volet lucratif au CICF, différents types d'intervention sylvicole seront priorisés et profiteront de transferts technologiques: la coupe d'éclaircie commerciale mécanisée, le dégagement pré-commercial, les méthodes de préparation des sols, etc.

L'expertise en éducation forestière scandinave formera l'ouvrier sylvicole québécois avec des techniques d'apprentissage éprouvées là-bas, mais adaptées à la forêt d'ici.

En séjournant en milieu de travail forestier, Suédois et Québécois auront l'opportunité de confronter leurs connaissances respectives de la forêt en vue de développer une méthode de planification et de travail propre au contexte forestier québécois¹⁵⁰

¹⁵⁰ - En prévision de la Conférence socio-économique de la région 02 en février 1991, la Coopérative Forestière de Girardville a présenté au Forum à La Baie, une proposition de transfert technique d'information par satellite entre le Québec et la Suède, qui s'est classée dans la liste des propositions retenues; cette proposition constitue un exemple d'échange et d'application concrète d'une technologie en vue d'une utilisation optimale de la forêt québécoise, au profit des collectivités locales.

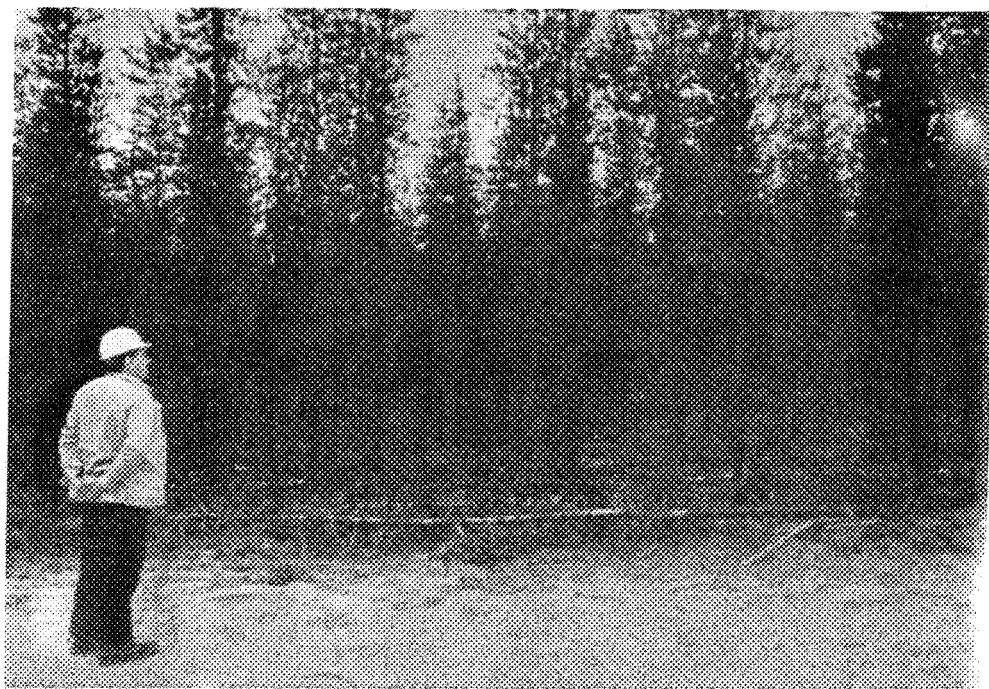


Photo 2 Coupe de dégagement pré-commercial



Photo 3 Coupe d'éclaircie commerciale mécanisée

5.5 UN CENTRE D'EXPOSITIONS, D'ARTS VISUELS ET D'EVENEMENTS CULTURELS

Précisons d'abord le sens de l'importance culturelle du territoire forestier régional.

Liée à sa reconnaissance historique comme milieu de vie, et à son intégration au patrimoine culturel de la population agro-forestière locale et régionale, la culture forestière s'exprime à travers les outils et la technologie utilisés (culture matérielle) et à travers les moeurs, les coutumes et les légendes (culture orale) véhiculées par cette même population.

La notion même de patrimoine reconnaît l'existence de traditions particulières et spécifiques à une région. Dans la même voie, la culture forestière régionale, qui est l'expression d'une identité témoin de son enracinement dans le passé, doit être source d'inspiration pour tous les agents et toutes les interventions de développement et d'aménagement du territoire local et régional.

Dans cette perspective, le CICF se propose 1. d'aborder le contexte historique du développement de la forêt par la présentation d'expositions thématiques et d'arts visuels sur la forêt et 2. de susciter des événements culturels axés sur trois principaux thèmes:

la forêt, milieu de vie
la forêt, milieu naturel
la forêt, ressource économique

La démarche pédagogique retenue vise à amener la population visiteuse à intégrer graduellement le message qui lui est livré et sa signification touchant la réalité forestière qui l'entoure.

Et cette réalité, très concrète et diversifiée, est empreinte d'histoire, de traditions et d'habitudes qui se manifestent quotidiennement dans la vie et le travail de chaque individu et intervenant en milieu forestier; il importe d'y être sensibilisé, et c'est là un des objectifs du CICF.

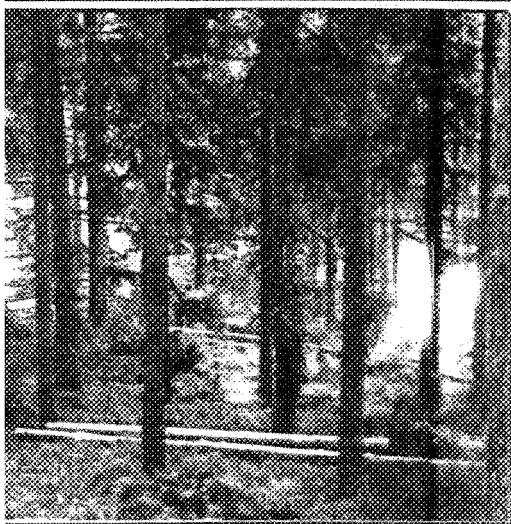
* * *

Aménager la forêt publique et la forêt de la zone agro-forestière en région périphérique, tout en respectant l'historicité de la Culture forestière de la population locale et régionale, constitue l'essentiel du but que se fixe le CICF.

En somme, son rôle consistera à mettre en application et à développer les quatre volets suivants, tous d'égale importance:

1. contribuer à l'intensification de l'aménagement forestier en forêt publique et privée, et à l'amélioration des connaissances techniques de même qu'à leur diffusion;
2. développer, expérimenter et assurer le transfert de nouvelles technologies et méthodes d'intervention en milieu forestier;
3. diversifier l'économie locale, de type mono-industrielle, par des actions complémentaires à la grande industrie forestière;
4. créer une filière d'apprentissage de la Culture de la forêt, tout en valorisant les actions de la main-d'œuvre sylvicole et les contenus ethnographiques et historiques de développement, par la cueillette d'éléments de culture orale et matérielle.

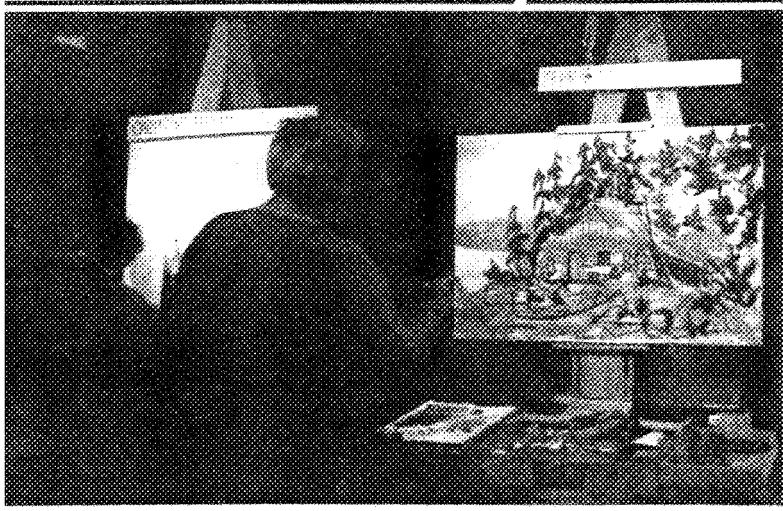
UN INCUBATEUR DE RESSOURCES HUMAINES
EN AMÉNAGEMENT FORESTIER



UN LABORATOIRE
DE RECHERCHE



ÉCHANGES ET TRANSFERTS
TECHNOLOGIQUES



UN CENTRE D'EXPOSITIONS
D'ARTS VISUELS ET
D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS



UN CENTRE DE FORMATION
INTÉGRÉ EN FORESTERIE

CHAPITRE VI

REUSSIR LE CHANGEMENT PAR L'INITIATIVE LOCALE

6.1 L'ANCIENNE RESERVE FORESTIERE CANTONALE

Historiquement, la réserve cantonale n'a constitué qu'un réservoir de bois pour la colonisation. Ce n'est que depuis une trentaine d'années qu'elle est l'objet d'une exploitation forestière, et moins d'une vingtaine d'années, que l'on peut parler d'exploitation moderne i.e. industrielle.

Selon le guide de modalités d'intervention en milieu forestier, 90 cas d'agressions ont été recensés sur ce territoire¹⁵¹, qui ne peut être qualifié pour autant de dégradé. Toutefois, l'intégrité minimale de la réserve n'a pu être conservée que du fait 1. de l'exploitation industrielle récente, 2. du système d'exploitation domestique qui a duré jusqu'au début des années soixante-dix. L'utilisation de ce territoire aux fins d'un Centre d'Initiative et de Culture forestière offre donc un avantage certain.

Soumise en effet à une exploitation ponctuelle pendant plusieurs années et à une exploitation moderne plus récente, objet de plusieurs

¹⁵¹hormis la courte durée d'exploitation industrielle et la difficulté de quantifier les répercussions indirectes.

études d'inventaire¹⁵² qui ont accru notre connaissance - élément fondamental de toute intervention, l'ancienne réserve cantonale constitue une forêt témoin, modèle d'une nouvelle foresterie à instaurer, telle que préconisée par la Loi 150.

Située à mi-chemin entre les territoires d'approvisionnement traditionnels et la zone agro-forestière¹⁵³, et en conformité avec les principes du CICF, elle favorisera l'émergence d'une nouvelle élite de la forêt, spécialiste de l'aménagement forestier (et de la restauration, s'il y a lieu).

Par ailleurs, on sait qu'à l'échelle régionale, le secteur Maria-Chapdelaine constitue un point faible dans le circuit touristique; on estime que, lors de leur séjour, pas plus de 20 à 25 % des visiteurs complètent le tour du Lac-Saint-Jean (CADC, 1988, p.52). De plus, on relate une déficience majeure, tant au plan de l'hébergement traditionnel qu'au plan de l'hébergement d'un type nouveau.

La présence d'un CICF dans le secteur viendra combler cette double lacune touristique due à l'insuffisance d'hébergement et l'absence de mises en valeur des attraits et des sites naturels. L'élimination de cette lacune constitue en effet l'un des objectifs du CICF.

¹⁵² - La plus importante a été menée par l'équipe Ducruc et Gérardin de la Direction du Patrimoine du MENVIO, qui en ont fait l'inventaire écologique; un guide "terrain" a même été préparé en vue d'une application éventuelle (Voir à ce propos Bourque, 1989).

¹⁵³ - ...qui correspond dans l'ensemble à la forêt privée.

Le projet d'un CICEF et d'une forêt modèle doit donc être considéré comme un outil de développement local et régional dont la caractéristique majeure est de contribuer à affirmer l'identité culturelle forestière.

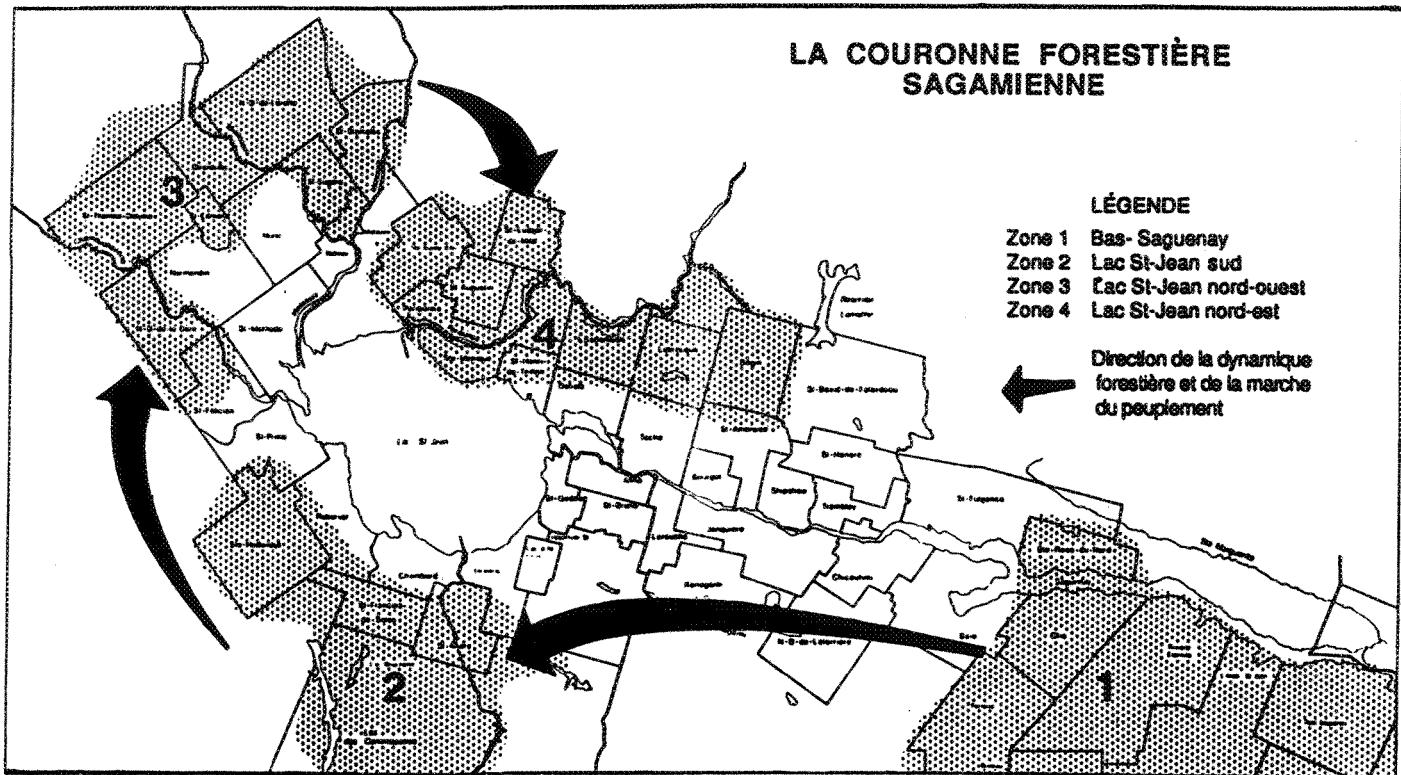
6.2 REVALORISATION DE LA COURONNE FORESTIERE SAGAMIENNE

Dans un article publié par le GRIR de l'UQAC, J. Désy (1989, pp. 213-225) identifie, au sein de la Sagamie, quatre poches de marginalité regroupant 25 localités agro-forestières en perte de vitesse démographique; neuf de ces collectivités appartiennent au territoire de Maria-Chapdelaine.

Au plan de la dynamique socio-économique spatiale, on constate que cette marginalité suit le peuplement depuis le Bas-Saguenay jusqu'au nord du Lac-Saint-Jean (Voir figure 25).

Pour être plus précis, c'est toute la frange nord du lac Saint-Jean qui vibre encore et davantage aux activités traditionnelles et innovatrices de la forêt, entre autres raisons parce que plus tardivement venue à la colonisation et que la ressource y est encore existante et relativement accessible (Désy, 1989, p. 221)).

L'historique du mode d'occupation et de développement du territoire de Girardville, inséré dans le contexte spatio-temporel de la colonisation en Sagamie, nous a en effet permis de démontrer cette réalité, mais surtout d'illustrer quelles forces exogènes ont dicté, et dictent encore, cette dynamique.



Source: Désy, 1989.

Figure 25 La couronne forestière sagamienne

Le développement du capital et de la technologie qui y est associée conditionnent le mode d'occupation et de mise en valeur des ressources du territoire, en l'occurrence de la ressource forestière; il menace le caractère d'intégrité du territoire, et à la limite du système lui-même, en forçant l'avancée du peuplement au gré de l'écrémage, de la ressource.

Le développement inégal entre régions et nations est l'essence même du capitalisme, au même niveau que l'exploitation du travail par le capital (Mandel, E., 1976, cité dans Cunha *et al.*, 1981, p. 85).

Le système forestier capitaliste crée des boucles de rétroaction positive; les capacités d'absorption du système sont menacées s'il est laissé à lui-même. C'est ce que la nouvelle législation forestière se propose de contrer; toutefois, elle a besoin d'outils ancrés dans le milieu pour pouvoir agir directement et efficacement. Le CICF veut être l'un de ces outils.

Dans la même optique, G. Tremblay et S. Tremblay du groupe de recherche Forespoir¹⁵⁴ proposent leur propre stratégie. Le premier suggère un scénario de mise en valeur basé sur la diversification de la transformation par valorisation sylvichimique et biotechnologique de la biomasse forestière régionale autour des deux filières existantes.

Tournons-nous donc à court terme vers des technologies en partie maîtrisées en région, essentiellement les quatre options de transformation du feuillage de résineux (huiles essentielles, chlorophylle, carotène, mouka, fertilisants organiques, composés terpéniques, résines adhésives,). Il est également facile d'ajouter les fruitages et dérivés (filière 6: merises, baies, noisettes, graines, résidus) aux produits de l'érable (filière 7), pour élaborer une gamme très étendue de sous-produits de transformation (sauces, alcools, et liqueurs, gelées, jus, pâtisseries, beurre, friandises, graines de semence, compost, ...) (Désy, 1990, p. 12).

Le deuxième, S. Tremblay, propose la récupération des billes noyées, suite à la drave de la quasi-totalité des rivières de la Sagamie.

¹⁵⁴ - Forespoir est le titre abrégé du projet de recherche intitulé: Dégradation et revalorisation des espaces forestiers du Québec: le cas de la Sagamie. Le FCAR, volet équipe, subventionne ce projet sur trois ans (1987-1990) ainsi que la Fondation de l'UQAC et la Coopérative Forestière de Girardville.

Sur les seules concessions de la Compagnie Price, 800 000 m³ de bois, flottés en 35 ans d'exploitation forestière, dormaient sous l'eau. La récupération(¹⁵⁵) de ces billes constitue une mission quasi impossible, dans le contexte de développement actuel, et pourtant,

...voilà une quantité énorme de fibres recyclées à portée de mains, à incorporer aux fibres vierges pour un papier de 2^{1/2} qualité, ou à mélanger à des matières organiques pour produire un excellent compost (Désy, 1990, 11).

6.3 UNE COOPERATIVE ET UN CICF, PUISSANTS OUTILS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Une des grandes embûches auxquelles les villages agro-forestiers font face réside dans le fait que tout le système économique est orienté pour que l'argent quitte les campagnes pour grossir l'avoir des villes sans qu'il n'y ait de retour. Les gens des campagnes dépensent leurs payes dans les villes pour l'épicerie, l'auto, les vêtements, les restaurants, les loisirs, etc... Il y a combien de résidants des villes qui dépensent leurs payes à la campagne (Miron, 1990, p. 5)?

F. Miron identifie trois autres difficultés au développement local: les dirigeants de cette société n'y croient pas, ils n'ont pas de vision à long terme et manquent d'idées innovatrices, et les campagnes ne disposent pas des services de base. En octobre dernier, dans une lettre adressée au premier ministre, M. Robert Bourassa, un groupe d'évêques de la région du Nord-Ouest et de l'Outaouais s'indignaient contre l'appauvrissement, le dépérissement et la désintégration sociale des régions du Québec.

¹⁵⁵ L'expérience a d'ailleurs déjà été tentée à la rivière aux Rats; elle a dû stopper après 5 années opérationnelles...

On est venu ici jadis parce que les divers paliers de gouvernement invitaient à le faire. Le gonflement des populations dans les centres situés à proximité du fleuve et de l'Outaouais demandait une telle migration. C'est maintenant un mouvement inverse qui s'effectue (Gratton et al., 1990).

C'est au milieu des années soixante que les gouvernements ont décidé de concentrer les services publics offerts dans des pôles régionaux ou locaux de croissance, dans le but de consolider les pôles naturels d'attraction économique (CAS, 1989, p. 111). Cependant, les études du Conseil sur les migrations intérieures montrent une concordance troublante entre les localités en croissance de population et la présence de services publics, et entre les localités en perte de population et l'absence de tels services.

Ce qu'il convient de retenir de ces observations, c'est que la présence des dépenses de l'Etat sur le territoire n'est pas neutre (*idem.*, p. 112).

Sur les 25 collectivités agro-forestières identifiées à la figure 25, deux seulement bénéficient d'investissements publics.

C'est donc prendre acte une fois de plus, selon la thèse du CASF, de la terrible érosion du niveau de vie de ces zones, dont les prélèvements fiscaux ne reviennent que très rarement sous forme d'investissements de l'Etat, contribuant à un triple processus: inéquité, sinon absence totale de péréquation ville campagne, renforcement du pouvoir d'action des pôles urbains favorisés par les infrastructures lourdes de l'Etat, démembrément progressif des structures socio-culturelles et socio-économiques des localités marginales et mort lente décrétée à moyen terme (Désy, 1989, p. 218).

Au Québec, la participation du secteur public dans le développement de la société est aussi importante que celle du secteur privé; toutefois, le dollar dépensé n'a pas le même effet multiplicateur selon qu'il s'agit de dépenses en aide sociale, en éducation ou en recherche scientifique.

A choisir, ne vaut-il pas mieux, comme l'Ontario, recevoir près de 60 % de tous les investissements publics fédéraux en recherche et développement et avoir 5% d'assistés sociaux que de recevoir, comme le Québec, seulement 13% des budgets fédéraux de recherche et se résigner à vouer 10% de sa population à l'aide sociale (CAS, 1989, p.119)?

Ce détour importait pour bien saisir la portée, à plus ou moins long terme, des retombées locales de toute politique de développement économique et social, planifiée régulièrement à partir des centres urbains, et pour signifier, le plus clairement possible, l'importance de favoriser des leviers de développement autres que ceux véhiculés par les différentes instances gouvernementales, souvent de concert avec la grande entreprise.

Les villages agro-forestiers des régions périphériques du Québec disposent d'une main-d'oeuvre abondante et peu spécialisée, mais désireuse de bien faire et de gagner sa vie en campagne (Miron, 1990, p. 5).

La force des coopératives de travailleurs en région périphérique repose justement sur la force de travail de leurs membres, sur leur capitalisation au sein de leur entreprise et sur quelques têtes dirigeantes visionnaires.

Bien que fulgurante, la croissance dynamique de la Coopérative Forestière de Girardville n'est pas exclusive; d'autres coopératives forestières, situées à près de 80% en régions ressources, connaissent une évolution semblable.

Le fait qu'elles constituent un outil de développement forestier collectif et efficace a été largement démontré par l'intermédiaire de celle à Girardville; un projet de l'envergure d'un CICF ne peut que stimuler le milieu. Il ne peut, de surcroit, demeurer exclusif au territoire de Girardville. C'est toute la marge agro-forestière qui pourra et qui saura, croyons-nous, profiter de ce puissant levier de relance et de revitalisation, lequel servira, sinon de modèle, du moins de tentative de freinage à la déstabilisation des trente dernières années.

CONCLUSION

Les ruraux ont le sentiment d'avoir toujours fait du développement local, toujours cherché à se développer et à développer le territoire où ils vivent et travaillent. Pourquoi, dès lors, en souligner l'utilité et la nécessité? Qu'est-ce qui justifie aujourd'hui, le recours et le retour au développement local? Ce développement local, en quoi consiste-t-il de nos jours? /.../ comment le réaliser (Allefresde, 1990, p. 115)?

Une bonne partie de la réponse a été donnée. Il reste à préciser si le territoire à l'étude répond aux conditions essentielles à l'émergence d'un véritable développement local et s'il est approprié de le qualifier d'espace de développement local dynamique.

A partir des huit conditions d'un développement local dynamique que J. Désy (1985, pp. 50-57) identifiait dans une étude sur les expériences de développement local en milieu agro-forestier québécois, et à l'aide de celles que Godard et al. reconnaît comme porteuse d'un développement local, voyons dans quelle mesure il est possible d'affirmer que le secteur de Girardville y répond.

0,1 UN LEADERSHIP, DU CAPITAL HUMAIN ET UN PROJET "LOCOMOTIVE"

Le développement local n'est pas partout possible: dans certaines collectivités durement affectées par l'exode, on ne dispose plus, qualitativement et quantitativement, de la ressource humaine nécessaire pour assurer le développement.

Ces espaces-là sont d'abord des territoires à recoloniser démographiquement: c'est le préalable à tout développement (Allefriesde, 1990, p. 130).

On n'émigre pas pour le plaisir. Les motifs d'un exode sont généralement d'ordre économique. Et, si le développement ne se fait pas sans ressource humaine, celle-ci a besoin d'une raison, gravitant habituellement autour du travail ou d'un projet, pour y participer et pour rester dans son milieu.

Théorie simpliste de l'oeuf et de la poule, où l'élément interrupteur de ce cercle vicieux repose souvent sur la présence ou non d'individus que l'on pourrait qualifier, d'une manière non péjorative, de missionnaires... du développement local! Au-delà de la plaisanterie, la présence ou non d'un certain leadership dans le milieu passe par le médium d'individus "exceptionnels qui investissent presque toute leur énergie, leur temps, voire leur existence dans un ou plusieurs projets".

Un peu prophètes, "bull-dozers", et quelquefois gens de pouvoir et de forte autorité, ils catalysent les forces du milieu (Désy, 1985, 55).

Sur ce plan, Girardville n'est pas en reste, bien au contraire. C'est sans contredit ce qui fait défaut dans bien des petites collectivités en perte de population et d'économie. Ce leadership n'est toutefois pas suffisant, lorsqu'il n'accompagne pas ou ne s'enclenche pas avec la mobilisation de la population autour d'un projet.

0,2 UNE REPONSE A UN BESOIN ET UNE IDENTITE SOCIO-SPATIALE

En projetant au premier plan les relations de l'homme avec l'extériorité, la territorialité exprime le vécu de l'être humain dans l'espace et dans le temps. /.../ et l'être humain entre en contact avec son extériorité par le biais d'un médiateur, le travail (Simard, 1986, pp. 75 et 79).

Le travail est certainement l'un des besoins sociaux fondamentaux de l'être humain, et l'un des besoins les plus criants des populations agro-forestières, comme celle de Maria-Chapdelaine, qui désirent vivre et habiter leur territoire.

A Girardville, la mobilisation, qui s'est faite en 1982 autour de la fermeture de la principale scierie du village, a incontestablement provoqué une adhésion massive des individus à un projet collectif de prise en charge, dont les retombées sont aujourd'hui manifestes.

Mais, que cette mobilisation débouche sur un projet forestier concret, de surcroît coopératif, voilà le fait d'une population qui s'identifiait culturellement à ce mode d'organisation et à cette ressource forestière omniprésente, et qui reconnaissait, dans cette ressource, la mère nourricière du village tout entier.

Selon P. Simard (1986, p. 79), le développement réside dans le travail entier¹⁵⁶, c'est-à-dire dans le contrôle de la territorialité. Et comme la territorialité exprime les relations que l'être humain tisse au sein du système tridimensionnel "société-espace-temps" par l'intermédiaire du travail entre autres, on ne peut parler de développement sans territorialité. La territorialité doit donc être perçue comme lieu du développement, lequel repose, à son tour, sur le travail entier.

On pourrait même dire que le travail entier est "territorialisant", puisqu'il implique pour le travailleur un contrôle des relations qu'il tisse avec son environnement biosocial (Simard, 1986, p. 79).

Avoir le contrôle de sa territorialité c'est manifestement avoir le contrôle de son travail. Le projet de travailler dans son village, sur son territoire constitue donc le cœur du problème ...ou de la solution.

L'obsession d'une stratégie de développement local c'est l'emploi. Il faut que des activités se créent pour que des jeunes ménages se fixent et que la vie se développe. Sinon l'effort de développement reste un exercice sans projection concrète (CADC des Basques, 1988, cité dans Vachon, 1990, p. 161).

Le projet de travailler est en fait le meilleur moyen d'habiter son milieu, autre besoin fondamental qui, à l'instar des espèces végétales et

¹⁵⁶ - Entier, dans le sens que le travailleur détient réellement l'énergie et l'information; l'énergie étant la force nécessaire pour effectuer une activité quelconque, et l'information étant l'habileté du travailleur acquise au cours d'un apprentissage et les connaissances nécessaires pour la réalisation de sa tâche (Simard, 1986, p. 79).

animales, s'exprime par la territorialité, ou encore, l'identité à un lieu¹⁵⁷.

0,3 UN SYSTEME OUVERT A L'EXTERIEUR ET A LA RECHERCHE

La force d'un projet repose sur l'ouverture au milieu local, mais également aux milieux régional, national, voire international. C'est beaucoup grâce aux informations qui circulent en réseau que le milieu local se régénère et se renouvelle.

Par l'intermédiaire de son projet coopératif forestier, la collectivité de Girardville a franchi les frontières régionales, nationales et même internationales: de fréquents échanges ont en effet cours avec la Suède, en ce qui touche l'expertise et la technologie forestières.

Au plan national, la Conférence des coopératives forestières du Québec joue ce rôle oxygénant pour le milieu local, en étant branchée sur plusieurs organisations et instances gouvernementales.

Au plan régional, c'est beaucoup par les réalisations sur le terrain, partout en région, que l'information circule et alimente le

¹⁵⁷ - L'étude d'une collectivité par le biais de la territorialité pourrait être tout aussi féconde pour estimer son degré d'avancement vers une autonomie possible, compatible avec les ressources du milieu, et comme représentation culturelle d'une population à son territoire, que celle faite par le biais de son développement.

milieu. C'est d'ailleurs cette visibilité qui déclenche souvent l'intérêt des organismes pour le milieu dynamique de Girardville.

Plusieurs chercheurs en Sciences appliquées et humaines de l'Université régionale (UQAC) contribuent également au rayonnement de la collectivité, par différents travaux appliqués qui sont d'une extrême utilité à la cause locale. L'inverse est également vrai. C'est du reste grâce à cette collaboration bilatérale que le développement de la connaissance progresse, au profit de l'ensemble.

0,4 UNE GESTION DEMOCRATIQUE A L'ABRI D'UNE RECUPERATION

La gestion démocratique est l'essence même de l'entreprise coopérative, et, à Girardville, rares sont les familles qui n'ont pas une soeur, un frère, un parent, ou les trois à la fois, qui travaillent au sein de la coopérative.

En terme d'analyse, de gestion des ressources ou de développement local toutefois, le problème des systèmes de valeurs affaiblit cette gestion démocratique, lorsque sa prise en considération n'est pas respectée.

Limitées mais néanmoins dynamiques, les ressources naturelles ne deviennent /.../ disponibles qu'à travers le développement du savoir et des techniques d'une part, et la transformation des objectifs individuels et sociaux d'autre part. Faute de connaître ces objectifs, il n'est guère possible de différencier les effets voulus des effets non voulus, et de déterminer les impacts non seulement

biophysiques mais aussi sociaux et culturels de l'utilisation des ressources (Cuhna *et al.*, 1981, p. 62).

Mises à part les conditions techniques¹⁵⁸, les considérations éthiques ne sont pas simples à formuler, du fait de la perception différente des phénomènes par les individus et les groupes socio-culturels.

A Girardville, bien que réel et présent, le problème du choix des valeurs semble dilué par la diversité réduite des groupes socio-culturels et par l'implication générale ...ou presque, de la collectivité dans la cause forestière.

Par extension, nous pourrions dire que cette cause est irrécupérable par un ou quelques individus, puisqu'elle rejoint la masse collective, et à l'égard de la cause, un effet d'entraînement serait au contraire souhaitable à l'ensemble du territoire de Maria-Chapdelaine.

0,5 LE DEVELOPPEMENT LOCAL: UNE OEUVRE DE FORMATION, D'INNOVATION ET DE SOLIDARITE

Selon notre indice ou degré de développement local, deux collectivités, Girardville et Normandin possèdent les prérequis ou des prédispositions au développement local; elles sont suivies de près par

¹⁵⁸ - ...ce qui peut être fait en fonction de l'existence de certains seuils critiques au-delà desquels les phénomènes physiques sont changés de façon irréversible (Cuhna *et al.*, 1981, p. 63).

Dolbeau, Albanel, Pérignonka et St-Thomas. Hormis Mistassini, pour les six collectivités restantes, le travail de mise en œuvre du développement local devra, tôt ou tard, passer par la recolonisation démographique de ces territoires; entre 1976 et 1986 en effet, 484 personnes ont quitté leur village, soit un taux de variation de -11,76%.

Cependant, le plus gros travail à la promotion du développement local reste à faire pour l'ensemble du territoire Maria-Chapdelaine, y compris Girardville et Normandin, soit l'apprentissage du désir de se développer, et de se développer selon ses différences et ses priorités propres.

Un CICF a été proposé comme outil de développement de toute la marge agro-forestière. Ce concept pourrait tout aussi bien s'appliquer à d'autres milieux où les préoccupations diffèrent. En fait, il doit être compris comme étant un outil offrant une filière d'apprentissage, dans ce cas-ci, de la forêt ou de l'agro-foresterie.

...le développement local est un processus inséparable de la formation. Entre développement local et formation, le rapport dialectique est évident: "se former c'est se développer; se développer c'est se former" (Boutin, cité dans Allefresde, 1990, p. 128).

Le niveau d'éducation, de conscience et de formation de la population s'avère être une condition essentielle au développement local. Or, sur l'ensemble du territoire Maria-Chapdelaine, en raison du faible niveau de scolarité, de la présence importante de grandes entreprises dont dépend l'emploi local, et de la spécialisation forestière qui s'y

graffe¹⁵⁸, il importe d'intégrer, dans le processus d'apprentissage, des valeurs qui rejoignent les préoccupations des gens de ce territoire avant tout rural et agro-forestier, pour que se réalise ce désir de développement local.

D'où l'extrême nécessité de créer de nouvelles filières d'apprentissage de cet espace territorialisé, dont le CICF, pour que l'innovation soit au cœur d'un développement solidaire avant tout des populations auxquelles il doit servir.

0,6 TRAVAUX ULTERIEURS

La logique d'un développement local voudrait que la population concernée soit toujours en mesure de repérer son degré de développement, de l'analyser et d'exprimer son désir de se développer. Mais pour être en mesure d'évaluer ainsi sa propre évolution, la population a besoin d'instruments d'analyse, d'évaluation et de formulation de ses attentes.

Godard et al. a identifié des conditions favorables ou non au développement local, qui permettent d'évaluer un possible potentiel. Bien que relatif et imparfait, l'indice ou le degré de développement conçu par l'auteure permet d'avoir une idée d'ensemble de la situation du développement et de l'évolution de la collectivité à cet égard.

¹⁵⁸ - Selon Godard et al., ce sont tous là des obstacles au développement local.

Des travaux ultérieurs devraient porter, d'une part, sur l'élaboration d'outils accessibles et plus spécifiques aux objectifs de développement que la population se donne et, d'autre part, sur le raffinement des conditions ou critères d'analyse du développement local. Le territoire étudié, par exemple, pourrait être à nouveau placé sous analyse, mais avec des critères adaptés aux fondements du développement local; une nouvelle approche, de nouveaux concepts ne demandent-ils pas de nouveaux outils d'analyse?

BIBLIOGRAPHIE

Publiée

- ALLEFRESDE, M., 1987 - "Développement local et ressources locales vers une redéfinition du concept de ressources locales", *Initiatives et solidarités, l'affaires de tous, Rencontres d'Aurillac, Les Actes, Syros ADELS, Paris*, texte tiré du cahier du participant à la session de formation sur l'approche du développement local, les CADC de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, mai 1990.
- ALEXANDER, T.R., FICHTER, G.S., 1973 - *Ecologie*, Paris, Ed. des Deux Coqs d'Or, 160p.
- AUBIN, B., 1982 - "La prise de Domtar", *Actualité*, vol 7, no 6, mai, pp. 47-52.
- BASKERVILLE, G., 1987 - "Comprendre l'aménagement forestier", *Forêt Conservation*, Supplément: comptes rendus du congrès forestier national 1986, février, pp. 47-56.
- BEAUCHER, S., 1988 - "Sylviculteurs demandés", *Forêt conservation*, Montréal, vol. 54, no 10, mars, pp. 14-20.
- BELANGER, L., PINEAU, M., 1983 - "La planification écologique et l'aménagement du territoire urbain québécois: une problématique", *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 27 no 70, avril, pp. 6-20.
- BIRD, P.M., RAPPORT, D.J., 1986 - *Rapport sur l'état de l'environnement au Canada*, Approvisionnements et Services Canada, 273 p.
- BISSONNETTE, M., 1987 - "Le transport du bois, le camion règne en maître dans l'industrie du transport du bois", *Forêt Conservation*, Vol. 53 no 8, décembre-janvier, pp. 24-28.
- BLANCHARD, R., 1960 - *Le Canada français*, Montréal, Fayard, 308p.
- BOUCHARD, L-M. ET GAUTHIER, M-J., 1981, *Atlas régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, A la découverte de la Sagamie*, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, planches A-I.
- BOUCHARD, R., 1988 - *Le pays du Lac-Saint-Jean, Esquisse historique de la colonisation*, Chicoutimi, Gagné Ltée, 233p.
- BOUCHARD, R., PERRON, N., 1988 - *Chicoutimi: la formation de la métropole régionale*, Société historique du Saguenay,

Cahiers Saguenayensia, Histoire des municipalités, no 4, 78p.

BOURQUE, J-F., 1989 - Cadre écologique de référence du territoire Girardville: quelques interprétations pour l'aménagement forestier, Planification écologique contribution de la cartographie écologique, no 39, Direction du patrimoine écologique, Division de la cartographie écologique, Ministère de l'Environnement, juin, 150 p.

CAREAU, Y., 1986, "La territorialité: quelles représentations?", in DIONNE et al., Du local à l'Etat: les territorialités du développement, Actes du colloque "Espaces de développement: quelles territorialités pour la société de l'après-crise?", UQAC, février, pp. 19-28.

CARRE, M-C., 1989 - "Villes et villages forestiers du Québec", Forêt conservation, vol. , no , février, pp. 8-12.

CHASSAGNE, M.-E., 1983 - "Du refus de la mort à l'auto-création", Le local dans tous ses Etats, Autrement, Paris, pp. 28-35.

CLEMENT, M., MARTEL, C., 1989 - Profil des coopératives de travailleurs du secteur forestier, 1987-1988, Direction générale des coopératives, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 59 p.

CLEMENT, M., MARTEL, C., 1990 - Profil des coopératives de travailleurs du secteur forestier, 1988-1989, Direction générale des coopératives, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 23 p.

COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES MARIA CHAPDELAINE, 1988 - Profil socio-économique de la collectivité Maria Chapdelaine et priorités de développement, Mistassini, 67p.

COMITE DU CINQUANTIEME, 1982 - Livre du cinquantième anniversaire 1932-1982, Girardville, 75p., (publication discontinue).

COMITE REGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SERVICES EN FORESTERIE, 1985 - Rapport d'enquête sur le profil des entreprises et des travailleurs du secteur forestier, Région 02, Chicoutimi, 15 p.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, 1988 - Notre avenir à tous (édition française du "rapport Brundtland"), Montréal, Les Éditions du Fleuve, 454p.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, 1989 - *Deux Québec en un, Rapport sur le développement social et démographique, Québec et Gaetan Morin, Québec, 123 p.*

CUNHA, A., GREER-WOOTTEN, B., RACINE, J.-B., PINCHEMEL, PH., RACINE, J., SCHUBELER, P., RAFFESTIN, C., HISNARD, H., BRUNEAU, M., MACALUSO, R., TRICART, J., 1981 - *Terrains vagues et terres promises, Les concepts d'éco-développement dans la pratique des géographes, Paris, PUF, Cahiers de l'IUED, 299p.*

CUTHBERT, J.R., 1987 - "L'environnement et l'utilisation polyvalente de la forêt, les arbres nous cachent-ils la forêt?", *Forêt Conservation, Supplément: comptes rendus du congrès forestier national 1986, février, pp. 94-97.*

DANAHER, K., 1989 - "La crise de l'agriculture américaine atteint son seuil critique, tragiques avatars d'un modèle triomphant", *Le Monde Diplomatique, mars, no 420, pp. 20-21.*

DE ROSNAY, J., 1975 - *Le macroscope, Vers une vision globale, Paris, Editions du Seuil, 298p.*

DERY, G., 1987 - "Guide de modalités: réaction de l'industrie", *Forêt Conservation, vol. 54 no 3, Juin, pp. 27-30.*

DESY, J., 1989 - "Forespoir: Une étincelle pour un mouvement social et un virage écotechnologique en zone agroforestière", *Le local en mouvements, GRIR, UQAC, pp. 213-239.*

DESY, J., 1985 - "Le Québec agro-forestier: l'autre développement, *Nouvelles de l'écodéveloppement, Centre international de recherche sur l'environnement et le développement, Ecole des hautes études en sciences sociales, no 35, décembre, Paris, pp. 50-57.*

DESY, J., 1985 - "Expériences innovatrices locales et micro-régionales en milieu agro-forestier au Québec", *Chicoutimi, Actes du colloque: le développement agro-forestier au Québec et en Finlande, Cahiers de l'ACFAS, no 39, UQAC, pp. 169-210.*

DROUIN, G., "Arômes à vendre", *Réseau, vol. 16, no 7, Québec, mars.*

FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER ET DE LA FORET, 1984 - "Faudrait qu'on fasse avec le bois la même chose qu'avec l'électricité", *Notre forêt, Montréal, Dossier réalisé par la coopérative d'édition Zone libre, pp. 65-69,*

(publication discontinuée).

FLEURY, A., MOLLARD, A., 1976 - **Agriculture, Système social et Environnement**, Grenoble, Centre national d'études économiques et juridiques agricoles, 327p.

FORSYTH, N., 1987 - "J.R. BOOTH Sur les traces d'un magnat du bois", **l'Archiviste**, septembre-octobre 1987, vol. 14 no 5, pp. 10-11.

FORTIN, A., 1985 - "L'observation participante: au coeur de l'altérité", in DESLAURIERS, J-P., **La recherche qualitative: résurgence et convergences**, Groupe de recherche et d'intervention régionales, Université du Québec à Chicoutimi, pp. 31-46.

FORTIN, J-A., 1941 - "La colonisation au Lac-St-Jean", **Le Progrès**, 12 mars.

GAGNE, G., LEVESQUE, Y., LUSSIER, P., TOMLINSON, J., 1976 - **Méthodes et matériel d'exploitation forestière 1**, Ministère de l'Energie et des Ressources, COGEF, Gouvernement du Québec, 163p.

GAGNE, R., 1984 - "L'information écologique dans la gestion des forêts au Québec", **L'Aubelle**, no 43, novembre, pp. 17-19.

GAZETTE OFFICIELLE DU QUEBEC, 1985 - **Décret 1486-85**, 17 Juillet 1985, pp. 5351-5355.

GERARDIN, V., 1989 "Introduction à l'écologie forestière", **L'Aubelle**, no. 73, octobre, pp. 1-2

GERARDIN, V., 1988 - "Le rôle de la cartographie écologique dans une perspective d'utilisation polyvalente du milieu forestier", **L'utilisation polyvalente de la forêt: une utopie?**, ACFAS, Actes du colloque, Montréal, pp. 135-146.

GIRARD, C. PERRON, N., - 1989 **Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean**, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 665 p.

GIRARD, C., JACQUES, P., PERRON, N., 1988 - "L'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean", **Réseau**, Le magazine de l'Université du Québec, vol. 20 no 3, novembre, pp. 12-16.

GODARD, O., CERON, J-P., VINAVER, K., PASSARIS, S., 1985 - "Le développement endogène et la différenciation des espaces de développement: une grille d'analyse pour le développement local", **Nouvelles de l'écodéveloppement**, Centre international de recherche sur l'environnement et le développement, Ecole des hautes études en sciences

- sociales, no 35, décembre, Paris, pp. 24-43.
- GOSSELIN, P., 1986 - Santé environnementale au Québec, Bases théoriques et pratiques, Les Publications du Québec, 336p.
- GRATTON, J., LEGUERRIER, J., DRAINVILLE, G., WINDLE, J.R., EBACHER, R., 1990 - "La désintégration sociale du Québec", Le Devoir, octobre.
- HAMELIN, J., 1967 - Le Canada français: son évolution historique, Trois-Rivières, Boréal Express ltée, 63p.
- JESSOP, J., WEAVER, C., 1985 - "La coopération communautaire: une stratégie pour le développement local, Les ambiguïtés du pouvoir local, Revue internationale d'action communautaire, Ed. Saint-Martin, Montréal, pp. 149-155, texte tiré du cahier du participant à la session de formation sur l'approche du développement local, les CADC de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, mai 1990.
- JOBIDON, R., SAINT-AMAND, D., 1986 - Gestion forestière, Canada, Modulo, 197 p.
- JURDANT, M., BEAUBIEN, J., BELAIR, J.L., DIONNE, J.C., GERARDIN, V., 1972 - Carte écologique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Environnement Canada, Centre de recherche forestière des Laurentides, Rapport d'information Q-F-X-31, Vol. 1, 2 et 3.
- LABERGE, J., et collaborateurs, 1983 - Itinéraire toponymique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Etudes et recherches toponymiques, 5, 101p.
- LAFOND, R., 1986 - Aménagement polyvalent du territoire, Modulo éditeur, Mont-Royal, 138 p.
- LANG, Reg et ARMOUR, Audrey, 1980 - Livre-ressource de la planification de l'environnement, co-publié par Environnement Canada et la Société Multiscience, 355p.
- LAPLANTE, R., 1986 - "Etat, dépendance et réorganisation communautaire: pour cerner les enjeux sociaux du reboisement", in: J.L. KLEIN, P.W. BOUDREAU, R. MORIN (ed), Aménagement et développement, vers de nouvelles pratiques, Cahiers de l'ACFAS, no 38, Québec, PUQ, pp 55-70.
- LAPLANTE, R., 1985 - "Un regard critique sur la politique québécoise de reboisement", Le développement agro-forestier au Québec et en Finlande, Cahiers de l'ACFAS, no 39, Groupe de recherche et d'intervention régionale, UQAC, pp. 91-110.

- LAPOINTE, A., PREVOST, P., SIMARD, J-P., 1981 - **Economie régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean**, Chicoutimi, Gaetan Morin & associés ltée, 272p.
- LAURENDEAU, A., 1990 - "Les municipalités régionales de comté (MRC) et la ressource faunique en milieu forestier", **Informéthique**, Programme court en éthique et déontologie professionnelle, UQAC, mars-avril, pp. 16-20.
- MARCIL, C., mai 1983 - "Un peu d'histoire sur la forêt québécoise", **Forêt Conservation**, vol.53 no 5, pp. 32-39.
- MACKAY, D., 1987 - **Un patrimoine en péril**, La crise des forêts canadiennes, Québec, Les publications du Québec, 302p.
- MALDAGUE, M., 1974 - **Problématique de la crise de l'environnement**, Thèse de doctorat, Université Laval, 236p.
- MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, 1984 - **La politique forestière du Québec**, Problématique d'ensemble, Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, 1985 - **Bâtir une forêt pour l'avenir**, La politique forestière, Gouvernement du Québec, 98p.
- MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, en collaboration avec le MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT et le MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE, 1986 - **Modalités d'intervention en milieu forestier**, Guide, Gouvernement du Québec, 75p.
- MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, 1989 - **Ressource et industrie forestières**, Portrait statistique édition 1988, Québec, 55 p.
- MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE REGIONALE, 1988 - **Un plan de développement économique pour les régions périphériques du Québec**, Volet Saguenay-Lac-Saint-Jean, Document de consultation, Montréal, 38 p.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, ET DE LA TECHNOLOGIE, 1990 **Coopératives du Québec données statistiques (excluant les caisses d'épargne et de crédit)** 1988, Direction générale des coopératives, 30 p.
- MOUNIER, A., MOLLARD, A., FARGET, M.A., 1974 - **Choix des techniques et planification de l'environnement**, le cas de l'agriculture française, Grenoble, C.N.E.E.J.A., 61p.
- MRC MARIA CHAPDELAINE, 1987 - **Schéma d'aménagement**, Gendron et

Associés, Mistassini, Juin, 120 p.

OCDE ET LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1989 - Réussir le changement par l'initiative locale, Lettre d'information publiée conjointement, texte tiré du cahier du participant à la session de formation sur l'approche du développement local, les CADC de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, mai 1990.

OUELLET, F., 1966 - *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850, Structures et Conjoncture*, Montréal et Paris, Fides, 639p.

PELLETIER, F., 1988 - "Les mastodontes de la forêt", *Forêt Conservation*, octobre, vol. 56 no 6, pp. 24-28.

PELLETIER, J., LACASSE, M., DUCHARME, J-L., 1980 - *Le loisir relié à l'utilisation de la faune au Québec*, Etude auprès de la population, *Les faits saillants*, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Gouvernement du Québec, 12p.

PLANTE, M., 1986 - *Brûlage des aires d'ébranchage*, Rapport technique et financier, Ministère Energie et Ressources, Unité de gestion Chibougamau, 18 p.

PROULX, J., 1990 - "Le développement durable", *La terre de chez-nous*, septembre 1990, pp. 11-14.

PROVOST, G., 1989 - *Perspectives de l'économie et du marché du travail 1989-90 à 1990-91 réseau Saguenay-Lac-St-Jean*, Emploi et Immigration Canada, Direction des services économiques région du Québec, août, 58p.

PROVOST, G., 1989 - *Perspectives de l'économie et du marché du travail CEC Dolbeau 1988-89 à 1990-91*, Emploi et Immigration Canada, Direction des services économiques région du Québec, 68p.

RAMADE, F., 1978 - *Eléments d'écologie appliquée, Action de l'homme sur la biosphère*, Paris, McGraw-Hill, 576p.

REEVES, H., 1986 - *L'heure de s'enivrer ou l'univers a-t-il un sens?*, Paris, Seuil, 279 p.

REGROUPEMENT POUR UN QUEBEC VERT, LABORATOIRE DE GEOGRAPHIE DE L'UQAC, GRIR, 1987 - *Stress environnementaux au Québec; Sagamie 1987*, Carte 1:250 000.

REGROUPEMENT POUR UN QUEBEC VERT, 1988 - *L'utilisation polyvalente de la forêt: une utopie?*, Actes du colloque, 54e congrès de l'Association canadienne-française pour

- l'avancement des sciences, Montréal, 233p.
- RIOUX, C., 1988 - "L'industrie forestière québécoise", in REGROUPEMENT POUR UN QUEBEC VERT, L'utilisation polyvalente de la forêt: une utopie?, Actes du colloque, 54e Congrès de L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Québec, pp. 10-23.
- RISI, C., 1986 - "Horizontalité et verticalité du rapport société-espace", in DIONNE et al., Du local à l'Etat: les territorialités du développement, Actes du colloque "Espaces de développement: quelles territorialités pour la société de l'après-crise?", UQAC, février, pp. 7-18.
- ROCHETTE, G., 1984 - "Le drame du secteur forestier: la gestion du MER", *Notre forêt*, Montréal, Dossier réalisé par la coopérative d'édition Zone libre, pp. 53-63.
- SACHS, I., 1980 - *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Economie et Humanisme, les éditions Ouvrières, 137p.
- ST-MAURICE, Y., 1989 - *Le secteur forestier au Saguenay-Lac-St-Jean : Etat de la situation et perspectives*, La Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, 79p.
- SARRAZIN, R., CANTIN, M., GAGNON, A., GAUTHIER, C., LEFEBVRE, G., 1983 - *La protection des habitats fauniques au Québec*, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune, Gouvernement du Québec, 256p.
- SARRAZIN, R., CANTIN, M., GAGNON, A., GAUTHIER, C., LEFEBVRE, G., 1983 - *La protection des habitats fauniques au Québec, Annexe B, Les activités d'altérations des milieux et leurs répercussions sur la faune*, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune, Gouvernement du Québec, 175p.
- SAVARD, M., 1989 - *Pour que demain soit, une région fait le point sur son environnement*, Chicoutimi, Editions JCL, 331p.
- SEGUIN, N., 1977 - *La conquête du sol au 19e siècle*, Québec, Boréal Express, 295p.
- SIMARD, P., 1986 - "La territorialité comme lieu de développement", Du local à l'Etat: les territorialités du développement, GRIR, Chicoutimi, pp. 75-96.
- STATISTIQUES CANADA, 1986 - *Données de recensement, 1986*.

TREMBLAY, V., mai-juin 1969 - "La forêt saguenéenne avant la colonisation", *Saguenayensia, Revue de la Société Historique du Saguenay*, vol. 11 no 3, pp. 77-80.

TURCOTTE, G., 1988 - "31 Municipalités classées collectivités à vocation forestière", *L'investisseur*, vol. 1 no 1, pp. 18-20.

Non publiée

ALLEFRESDE, M., 1990 - *Le développement local en milieu rural: l'affaire de tous*, pp 115-135, texte tiré du cahier du participant à la session de formation sur l'approche du développement local, les CADC de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, mai 1990.

ARCHIVES MUNICIPALES, Municipalité de Girardville.

BUREAU, Luc, 1976 - *Technologie appropriée et développement rural région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Document de travail préparé pour un colloque patroné par le Conseil canadien de l'aménagement rural et ayant pour thème "Une technologie appropriée pour le Moyen-Nord Canadien", juillet, 108p.

CADC DES BASQUES, 1988 - *Diagnostic, stratégie et plan d'action pour le développement économique de la MRC des Basques*, décembre, texte tiré du cahier du participant à la session de formation sur l'approche du développement local, les CADC de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, mai 1990.

COMITE REGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SERVICES EN FORESTERIE, 1987 - *Portrait socio-pédagogique du secteur de la foresterie*, document provisoire, 61 p.

COMTOIS, G., 1980 - *Naissance, théorie et développement de la coopération*, UQAC, Département des sciences économiques et administratives, Maîtrise en gestion des PMO, notes de cours.

CONFERENCE DES COOPERATIVES FORESTIERES DU QUEBEC, 1988 - *Projet "Education Coopérative"*, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction des Associations Coopératives, 64p.

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX, 1986 - *Pour une forêt socialement, écologiquement, et économiquement rentable par la création d'une société publique d'aménagement et de gestion forestière*, Mémoire présenté par la Confédération

des Syndicats Nationaux devant la Commission de l'Economie et du Travail concernant l'avant-projet de Loi sur les Forêts, le 1er octobre, 88p.

CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, 1986 - Le flottage du bois un oubli dans l'avant-projet de loi sur les forêts, Mémoire soumis à la Commission de l'économie et du travail, à l'occasion de la consultation particulière sur l'avant-projet de loi sur les forêts, 26p.

COTE, A., 1986 - Notes pour l'allocution, Monsieur Albert Côté, Ministre délégué aux forêts, Lors du Colloque sur la foresterie organisé par l'Université du Québec à Chicoutimi, le 24 octobre, 74p.

DRAPEAU, J-P., 1989 - Le développement durable est-il applicable à la foresterie québécoise?, Québec, le 9 novembre, Union québécoise pour la conservation de la nature, 16p.

DUFOUR, J., 1986 - La forêt boréale au Québec et la stratégie mondiale de la conservation, Texte d'une communication présentée dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Sherbrooke, le 25 septembre, 28p.

FORESCOIR, 1986 - Dégradation et revalorisation des espaces forestiers au Québec: le cas de la Sagamie, Problématique Groupe de recherche et d'intervention régionale, UQAC, 11p.

FORESCOIR, 1990 - FORESCOIR : les perspectives d'un renouveau forestier en Sagamie, GRIR, UQAC, 23 p.

GAUDREAU, G., sept. 1986 - L'exploitation des forêts publiques au Québec (1842-1905: cadre juridique, mode d'appropriation et évolution des récoltes, thèse de doctorat en histoire présentée à l'UQAM, 456p.

GROUP D'IMPLANTATION DU REGIME FORESTIER -1989 Séance d'information sur l'implantation du régime forestier dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), novembre.

LEMIEUX, G., 1988 - La paysannerie et la biologie du sol: une équation environnementale, Texte présenté en conférence à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Faculté de foresterie et de Géodésie, Université Laval, mars, 33p.

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, 1987 - Incidences du nouveau régime forestier, Document interne, 62p.

MIRON, F., 1990 - Guyenne, une paroisse marginale, une

tentative de développement durable, Colloque sur la qualité de la vie, octobre, 10p.

MOUSSALY, S., 1987 - Méthodes de planification régionale, Notes de cours.

PAQUET, G., 1988 - Qu'est-ce qu'un microsite propice à la mise en terre d'un plant? Conférence présentée lors de la rencontre provinciale des coopératives forestières du Québec à Mont-Laurier, février, 13p.

PETELLE, Y., 1983 - Correspondance avec Yves Duhaime, alors ministre de l'Energie et des Ressources du Québec.

REGROUPEMENT POUR UN QUEBEC VERT, 1986 - Enoncés de principes d'une politique forestière au Québec, Mémoire présenté devant la Commission de l'Economie et du Travail concernant l'avant-projet de Loi sur les Forêts, septembre, 104p.

VACHON, B., 1990 - L'approche du développement local, session de formation, les CADC de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, Groupe de recherche en aménagement et développement des espaces ruraux et régionaux, UQAM, mai, 202 p.

DESCRIPTION DES METHODES DE COUPE¹

La coupe de jardinage² consiste à prélever périodiquement des arbres mûrs choisis individuellement ou par petits groupes, ce qui favorise la régénération naturelle, ménage le terrain et offre des résultats esthétiques présentables. Elle garantit l'existence d'une formation inéquienne³ en maturation permanente, où l'on peut trouver aussi bien des billes de bonne taille que de petits sujets d'arbres à pâte. Par contre, la méthode est complexe et difficile à administrer, et elle ne convient pas aux essences à racines horizontales ni aux essences de lumière. On y recourt couramment dans les forêts feuillues.

La coupe progressive consiste à effectuer périodiquement des coupes dans un peuplement régulier arrivé à maturité, afin d'obtenir une régénération naturelle à l'abri des semenciers. Contrairement à la coupe de jardinage, ce système donne un nouveau peuplement équien.

La coupe à blanc⁴ consiste à récolter la totalité des arbres commercialisables sur de grandes superficies; son but est le prélevement le plus économique de la ressource. Elle laisse des résultats fort laids et c'est elle qui modifie le plus les conditions du milieu; elle expose le sol au soleil, à la pluie, aux vents et aux températures extrêmes. Les coupes rases peuvent couvrir de quelques acres à des dizaines de milliers; on en a vu parfois s'exécuter sur 50 000 acres et mettre à nu des vallées et des bassins de drainage entiers.

¹ - Ces renseignements sont tirés du Guide de modalités d'intervention en milieu forestier du MER, annexe 3, et du livre de Donald MacKay, Un patrimoine en péril, p. 180.

² - Synonymes: coupe sélective, coupe à diamètres limités, coupe par pieds d'arbres.

³ - D'âge différent.

⁴ - Synonymes: coupe rase, coupe blanche, coupe à blanc et coupe totale.

IMPLICATION DES COMPAGNIES DANS L'AMENAGEMENT

Avant 1974, les compagnies sont tenues d'aménager leurs concessions, mais sans grande rigueur. Du moment qu'elles font "étalage d'un semblant d'aménagement" (MacKay, 1987, p. 165), leurs permis d'exploitation, valables pour 1 an, sont automatiquement renouvelés.

Du côté des compagnies, et malgré la souplesse du Gouvernement, on invoque l'incertitude de pouvoir jouir longtemps des concessions, pour s'excuser de ne pas se soumettre à l'aménagement.

Selon Dan MacArthur, professeur rattaché à l'Université McGill (*idem*, p. 168), la durée du bail intervient parfois pour beaucoup. Mais aussi:

Elles se sont habituées à disposer de beaucoup plus de terres qu'elles n'en ont vraiment besoin ou à se dire qu'elles trouveront toujours de nouvelles concessions. Sans doute n'ont-elles jamais été réellement contraintes de pratiquer un authentique aménagement (*idem*).

L'idée d'allouer de grandes superficies de terres forestières remonte aux années 1868-1870; pour financer leurs activités forestières, une disposition (appelée "transfert conditionnel") permet aux concessionnaires d'offrir leurs concessions en garantie pour obtenir un prêt.

Très rapidement, à compter de 1870, la loi relative aux banques, qui relève des autorités fédérales, prévoit l'utilisation des concessions à des fins d'emprunt (Gaudreau, 1986, p. 217).

C'est ainsi que s'est développée "l'habitude" de consentir des allocations de terres forestières beaucoup plus grandes que les véritables besoins des compagnies. Le tableau II, couvrant les années 1979 à 1984, illustre bien cette pratique.

TABLEAU II

**SUPERFICIE DES ALLOCATIONS DE BOIS
PAR REGION ADMINISTRATIVE**

**sapin, épinette, pin gris
('000 m³/an)**

Région	Possibilité ¹	Allocation	Coupe moyenne ²
01	1 795	3 240	2 220
02	5 050	9 840	6 590
03	615	1 120	880
04	1 765	2 680	1 740
05	15	35	30
06	290	580	570
07	1 160	1 635	990
08	3 765	7 200	5 750
09	3 535	5 360	1 980
Total	17 990	31 690	20 750

1. Possibilité biophysique sans la zone pâte inaccessible, qui tient compte des pratiques actuelles de récolte.

2. Pour les cinq dernières années (1979-80 à 1983-84).

Source: MER, 1985, p. 44.

La Loi 150 modifie ce système d'allocations des terres mais pas nécessairement leur dimension, puisque le CAAF pourra encore servir de garantie pour obtenir un meilleur financement à l'exploitation et la transformation industrielle.

Une autre explication s'ajoute à celle du financement, pour montrer pourquoi les territoires alloués couvrent de si grandes superficies.

On se rappellera l'allusion faite à l'épuisement du bois propre au sciage pour justifier la baisse du volume de coupe en Sagamie, à partir de la fin des années 1870 (revoir la figure 5, chapitre I). Cette diminution qualitative des billots (diamètre) doit être compensée par une augmentation quantitative des billots (nombre), en l'occurrence, par une augmentation des superficies allouées (concessions); ce qui fournit une seconde explication à l'"habitude" gouvernementale d'en allouer plus que moins, mais explique aussi l'augmentation temporaire du volume de coupe constatée sur la figure III, à partir de 1886, pour baisser à nouveau autour de 1893 et s'effondrer au début du siècle, i.e. lorsque la ressource (pin) est totalement épuisée, qualitativement et quantitativement.

Et c'est justement à cette période qu'apparaît l'industrie des pâtes et papiers;

Des essences jusqu'alors ignorées, et même des arbres jugés trop petits pour le bois de sciage, sont maintenant recherchés. Il n'est pas surprenant alors de voir la superficie totale affermée s'étendre considérablement à compter de 1898: plus de 25 000 milles carrés de nouvelles concessions s'ajoutent aux anciens territoires de coupe entre 1898 et 1905 (Gaudreau, 1986, p. 120).

Cette nouvelle perspective de développement, que donne l'industrie papetière au secteur forestier, réfère au progrès technologique qui la rend possible, et qui constitue, pour les compagnies, le second argument pour ne pas investir dans l'aménagement.

L'industrie forestière compte beaucoup sur l'amélioration constante des technologies de transformations pour compenser la diminution des approvisionnements.

On prétendait volontiers depuis longtemps dans l'industrie que peu importe ce qui pousse sur les terrains coupés, /.../ les usines finiraient bien par se servir de n'importe quoi... (idem, p. 164).

Le peu d'engouement manifesté par l'industrie forestière pour l'aménagement, on le voit bien, a de fortes racines historiques; ses faits et gestes sont dictés et obnubilés par l'espérance placée dans le développement de nouvelles technologies pour pallier à l'épuisement de la ressource...

Dans la nouvelle Loi, en voulant impliquer davantage les compagnies dans l'aménagement, le Gouvernement s'attaque donc au vaste défi des attitudes à changer face à l'exploitation d'une ressource.

METHODE DE CALCUL DE LA POSSIBILITE NATURELLE¹

La possibilité naturelle forestière consiste en la quantité maximale qu'il est possible de récolter annuellement dans une forêt, sur la base d'un rendement soutenu (voir annexe 4); elle tient compte de toutes les tiges marchandes dans tous les peuplements exploitables et des résultats escomptés des techniques sylvicoles qui peuvent s'y appliquer. Elle suppose la récolte de tous les peuplements résineux mûrs de 49 mètres cubes et plus par hectare.

Cependant, les pratiques actuelles privilégient la sélection des meilleurs peuplements, sur la base du volume moyen par unité de surface et par tige; les peuplements de moins de 70 mètres cubes par hectare sont inexploités. Il en résulte une perte de volume, puisque les tiges de petites dimensions et les peuplements de plus faible volume à l'hectare ne sont pas récupérés.

¹ - Source: MER, Problématique d'ensemble, 1984.

LE PRINCIPE DU RENDEMENT SOUTENU¹

Ce principe signifie que la coupe annuelle maximale ne doit pas excéder le volume annuel maximum de matière ligneuse que l'on peut prélever à perpétuité dans une unité d'aménagement (possibilité biophysique), sans diminuer la capacité productive du milieu forestier et sans provoquer de rupture de stock. Selon ce principe, on ne retire de la forêt que "l'intérêt" du capital.

Historiquement, ce principe a souvent été invoqué comme but théorique à atteindre²; mais dans la réalité, il s'est avéré nettement difficile d'application et même dépourvu de sens en certains endroits de la forêt.

Son utilisation presuppose, en effet, une forêt équilibrée dans la distribution des classes d'âge des peuplements, ce que la forêt (boréale) québécoise n'offre pas; en fait, la majorité des forêts ne satisfont pas aux exigences de la forêt "normale"³, plus de la moitié des peuplements étant composée de strates mûres. Le plus souvent, ce principe est donc abandonné au profit d'une gestion des stocks disponibles, vu la faible productivité des peuplements surannés et la mortalité élevée qui y est observée.

¹ - Source: MER, Problématique d'ensemble, 1984.

² - Il est d'ailleurs inscrit dans la Loi 150, tout comme il l'avait été dans la précédente.

³ - Dans ce type de forêt, on doit récolter annuellement les peuplements les plus âgés et s'assurer de leur régénération (Lafond, 1986, p. 32).

GRANDS TRAITS DE L'EXPLOITATION PASSÉE ET ACTUELLE¹

A la fin des années 1970, la machinerie lourde introduite en forêt est capable de couper 100 arbres à l'heure (par l'exploitation en troncs entiers); on est bien loin du temps de la hache et de la sciotte !

Jusqu'aux environs de 1940, toute forme d'opération rattachée à la coupe ou au transport est exécutée sans aucune mécanisation. A la fin de la décennie, la scie mécanique fait son apparition, pour remplacer totalement la hache et la sciotte vers la fin des années 1950.

Armés d'une scie mécanique, les bûcherons pouvaient couper en un quart d'heure autant de bois que deux hommes en une heure à l'aide d'une sciotte (MacKay, 1987, p. 128).

Pour le transport du bois jusqu'aux rivières et jusqu'aux lacs, le cheval et l'auto-neige cèdent graduellement leur place au petit débardeur à chenille et à roues. Le transport d'été fait son entrée, allongeant la saison d'exploitation. Le flottage diminue de popularité. Le travailleur forestier commence à se spécialiser.

Autour de 1960, l'introduction de la débusqueuse à roues marque un pas très important dans la mécanisation des opérations forestières, amenant le remplacement graduel de l'exploitation en rondins par celle en troncs entiers. L'apparition de chargeuses hydrauliques rend la manutention des bois de plus en plus mécanisée. Les opérations d'abattage et de tronçonnage connaissent des débuts de mécanisation.

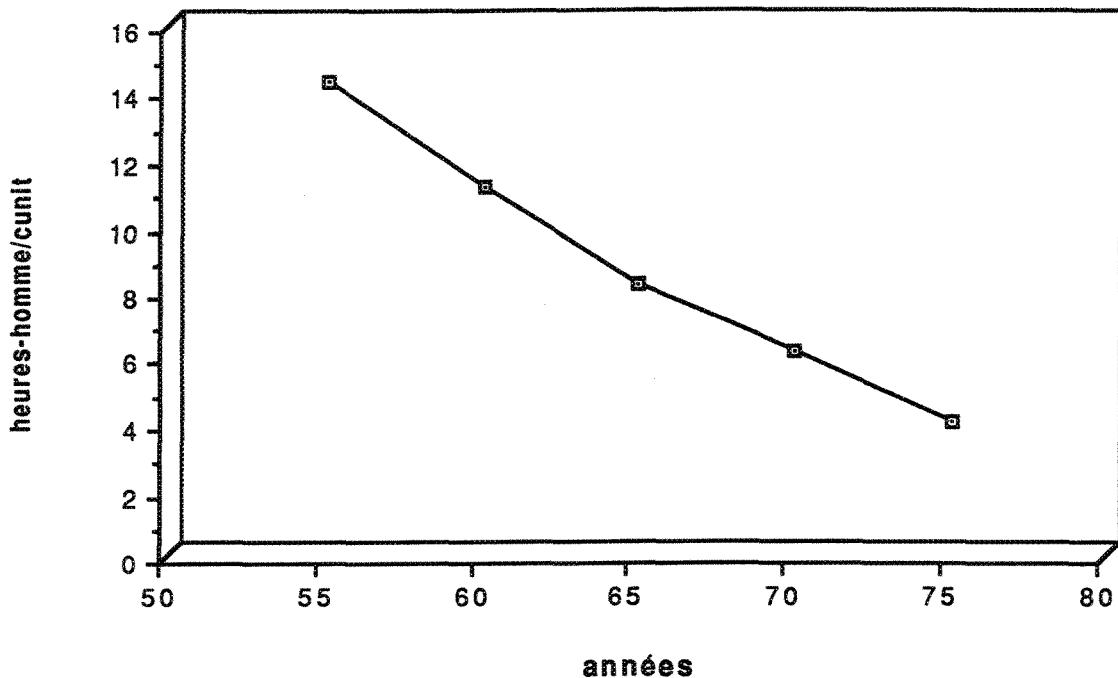
La capacité de charge des camions prend de l'importance. La densité et la qualité du réseau routier s'améliorent. Le flottage est en perte de vitesse. Le travailleur forestier devient de plus en plus spécialisé, et le travail en équipe remplace le travail individuel.

A partir de 1965, l'apparition de nombreux types d'équipements, dont plusieurs sont des adaptations d'équipements utilisés dans l'industrie de la construction, marque le début d'une mécanisation intégrale des opérations forestières et de toutes les phases de l'exploitation. Les

¹ - Ces renseignements sont tirés du chapitre 1 de Méthodes et matériel d'exploitation forestière, de Gagné et al., et d'enquêtes orales réalisées auprès d'anciens travailleurs forestiers du territoire de Girardville.

dépenses énergétiques humaines sont réduites au minimum et le travailleur forestier est définitivement devenu un ouvrier spécialisé.

La figure 15 montre bien la progression de la productivité qui en résulte; quant au tableau IV, il trace et compare les grandes caractéristiques d'un chantier autour de 1940, soit avant la mécanisation, et celles d'un chantier intégralement mécanisé aux environs de 1980.



Note: Énergie nécessaire pour une même productivité

Source: Gagné et al., 1976, p. 15.

Figure 15 Evolution de la productivité dans les exploitations forestières, période 1955-1975

COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES D'UN CHANTIER DE COUPE EN
OPÉRATION AUTOUR DE 1940 ET DE 1980. (*)

GRANDES VARIABLES		ELEMENTS	CARACTÉRISTIQUES					
			1940		1980			
DIMENSION SPATIO-TEMPORELLE	localisation	Principalement le long des rivières, de leur embouchure vers leur source.		Sans distinction à l'intérieur de la zone commerciale, mais de plus en plus à sa limite nord.				
	superficie	De 100 à 200 acres.		De quelques acres à des dizaines de milliers, mais généralement inférieure à 25 000 acres (10 000 ha).				
	durée de la saison d'exploitation	En hiver seulement; de la mi-octobre à la mi-mars, avril.		Plus de 9 mois				
MÉTHODE D'EXPLOITATION	année	1940	1950	1960	1980			
	volume de production (*)	De 4 à 5 000 cordes (**) 200 000 cordes		200 000 cordes	50 000 - 100 000 cunits (**)			
	n. trav. - machinerie	100 t. - à la sciotte	3000t. - sciotte et scie mécanique	500 - machinerie forestière	300-600-mécanisation intégrale			
	rapport homme - corde	1 t. pour 50 cordes	1 t. pour 67 cordes	1 pour 400 cordes				
	méthode de coupe	Coupe sélective		Coupe à blanc				
	procédé d'exploitation	Sciage	Pâtes et Papiers	Sciage	Pâtes et papiers			
		Rondins de 12 ou 16 pieds	Rondins de 4 pieds	Troncs et arbres entiers	Rondins toutes longueurs, copeaux, troncs et arbres entiers.			
	destination	Principale	Secondaire	Secondaire	Principale			
	diamètre minimal coupé	Env. 17 cm	Env. 12 cm	30 cm	10 cm			
	essences coupées	Pin, sapin, épinette.		Pins blanc et rouge, Pin gris, sapin, bouleau jaune, épinette.				
TRANSPORT	intervalle de temps entre chaque coupe	Une dizaine d'années.		De 60 à 80 ans.				
	qualité de la régénération	Bonne		Insuffisante. "Le travail à chevaux s'était montré clément pour les jeunes arbres préétablis hauts de quelques pouces à 10 pieds, car si les bêtes contournaient ces spécimens qui assuraient la régénération naturelle, les machines, elles, écrasent tout sur leur passage."				
	accessibilité	A pied, à cheval, en canot ou en radeau		En auto, en autobus ou en avion.				
CONDITIONS DE VIE DU TRAVAILLEUR	transport du bois à l'usine	Drave		Flottage et transport par camion.				
	conditions d'hébergement	Camps de bois rond, souvent infestés de poux, avec des lits doubles où l'on couche à deux.		Maisonnées amovibles offrant tout le confort des maisons modernes.				
	conditions de travail	Travail laborieux, longues journées de travail pouvant atteindre 12 heures.		La machinerie, de plus en plus sophistiquée, a rendu le travail moins laborieux et moins exigeant du point de vue énergétique. Toutefois, la mécanisation a entraîné une panoplie de nouveaux malaises et d'accidents reliés au bruit, aux vibrations et à l'utilisation de la machinerie. "On meurt plus en forêt, toutes proportions gardées, que dans n'importe quel autre secteur d'activité." Quant au travail à forfait implanté par cette structure, il contribue (à sa manière, i.e. par la tension mentale) à augmenter les malaises et accidents.				
ADMINISTRATION	qualifications du travailleur	Aucune. Le travail en forêt est complémentaire de l'activité agricole.		Travailleur spécialisé.				
	mode de tenure	Octroi de limites à bois, de parterres de coupe par permis.		Système de concessions forestières.				
	gestion	Le gouvernement. Le contracteur fait sa demande de permis directement au gouvernement ou par l'intermédiaire d'une compagnie forestière.		Le gouvernement (contrôle) et l'industrie forestière par l'intermédiaire des ingénieurs forestiers.				
DISPONIBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE	paradoxe	Du fait de la guerre, la demande de main-d'œuvre est plus forte, mais difficile à trouver parce qu'attirée par de meilleures conditions de travail dans l'industrie qui se développe en ville.		Fort taux de chômage mais pénurie de main-d'œuvre et ceci, en dépit de l'amélioration considérable des conditions de travail et des salaires élevés aux travailleurs.				

1 - Des renseignements sont extraits du chapitre 1 de Méthodes et matériel d'exploitation forestière, de Gagné et al., du livre de D. Macray, Un patrimoine en péril, du dossier réalisé par Zone Libre, Notre forêt, et d'enquêtes orales tenues auprès d'anciens travailleurs forestiers du territoire de Girardville.

2 - Cette information vise plus à montrer l'évolution de la récolte en fonction de l'énergie et de la technique utilisées, qu'à comparer la productivité des méthodes entre elles. Il s'est opéré trop de changements quant à la saison d'exploitation, le nombre d'heures de travail par jour, le nombre de jours ouvrables, la méthode de coupe, le procédé d'exploitation, la mécanisation, la superficie des parterres de coupe, l'unité de mesure, etc.etc...

En 1940, par exemple, un bûcheron pouvait couper de 100 à 120 billots de 12 pieds, pour deux dollars...

"Ca c'était tout amené à route, pilé sur le bord du chemin..."

A titre indicateur, et sous toute réserve pour les raisons susmentionnées, ce même bûcheron coupait, par saison d'exploitation, 50 cordes en 1940, 67 cordes en 1950 et 400 cordes en 1960.

3 - 1 corde équivaut à 128 pieds cubes apparents.

4 - 1 cunit égale 100 pieds cubes solides.

LE MOUVEMENT COOPERATIF

1. NAISSANCE DE LA COOPERATION

Les idées d'association, d'entraide et de solidarité sur lesquelles se fonde la coopération moderne, reposent en fait sur un vieux principe "d'entente pour la vie":

Le principe de l'entente pour la vie est aussi ancien que celui de la lutte pour la vie, et non seulement dans la société humaine, mais aussi dans toutes les sociétés animales (Comtois, 1980, p. 5).

Les premières civilisations étaient d'ailleurs plus collectivistes qu'individualistes.

Que ce soit dans le clan, dans la tribu ou dans la famille, la propriété était collective, les hommes étaient fondus dans la communauté à laquelle ils appartenaient, l'individu n'avait guère de droits ni d'existence juridique propre; mais le groupe assurait en retour sécurité, protection et moyens de subsistance à l'individu (idem).

Au cours de son évolution, l'humanité s'est diversifiée: l'individu a pris conscience de sa valeur et de son importance, et l'histoire s'est orientée vers l'individualisme, lequel atteindra un point culminant au XIX^e siècle, avec la pensée libérale (idem).

La coopération moderne, telle que nous la connaissons aujourd'hui, s'est développée dans le contexte européen de la révolution industrielle. Avant la révolution industrielle, les villes se livraient surtout au commerce et à la finance tandis que la production s'effectuait davantage dans les campagnes, de façon artisanale. Mais la machine à vapeur est venue bouleverser la production: désormais, celle-ci sera industrielle et de plus en plus concentrée dans de grandes usines.

Les métiers à tisser manuels que possédaient les petits producteurs artisanaux furent remplacés par des métiers industriels, actionnés à la vapeur, et que seules les grandes filatures pouvaient posséder. Pour continuer à avoir du travail, ces petits producteurs durent se déplacer, abandonner

leur campagne pour s'établir à proximité des filatures (Comtois, 1980, p. 6).

Le fait que dans la plupart des pays où elle s'est développée, la coopération soit issue du milieu ouvrier et associée aux buts du syndicalisme et du socialisme, découle directement des effets de la révolution industrielle (Comtois, 1980, p. 38).

Mais, au Québec, la situation est différente.

Les coopératives québécoises ne sont que peu liées au mouvement ouvrier, et encore moins au courant socialiste, qui n'en sont d'ailleurs qu'à leurs "premiers balbutiements" (idem).

Bien qu'elles soient issues du milieu rural et de conditions socio-économiques difficiles, les coopératives sont plutôt "proposées à la base par les élites clérico-nationalistes comme un aménagement du capitalisme, plus conforme aux valeurs et aux intérêts des Canadiens-français" (Comtois, 1980, p. 39).

Au milieu du 19^e siècle, le Québec est encore une société essentiellement rurale basée sur l'agriculture et fermement encadrée par le clergé. Il n'est donc pas étonnant que les coopératives se développent d'abord à l'extérieur des villes, dans des premières expériences d'assurance-vie et d'assurance de dommages.

Pour les agriculteurs québécois, il s'agit là de la seule façon de contrer la pauvreté en cas de coup dur, car le coût des primes établi par les compagnies d'assurances, naissantes par ailleurs, n'est à la portée que de la bourgeoisie (Comtois, 1980, p. 40).

Jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, le développement des coopératives prend de l'essor et s'étend à plusieurs autres secteurs d'activités. Il connaît une période plus stable jusqu'aux années 1960. Il intensifie depuis sa diversification.

En 1988, au Québec, on dénombrait plus de 1 529 coopératives (excluant les caisses d'épargne et de crédit) actives dans divers secteurs d'activités (MICT, 1989, p. 26).

2. CARACTERISTIQUES DE L'ACTION COOPERATIVE

A l'instar du syndicalisme et du socialisme, la coopération est née en réaction au système de production capitaliste industriel, plus timide et tardif au Québec qu'en Europe, mais dont l'influence affectera bientôt toute l'organisation sociale québécoise, en donnant une large place au développement économique et au progrès individuel.

Toutefois, bien que les buts de la coopération rejoignent ceux du syndicalisme et du socialisme¹, leur contribution respective à l'amélioration de la condition des travailleurs diffère:

Le syndicalisme [...] en transformant le marché du travail par la négociation collective, a été le facteur le plus décisif dans les progrès de la condition ouvrière.

Le socialisme politique [...] agit par le canal du pouvoir, en l'influencant, en l'exerçant ou en le conquérant, et grâce auquel la classe ouvrière a obtenu une législation protectrice du travail, et dans plusieurs pays, une politique économique de plein emploi, une politique financière de redistribution des revenus.

Mais ce qui distingue la coopération des autres formes d'action des travailleurs, c'est son caractère directement et essentiellement constructif: son moyen d'action consiste à créer des entreprises grâce auxquelles les coopérateurs échappent à l'exploitation dont ils étaient victimes de la part des entreprises privées auxquelles ils avaient affaire, soit comme travailleurs, soit comme clients, soit comme fournisseurs. Cette maîtrise des entreprises permet aux coopérateurs de franchir des limites, de résoudre des problèmes, devant lesquels le syndicalisme ou l'action politique sont par nature obligés de s'arrêter (Comtois, 1980, p. 17).

3. L'ORGANISATION COOPERATIVE

Le coopératisme est une forme d'organisation de la vie économique qui établit un mode particulier de rapports entre les agents économiques. L'outil par lequel s'organisent ces nouveaux rapports est l'entreprise coopérative (Comtois, 1980, p. 74).

Les modes particuliers de propriété, de gestion et de répartition

¹ - ..."Tous deux veulent la suppression de la puissance du capital, l'élimination du profit, le développement de la démocratie économique et l'élévation de la dignité, de la responsabilité, de la conscience de tous les hommes" (Comtois, 1980, p. 17).

dans l'entreprise coopérative constituent les traits caractéristiques de ce type d'organisation, comparativement à toute autre forme d'organisation économique de production et de consommation.

Joint aux impératifs de l'éducation coopérative et de l'intercoopération, ils contribuent à replacer l'activité économique dans sa véritable dimension, au service de la personne et de la communauté (Comtois, 1980, p. 75).

3.1. Un mode particulier de propriété (Voir tableau XXIV)

Les membres de l'entreprise coopérative sont à la fois les propriétaires et les usagers de leur entreprise, qu'ils ont organisée en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations pour la mettre à leur service et au service de la collectivité (CCFQ, 1988, p. 47).

En plus de constituer un lien économique et juridique propre à toute entreprise, l'entreprise coopérative est une association de personnes -et non de capitaux- qui implique un ensemble de liens sociaux et moraux. C'est là que réside toute la différence entre l'individualisme de l'entreprise capitaliste et l'optique collectiviste de l'entreprise coopérative.

En effet, le projet coopératif, quelles que soient ses modalités d'opération, suppose une prise de conscience des possibilités et des avantages de la solidarité interindividuelle, une appréciation des besoins communs et une détermination correcte des moyens individuels et collectifs à mettre en œuvre pour les satisfaire au mieux, dans des conditions où l'intérêt de chacun puisse s'harmoniser effectivement avec l'intérêt de tous (Comtois, 1980, p. 76).

L'entreprise coopérative exige des membres une participation qui fait appel à leur esprit d'initiative, à leur sens des responsabilités, à leur entraide, à leur discipline, à leur fidélité et à leur engagement (idem).

En contrepartie, les membres ont la satisfaction de contrôler leur entreprise, sur une base égalitaire et démocratique, tout en répondant le plus avantageusement possible à leurs besoins.

TABLEAU XXIV
DIFFERENCES ET SIMILARITES ENTRE L'ENTREPRISE COOPERATIVE ET
L'ENTREPRISE PRIVEE (A CAPITAL-ACTIONS)

MODE DE PARTICIPATION A LA PROPRIETE

L'ENTREPRISE COOPERATIVE	L'ENTREPRISE PRIVEE
<u>ADHERENTS</u>	<u>ADHERENT(S)</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Toute personne qui souscrit une part sociale d'admissibilité et qui est acceptée par le conseil d'administration de la coopérative; - on devient membre de la coopérative; 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute personne qui achète une action de la compagnie; - on devient actionnaire de la compagnie;
<ul style="list-style-type: none"> - la constitution nécessite 12 membres fondateurs. Exceptionnellement, ce nombre peut être réduit à 5; - motivation: bénéficier des avantages; - il y a réunion chez les mêmes personnes du double statut de propriétaire et d'usager; dans une coopérative on est "membre usager". 	<ul style="list-style-type: none"> - la constitution peut être faite par une seule personne; - motivation: maximiser son investissement; - il y a distinction des rôles d'actionnaires et de clients.
<u>CAPITAL</u>	<u>CAPITAL</u>
<ul style="list-style-type: none"> - La part sociale est nominative; - la responsabilité du membre est limitée aux parts sociales souscrites; - la part sociale ne peut acquérir de plus-value. Elle demeure stable; 	<ul style="list-style-type: none"> - L'action est habituellement au porteur; - la responsabilité de l'actionnaire est limitée aux actions souscrites; - l'action peut acquérir une plus-value. Elle fluctue selon la santé financière de la compagnie;
<ul style="list-style-type: none"> - dans une coopérative, la rétribution de la part sociale se fait au moyen d'un intérêt limité par la loi; - le détenteur de parts sociales, dans le cas de liquidation, n'a droit qu'aux sommes versées sur les parts; - la part sociale est rachetable. Un membre peut donc demander à la coopérative le remboursement de ses parts sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> - dans une compagnie, la rétribution de l'action se fait au moyen d'un dividende non limité par la loi; - le détenteur d'actions ordinaires, dans le cas de liquidation, participe à la distribution de l'actif net; - l'action ordinaire n'est pas rachetable. Pour s'en départir, l'actionnaire devra trouver preneur selon la loi de l'offre et de la demande.

3.2. Un mode particulier de gestion (Voir tableau XXV)

L'orientation et le contrôle de l'entreprise coopérative sont assumés par les membres sur une base égalitaire: "une personne = un vote".

TABLEAU XXV
DIFFERENCES ENTRE L'ENTREPRISE COOPERATIVE ET
L'ENTREPRISE PRIVEE (A CAPITAL-ACTIONS)

MODE DE PARTICIPATION AUX POUVOIRS

L'ENTREPRISE COOPERATIVE	L'ENTREPRISE PRIVEE
-----	-----
<ul style="list-style-type: none"> - Une personne, un vote. Un membre n'a droit qu'à un vote, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une action, un vote. Un actionnaire a droit à autant d'votes qu'il possède d'actions de la compagnie.
<ul style="list-style-type: none"> - Le vote par procuration est interdit. - L'assemblée générale adopte le règlement de régie interne de la coopérative. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le vote par procuration est permis. - L'assemblée générale sanctionne les politiques élaborées par le conseil d'administration.

Source: Comtois, 1980.

L'entreprise coopérative n'ayant pas comme but premier de faire fructifier le capital de ses membres, ni d'exploiter les différences interindividuelles au profit de quelques personnes, c'est ce principe égalitaire qui la distingue nettement de l'entreprise capitaliste.

3.3. Un mode particulier de répartition (Voir tableau XXVI)

La coopérative est une entreprise collective au service de ses membres.

Les membres usagers, ou les propriétaires usagers, assument ainsi, sur une base collective, le rôle d'organisateur pour se donner directement à eux-mêmes les biens ou services qu'ils réclament (Comtois, 1980, p. 78).

C'est d'abord pour répondre aux besoins des membres et leur fournir des services en conséquence que la coopérative existe, et non spécifiquement pour faire de l'argent (CCFQ, 1988, p. 48).

Les membres de l'entreprise coopérative sont les clients de leur entreprise. Mais étant également propriétaires de l'entreprise, ils se vendent à eux-mêmes les services de leur entreprise.

Grâce à cette initiative, ils sont en mesure de court-circuiter le processus traditionnel des échanges et de s'approprier, du moins théoriquement, les avantages dont disposait l'intermédiaire capitaliste. La fonction économique de l'intermédiaire n'est pas éliminée, mais intégrée et assumée par les coopérateurs (Comtois, 1980, p. 78).

Tableau XXVI

DIFFERENCES ET SIMILARITES ENTRE L'ENTREPRISE COOPERATIVE ET
L'ENTREPRISE PRIVEE (A CAPITAL-ACTIONS)

MODE DE PARTICIPATION AUX RESULTATS

L'ENTREPRISE COOPERATIVE

- Les surplus d'opérations (l'argent que le membre a versé en trop dans le cours de ses transactions avec la coopérative) s'appellent trop-perçus.
- Les trop-perçus sont distribués au prorata des opérations des membres (ristournes) ou versés à la réserve générale.
- Obligation légale de verser 10% des trop-perçus à la réserve générale, cette réserve ne pouvant en aucun cas être distribuée en ristourne.
- En cas de liquidation, la réserve générale est attribuée à une autre coopérative après avoir payé les dettes de la coopérative.
- La coopérative paie de l'impôt sur les montants qu'elle verse à la réserve générale. Les ristournes s'ajoutent aux revenus des membres qui ne bénéficient pas de dégrèvement de 1 000\$ accordé sur les dividendes reçus d'une corporation.

L'ENTREPRISE PRIVEE

- Les surplus d'opérations (différence entre prix coûtant et prix de vente) s'appellent profits.
- Les profits sont distribués au prorata des actions (dividendes) ou retenus pour constituer des surplus.
- Aucune obligation légale. Si une réserve est constituée, elle peut, selon le bon vouloir du conseil d'administration, être distribuée en dividendes.
- En cas de liquidation, les réserves sont réparties entre les actionnaires après avoir payé les dettes de la compagnie.
- La compagnie paie de l'impôt sur ses revenus globaux. Les dividendes s'ajoutent aux revenus des actionnaires qui bénéficient d'un dégrèvement fiscal de 1 000\$.